



ÉDITION 2012



GUADELOUPE

A light gray world map is positioned in the background, spanning the width of the page. A small red dot is placed on the map in the Caribbean region, specifically over the island of Guadeloupe. A small red square is located directly below this dot.

• Guadeloupe

Photo de couverture :
les deux premières chutes du Carbet, massif forestier de la Soufrière (*Didier BAHUT*)

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Guadeloupe

Rapport annuel
2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	7
Synthèse	8
La Guadeloupe en bref	10
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	13
Section 1 – La géographie et le climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 – Les repères historiques	15
1. Les origines et la découverte	15
2. La période coloniale	15
3. La période contemporaine	16
Section 3 – Le cadre institutionnel	17
1. Dans le paysage administratif français	17
2. Dans le paysage communautaire	19
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE GUADELOUPEENNE	20
Section 1 – La population	21
Encart : Eclairage sur Marie-Galante	25
Encart : Eclairage sur l’archipel des Saintes	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	27
1. Les comptes économiques	27
1.1 Le PIB	27
1.2 L’équilibre emplois ressources	30
1.3 La valeur ajoutée par branche	30
2. L’emploi et le chômage	32
2.1 La population active	32
2.2 L’emploi	33
2.3 Le chômage et la demande d’emploi	34
2.4 Les diverses formes d’emplois aidés	36
3. Les revenus et salaires	37
3.1 Les revenus fiscaux	37
3.2 Les revenus de la précarité et de la solidarité	39
3.3 Les salaires	40

4. Les prix	41
4.1 L'évolution des prix en 2011	41
4.2 Le suivi des prix	43
5. Le commerce extérieur	45
5.1 Les importations de biens	45
5.2 Les exportations de biens	47
5.3 La balance commerciale (hors services)	48
5.4 Les relations régionales	49
Section 3 – Les politiques et finances publiques	51
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	51
1.1 Le contrat de projet Etat-Région	51
1.2 Les aides européennes	52
2. Le système fiscal	55
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	55
2.2 Une fiscalité locale spécifique	58
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	59
3. Les finances publiques locales	62
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité	62
3.2 Les finances publiques locales	62
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE	68
Section 1 – Aperçu général	69
Section 2 – L'agriculture	71
1. Présentation du secteur	71
2. La banane	73
3. Les filières de diversification	75
4. La pêche et l'aquaculture	77
Section 3 – L'industrie et l'artisanat	79
1. Le secteur industriel	79
2. L'artisanat	82
3. La filière canne-sucre	83
4. Le rhum	85
Section 4 – L'environnement, l'énergie et l'eau	86
1. L'environnement	86
2. L'énergie	90
3. L'eau	94

Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics	96
1. Présentation du secteur	96
2. Le BTP en 2011	97
3. L’habitat à la Guadeloupe	98
Section 6 – La distribution	102
1. La structuration du secteur	102
2. L’activité du secteur en 2011	103
3. Evolution de la grande distribution	104
Section 7 – Le tourisme	105
1. Structure et présentation du secteur	105
2. Le tourisme de séjour	107
3. Le tourisme de croisière et de plaisance	109
Section 8 – Les transports	111
1. Structure et présentation du secteur	111
2. Les activités portuaires	112
3. Les activités aéroportuaires	116
4. Le transport terrestre	118
Section 9 – Les services marchands	121
1. Quelques données structurelles	121
2. Les services aux particuliers et aux entreprises	122
Section 10 – Les services non marchands	124
1. L’éducation	124
2. La santé et l’action sociale	127
CHAPITRE IV – L’EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	131
Section 1 – La structure du système bancaire et financier	133
1. Les événements majeurs de l’année	133
1.1 Les principaux événements locaux	133
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	134
2. L’organisation du système bancaire	139
2.1 La typologie des établissements de crédit	139
2.2 Les éléments sur la concentration du marché	139
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d’établissement	141
2.4 Les ressources humaines	143
3. La densité du système bancaire	144
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	144
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	146

4. Les moyens de paiement	148
4.1 Les cartes bancaires en circulation	148
4.2 Le volume de transactions de retrait et de paiement par carte bancaire	149
4.3 Les chèques	149
5. L'activité des fonds de garantie	150
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	152
1. Les taux d'intérêt	152
1.1 Les taux directeurs	152
1.2 Les taux créditeurs	154
1.3 Les taux débiteurs	155
1.4 Les taux d'usure	157
2. Le bilan agrégé des banques locales	158
3. Les performances financières des banques locales	159
3.1 La formation du produit net bancaire	159
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	161
3.3 Les indicateurs de rentabilité et de productivité	162
4. Les tarifs bancaires	163
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	165
1. Les avoirs financiers de la clientèle	165
1.1 L'ensemble des actifs financiers	165
1.2 Les dépôts à vue	166
1.3 Les placements liquides ou à court terme	167
1.4 L'épargne à long terme	169
2. Les concours de la clientèle non financière	170
3. La circulation fiduciaire	175
3.1 Les billets euros	175
3.2 Les pièces euros	177
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	178
4.1 Tendances générales	178
4.2 Le financement de l'immobilier	179
4.3 Le financement du secteur public local	179
Perspectives	181
Annexes	182
1. Statistiques économiques	183
2. Statistiques monétaires et financières	191
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2011	196
4. Liste des publications de l'IEDOM	200

Avant-propos

L'année 2011 ressort en Guadeloupe, au moment du bilan, comme celle d'une confirmation de la reprise économique. Elle conforte ainsi le rattrapage amorcé en 2010 sans toutefois, à l'exception notable du secteur du tourisme qui connaît un rebond réel, effacer complètement l'impact de la récession de 2009.

Ainsi cette reprise est pour l'heure, dans un contexte européen et international incertain, restée insuffisante pour infléchir la progression du chômage – de 46 510 demandeurs d'emploi à fin 2008 à 57 030 à fin 2011 – qui se poursuit à un rythme toujours soutenu sur les derniers mois et demeure la préoccupation centrale.

L'exercice 2011 est aussi marqué, il faut le souligner, par une hausse des prix contenue (+1,8 % après +3,3 % en 2010), confirmant l'absence de diffusion des relèvements des prix des hydrocarbures à l'ensemble de l'économie. Cette modération de la hausse des prix a contribué au dynamisme de la demande et à la confiance des acteurs économiques.

Le système bancaire guadeloupéen a, pour sa part, continué à financer l'économie, à un rythme plus affirmé que dans de nombreuses géographies (+7 % pour les encours de crédit à fin 2011 ; +5,3 % en France hexagonale et +1,6 % en Martinique).

Mais surtout les banquiers ont accepté durant cette année 2011, en réponse aux interrogations de leurs clientèles, d'ouvrir et de participer activement à différents chantiers prometteurs avec les socioprofessionnels. Ces démarches visent à la fois à améliorer le financement des TPE qui constituent l'essentiel des entreprises ; à réduire les délais de traitement et de décision sur les demandes de crédit ; et plus globalement à renforcer les relations banques/entreprises.

Ces évolutions sont importantes et à ce titre accompagnées par l'IEDOM qui veille, à l'instar de la Banque de France dans l'hexagone, à ce que l'économie guadeloupéenne continue de trouver, dans des délais appropriés aux enjeux, les financements dont elle a besoin, ce qui est indéniablement une des clefs pour une croissance plus forte en 2012.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse 2011

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

A la Guadeloupe, l'année 2011 est marquée par une nouvelle amélioration de l'environnement économique après le rattrapage amorcé en 2010, en dépit des incertitudes apparues dès l'été. L'indicateur du climat des affaires se stabilise et évolue tout au long de l'année au-dessus de sa moyenne de longue période.

La consommation des ménages reste dynamique et tire de nouveau l'activité, malgré un léger fléchissement au troisième trimestre. Elle a bénéficié d'une modération de la hausse des prix, qui s'établit à 1,8 % en glissement annuel à fin décembre, alors qu'elle s'élève à 2,5 % pour la France entière. La hausse provient principalement de l'accroissement du coût de l'énergie (+11,8 %) et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des prix alimentaires. Hors énergie, l'indice des prix s'élève de 0,8 % sur un an. Les importations de biens de consommation progressent de 3,7 % en cumul annuel et les entreprises du secteur du commerce font état d'une amélioration de leur courant d'affaires.

La situation financière des ménages continue de s'assainir : le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire s'établit à son niveau le plus bas depuis 1997 et le nombre de retraits de cartes bancaires affiche un net recul sur l'année (-8,2 %). Cette évolution a eu lieu en dépit d'une situation toujours préoccupante en matière d'emploi : le nombre de demandeurs connaît une accélération (+6,3 % en 2011 contre +3,2 % en 2010) et dépasse les 57 000 en fin d'année.

Le manque de confiance des acteurs économiques continue en revanche à peser sur l'investissement. Après un premier semestre de reprise graduelle, les prévisions d'investissement sont revues à la baisse dès l'été, reflétant la prudence des entreprises face aux incertitudes accrues. Les importations de biens d'équipement, qui avaient bondi de 14,5 % en 2010, se tassent et restent inférieures de 8 % à leur niveau d'avant-crise. Celles de biens intermédiaires stagnent à leur niveau de 2008. Les encours de crédits à l'investissement progressent, mais les opérations réalisées sont souvent consacrées au renouvellement plutôt qu'à l'extension des capacités productives.

L'amélioration de l'activité est inégale selon les secteurs. Alors que les entreprises du commerce bénéficient de la bonne tenue de la consommation des ménages, la morosité règne dans le secteur primaire, confronté aux aléas climatiques de début d'année. L'état de calamité agricole a été reconnu dans certaines communes pour les cultures vivrières et maraîchères et le bilan de la campagne sucrière est ressorti en deçà des attentes.

Le courant d'affaires des industries manufacturières évolue positivement tout au long de l'année, quoique de façon moins dynamique à partir du troisième trimestre. L'activité des industries agroalimentaires, portée par la bonne tenue de la consommation des ménages, est bien orientée.

Les résultats en hausse de **l'activité touristique** confirment la reprise amorcée dès la fin d'année 2010. A l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers revient à des niveaux proches de ses plus hauts historiques : plus de 2 millions de passagers ont été accueillis, un chiffre en hausse de 5,2 % par rapport à 2010 et supérieur de 1,2 % à celui de 2008. Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie progresse pour la deuxième année consécutive et le taux d'occupation des chambres est en hausse de 5 points sur un an. L'activité de croisière renoue également avec la croissance grâce au renforcement de l'offre au départ de Pointe-à-Pitre.

En revanche, le secteur du **bâtiment et des travaux publics**, malgré un léger mieux au second semestre, ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession. La construction de logements sociaux, favorisée par les nouveaux dispositifs de défiscalisation, permet un maintien de l'activité mais ne constitue pas encore un relais de croissance pour les grands preneurs d'ordre, alors que la commande privée de logement, qui s'est effondrée en 2009, reste peu dynamique. Dans le domaine des travaux publics, les grands chantiers restent peu nombreux. Dans ce contexte, beaucoup d'entreprises, en particulier les plus petites, sont confrontées à des difficultés de trésorerie et cumulent arriérés sociaux et fiscaux.

Le système bancaire a accompagné l'économie de manière dynamique en 2011. La **conjoncture monétaire et financière** est caractérisée par une activité de crédit soutenue et une amélioration de la sinistralité. La progression des encours est notamment portée par la bonne tenue du financement de l'immobilier, favorisé par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt et par les crédits d'investissement accordés aux entreprises.

A 7,7 milliards d'euros, **l'encours des crédits** sains consentis progresse de 7 % sur un an, grâce notamment aux crédits en faveur des entreprises (+8 %). Leur recours aux crédits immobiliers (+11,5 %) s'accroît en effet sensiblement et leurs efforts d'investissement s'accroissent (+7,7 %). A l'inverse, les entreprises mobilisent de nouveau moins de crédits d'exploitation (- 7,5 %), reflet d'une contraction des besoins de trésorerie. Les financements consentis aux ménages enregistrent une augmentation plus modérée, de +6,5 % sur un an : le rythme de croissance des crédits à l'habitat (+7,9 %), quoique toujours soutenu, montre des signes d'essoufflement, de même que celui des crédits à la consommation (+4 %).

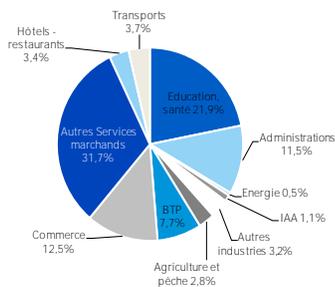
Le **risque de crédit**, qui s'était légèrement dégradé en 2009 et 2010, s'améliore en 2011. Le taux de créances douteuses brutes se replie de 1,2 point à 7,2 % de l'ensemble des encours, traduisant une stabilisation de la situation financière des agents.

La collecte de ressources est en revanche peu dynamique. Les **actifs financiers**, à 6,8 milliards d'euros, progressent faiblement (+2,5 %), en raison principalement de la stagnation de l'épargne longue (+0,1 %). L'assurance-vie en particulier (+2,5 %), premier produit d'épargne à long terme des ménages, marque le pas en fin d'année. L'attentisme des agents semble moins marqué : l'encours des dépôts à vue affiche une croissance contenue, progressant de +0,3 % sur un an. A l'inverse, après deux années consécutives de baisse, les placements liquides ou à court terme se redressent (+7,2 %) à la faveur d'un relèvement de leurs taux de rémunération.

Le **produit net bancaire** (PNB) des principales banques reste bien orienté (+3,8 %) en 2011, en lien avec l'amélioration de la production de crédits et des conditions de refinancement toujours favorables. En dépit d'une diminution du coût du risque (-5,2 %), le résultat net agrégé et le coefficient d'exploitation des établissements de crédits se dégradent cependant sous la poussée des charges d'exploitation, dont la maîtrise demeure un enjeu essentiel.

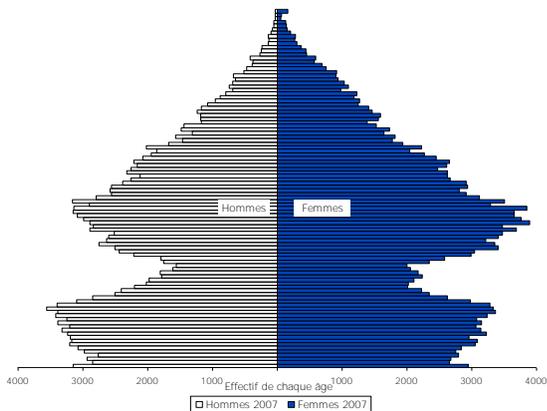
La Guadeloupe en bref

Répartition de la valeur ajoutée en 2010

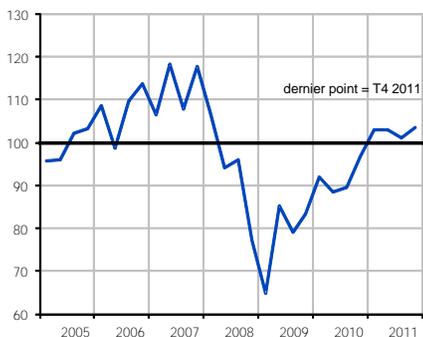


Source : INSEE, CEROM

Pyramide des âges de la population au 1^{er} janvier 2009

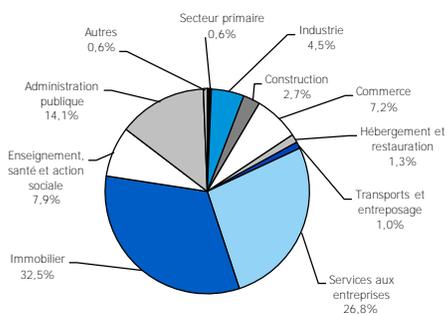


Indicateur du climat des affaires entre 1998 et 2011



Source : IEDOM

Encours sectoriels au 31 décembre 2011 (en %)



Source : Service central des risques - Banque de France

Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2000	2011	Métropole 2011
Indicateurs sociaux			
Population (hors Iles du Nord, en milliers)	388	402	65 001
Taux de croissance de la population	0,8 % ⁽¹⁾	0,3 %	0,5 %
Taux de natalité (pour 1000)	17,1	13,2 *	12,5
Taux de réussite au Bac général	73,5 %	78,9 %	85,6 %
Espérance de vie des hommes à la naissance	74,6	75,8 **	78,2
Espérance de vie des femmes à la naissance	81,6	83,1 **	84,8
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	73	94 *	161
Environnement			
Superficie totale en km ²	1 628	1 628	545 965
Surface agricole utilisée (en millier d'hectares)	41,662	31,768	26 961
Energies renouvelables (% de l'énergie utilisée)	9,5 %	8,0 %	12,3 %
Economie			
PIB à prix courant (en milliards d'euros)	5,6	8,6 *	1 932,8 *
Taux de croissance du PIB en volume	5,0 %	2,7 % *	1,5 %
PIB / habitant (en euros)	13 097	18 656 *	29 805*
Taux d'inflation (en glissement annuel)	0,0 %	1,8 %	2,5 %
Taux de chômage BIT	25,7%	22,6 %	9,1 %
Nombre de DEFM A à fin décembre (yc Iles du Nord)	51 340	57 030	-
Créations d'entreprises	3 763	6 340	-
Importations (en millions d'euros)	1 832,3	2 642,4	-
Exportations (en millions d'euros)	139,0	234,8	-
Taux de couverture	7,6 %	8,9 %	-
Indicateurs sectoriels			
Ventes de ciment (en tonnes, yc Iles du Nord)	280 157	216 312	-
Immatriculation de véhicules de tourisme neufs	13 497	18 081	-
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit en milliers)	1 975	1 952	-
Consommation électrique (en GWh)	1 225	1 743	-
Nombre de touristes	623 000	364 200 **	-
Taux d'occupation moyen des hôtels (Source INSEE)	68,4 %	58 %	-
Expéditions de bananes (en tonnes)	87 820	59 612	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par quichet bancaire	2 854	2 572	1 618
Nombre d'habitants par quichet automatique	2 070	1 105	1 122
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,2	2,89	3,65 *
<i>dont comptes à vue</i>	0,68	1,03	1,22 *
<i>dont compte d'épargne</i>	1,52	1,86	2,47 **
Monnaie en circulation (en valeur, millions €)	-	935,9	91 588
<i>Emissions nettes cumulées de billets</i>	-	910,8	88 800
<i>Emissions nettes cumulées de pièces</i>	-	25,1	2 788
Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (en millions €)	3 484	6 776	1 851 400
<i>Ménages</i>	2 645	5 050	1 084 600
<i>Entreprises</i>	586	1 386	332 400
<i>Autres agents</i>	254	340	156 900
Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en millions €)	3 470	6 921	2 247 600
<i>Ménages</i>	1 497	2 874	1 083 000
<i>Entreprises</i>	1 584	3 102	814 700
<i>Autres agents</i>	390	946	247 900
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux	20,2 %	7,0 %	3,0 %

* Données 2010

** Données 2009

⁽¹⁾ en 2003



CHAPITRE I
Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France métropolitaine, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km²), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas,
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre,
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues Collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de la formation d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port-au-Prince) mais aura causé à Haïti d'importants dégâts matériels et humains. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

2. Climat

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique,
- une saison plus humide appelée hivernage de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

Section 2

Repères historiques

1. Les origines et la découverte

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 avant J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Ils utilisent l'argile pour faire des poteries et graver les roches, comme en témoigne les vestiges du parc des Roches Gravées à Trois-Rivières. Autour du IX^e siècle, les Indiens Caraïbes ou Kalinas prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa-Maria-de-Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI^e siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

2. La période coloniale

Au XVII^e siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers français à débarquer sur l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, la Guadeloupe passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, puis est rattachée au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII^e siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III^e République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits humains, le niveau de vie de la population ne connaît une amélioration significative que vers le milieu du XX^e siècle.

De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

3. La période contemporaine

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale institutionnalise la Guadeloupe en tant que Département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut apporte une certaine richesse économique, mais la situation sociale ne s'améliore que très progressivement.

Au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982¹ érige la région en collectivité territoriale et fait de la Guadeloupe l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultra-marines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte en Guadeloupe à 73 %. Les électeurs de Saint-Martin et Saint-Barthélemy approuvent en revanche à respectivement 76 % et 96 % des voix la perspective de la création d'une collectivité unique. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prends acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

¹ Loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régies par l'article 74 de la constitution².

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1er janvier 2005³. Dès lors, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, formation professionnelle, santé, logement social, éducation et culture. Elles disposent d'un domaine dans lequel elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les Départements et Régions d'outre-mer (DROM), la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle, et à de nouveaux transferts de compétences.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de référendum le 7 décembre 2003¹ aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et à 50,48 %). Une nouvelle consultation populaire sur l'évolution institutionnelle a été organisée respectivement les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane, à la suite desquelles les électeurs se sont prononcés en faveur d'une collectivité unique (à respectivement 68,3 % et 57,6 % des suffrages exprimés), après avoir rejeté l'idée d'une autonomie accrue le 10 janvier.

En Guadeloupe, la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales s'appliquera à compter de 2014. Elle instaure des conseillers territoriaux siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional. La loi n° 2011-871 du 26 juillet 2011 fixe à 45 le nombre de ces conseillers territoriaux pour la Guadeloupe.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité² : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. est appliquée en Guyane au taux de 0 % ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes).

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

² Voir Chapitre 2, section 3, Le système fiscal.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux. A ce titre, les trois régions françaises d'Amérique ont décidé le 17 juin 2010 de formuler une demande conjointe d'adhésion au CARIFORUM et à la CARICOM.

Le 27 octobre 2011, M. Fred CONSTANT a été nommé Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane : il a pour mission principale de coordonner et faciliter les actions de l'Etat et des collectivités territoriales menées au titre de la coopération régionale dans la zone Caraïbes-plateau des Guyanes-Nord du Brésil.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP⁴, soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007-2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Voir « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

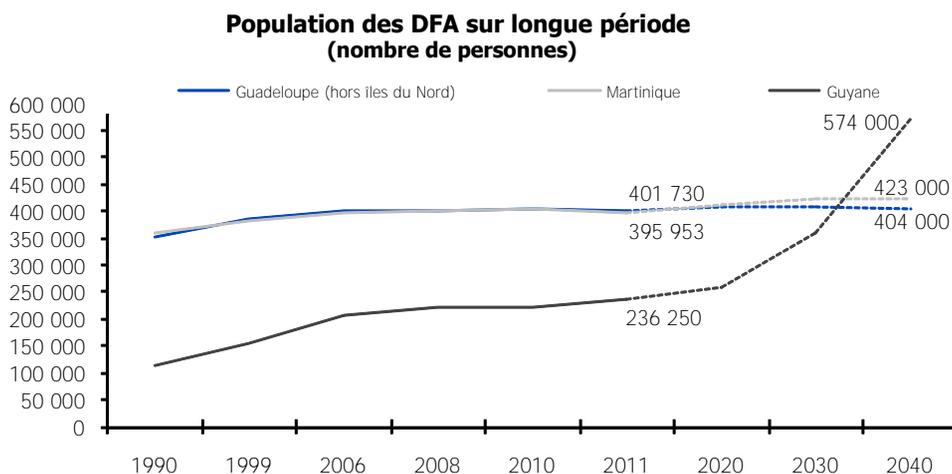
La population

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la Guadeloupe (hors Iles du Nord) est estimée à 401 730 habitants, soit 16 121 habitants **de plus qu'en** 1999. La région concentre 21,4 % de la population **totale des départements d'outre-mer** et 0,6 % de la population nationale. Sur la période 1999-2011, le **taux de croissance annuel moyen de la population s'est sensiblement réduit par rapport à celui relevé entre 1990 et 1999 (1 % par an), pour s'établir à 0,3 %.**

Ce rythme de croissance démographique est désormais sensiblement inférieur à celui du territoire national (+0,5 % par an) et il est dû exclusivement à la contribution du solde naturel (+0,9 %), le solde migratoire étant déficitaire (-0,6 %).

Stagnation de la croissance démographique

Selon les projections de l'Insee, la population devrait rester stable à l'horizon 2040. Entre 2011 et 2030, la population connaîtrait une **croissance atone jusqu'à atteindre 410 000** habitants puis entamerait une lente décroissance. En 2040, la Guadeloupe aurait un nombre **d'habitants estimé à 404 000**, à peine supérieur à la population actuelle.



Source : Insee

La population pour 2011 est une estimation. Projections en pointillé selon scénario central 2007

Le vieillissement s'accélère

La Guadeloupe se distingue par la jeunesse de sa population. En 2010, les moins de 20 ans représentent 30 % de la population (contre 25 % en France), **et l'âge moyen est estimé à 36 ans (contre près de 40 ans dans l'hexagone)**. Cependant, elle vieillit : en 1990, les jeunes représentaient 36 % de la population.

Selon les projections établies par l'INSEE, d'ici 2040, les moins de 20 ans ne représenteraient plus que 22 % de la population, tandis que le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre environ 40 % de la population, sous l'effet de l'arrivée aux grands âges des générations les plus nombreuses aujourd'hui et de l'installation de retraités dans le département. Le départ des jeunes adultes, pour se former ou trouver un emploi devrait également contribuer au vieillissement accéléré de la population, dont l'âge moyen passera de 36 à 48 ans en 2040. A cette date, la Guadeloupe sera la troisième région la plus âgée de France derrière la Corse et la Martinique, alors qu'elle figure aujourd'hui parmi les plus jeunes.

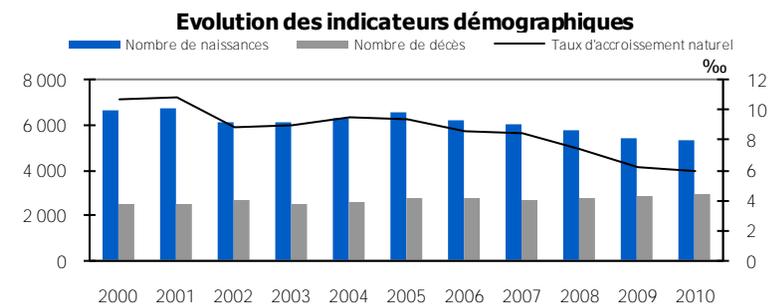
L'âge moyen des Guadeloupéens progressera de 12 ans

Région	Population en 2007 (en milliers)	Population en 2040 (en milliers)	Évolution 2007-2040 (en %)	Âge moyen en 2007	Âge moyen en 2040
Guadeloupe	401	404	0,8	36,2	47,7
Martinique	398	423	6,5	37,4	47,8
Guyane	213	574	169,3	26,4	30
La Réunion	794	1 061	33,6	31,9	39,8
France métropolitaine	61 796	70 734	14,5	39,3	43,7
France entière	63 602	73 196	15,1	39,2	43,6

Source : Insee, Evolution démographique selon le scénario central

Des naissances plus nombreuses que les décès

Entre 1999 et 2011, l'accroissement annuel moyen de la population guadeloupéenne s'établit à 0,3 %. Cette évolution est due essentiellement à un excédent naturel c'est-à-dire un nombre de naissances supérieur au nombre de décès. Cependant, sur la période, le nombre de naissances diminue de 20 % alors que les décès augmentent de 18 %, de sorte que le taux d'accroissement naturel chute de 10,7 % en 2000 à 5,9 % en 2010. Selon les projections de l'Insee, à l'horizon 2040, les naissances devraient encore diminuer alors que les décès continueraient à croître.



Mais le fléchissement de la natalité se poursuit

Entre 2000 et 2010, le taux de natalité a chuté en Guadeloupe d'environ 4 points, passant de 17,1 ‰ à 13,2 ‰, mais il reste supérieur à celui de la métropole (12,8 ‰). En 2010, le nombre de naissances s'établit à 5 342, soit 1 322 naissances de moins qu'en 2000 : il diminue pour la cinquième année consécutive et atteint le plus bas niveau de ces dix dernières années.

Le tassement des naissances est lié à la baisse du nombre des femmes en âge de procréer (femmes âgées de 15 à 49 ans) : en dix ans, la région a perdu 1 600 femmes en âge d'avoir des enfants. Les femmes ont également un peu moins d'enfants (2,16 en moyenne en 2009 contre 2,23 en 2001) et les font un peu plus tard. L'âge moyen à la maternité a augmenté au cours de la dernière décennie : il atteint 29,3 ans en 2008 mais reste légèrement inférieur au niveau national (29,8 ans).

Plus des trois quarts des naissances se produisent hors mariage en 2010, une proportion en hausse régulière. En France, ces naissances comptent pour 55 % de l'ensemble.

En 2010, le nombre de décès domiciliés dans la région est de 2 965, soit 460 de plus qu'en 2000. Le taux de mortalité continue à croître et atteint son plus haut niveau sur ces dix dernières années, soit 7,3 ‰. Il demeure cependant inférieur à celui de la France Métropolitaine (8,6 ‰). L'espérance de vie à la naissance des guadeloupéens stagne et reste inférieure à la métropole de 2 ans pour les hommes et 1,2 année pour les femmes. Les femmes nées en 2009 peuvent espérer vivre 83,1 ans et les hommes 75,8 ans.

Recul de la population aux Abymes et à Pointe-à-Pitre

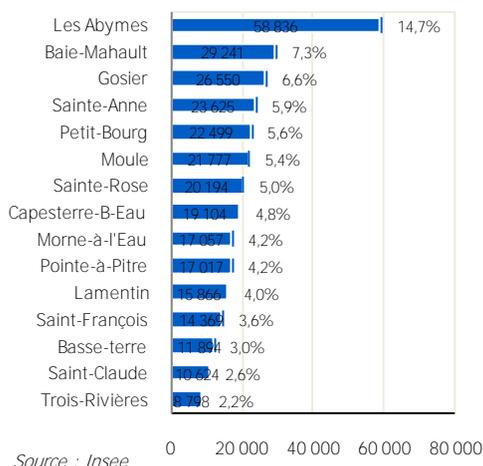
En 2009, les trois communes les plus peuplées de la Guadeloupe sont Les Abymes qui regroupent 58 836 personnes, soit 14,7 % de la population totale, Baie-Mahault (7,3 %) et le Gosier (6,6 %). Ce sont également les communes les plus densément peuplées. La densité moyenne de la population guadeloupéenne est de 246,7 habitants au km².

Sur la décennie 1999-2009, une forte progression démographique est relevée dans les communes de Goyave (+54,7 %), de Saint-François (+34,8 %) et de Baie-Mahault (+25 %). En revanche, la population dans la commune de Pointe-à-Pitre a diminué de 18,8 %. Les Abymes, commune qui concentre le plus d'habitants, enregistre également un recul de 6,7 %. La forte évolution observée dans les communes de Goyave et Saint-François s'explique par le développement résidentiel et touristique de ces villes.

Dans les îles rattachées à la Guadeloupe, excepté Terre-de-Haut, un recul de la population est globalement observé au cours de la période sous revue.

Les 15 communes les plus peuplées en 2009

(en nombre d'habitants et % de la population totale)



La vie en couple recule

Sur la période 1999-2008, la Guadeloupe enregistre une augmentation du nombre de ménages (+10 %), à un rythme significativement supérieur à la croissance de la population (+4 %). Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage (2,9 en 1999 à 2,5 en 2008). Elle tend à se rapprocher de la moyenne nationale qui est de 2,3. **Dans les départements d'outre-mer, les ménages sont plus souvent composés d'une seule personne. En Guadeloupe, près de 30 % des ménages sont composés d'une seule personne en 2008 contre 33 % en France.** Ce sont surtout des personnes âgées (plus de 55 ans) et de jeunes célibataires.

Selon l'Insee¹, 36 % des guadeloupéens de plus de 15 ans vivent en couple contre 48 % en France métropolitaine. Le nombre de mariages dans le département continu à diminuer : 1 402 mariages ont été enregistrés en 2010 contre 1 727 en 2005. Sur 5 341 naissances enregistrées en 2010, 77,2 % des enfants sont nés de parents non mariés, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 2005. Ce phénomène est expliqué en partie par le très **faible taux de nuptialité. Le taux de nuptialité s'élève à 3,5 ‰ en 2008 contre 4,1 ‰ en France.** Le nombre de personnes pacées enregistre une augmentation de 47 % passant de 179 en 2007 à 263 en 2009.

Le nombre de personnes divorcées a légèrement diminué dans le département. Entre 2007 et 2009, le nombre de divorces est en recul de 9 %, passant de 798 à 724.

Le déficit migratoire s'atténue

Le solde migratoire apparent² reste déficitaire (-0,6 % par an), expliquant ainsi une progression de la population moins rapide que celle des années 90. **L'émigration de la population guadeloupéenne vers la métropole, motivée par les difficultés économiques et sociales du département, excéderait le flux d'immigration. Cependant, cette différence tendrait à s'atténuer.** Le solde migratoire guadeloupéen devrait même devenir positif aux alentours de 2040, selon les projections de l'Insee, du fait d'une réduction des flux de départs de la région et de l'arrivée de nombreux retraités dans la région.

En 2008, sur les 364 800 domiens qui vivent en Métropole, 31,6 % sont guadeloupéens (soit 115 400) et 32,1 % sont martiniquais. Les guyanais sont les moins nombreux (6,7 %).

Peu d'étrangers en Guadeloupe

En 2008, la population de nationalité étrangère en Guadeloupe s'établit à 4,2 %, un taux inférieur à celui de la France métropolitaine (5,8 %). Comparativement aux autres DOM, la Guadeloupe se situe après la Guyane (37,2 %) mais devant la Martinique (1,6 %) et la Réunion (0,8 %). Les femmes étrangères sont un peu plus nombreuses (57 %) que les hommes, surtout **dans la tranche d'âge majoritaire des 20-64 ans.** 89 % des étrangers, soit 15 125 personnes, viennent de l'espace caribéen. Ce sont principalement des Haïtiens (66 %) et des Dominicains (19 %).

¹ Insee « Recensement de la population 2008 exploitation principale ».

² Estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Eclairage sur Marie-Galante

D'une superficie de 158 km², Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Basse-Terre et la Grande-Terre. Elle se situe à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale » à laquelle elle est reliée par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de près d'un quart entre 1974 et 2009 sous l'effet d'un exode important et régulier, pour s'établir à 12 087 habitants. La densité est estimée à 75 habitants par km², elle est plus de trois fois inférieure à celle relevée dans le département. Sur la période 1999-2008, le taux de natalité s'établit à 13,6 ‰ : il est inférieur au niveau guadeloupéen (16,2 ‰). En revanche, le taux de mortalité est plus élevé (10,9 ‰ contre 6,6 ‰).

Le taux d'activité de la population s'établit à 66,5 %, dont 46,8 % occupent un emploi, soit des niveaux proches de ceux observés dans l'ensemble de l'archipel (respectivement 67,0 % et 47,5 %). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 1 400 fin 2011, dont 47 % sont des chômeurs de longue durée. Des disparités demeurent en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 10 354 euros, contre 14 836 en Guadeloupe en 2009. Les conditions de vie des ménages sont également moins favorables, avec des taux d'équipement des logements en retrait par rapport à la Guadeloupe.

Une économie encore tournée vers l'agriculture

Historiquement à dominante agricole, l'économie marie-galantaise s'appuie encore largement sur la culture de la canne et, dans une moindre mesure, sur la pêche. L'île compte sur son territoire l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité, l'usine de Grand'Anse (Grand-Bourg). Environ 40 % des actifs dépendent de la filière canne-sucre-rhum. Toutefois, la production cannière est en perte de vitesse et se situe en dessous du seuil de rentabilité (environ 100 000 tonnes de cannes contre les 150 000 nécessaires). Des initiatives sont en cours afin d'améliorer la valorisation de la biomasse, notamment la construction d'une usine bagasse-charbon à horizon 2015, cependant ce projet fait l'objet de nombreuses controverses.

Dans la période récente, l'île s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. La destination concentre près de 80 % du trafic inter-îles. En 2011, 548 323 passagers ont été accueillis à Marie-Galante, un chiffre en baisse de 4,2 % par rapport à 2010. Le développement d'un tourisme durable constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire.

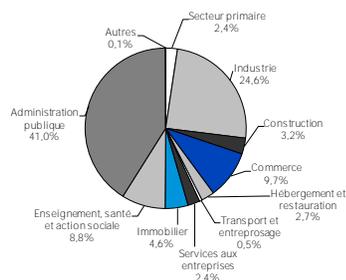
A l'image de la Guadeloupe, la sphère non marchande constitue le principal employeur de l'île, elle mobilise 39,8 % des 3 397 emplois recensés sur le territoire en 2008, suivie du commerce qui en concentre 29,8 %. 14,1 % des emplois relèvent de l'agriculture et 8,4 % de l'industrie.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, trois autres établissements bancaires sont implantés à Marie-Galante (la BFC-AG, la BNPG et la Caisse régionale du Crédit Agricole). Sept distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont comptabilisés.

Fin 2011, 138 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de crédit de 55,9 millions d'euros. Trois secteurs d'activité mobilisent environ 74 % de l'encours : l'administration publique (41 %), l'industrie (24,6 %) et l'enseignement, la santé et l'action sociale (8,8 %).

Répartition sectorielle des risques déclarés au SCR sur des entités de Marie-Galante



Eclairage sur l'archipel des Saintes

L'archipel des Saintes est composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-bas, d'une superficie totale de 14 km². Elles se situent au sud de la Guadeloupe dite « continentale », à laquelle elles sont reliées par des liaisons maritimes quotidiennes. L'archipel des Saintes est célèbre pour sa magnifique baie, considérée comme l'une des plus belles du monde et classée par l'UNESCO.

Depuis 1967, date des premiers recensements de la population par l'Insee, la population Saintoise tend à décroître. Entre 1990 et 2008, elle a reculé de 5,7 %, pour s'établir à 2 862 habitants. Avec 204 habitants au kilomètre carré, l'archipel des Saintes apparaît moins densément peuplé que la Guadeloupe dite continentale (248 habitants par km²). Suivant la même tendance qu'en Guadeloupe, le taux de natalité a reculé : il est de 10,3 ‰ en 2008, un niveau inférieur à celui de la Guadeloupe (16,2 ‰) à la même date. En revanche, le taux de mortalité a progressé au cours de la période sous revue : de 6,3 ‰ en 1967-1974, il est passé à 7,2 ‰ en 1999-2008.

Le taux d'activité de la population s'établit à 67,4 %, dont 51 % occupent un emploi, soit des niveaux proches de ceux observés dans l'ensemble de l'archipel (respectivement 67,0 % et 47,5 %). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 234 fin 2011, dont 56 % sont des chômeurs de longue durée. Des disparités demeurent en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 11 359 euros, contre 14 836 en Guadeloupe en 2009. Les conditions de logement des ménages sont plus favorables qu'à la Guadeloupe avec des taux d'équipement supérieurs en électricité et sanitaires élémentaires. On dénombre par ailleurs moins d'habitations de fortunes et de cases traditionnelles.

Un secteur marchand plus affirmé

La faible pluviométrie et le relief de l'île sont peu favorables au développement des cultures et à l'élevage. La population vit avant tout grâce aux activités de pêches traditionnelles. Le secteur primaire représente près de 11 % des 855 emplois recensés sur le territoire contre 3,8 % à la Guadeloupe à la même date. Le secteur englobant le commerce, les transports et services divers constitue le principal employeur de l'île avec 40,6 % des emplois du territoire. La sphère non marchande en concentre 30,7 %, suivie de la filière BTP (14,1 %). L'industrie ne représente que 3,7 % de l'emploi total.

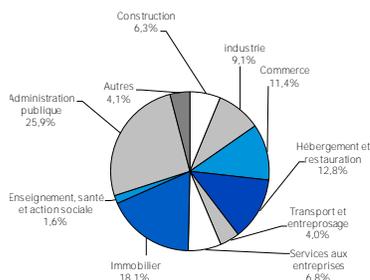
Bénéficiant d'un climat tempéré et d'une image favorable, l'île s'est progressivement ouverte aux activités touristiques. En 2011, le trafic maritime desservant Pointe-à-Pitre/les Saintes a progressé pour s'établir à 40 558 passagers. Néanmoins, cette évolution intervient après quatre années de baisse consécutives en lien notamment avec le report partiel d'activité sur la liaison en partance de Trois-Rivières, mais aussi d'une baisse tendancielle de la fréquentation touristique de l'archipel depuis le début des années 2000.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, un autre établissement bancaire (la Caisse régionale du Crédit Agricole) a implanté début 2011 deux points de retraits chez des commerçants, qui permettent de réaliser sur place de petites opérations et des retraits d'espèces de 20 à 100 euros.

Fin 2011, 49 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de crédit de 10,2 millions d'euros.

Répartition sectorielle des risques déclarés au SCR sur des entités des Saintes



Section 2

Les principaux indicateurs économiques

L'économie de la Guadeloupe a bénéficié d'une croissance soutenue entre 1993 et 2008 (+3,1 % par an en volume), tirée par la consommation et l'investissement. Celle-ci s'est accompagnée d'une tertiarisation accrue de ses activités. Un renversement de tendance s'est opéré en 2009 où, sous le double effet de la crise internationale et de la crise sociale, le produit intérieur brut (PIB) régional a décliné de -4,8 %.

L'année 2010 marque le retour de la croissance, avec une progression de 2,7 % du PIB en volume, grâce à la reprise de l'investissement (+7,7 %) et à la bonne tenue de la consommation des ménages (+1,6 %). Le PIB par habitant reste inférieur de 37 % à celui de la métropole, bien que cet écart se soit fortement réduit depuis le début des années 90.

1. Les comptes économiques¹

1.1 LE PIB

Reprise de l'activité économique en 2010

En 2010, le produit intérieur brut régional (**8,6 milliards d'euros**) progresse de 2,7 % en volume, marquant ainsi le retour de la croissance en Guadeloupe. Cette évolution est presque **deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (1,5 %)**. Mais, en 2009, la récession avait été plus marquée dans la région : -4,8 % contre -2,7 % au niveau national.

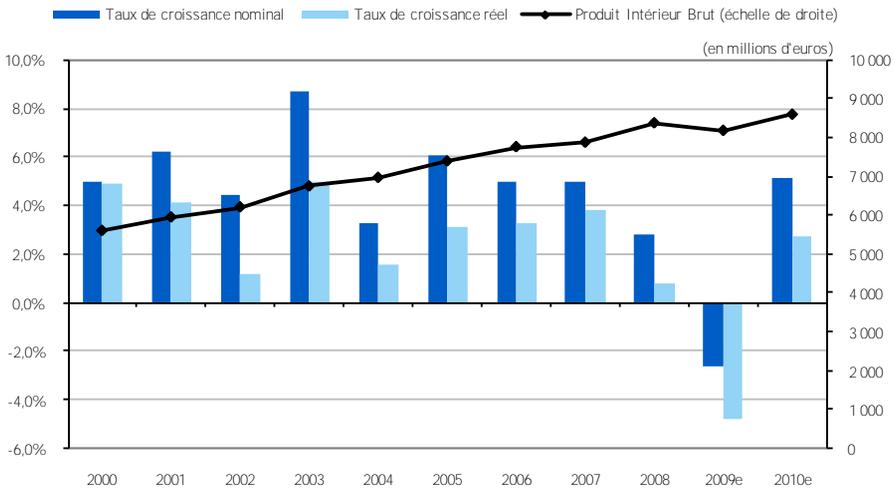
En volume, le PIB reste à un niveau inférieur à celui atteint en 2008, année où les premiers signes de la crise se sont fait sentir. Seulement la moitié de la baisse mesurée en 2009 a été compensée en 2010. La croissance est tirée par la **reprise de l'investissement (+7,7 %)** qui **contribue pour 1,6 point à l'évolution du PIB**.

La consommation des ménages (+1,6 %) se redresse également et explique plus de un **point d'évolution** de PIB. Le commerce extérieur trouve un second souffle : les importations (+11,7 %) et exportations (+3,8 %) de biens sont en nette augmentation et les dépenses des touristes affichent une franche reprise (+12 %). Seule la consommation finale des administrations publiques régresse (-1 %).

Par rapport aux autres départements d'outre-mer, la reprise est moins marquée en **Guadeloupe qu'en Martinique (+4,6 %)**, où la récession avait été plus marquée (-6,5 %), tandis que **l'activité peine à redémarrer à la Réunion**, où le produit intérieur brut est resté stable en 2010 (-0,2 %). **En Guyane, région qui n'a pas connu la crise, le PIB progresse de 2,5 %** en volume, de nouveau porté par la demande intérieure et le dynamisme démographique.

¹ Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, le partenariat comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

Une croissance soutenue sur la décennie



Sources : Insee - estimations CEROM - Comptes économiques rapides

Rattrapage du PIB par habitant sur longue période

Le PIB régional par habitant s'élève à 18 656 € en 2010 contre 29 805 € au niveau national. Il augmente de 2,9 % sur un an, à un rythme légèrement supérieur à celui du PIB par habitant français (+1,8 %). La richesse par habitant à la Guadeloupe se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'outre-mer, au quatrième rang des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et la Martinique.

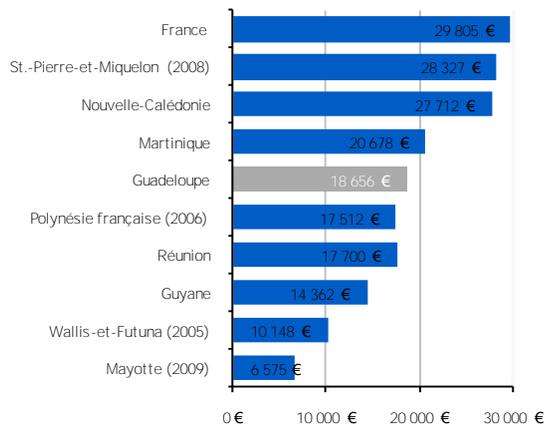
En 2010, le PIB par habitant de la Guadeloupe reste inférieur de 37 % au niveau national et de 22 % à celui de la région métropolitaine la moins riche (la Picardie).

Sur longue période, le rattrapage est cependant marqué : en 1994, le PIB par habitant de la Guadeloupe était inférieur de 63 % au niveau national.

En tenant compte des taux de change et des différences de pouvoir d'achat, la Guadeloupe figure au même titre que la Martinique parmi les îles les plus riches de la Caraïbe, derrière les Bahamas, la Barbade et Trinité-et-Tobago. Sa richesse par habitant est 2,2 fois plus élevée que celle de la République Dominicaine et environ 15 fois supérieure à celle d'Haïti, le pays le plus pauvre de la région.

Un PIB par habitant plus faible qu'en métropole

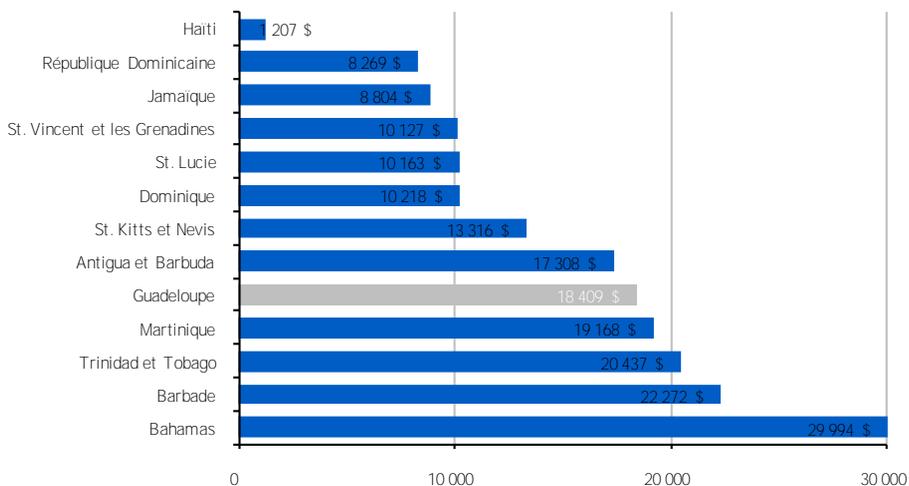
en euros par habitant, en 2010



Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

Une région riche dans son environnement régional

PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat, en dollars, en 2009



Sources : FMI, CEROM - Calculs Iedam

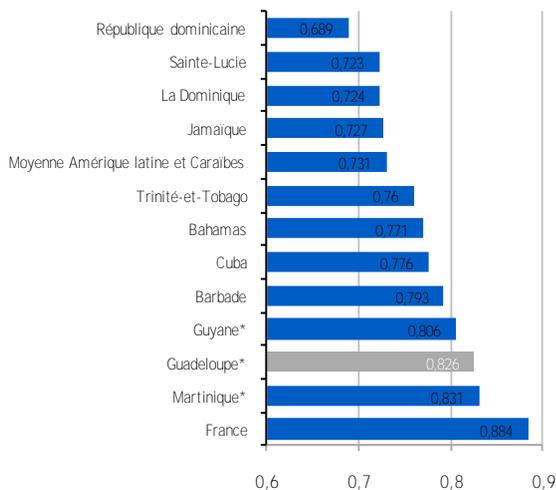
Un développement humain élevé

Après la Martinique, l'IDH¹ de la Guadeloupe est le plus élevé de la zone Caraïbes avec un niveau de 0,826 en 2009.

Comme la Barbade, la Guadeloupe et la Martinique appartiennent à la zone « développement humain très élevé », alors que la Jamaïque, les Bahamas et Trinité et Tobago sont dans la catégorie « développement humain élevé ».

Haiti demeure le pays qui présente le niveau de développement le plus faible de la région. Son IDH se situe au 158^e rang mondial, sur les 187 pays répertoriés.

Les IDH dans l'espace Caraïbe en 2011



* données 2009

Sources : PNUD et estimations CEROM

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Le rôle moteur de la consommation

L'économie guadeloupéenne, comme les autres économies domiennes, se caractérise par une croissance principalement tirée par la consommation, qui absorbe 103 % du PIB en 2010 et explique près des deux tiers de son accroissement sur la période 1993-2010. C'est le premier moteur de la croissance, y compris sur la période récente. La consommation finale des ménages et des administrations représente en 2010 respectivement 64 % et 39 % du PIB, contre 21 % pour l'investissement et 7 % pour les exportations.

En millions d'euros	2000	part	2009e	2010e	part	Var 10/09 en volume	Var 10/09 en valeur	Évolution moyenne sur 10 ans
Ressources								
PIB	5 593	100%	8 180	8 597	100%	2,7%	5,1%	4,5%
Importations (biens et services)	2 010	37%	2 448	2 536	29%	11,7%	15,7%	4,1%
Emplois								
Consommation finale des ménages	3 674	68%	5 261	5 499	64%	1,6%	4,5%	4,3%
Consommation finale des administrations	2 050	34%	3 340	3 384	39%	-1,0%	1,3%	5,5%
Formation brute de capital fixe	1 375	26%	1 654	1 823	21%	7,7%	10,2%	4,0%
Exportations (dont dépenses touristiques)	538	8%	522	577	7%	7,7%	2,6%	6,4%

Sources : Insee ; estimations CEROM - Comptes économiques rapides

La consommation des administrations publiques est la composante la plus dynamique de la demande sur la période 2000-2010 : elle progresse de +5,5 % en variation annuelle moyenne, suivie par la consommation des ménages (+4,4 %), l'investissement (+3,2 %) et les exportations (+0,7 %).

Le taux d'investissement (FBCF/PIB) s'affiche à 21,2 % en 2010, soit un niveau supérieur à celui enregistré en Métropole (19,3 %) et en Martinique (19,1 %).

Le solde du commerce extérieur contribue défavorablement à la croissance. Le déficit commercial s'établit à 2 milliards d'euros en 2010 et le degré de dépendance extérieur de l'île, rapport entre les importations et le PIB, à 23 %.

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Guadeloupe présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse : le secteur tertiaire réalise 84,7 % de la valeur ajoutée totale en 2010, contre 79,7 % au plan national.

Une présence affirmée du secteur public

Le secteur tertiaire guadeloupéen se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 33,4 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,6 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accroître, leur rythme de croissance étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services d'éducation, de santé et d'action sociale.

Le poids des services administrés, lié à l'insularité et à la petite taille du territoire ainsi qu'à la faiblesse relative des secteurs marchands, n'est toutefois pas une spécificité domienne : ils constituent 30,5 % de la valeur ajoutée en Corse et 30,7 % en Limousin en 2009.

L'émergence d'un secteur privé dynamique

L'économie guadeloupéenne connaît en parallèle depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

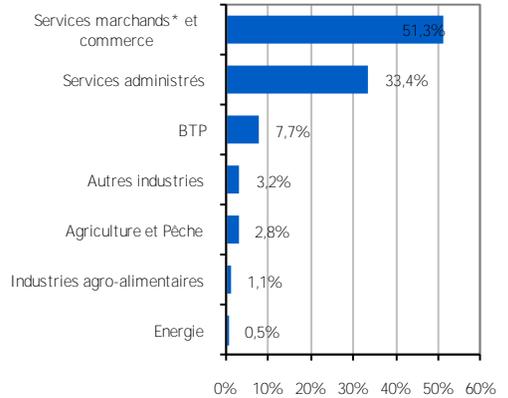
Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2010 la première source de création de richesse, avec 51,3 % de la richesse produite, contre 57,1 % en moyenne nationale.

Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands.

Les services aux entreprises, encore sous-représentés, progressent deux fois plus vite qu'au niveau national, avec 12 % de croissance annuelle moyenne depuis le début des années 90. Parallèlement, le poids de l'agriculture (2,8 %), de l'industrie (4,3 %) et du BTP (7,7 %) s'est réduit au fil des ans.

Au final, la valeur ajoutée de l'économie guadeloupéenne a crû en moyenne de 2,9 % par an entre 1993 et 2010.

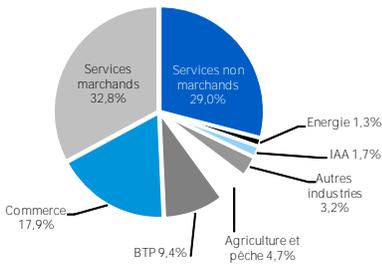
Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2010



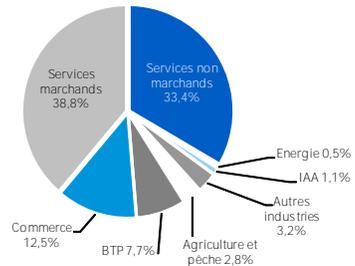
* Ils comprennent les secteurs des transports, de l'hôtellerie-restauration et les autres services marchands

Source : CEROM - Comptes économiques rapides

1993



2010



Sources : Insee et estimations CEROM

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

Croissance de la population active

En 2011, la population active (occupée ou à la recherche d'un emploi) guadeloupéenne s'élève à 165 771 personnes². Entre 2007 et 2011, elle a augmenté de +5 500 personnes : cette croissance s'est traduite par une augmentation simultanée du nombre d'emplois (+4 700) et de chômeurs (+800). La création d'emplois a donc été dynamique, mais insuffisante pour absorber les nouveaux actifs entrants sur le marché du travail.

Le taux d'activité³ des 15-64 ans atteint 63,1 % en 2011. Il est inférieur de 7 points au niveau métropolitain (70,3 %), en lien avec la jeunesse de la population et avec la faiblesse du taux d'activité des femmes (49,3 %), qui n'augmente que très progressivement. L'écart de taux hommes / femmes s'est cependant réduit, passant de 11,4 points en 2007 à 9,3 points en 2011. Les femmes représentent 52,7 % de la population active totale en 2011.

En termes d'âge, les 25-49 ans sont les plus nombreux (64 % des actifs). Les moins de 25 ans, fréquemment en études, ne représentent que 7 % des actifs, contre 30 % pour les seniors (âgés de 50 ans et plus). En 2011, la Guadeloupe compte 1,1 actif pour 1 inactif. Ce ratio est de 2,1 en métropole.

Selon les projections de l'Insee, le nombre d'actifs atteindra un maximum en 2015 pour s'établir à 209 500 personnes. Il devrait par la suite reculer sous l'effet des départs massifs à la retraite. D'ici 2030, le taux d'activité devrait donc se contracter d'environ 5 et 8 points.

Transition démographique et marché du travail

Selon l'Insee, la Guadeloupe va devenir à l'horizon 2040 l'une des régions les plus âgées de France : l'âge moyen des guadeloupéens va augmenter de 12 ans, passant de 36 à 48 ans. Corrélativement, la part des 60 ans ou plus passera de 18 % en 2009 à 40 % de la population en 2040. Cette transition démographique pourrait avoir des effets positifs sur l'emploi : le flux de nouveaux actifs entrants sur le marché du travail va diminuer et les départs à la retraite s'accroître.

« De plus, le vieillissement de la population va entraîner de profondes modifications des besoins de la population. Pour y répondre, les entreprises devront être capables de s'adapter et saisir ces opportunités, notamment dans le secteur des services à la personne. L'emploi devrait progresser significativement sous réserve d'une offre de formation adaptée aux nouveaux services et de la solvabilité des personnes âgées. »

Au-delà de la question d'adaptation des emplois aux besoins d'une population vieillissante, se pose le problème du taux de remplacement des populations sortantes. La prise en compte ou non des gains de productivité aura un impact important sur le niveau du renouvellement des emplois. »

Source : « Guadeloupe : diagnostic, trajectoires et enjeux », Insee et CESR, juillet 2011.

¹ La population active regroupe les chômeurs et la population active occupée, qui occupe un emploi salarié ou non.

² Source : INSEE, enquête emploi 2011.

³ Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 ans ou plus).

La population active occupée ressort à 128 444 personnes en 2011. Le taux d'emploi¹ des 15-64 ans est de 48,7 % : moins d'une personne sur deux en âge de travailler est en situation d'activité professionnelle. Il est en retrait de 15,2 points par rapport à la moyenne métropolitaine et loin de l'objectif européen (70 %) fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Atteindre cet objectif équivaldrait à créer 21 emplois supplémentaires pour chaque centaine de guadeloupéens de 15 à 64 ans.

Taux d'emploi et objectifs européens en 2011

En %	Guadeloupe	Métropole	Objectifs européens
Taux emploi des 15-64 ans	48,7%	63,9%	70%
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	44,8%	59,7%	60%

Source : INSEE, enquête emploi 2011

2.2 L'EMPLOI

Le secteur tertiaire, principal pourvoyeur d'emplois

L'emploi à la Guadeloupe est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent huit salariés sur dix. Les services, en particulier, mobilisent 58 % des effectifs salariés en 2010, dont les trois quarts travaillent dans le secteur marchand : ils étaient 54 % au début de la décennie.

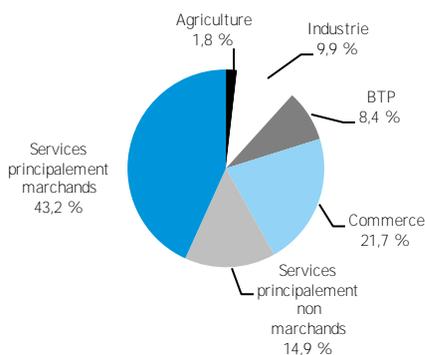
Faisant écho à la perte de vitesse des filières agricoles traditionnelles, l'emploi du secteur primaire poursuit son déclin : il ne regroupe plus qu'1,8 % des salariés guadeloupéens contre 3,8 % dix ans auparavant. La part de l'industrie s'est en revanche maintenue (9,9 %), tandis que le secteur de la construction a perdu 0,6 point et représente 8,4 % des effectifs salariés en 2010.

Au total, 79 667 salariés sont déclarés aux Assedic en 2010.

En parallèle, la fonction publique emploie 35 860 fonctionnaires en Guadeloupe, dont 43 % travaillent dans la fonction publique d'Etat, 40 % dans les collectivités territoriales et 17 % dans les hôpitaux².

Le taux d'administration est de 8,9 agents pour 100 habitants contre 7,8 en moyenne nationale.

Répartition de l'emploi salarié au 31 décembre 2010



Source : Pôle emploi (Unistatis), données 2010 provisoires

¹ Le taux d'emploi est le rapport entre la population disposant d'un emploi et la population totale d'âge correspondant.

² Source : INSEE, DGAFP, chiffres au 31/12/ 2008.

2.3 LE CHOMAGE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

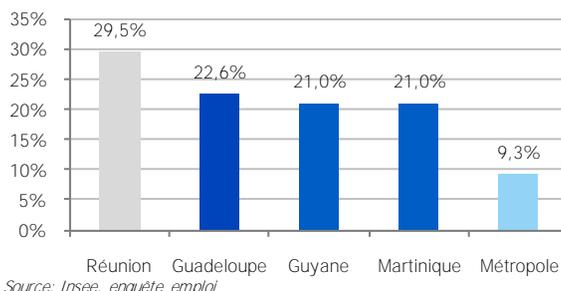
Un chômage en léger recul mais toujours élevé

Le taux de chômage, tel **qu'il est défini par le** Bureau International du Travail (BIT), **s'élève à 22,6 % en 2011¹**, en baisse par rapport à 2010 (24,2 %). Ce niveau est inférieur à la moyenne constatée au cours de la décennie (23,5 %) et au pic de 2006 (25 %).

Le taux de chômage en Guadeloupe reste deux fois et demi supérieur à la moyenne métropolitaine (9,1 % en 2011). La Guadeloupe est la deuxième région française la plus touchée par ce phénomène, après la Réunion (29,5 %).

Au sens du BIT, 37 600 guadeloupéens sont au chômage en 2011, soit 800 de plus qu'en 2007.

Comparaison des taux de chômage en juin 2011



Les femmes sont les premières touchées : six chômeurs sur dix sont des femmes et leur taux de chômage est sensiblement plus élevé (25,8 % contre 19,1 % pour les hommes). Les jeunes sont également plus fréquemment frappés par **l'éloignement du marché de l'emploi** : le taux de chômage des actifs de moins de 30 ans est de 43,9 % en 2011. **Ils sont d'autant plus exposés quand ils ne sont pas titulaires d'un diplôme** : 62,5 % des jeunes dans cette situation sont au chômage. Le taux de chômage est en effet étroitement lié au niveau de formation : seuls 9,9 % des titulaires d'un bac+2 sont sans emploi.

Aux frontières du chômage

Le chômage de longue durée, facteur d'exclusion, est très fréquent : la durée moyenne de chômage est évaluée à 50 mois en 2011 et 54 % des chômeurs en Guadeloupe sont dans cette situation depuis plus de trois ans. En conséquence, la proportion de chômeurs indemnisés **dans l'ensemble des demandeurs d'emplois (40 %) est plus faible qu'en métropole (61 %)**.

En parallèle, de nombreux actifs se trouvent aux frontières du chômage. C'est le cas des personnes en situation de temps partiel subi, c'est-à-dire travaillant à temps partiel mais désireuses de travailler à temps plein (68 % des personnes interrogées) : elles représentent 11 % des actifs occupés.

¹ Source : INSEE, enquête emploi, chiffres révisés au deuxième trimestre 2011. Les taux de chômage calculés sont révisés chaque année et pendant trois ans en fonction des résultats du recensement de la population. Ils peuvent donc différer des publications antérieures. De même, le taux de chômage calculé pour 2011 sera provisoire jusqu'en 2014. Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 ans et plus répondant simultanément aux trois critères suivants : être sans emploi au cours de la semaine de référence ; être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours, et entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

D'autres personnes souhaitant travailler sont sorties du marché du travail par découragement ou manque de disponibilité : ce « halo » autour du chômage concerne 18 300 personnes en 2011, chiffre à mettre en regard avec les 37 600 chômeurs enregistrés. Enfin, parmi les personnes occupant un emploi, 6 100 déclarent en chercher un autre, dont 55 % de manière active.

Nouvelle croissance du nombre de demandeurs d'emplois

La situation sur le marché du travail continue à se dégrader en 2011 et fin décembre, Pôle emploi recense 57 030 demandeurs d'emplois de catégorie A (données cvs). Avec 3 376 inscrits supplémentaires, ce chiffre enregistre une hausse de 6,3 % par rapport à 2010, une évolution plus marquée que l'année précédente (+3,2 % soit + 2 087 demandeurs d'emplois).



Source : DTEFP (Pôle emploi) - DEFMA, Données CVS

La demande d'emploi des seniors (50 ans et plus) augmente de nouveau fortement (+18,8 % après + 18,4 % en 2010), avec 1 779 inscrits supplémentaires. La situation des jeunes de moins de 25 ans se détériore (+6,2 % de hausse) plus rapidement qu'en 2010 (+0,4 %). Le chômage de longue durée (supérieur à un an) s'est accru de 12,4 % en 2011 et concerne 53,7 % des demandeurs.

Les offres d'emplois recueillies par Pôle emploi, après le net rebond enregistré en 2010 (+13,5 %), régresse de 6,4 % à 13 664 offres.

LE DESEQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les difficultés sur le marché du travail en Guadeloupe traduisent une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois. Alors que le taux de chômage est élevé et que de la main-d'œuvre est disponible, on constate que certaines entreprises éprouvent des difficultés à recruter sur le marché du travail et cela de manière chronique dans certains secteurs (la santé et l'action sociale, le BTP et les services aux particuliers notamment).

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » 2011¹, 16 % des établissements de Guadeloupe envisagent de recruter au cours de l'année. Les intentions d'embauche diminuent de 18 % par rapport à 2010 pour atteindre 7 190 projets : le recul concerne surtout les secteurs de la construction (-36 %), du commerce (-25 %) et des services (-13 %). En revanche, le secteur « administration publique – enseignement » se distingue par une forte augmentation du nombre de recrutements envisagés (935 contre 563 en 2010).

¹ Réalisée par le CREDOC et Pôle emploi.

Au total, 48 % des besoins en main-d'œuvre émanent des établissements de moins de 5 salariés. Cependant, parmi ces projets de recrutement, 38 % sont jugées difficiles par les employeurs (43 % en 2010). Les emplois saisonniers **représentent moins d'un quart des projets.**

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Les politiques en faveur de l'emploi se composent de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Elles sont menées de manière concertée par l'Etat, la Région et le Département et s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des publics vulnérables. Au total, 5 907 contrats aidés ont été signés en 2011, dont les deux tiers dans le secteur non marchand. Leur nombre a diminué de 17,3 % par rapport à 2010 : ce recul est imputable au contrat d'accès à l'emploi (CAE), spécifique aux départements d'outre-mer, qui baisse de 45,9 % sur un an.

Dans la sphère marchande, 1 990 contrats aidés ont été conclus en 2011, dont 39 % en apprentissage, 39 % en professionnalisation et 22 % sous forme de CAE-DOM. En rupture avec la tendance précédente, leur nombre a régressé de 16,4 % en 2011 (+21,8 % en 2010).

Les associations et établissements publics d'enseignement sont les principaux utilisateurs de contrats aidés non-marchands. Au total, 3 917 contrats ont été conclus en 2011, sous forme de Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE). Leur nombre recule de 18 %, en raison de la suppression des Contrats d'Avenir (CAV) et Contrat d'insertion par l'activité (CIA).

Les principaux dispositifs de soutiens indirects à l'emploi

	2010	2011	Var 11/10
ACCRES (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)	1 356	1 268	-6,5%
NACRE (Nouvel accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) ou repreneur d'entreprise)	479	424	-11,5%
PIJ (Projet initiative jeune)- Création d'entreprise	123	128	4,1%
PIJ - Aide à la mobilité	1 192	422	-64,6%
CIVIS	2 565	1 778	-30,7%
Allocation de retour à l'activité	91	-	n.s
	5 806	4 020	-30,8%

Sources : Dares, DIECCTE, Mission locale, ASP, Urssaf

Les autres mesures de soutien indirect à l'emploi s'adressent en particulier aux jeunes et aux bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprises ou d'activité. En 2011, ces dispositifs se sont nettement repliés (-30,8 %). Les dispositifs NACRE (-11,5 %) et ACCRES (-6,5 %) d'aide à la création d'entreprise sont moins sollicités. Par ailleurs, le nombre de jeunes en parcours CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) affiche un net repli (-30,7 %).

3. Les revenus et salaires

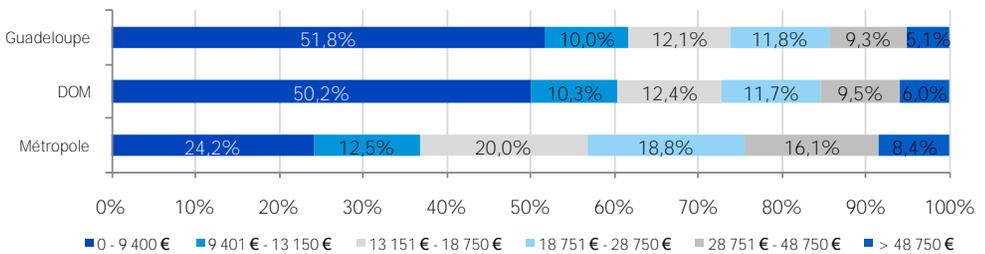
3.1 LES REVENUS FISCAUX

Selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP), l'ensemble des revenus déclarés en Guadeloupe s'élevait à 3,9 milliards d'euros en 2009 (+0,6 % en un an). La part des faibles revenus (inférieurs à 9 400 euros) y est sensiblement plus importante qu'en métropole (51,8 % contre 24,2 %). Au total, 230 386 foyers fiscaux sont recensés, pour un revenu fiscal de référence de 3,4 milliards d'euros, soit 22 % du montant total DOM (15,5 milliards). Ils déclarent un revenu fiscal moyen de 14 836 euros.

Des disparités de revenus importantes

La forte proportion de foyers à bas revenus dans la population, conjuguée à la refaction de 30 % de l'impôt à payer accordée aux contribuables du département, engendrent une étroitesse notable de la base fiscale : 72 % des foyers fiscaux guadeloupéens sont ainsi non imposables, contre 46 % dans l'hexagone.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2010 (revenus de 2009)

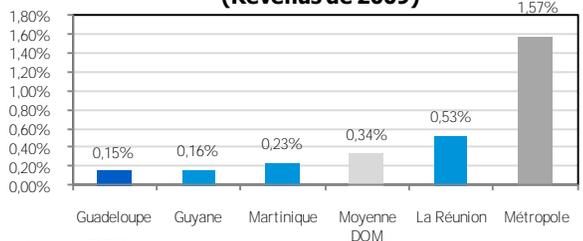


Source : DGFIP

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenus traduit de fortes disparités. En 2009, plus de la moitié des foyers fiscaux guadeloupéens déclarent un revenu annuel 2008 inférieur à 9 400 euros contre seulement un quart en France métropolitaine. A contrario, les foyers fiscaux qui déclarent des revenus annuels supérieurs à 48 750 euros (5,1 % des foyers fiscaux de l'île) concentrent 29 % du revenu fiscal de référence. L'impôt moyen des 65 056 foyers fiscaux imposables s'élève à 1 567 euros.

En haut de l'échelle des revenus, 341 foyers fiscaux étaient soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guadeloupe, soit 0,15 % des foyers fiscaux enregistrés dans le département. A la même date, 3 301 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (0,34 % des foyers fiscaux) et 556 410 pour la métropole (1,57 % des foyers fiscaux).

Part des foyers fiscaux soumis à l'ISF en 2010 (Revenus de 2009)



Source : DGFIP

Prépondérance des revenus d'activité

La part des traitements et salaires dans les revenus est plus importante en Guadeloupe (70,9 % dans le département contre 62,4 % en métropole). Cette prépondérance des revenus d'activité salariaux est liée à la jeunesse de la population.

Revenus déclarés par catégorie (en millions d'euros)

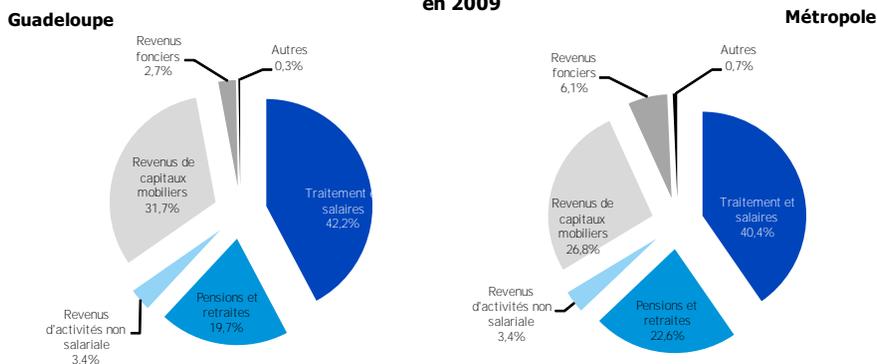
	2 006	2 007	2 008	Variations 2008/2007	Part en 2008
Traitements et salaires	2 759	2 817	2 800	-0,6%	70,9%
Revenus d'activité non salariaux	267	271	265	-2,3%	6,7%
<i>Bénéfices agricoles</i>	9	15	12	-17,5%	0,3%
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	144	147	136	-7,5%	3,4%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	114	110	117	6,8%	3,0%
Pensions et retraites	643	689	722	4,8%	18,3%
Revenus des capitaux mobiliers	46	45	58	29,7%	1,5%
Revenus fonciers	93	92	91	-0,6%	2,3%
Autres*	8	10	12	24,9%	0,3%
Total	3 817	3 923	3 948	0,6%	100,0%

*La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels)

Source : DGFIP

En revanche, seuls 19,7 % des foyers fiscaux guadeloupéens perçoivent des pensions et retraites (22,6 % en France métropolitaine). La proportion de foyers fiscaux déclarants des revenus issus du capital (31,7 %) est légèrement supérieure à celle de la métropole (26,8 %). A l'inverse, la part des foyers déclarants des revenus fonciers (2,7 %) est moindre qu'en métropole (6,1 %).

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus en 2009



Source : DGFIP

Les revenus déclarés pour l'ensemble des départements d'outre-mer atteignent 17,6 milliards d'euros en 2009 (+3,5 % sur un an), soit 1,9 % des 938 milliards d'euros déclarés en métropole.

3.2 LES REVENUS DE LA PRECARITE ET DE LA SOLIDARITE

Le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Généralisé à tous les départements d'outre-mer depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSA est amené à coexister pendant deux ans dans ces départements avec le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prend deux formes :

- Le RSA « socle » : cette nouvelle prestation remplace le RMI et l'Allocation de Parent Isolé.
- Le RSA « activité » : il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité. Sa gestion globale est assurée par la CAF. 197 600 personnes l'ont perçu en 2011 dans l'ensemble des DOM, dont 40 539 en Guadeloupe.

Le RSTA : un complément de revenu temporaire

Suite au mouvement social contre la vie chère du début d'année 2009, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA).

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 euros net).

Selon la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS), entre décembre 2010 et février 2011, 32 984 bénéficiaires ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 7,8 millions d'euros.

Quelques prestations de solidarité et d'insertion

Nombre d'allocataires	2009	2010	2011
Revenu de solidarité active (RSA)	–	–	40 539
<i>dont RSA activité</i>	–	–	3 189
<i>dont RSA socle</i>	–	–	35 284
<i>dont les deux</i>	–	–	2 066
Revenu de solidarité (RSO)	2 946	2 975	2 728
Allocations familiales	58 172	57 661	56 731
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	35 699	35 980	35 740
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	14 373	13 922	13 352
Allocation adulte handicapé (AAH)	7 591	7 885	7 973
Allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH)	1 281	1 525	1 788

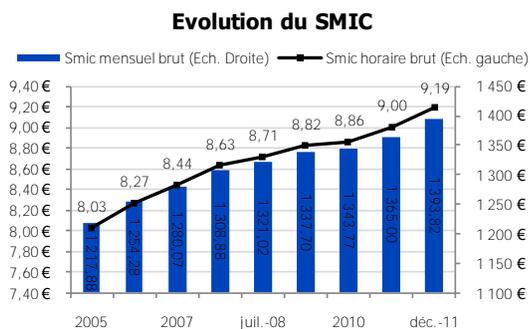
Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

3.3 LES SALAIRES

Le SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. En 2011, le taux horaire du SMIC est passé de 9 euros au 1^{er} janvier à 9,19 euros au 1^{er} décembre.



Les autres salaires

Dans la fonction publique, l'indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) a progressé de 0,68 % en moyenne annuelle en 2011 et la valeur du point d'indice de +0,25 %.

Selon l'INSEE, le salaire annuel net moyen du secteur privé à la Guadeloupe était de 22 750 euros en 2009 : il est inférieur de 7 % à celui de la France métropolitaine, mais équivalent au salaire moyen métropolitain hors Ile-de-France ; de plus, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, exception faite des ouvriers, le salaire moyen est plus élevé en Guadeloupe que celui de métropole. L'écart de 7 % s'explique donc principalement par la structure de l'emploi, notamment par la plus faible proportion de postes d'encadrement en Guadeloupe. La Guadeloupe bénéficie de la plus forte hausse de salaires des DOM sur la période 2005-2009 (+1,7 % en moyenne annuelle). Sur le même intervalle, les salaires augmentent de 0,9 % par an en métropole et en Martinique.

Salaires nets annuels moyens en 2009 (en euros courants)

	Secteur privé et semi-public					Evolution annuelle de l'ensemble entre 2005 et 2009 en euros constants (%)	Fonction publique**
	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Guadeloupe	22 750	47 720	25 590	18 300	17 300	1,7	31 900
Guyane	23 920	50 200	28 690	18 670	18 250	-0,2	30 830
Martinique	22 580	47 500	26 110	18 210	17 560	0,9	31 910
Réunion	21 650	44 960	25 750	17 510	17 780	1,2	30 770
France métropolitaine	24 530	46 200	25 230	17 770	18 780	0,9	25 210
France entière	24 490	46 210	25 250	17 780	18 760	0,9	25 480

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

** Hors internes, externes et résidents de la Fonction publique hospitalière.

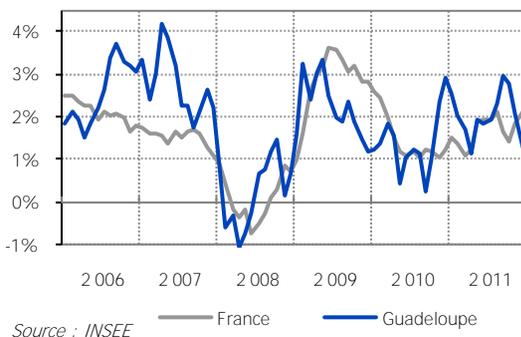
Source : Insee, DADS définitif (exploitation au Y 2) et fichier de paie des agents de l'État.

4. Les prix

4.1 L'EVOLUTION DES PRIX EN 2011

La hausse des prix est restée contenue en 2011 (+1,8 % en glissement annuel contre 3,3 % en 2010). L'évolution est plus modérée qu'en métropole (+2,5 %) et que dans les autres DOM (+1,9 % à la Martinique, +2,3 % en Guyane et +2,1 % à La Réunion). Elle est principalement portée par l'accroissement des prix de l'énergie (+11,8 %) et des produits alimentaires (+2,5 %). Hors énergie, l'indice des prix a progressé de 0,8 % sur un an. La hausse des prix a connu un mouvement de décélération au second semestre après avoir atteint un maximum de 3,7 % en avril.

Evolution de l'indice des prix
(en glissement annuel)



Dans le détail, les produits pétroliers enregistrent une augmentation de 14 % en glissement annuel. Les services de santé et les loyers affichent une hausse ténue (+1,1 % et + 2,6 %), alors que les prix des transports et des communications ont reflué de 3,8 %. Les prix du tabac ont augmenté de 8,7 % en 2011 et les prix de l'alimentation se sont accrus de 2,5 %. Les prix des produits manufacturés ont évolué modérément (+1,1 %).

Indice des prix à la consommation en fin d'année (base 100 Année 1998)

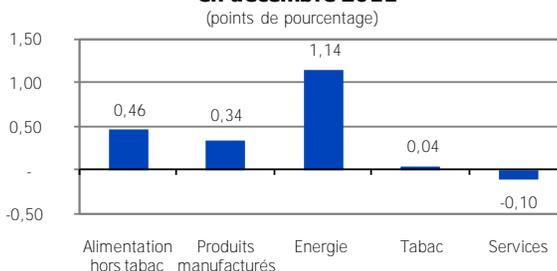
	Pondération 2011	2009	2010	2011	Glissement 11/10
Indice général	10 000	120,4	124,4	126,7	1,8%
Indice général hors tabac	9 953	119,0	123,0	125,2	1,8%
Indice général hors énergie	9 039	120,3	122,7	123,7	0,8%
Alimentation hors tabac	1 853	124,8	126,1	129,2	2,5%
<i>Produits frais</i>	378	122,5	123,6	125,2	1,3%
Produits manufacturés	3 006	106,4	106,5	107,7	1,1%
Services	4 133	124,9	129,7	129,4	-0,2%
<i>Transports et communications</i>	756	109,7	122,4	117,8	-3,8%
<i>Loyers et services rattachés</i>	813	130,5	131,5	134,9	2,6%
<i>Services de santé</i>	194	130,8	131,1	132,6	1,1%
Energie	961	121,7	141,0	157,7	11,8%
<i>Produits pétroliers</i>	748	127,7	152,4	173,8	14,0%
Tabac	47	369,3	383,8	417,1	8,7%
Indice France entière		120,0	122,1	125,1	2,5%
Indices autres DOM					
<i>Indice général - Martinique</i>		122,0	124,1	126,5	1,9%
<i>Indice général - Guyane</i>		121,3	121,8	124,6	2,3%
<i>Indice général - Réunion</i>		123,0	125,7	128,4	2,1%

Source : INSEE

En 2011, l'énergie, qui pèse 10 % dans la structure des dépenses, est le premier contributeur à la hausse des prix (1,14 point). Il est suivi par l'alimentation hors tabac (0,46) et les produits manufacturés (0,34).

Premier poste de dépense des ménages (40 %), les services ont contribué négativement quoique faiblement (-0,1 point) à l'évolution des prix au cours de l'année.

Contribution à la variation de l'indice des prix en décembre 2011



Source : INSEE

Les écarts de prix avec la métropole

L'INSEE a publié une enquête de comparaison des prix entre les départements d'outre-mer et la métropole, qui fait suite aux précédentes études menées en 1982 et 1995.

Il apparaît que les prix à la consommation sont plus élevés de 8,3 % à la Guadeloupe qu'en métropole (13 % en Guyane et 9,7 % en Martinique) si l'on compare un même panier de produits, caractéristique de la consommation des ménages de ces deux géographies.

Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en mars 2010

En %	Ecarts DOM / métropole (panier de consommation métropolitain)	Ecarts métropole / DOM (panier de consommation local)	Ecarts de Fischer DOM / métropole *
Guadeloupe	14,8	-2,2	8,3
Martinique	16,9	-2,9	9,7
Guyane	19,6	-6,4	13

* Cet écart constitue la moyenne géométrique des deux écarts

Source : enquête de comparaison spatiale des prix 2010, INSEE

En outre, le fossé se creuse si un ménage métropolitain reproduisait à l'identique son mode de consommation à la Guadeloupe, puisque son budget subirait une hausse de 14,8 %, contre 19,6 % en Guyane et 16,9 % à la Martinique. A l'inverse, les dépenses d'un ménage ultramarin, consommant de la même manière en France métropolitaine, seraient peu modifiées et auraient même tendance à reculer.

Les disparités observées entre la métropole et les départements d'outre-mer sont en grande partie à mettre sur le compte des prix de l'alimentation. A la Guadeloupe, l'écart est significatif : en se référant aux habitudes de consommation métropolitaines, ces produits seraient 34 % plus chers.

L'étude met également en lumière un accroissement de l'écart de prix entre la Guadeloupe et la métropole entre 1992 et 2010 (9,5 % à 15,9 %), alors qu'il s'était contracté entre 1985 et 1992 (de 17,3 % à 9,5 %). Une évolution similaire est constatée à la Martinique.

4.2 Le suivi des prix

L'observatoire des prix

Des observatoires des prix et des revenus ont été institués en mai 2007 dans **l'ensemble des départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon**¹. Rassemblant dans chaque territoire une grande diversité d'acteurs économiques et sociaux (représentants de l'Etat, élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires), leur objectif est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, ainsi que d'informer régulièrement les pouvoirs publics de leurs évolutions.

Initialement présidés par le Préfet, un décret paru en juillet 2010² précise que leur présidence sera désormais confiée dans chaque territoire à un magistrat de la Cour régionale des comptes, de manière à renforcer leur indépendance. Cette décision traduit une des mesures adoptées au cours du Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009, à laquelle s'ajoute l'attribution de moyens financiers pour permettre aux observatoires d'initier des études ainsi que la possibilité pour leurs présidents de saisir l'Autorité de la concurrence lorsque des écarts de prix importants sont constatés.

Depuis l'instauration de l'observatoire à la Guadeloupe en octobre 2007, la majorité des travaux produits ont concerné la formation des prix du carburant. Monsieur Bernard Lesot, magistrat de la Chambre régionale des comptes de Guadeloupe-Guyane-Martinique, a été nommé Président de l'observatoire des prix de Guadeloupe par arrêté du 30 novembre 2010. L'entité dispose d'un budget de 30 000 € pour son programme d'études. Parmi les principaux travaux initiés en 2011 figure l'analyse de la formation des prix agricoles, qui doit donner lieu à un premier rapport d'étape en mars 2012.

Des prix réglementés

La Guadeloupe, au même titre que d'autres départements d'Outre-mer, fait face à des difficultés d'approvisionnement liées à son éloignement géographique et à la petite taille de son marché, qui limitent le jeu de la concurrence dans certains secteurs.

Par conséquent, le prix de certains biens et services³ est fixé par arrêté préfectoral, conformément aux décrets n°88-1046 et 88-1047 du 17 novembre 1988. Au regard de la situation particulière de la fourniture en énergie, le prix des produits pétroliers⁴ et du gaz est encadré par une réglementation spécifique.

¹ Décret 2007-662 du 2 mai 2007.

² Décret n° 2010-763.

³ Le ciment, la farine et le riz, les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

⁴ Supercarburants, sans plomb et gazoles, fioul domestique, pétrole lampant, fiouls lourds, super éthanol.

Le prix des produits pétroliers

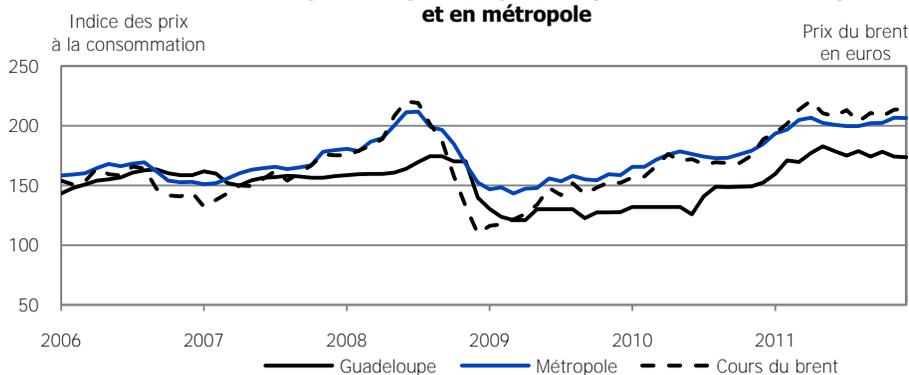
Un nouveau régime de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz a été instauré par le décret n°2010-1332 du 8 novembre 2010 dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Il prévoit la mise en place **d'un prix plafond de distribution des produits pétroliers** le premier jour de chaque mois par arrêté préfectoral, en fonction des trois composantes suivantes :

- *Le prix (hors taxe) de sortie de raffinerie* : fixé le premier jour de chaque mois et identique **dans les trois départements d'Outre-mer**, il dépend de la moyenne des cours internationaux du pétrole et des autres intrants, ainsi que de la parité euro/dollar constatées pendant le mois précédent. Il intègre également le coût de transport et de stockage.
- *Les taxes régionales*, propres à chaque département.
- *Les marges de distribution* : celles-ci peuvent être modifiées une fois par an dans chaque **département en fonction de l'évolution des coûts et des efforts de productivité des entreprises**.

Ce système rénové a **pour objectif d'assurer une meilleure régulation concurrentielle du marché**. Il s'inscrit dans une logique de mutualisation des coûts entre les Antilles et la Guyane et permet une réactivité mensuelle à l'évolution des cours mondiaux.

L'évolution du prix des produits pétroliers a été relativement proche entre la métropole et la Guadeloupe, en lien avec les cours du pétrole brut, du début des années 2000 jusqu'au milieu de l'année 2006. Les baisses de prix consécutives aux conflits sociaux de fin 2008 et 2009 à la Guadeloupe, ont entraîné un décrochage avec la tendance métropolitaine, qui a perduré en 2010 avant de s'amenuiser en 2011. En janvier 2012, le litre de gazole atteignait 1,43 € à la Guadeloupe, contre 1,45 € en métropole.

Evolution comparée du prix des produits pétroliers en Guadeloupe et en métropole



5. Le commerce extérieur

A l'image des autres départements français d'outre-mer, la Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses échanges extérieurs. **Son taux d'ouverture, rapport entre la somme des importations et des exportations sur le PIB, se situe autour de 40 %, un niveau relativement proche de celui des pays voisins les moins intégrés au commerce international comme Haiti et Cuba, alors qu'il atteint en moyenne le double dans les petits états insulaires.**

Ce phénomène est à mettre en rapport avec la faiblesse des exportations du département, liée aux contraintes structurelles qui pèsent sur la compétitivité des produits (faible valeur ajoutée des productions exportées, éloignement géographique des marchés exports, coûts élevés des facteurs de production). Comme dans les autres départements d'outre-mer, la baisse de compétitivité observée dans les filières traditionnelles (banane, filière canne-sucre-rhum) **n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières d'exportation.**

La balance commerciale est structurellement déficitaire : ce déséquilibre tient également à **l'orientation du système productif vers la satisfaction du marché intérieur**³ et à la polarisation des relations commerciales avec la métropole.

Avertissement : Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices. Il s'agit de données brutes, non corrigées des variations saisonnières : elles peuvent donc légèrement différer de celles présentées dans d'autres publications. Enfin, les mouvements concernant les hydrocarbures, marqués par des phénomènes de stockages et de réexportations doivent être interprétés avec prudence.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Les importations bénéficient globalement du dynamisme de la consommation des ménages et du redressement de l'activité économique ces deux dernières années : elles atteignent 2,6 milliards € en 2011 et retrouvent ainsi leur point haut de 2008.

Hors produits pétroliers (bruts et raffinés), leur progression sur un an est cependant peu marquée (+1 %). La hausse provient principalement de celle des importations de produits agroalimentaires (+7,9 %) et agricoles (+7,2 %) et des produits textiles et d'habillement (+9,5 %).

Après un net rebond en 2010, les importations de biens de consommation et de biens intermédiaires affichent une croissance modérée en valeur. Elles évoluent respectivement de +3,7 % et de +1,4 %. En revanche, les importations de biens d'équipement à destination des entreprises sont en baisse de 2,7 %. Celles de matériels de transport reculent également (- 8 %), en raison du repli de -24 % des importations de véhicules.

³ « Guadeloupe : une économie en déficit ... d'image » CEROM 2004

Les principaux produits importés (données brutes en millions d'€)

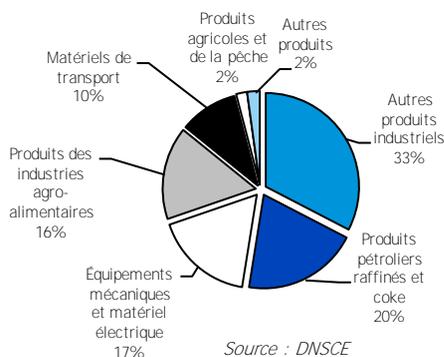
	2009	2010*	2011*	Variation 2011/2010
Autres produits industriels	719,5	856,2	860,7	0,5%
<i>dont</i> Produits métallurgiques et métalliques	115,3	163,4	145,9	-10,7%
Produits pharmaceutiques	138,5	147,3	146,7	-0,4%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	89,9	114,2	125	9,5%
Produits pétroliers raffinés et coke	197,8	153,3	527,5	244,0%
Équipements mécaniques et matériel électrique	368,2	452,0	455,1	0,7%
Produits des industries agroalimentaires	324,5	392,7	423,5	7,9%
Matériels de transport	281,2	290,4	267,2	-8,0%
Produits agricoles et de la pêche	39,2	46,9	50,3	7,2%
Autres produits	43,1	41,1	58,0	41,0%
Total hors hydrocarbures	1 755,2	2 059,1	2 078,8	1,0%
Total	1 973,4	2 232,6	2 642,4	18,4%

Source : DNSCE

* Données provisoires

La structure des importations a peu varié au cours de la décennie. Les autres produits industriels se maintiennent comme **premier poste d'importation (33 % en 2011)**, suivi des produits pétroliers raffinés (20 %), des équipements mécaniques (17 %) et des produits agroalimentaires (16 %).

Structure des importations en 2011

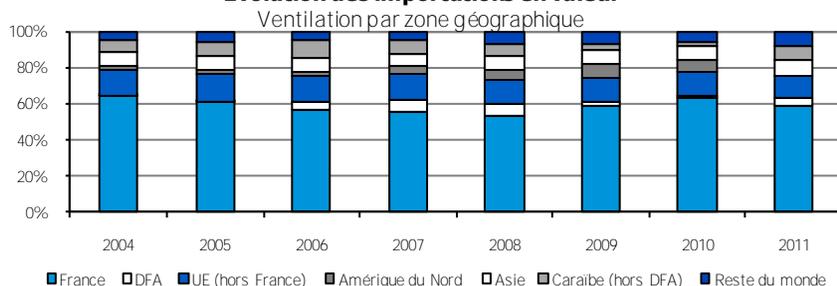


5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2011, 62 % des importations guadeloupéennes proviennent de l'Union Européenne. Parmi celle-ci, la France métropolitaine demeure le principal fournisseur de la Guadeloupe, totalisant 1,4 milliard €, soit 52 % des importations de l'île. Les autres pays de l'Union européenne fournissent pour 262 millions € de biens (10 % du total).

L'Amérique du Nord pourvoit à 11,7 % des importations. Les pays de la Caraïbe représentent 6,5 % des achats en 2011. Les produits importés directement d'Asie comptent pour 8,2 % de la valeur totale des importations.

Evolution des importations en valeur



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

En 2011, les exportations hors hydrocarbures (bruts et raffinés) progressent de 3,2 %, à 174 millions €. On relèvera la bonne orientation des exportations de produits agricoles (+27 %), en lien avec le dynamisme retrouvé des exportations de bananes (+42 %), dont la commercialisation avait été interrompue pendant quelques mois en 2010.

Les principaux produits exportés (en millions d'€)

	2009	2010	2011*	Variation 2011/2010
Produits des industries agroalimentaires	50,9	54,6	57,2	4,8%
Autres produits industriels	38,3	44,9	44,6	-0,6%
<i>dont</i> Produits chimiques, parfums et cosmétiques	13,2	11,4	10,1	-11,7%
Produits manufacturés divers	8,7	11,7	8,0	-31,8%
Produits métallurgiques et métalliques	6,4	7,8	11,7	51,3%
Produits agricoles et de la pêche	31,9	23,9	30,4	27,0%
Équipements mécaniques et matériel électrique	27,4	26,8	20,7	-22,6%
Matériels de transport	12,3	16,3	19,7	20,7%
Hydrocarbures naturels, électricité, déchets	3,4	9,3	15,7	68,0%
Autres produits**	6,7	2,5	46,4	ns
Total hors hydrocarbures	162,4	168,7	174,1	3,2%
Total	170,9	178,4	234,8	31,6%

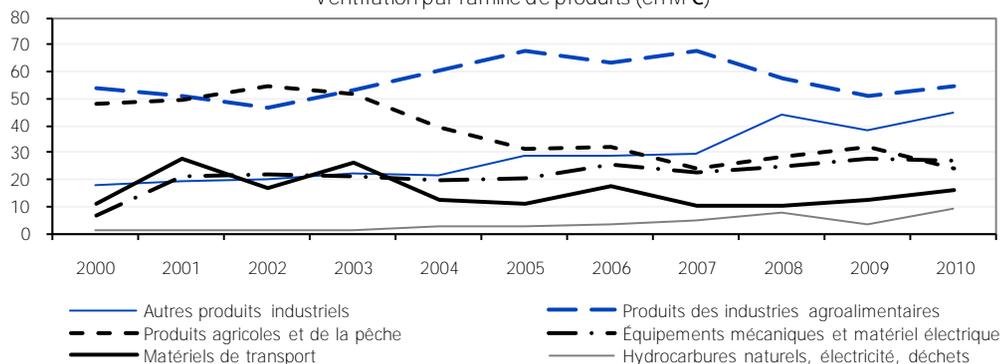
Source : Douanes

* Données provisoires

** Il s'agit pour l'essentiel de réexportation de produits pétroliers raffinés

Les principaux postes d'exportations sont les produits des industries agroalimentaires (33 %), les autres produits industriels (19 %) et les produits agricoles et de la pêche (13 %). Sur dix ans, la structure des exportations a nettement évolué, au détriment des produits de l'agriculture et de la pêche, qui représentaient 35 % des exportations en l'an 2000.

Evolution des exportations en valeur
Ventilation par famille de produits (en M €)

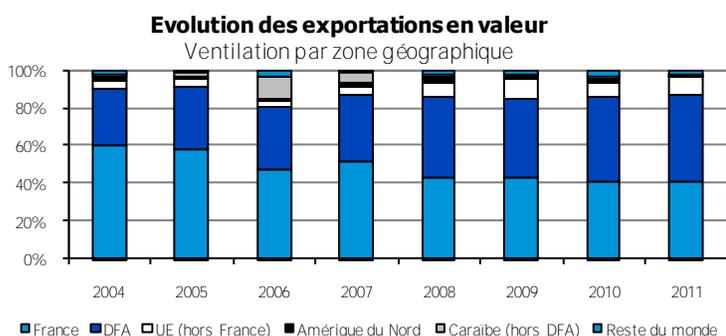


Source : DNSCE

5.2.2 Les principaux clients

Les DFA et les collectivités voisines de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont les principaux partenaires à l'export de la Guadeloupe : ils sont destinataires en 2011 de 45 % des produits exportés (106 millions €). Ces flux sont en partie constitués de réexpéditions d'hydrocarbures, mais aussi de produits agroalimentaires et de biens d'équipement expédiés à la Martinique. Deuxième partenaire, la France métropolitaine absorbe 42 % des exportations (98 millions €) : elle importe l'essentiel des produits issus de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire et en particulier l'ensemble des exportations de bananes, 93 % de celles de rhum et 82 % de celles de sucre.

Les ventes vers l'Union Européenne (21 millions €) représentent 9 % des exportations totales. Les deux principaux partenaires (le Portugal et l'Espagne) importent de la Guadeloupe des produits agroalimentaires.



Source : DNSCE

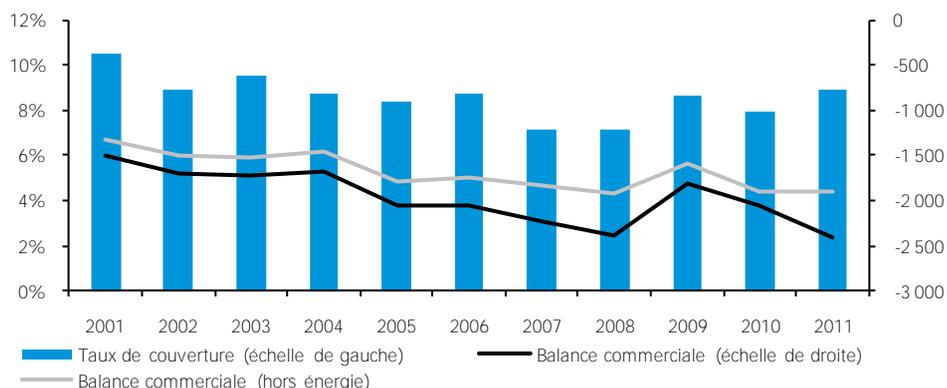
Les ventes vers les autres pays, en particulier de la Caraïbe (1 %), ont un poids marginal dans le total des exportations.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2011, la balance commerciale des biens (-2,4 milliards d'€) se dégrade, en lien avec la reprise de la demande intérieure et la bonne tenue de la consommation des ménages. Le déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches d'activité. Les secteurs les plus déficitaires sont les autres produits industriels (-816,1 millions €), les équipements mécaniques, électriques et informatiques et les produits de l'industrie agroalimentaire (-152,8 millions €). Hors énergie, le déficit de la balance commerciale (-1,9 milliards d'€) augmente de 0,8 %.

Le taux de couverture des importations par les exportations demeure faible : la Guadeloupe importe environ dix fois plus qu'elle n'exporte.

Balance commerciale (en millions €) et taux de couverture (%)



Source : DNSCE

Balance commerciale hors services

en millions €	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Importations	1 973,4	2 232,6	2 642,4	18,4%
Exportations	170,9	178,4	234,8	31,6%
Solde de la balance commerciale	-1 802,5	-2 054,2	-2 407,6	17,2%
<i>Taux de couverture</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,0%</i>	<i>8,9%</i>	11,2%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	-7,3	-23,0	-19,9	-13,3%
Industries agricoles et agro-alimentaires	-273,5	-338,1	-366,3	8,4%
Equipements mécaniques, matériel électrique et informatique	-340,8	-425,2	-434,4	2,2%
Autres produits industriels	-681,2	-811,3	-816,1	0,6%
Matériels de transport	-268,9	-274,1	-247,5	-9,7%
Energie	-192,7	-197,4	-152,8	-22,6%

Source : DNSCE

5.4 LES RELATIONS REGIONALES

5.4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

Les échanges commerciaux avec la région Caraïbe (y compris DFA) représentent respectivement 10,4 % et 46,3 % des importations et exportations en 2011.

Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) représentent 6,5 % des importations totales, à 171,8 millions €, tandis que les flux en provenance des DFA, qui comprennent principalement des produits pétroliers importés de Martinique¹, en pèsent 3,9 %.

Les achats en Amérique du Nord, qui portent essentiellement sur des produits pétroliers venant de Porto-Rico, concernent 11,8 % des importations régionales en 2011.

¹ La Martinique, où se situe la raffinerie de la SARA, se présente comme le premier fournisseur de produits pétroliers de la Guadeloupe

En 2011, le montant des exportations régionales s'est élevé à 108,8 millions €. Elles sont à 97 % destinées aux DFA et aux collectivités voisines de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les exportations à destination des Etats étrangers de la Caraïbe restent minimales : avec 2,8 millions €, elles représentent 1,2 % du total des exportations.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Un bref rappel sur les APE

Les économies ultramarines françaises des Antilles-Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique sont directement concernées par la réforme commerciale engagée entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), qui fait suite à une longue période de coopération internationale. L'accord de Cotonou signé en juin 2000 prévoit la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de partenariat économique (APE) qui visent à instaurer des zones de libre échange entre l'Union européenne et six unions régionales¹ des pays ACP pour faciliter leur intégration dans le marché international.

Au terme de plusieurs années de négociations, les pays du CARIFORUM, le forum caribéen des pays ACP² et l'UE ont signé un APE le 15 octobre 2008. C'est l'un des premiers accords internationaux Nord-Sud dit *complet* : il couvre aussi bien l'accès au marché, les services et les investissements que des mesures d'accompagnement au renforcement de l'intégration régionale.

L'accès au marché européen en franchise de droits et contingents des pays du CARIFORUM s'applique à compter du 1^{er} janvier 2010 (avec suppression des quotas transitionnels), à l'exception du secteur du sucre, où une clause de sauvegarde pan-ACP reste applicable jusqu'au 1^{er} octobre 2015. Parallèlement, les marchés de services européens deviennent accessibles aux entreprises et professionnels de la Caraïbe.

Cet accord met également progressivement fin aux préférences commerciales accordées aux pays ACP de la Caraïbes, qui vont devoir ouvrir peu à peu leurs marchés aux produits européens. Les engagements de libéralisation tarifaire convenus sont asymétriques, les Caraïbes ayant jusqu'à 25 ans pour appliquer les suppressions de taxes et réductions tarifaires prévues sur certains produits couverts par l'accord. La plupart des mesures seront toutefois effectives dans un délai de 10 ans, c'est-à-dire en 2020.

Ce nouveau régime commercial engendre de nombreux changements pour les trois Départements Français d'Amérique (DFA) puisqu'ils sont géographiquement intégrés à l'espace caribéen et dans le même temps appartiennent à l'UE en tant que région ultra-périphérique (RUP). Certaines dispositions particulières ont d'ailleurs été négociées en leur faveur, à savoir :

- L'exclusion de la libéralisation des importations de bananes et du sucre en provenance des pays ACP sur les marchés des RUP pour une durée de 10 ans renouvelable une fois. Cette mesure va permettre de maintenir les droits de douanes existant sur ces produits.
- Le maintien de l'octroi de mer. En tant qu'outil de fiscalité interne, son principe n'a pas été remis en cause.
- L'inclusion d'une clause de sauvegarde spéciale, applicable à tous les produits, spécifiant que les droits de douane pourraient être rétablis temporairement en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP.

Ainsi, en proposant un cadre facilitant les échanges, l'APE vise à d'intensifier les échanges entre les DFA et les pays du CARIFORUM et à répondre à la stratégie d'ouverture de la Guadeloupe vers son environnement régional, souhaitée par les décideurs locaux et nationaux.

¹ A savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique du Sud, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique.

² Il intègre les pays du CARICOM, le Marché Commun des Caraïbes (Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Saint Christophe et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, le Surinam, Trinidad et Tobago), à l'exception de Montserrat, mais avec la République Dominicaine.

Section 3

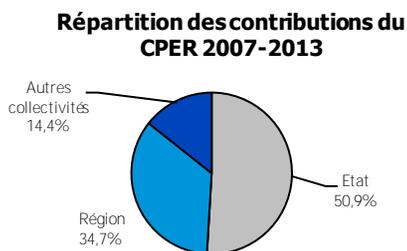
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

La Guadeloupe bénéficie de concours financiers conséquents dans le cadre des instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets Etat-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV visant à l'accroissement de la coopération transnationale dans la région Caraïbe.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

Le CPER 2007-2013 est un document national qui contractualise pour 7 ans les engagements de l'Etat et de la Région. Ainsi, en Guadeloupe, l'Etat et la Région financent la plus grande partie du CPER 2007-2013 (respectivement 50,9 % et 34,7 % des crédits ouverts sur les 7 ans). D'autres partenaires peuvent s'y ajouter, comme le Département pour la Guadeloupe.



Source : Préfecture

L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation.

LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité » :

L'objectif général est de faire de la Guadeloupe une région ultrapériphérique européenne attractive et compétitive. Les enjeux sont triples : développer la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité, soutenir et développer une gestion durable de l'agriculture.

L'axe d'intervention 2 « environnement »

Etant donnée la grande fragilité du patrimoine naturel de l'archipel, plusieurs objectifs ont été déclinés : la mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets, d'alimentation en eau potable, de traitement des sites pollués et des eaux résiduaires, la mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et d'une gestion durable de la biodiversité des milieux naturels.

L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale »

Les axes d'intervention sont les suivants : promotion de l'emploi, du capital humain, de l'inclusion sociale, de la culture et du sport, l'accompagnement du développement urbain, la mise aux normes des infrastructures de santé publique et le développement des activités de transport allant dans le sens du désenclavement de certaines populations.

Enfin, **le volet territorial** est destiné à accompagner le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi qu'à construire une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

Sur la période 2007-2013, le montant total des crédits ouverts s'élève à 332,7 millions €. Au 1^{er} janvier 2012, 115,1 millions € ont été programmés, soit 34,6 % du total, 15,8 % ont été versés¹.

CPER 2007-2013 Axes d'intervention	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits programmés au 01/01/2012		Crédits versés au 01/01/2012	
millions d'euros			en % des crédits ouverts sur l'année		en % des crédits ouverts totaux
1. Compétitivité et attractivité	110,5	57,6	52,1%	33,4	30,2%
2. Environnement	82,0	23,7	28,9%	5,06	6,2%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	28,8	22,5%	12,4	9,7%
4. Volet territorial	12,3	5,0	40,4%	1,7	13,4%
Total	332,7	115,1	34,6%	52,5	15,8%

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

En 2011, les crédits ouverts concernent surtout l'axe compétitivité et attractivité (57,6 millions €) et, dans une moindre mesure, les axes cohésion sociale et territoriale (28,8 millions €) et environnement (23,7 millions €).

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

En remplacement du DOCUP, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle est également éligible à l'objectif « convergence »² de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne³ pour la période 2007-2013. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

¹ Les crédits ouverts sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un budget est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Les projets retenus se voient allouer des fonds dont le versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits programmés et crédits versés pour l'année en cours.

² L'objectif « convergence » concerne pour la France les quatre régions d'outre-mer.

³ Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'UE sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

LES FONDS EUROPEENS DU PO

Le Fonds de développement régional (FEDER) comporte six axes : compétitivité et attractivité, environnement, cohésion sociale et territoriale, volet territorial (accompagnement spécifique du développement de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), surcoûts de fonctionnement et surcoûts d'investissement.

Le Fonds social européen (FSE) comporte pour sa part quatre axes : l'amélioration et le développement de l'accès à l'emploi, la valorisation des ressources humaines ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Le dernier axe regroupe ces trois thématiques pour le cas particulier de la collectivité de Saint-Martin.

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et l'initiative communautaire LEADER, qui vise principalement à mettre en œuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

L'enveloppe globale des Programmes Opérationnels 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1^{er} avril 2008, s'élève à 951,2 millions € pour la Guadeloupe et les Iles du Nord¹. En 2011, 532,2 millions € ont été engagés (soit 56 % des crédits ouverts totaux) et 165,6 millions € versés. Respectivement 60 % et 26 % des crédits engagés l'ont été dans le cadre du FEDER et du FSE.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2011		Crédits versés au 31/12/2011	
millions d'euros		en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts	
FEDER	542,7	319,6	58,9%	107,4	19,8%
FSE	185,2	137,9	74,5%	24,5	13,2%
FEADER	143,1	69,6	48,6%	31,9	22,3%
FEP	80,2	5,1	6,4%	1,7	2,1%
TOTAL	951,2	532,2	56,0%	165,6	17,4%
INTERREG IV	63,8	44,6	69,9%	5,9	9,2%

Source : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional

¹ Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privé des maîtres d'ouvrage.

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les Etats de la Caraïbe¹, et plus spécifiquement pour les régions d'outre-mer, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement.

Il a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'Etat et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8 millions €. Le premier appel à projet s'est tenu en mai 2009. Le second appel à projet a concerné 4 secteurs pour un montant total de 7,3 millions € dont 5,2 millions € au titre du FEDER. Le 14 mars 2011, INTERREG IV Caraïbes a lancé le troisième appel à projet d'un montant de 11 millions €.

Sur les 39 projets examinés, onze ont reçu un avis favorable dont 5 concernent uniquement l'axe 1 du programme dit économique et 6 l'axe 4 consacré à l'assistance technique. Parmi les projets exemplaires retenus, figure la phase II du projet Géothermie Caraïbe. La première phase du projet achevée avec succès en juin 2009 a confirmé l'existence d'un potentiel géothermique sur la zone de Wotten Waven à la Dominique. L'objectif de la phase II est de produire de l'électricité d'origine géothermique pour assurer l'autosuffisance énergétique de la Dominique et exporter l'électricité excédentaire produite vers la Guadeloupe et la Martinique par des câbles sous-marins. La Région Guadeloupe est chef de file du projet, le coût de l'opération s'établit à 7,8 millions €.

En 2011, 44,6 millions € de crédit ont été engagés contre 39,1 millions € en 2010.

¹ La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : **des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages** et la compétitivité des entreprises de ces départements¹.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer votée en mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent **une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation** ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux **départements d'outre-mer**, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, **les zones franches d'activités, ou le RSTA**. En revanche, les lois de finances 2011 et 2012 prévoient une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions **d'impôts accordées au titre des investissements en outre-mer**.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. Un abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM.

Le plafonnement global des avantages fiscaux a été diminué dans les lois de finance 2010 puis 2011. A compter du **1^{er} janvier 2012 et pour l'impôt des revenus de 2011**, « Le total des avantages fiscaux mentionnés au 2 ne peut pas procurer une réduction du montant de l'impôt dû supérieure à la somme d'un montant de **18 000 € (au lieu des 25 000 € initiaux)** et d'un montant égal à 6 % (au lieu de 10 %) du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues au I de l'article 197. »

On retrouve notamment, parmi les avantages fiscaux éligibles au plafonnement, les **dispositifs d'aide fiscale à l'investissement des articles 199 undecies A, B et C**.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît un certain nombre d'handicaps exogènes (éloignement, faible superficie, risques naturels élevés...) et endogènes (développement limité du capital humain, barrières à l'entrée, étroitesse des marchés intérieurs, manque d'insertion dans l'environnement régional...) au développement économique de ces territoires, qui justifient une intervention publique spécifique.

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés¹ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant. La loi de Finances 2012 prévoit cependant de supprimer cet abattement, qui devait initialement s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2017 : l'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2011. Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants :

- l'abattement en faveur des entreprises nouvelles ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées dans des zones franches urbaines ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées en zones franches d'activités ;

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM² était venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéfices imposables et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficieront d'un abattement sur leur bénéfice imposable seront dans l'obligation d'effectuer des dépenses de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéfices exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010³ permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéfices prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées⁴. Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés.

¹ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2013.

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

³ n°2010-1658

⁴ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Les impôts concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€ 	
		6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> • R&D • TIC • Tourisme • Agro-nutrition • Environnement • Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> • La Guyane ; • Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; • Communes rurales de La Réunion² ; • Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour laquelle l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale : en 2010, l'octroi de constituait 30 % des recettes fiscales des communes guadeloupéennes et 39 % de celles de la Région.
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de **défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés** par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les **départements et collectivités d'outre-mer**.

Ces dispositifs consistent en la **réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP (à hauteur de 50 % au minimum¹) ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé)**.

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer². Cette modification visait à abaisser les **seuils d'agrément** en deçà desquels la **défiscalisation s'effectuait** de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En outre, **s'agissant des incitations fiscales** pour le financement de logements dans les outre-mer, **l'objectif visé était de corriger les effets pervers des dispositifs précédents** en rendant éligibles aux dispositifs de défiscalisation les logements locatifs sociaux (LLS) aux conditions de ressources et de loyers réglementés.

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- **L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel** et non plus au seul propriétaire, **afin d'aider ce secteur** ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne **l'extinction progressive du dispositif Girardin** concernant **l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler** respectivement en 2012 et 2013.

¹ Ce taux est majoré pour certains territoires ou certains secteurs sensibles.

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies **d'outre-mer**, mais à des taux de réduction plus favorables¹ : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, au lieu de 2017.

En ce qui concerne le logement outre-mer, la loi de finances stipule d'autre part que **l'ensemble des réductions d'impôt accordées ne peut dépasser un certain montant** : en 2011, il était fixé à 40 000 € ou 15 % du revenu global du foyer. Il passe à 30 600 € ou 11 % du revenu global du foyer en 2012, ce plafond pouvant être porté à 40 000 € ou 15 % si le contribuable a également profité de la réduction d'impôt dans le logement social.

A noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralenti par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne, qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de **la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.**

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la **loi de programme pour l'outre-mer** du 21 juillet 2003² pour les DOM et St Martin. Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées **selon les secteurs et bénéficieront d'une** exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant **jusqu'à** un plafond unique à 1,4 SMIC.

Au-delà, une exonération **linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera** lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales **d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.**

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de Finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de la Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Les services de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

Les dépenses totales de l'Etat enregistrent un rebond (+4,6 % sur un an) en 2011 pour s'établir à 2,4 milliards €. Cette évolution est essentiellement imputable à la hausse de 4,7 % des dépenses de personnel. Ces dernières concentrent 39 % des dépenses totales. Les dépenses d'intervention affichent en revanche un repli de 4,7 %. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement diminuent respectivement de 4,6 % et 3,7 % sur un an. Parallèlement, les dotations aux collectivités se stabilisent : elles s'élèvent à 650,9 millions € en 2011, contre 651,8 millions € en 2010.

Les recettes totales de l'Etat dans le département s'établissaient à 817 millions € en 2010¹, en baisse de 10 %. Le recul des recettes fiscales de 6,5 % (notamment des recettes issues de l'impôt sur le revenu : -9,4 %) et la diminution de 18 % des comptes de concours financiers expliquent ce repli.

3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.2.1 Aperçu général

Le renforcement de la décentralisation en 2004 a conféré aux collectivités locales françaises, avec le soutien de l'État, un rôle majeur dans le développement économique des territoires. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les administrations publiques locales sont au cœur du développement économique. Elles jouent un rôle moteur sur l'activité économique tant par les politiques qu'elles mettent en œuvre que par l'importance relative de leurs dépenses d'équipement².

Légère hausse de la capacité d'autofinancement des collectivités locales

En 2010, la capacité d'autofinancement (CAF) des collectivités locales de Guadeloupe enregistre une hausse de 1,7 %. Elle s'élève à 168,7 millions €.

Dans le détail la CAF du département affiche un net rebond (+51 %) pour s'établir à 71,3 millions €. Rapporté au nombre d'habitants, cette dernière atteint 135 €. La CAF de la région Guadeloupe enregistre une nette diminution (-30 % soit -26 millions €). A 56,2 millions €, elle atteint 178 euros par habitant soit 27 euros de moins que la moyenne des autres régions d'outre-mer. Parallèlement la capacité d'autofinancement des communes s'inscrit en hausse de 7,5 % sur un an mais reste faible à 41,2 millions €.

¹ Les données relatives aux recettes de l'Etat en 2011 ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

² Les collectivités locales des DROM : des acteurs du développement économique ; note publiée par l'IEDOM en novembre 2010.

Dépenses par habitant	2005	2010	Var 2010/2005	Moyenne de référence 2010 (*)
Région				
Fonctionnement	271	531	95,9%	402
Investissement	317	424	33,8%	411
Département				
Fonctionnement	1 035	1 303	25,9%	974
Investissement	199	388	95,0%	379
Communes et regroupements				
Fonctionnement	1 023	1 293	26,4%	nd
Investissement	279	402	44,1%	nd

(*) Pour la Région, la référence est la moyenne des régions d'outre-mer.

Pour le Département, la référence est moyenne des départements de taille équivalente (250 000 à 499 999 habitants)

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

Les recettes fiscales se maintiennent en hausse

Les recettes fiscales des collectivités locales de Guadeloupe affichent une nouvelle hausse en 2010 (+8,9 %). Le département enregistre une hausse de 3 % pour atteindre 369,8 millions €, soit 923 euros par habitant. Les recettes fiscales des communes connaissent une augmentation de 15 %, porté par la croissance dynamique de la fiscalité directe (38,4 %). Les recettes fiscales régionales ont crû de 3,6 % en 2010 pour s'établir à 183,7 millions, le produit de la fiscalité directe par habitant représente 54 €.

Des dépenses d'investissement au dessus des référents nationaux

En 2010, les dépenses d'investissement de la région Guadeloupe s'élèvent à 424 € par habitant soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des régions d'outre-mer (411 €). Pour le département, ce ratio, établi à 388 €, dépasse également celui des départements de taille équivalente (379 €). Rapporté au nombre d'habitants l'encours de la dette globale du département s'élève à 276 € contre 523 € pour les départements de taille équivalent, celui de la région est de 564 € (la moyenne des régions d'outre-mer est de 404 €).

La capacité de désendettement de la région Guadeloupe représente 2,7 années d'épargne brute, elle s'élève à 2 années pour le département et 6,6 années pour les communes.

3.2.2 Analyse des finances des collectivités locales

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales

	Région		Structure en 2010	Département		Structure en 2010	Communes		Structure en 2010
	2009	2010		2009	2010		2009	2010	
Recettes totales	487,2	430,9	100,0%	712,9	687,2	100,0%	683,6	719,5	100,0%
Recettes de fonctionnement	255,1	256,1	59,4%	572,5	571,2	83,1%	510,9	560,8	77,9%
Recettes fiscales	177,4	183,7	42,6%	359,6	369,8	53,8%	511,5	588,6	81,8%
<i>Dont dotations et subventions</i>	73,1	67,5	15,7%	189,9	179,0	26,1%	64,2	108,1	15,0%
Recettes d'investissement	232,2	174,8	40,6%	140,5	116,0	16,9%	172,7	158,7	22,1%
<i>Dont fond de compensation pour la TVA</i>	3,8	8,2	1,9%	12,1	10,9	1,6%	26,5	14,8	2,1%
<i>Dont Emprunts</i>	75,0	25,0	5,8%	0,0	11,0	1,6%	47,2	50,9	7,1%
Dépenses totales	414,1	382,7	100,0%	595,1	677,2	100,0%	620,1	680,9	100,0%
Dépenses de fonctionnement	202,9	212,7	55,6%	536,6	521,8	90,2%	472,6	519,6	76,3%
Dépenses d'investissement	211,2	170,0	44,4%	110,2	155,3	18,5%	147,5	161,3	23,7%
Résultat	73,1	48,2		117,8	10,0		63,5	38,6	
Dette en capital au 1^{er} janvier	220,4	226,0	53,2%	113,6	110,7	16,3%	189,8	273,1	40,1%

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

• Analyse des finances de la Région

En 2010, la Région Guadeloupe présente un solde financier positif de 48,2 millions €. Ce résultat s'explique par la baisse conjointe des recettes totales (-11,6 %) et des dépenses (-7,6 %). La situation financière de la région se fragilise par rapport à celle de 2009, l'épargne diminue de 15,4 % et l'encours de la dette progresse de 5,6 millions € pour atteindre 226 millions €. Le recours à l'emprunt s'établit à 25 millions €. La capacité de désendettement représente 2,7 années d'épargne brute. Rapporté au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement sont légèrement supérieures aux autres régions d'outre-mer (424 € contre 411 €). En revanche les charges de fonctionnement sont nettement plus élevées (531 € par habitant contre 402 €).

La capacité d'autofinancement recule de 35,3 % pour s'établir à 51,9 millions €. Le fond de roulement s'inscrit également en baisse par rapport à l'exercice précédent (57,9 millions € en 2010 contre 78,1 millions € en 2009). Les recettes totales s'élèvent à 430,9 millions € à fin 2010 enregistrant un repli de 11,6 % sur un an : cette évolution est principalement imputable à la diminution de 24,7 % des recettes d'investissements. Les dépenses totales s'établissent à 382,7 millions €, en retrait de 7,6 %.

Une hausse de 3,6 % des recettes fiscales

Les produits de fonctionnement (256,1 millions €, 59 % des recettes totales) affichent une croissance de 0,4 % sur un an en dépit d'un recul de 7,7 % du poste dotations, participation et subventions reçues (16 % des recettes totales). Les recettes fiscales, principale ressource des recettes de fonctionnement (71,7 % des recettes de fonctionnement) ont crû de 3,6 %. La fiscalité indirecte (162,2 millions €) enregistre une hausse de 2,9 %, tandis que la fiscalité directe (21,5 millions €) augmente de 8,8 %. En termes de structure, la part de la fiscalité directe (8,4 %) et indirecte (63,3 %) dans le total des recettes de fonctionnement est relativement proche de celle des régions d'outre-mer (respectivement 7,8 % et 58,5 %).

Des dépenses de fonctionnement tirées par les frais de personnel

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter (+4,8 %) en lien avec une hausse de 5 % des frais de personnel (20,8 % des dépenses de fonctionnement). Les achats et charges externes diminuent de 4,1 %. Par habitant, les charges de fonctionnement sont supérieures à l'ensemble des régions d'outre-mer (531 euros contre 402 euros).

Une nette diminution des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 24,7 % pour atteindre 174,8 millions €. Cette évolution résulte de la baisse de 20,2 % des subventions d'équipement reçues.

Les charges d'investissement (170 millions €) diminuent de 19,5 % sur un an : les dépenses d'équipement directes ainsi que les subventions d'équipements versées enregistrent un net recul (respectivement -21,1 % et -20,2 %). Rapporté au nombre d'habitants, les dépenses d'investissement de la région Guadeloupe (424 €) sont supérieures à la moyenne des régions d'outre-mer (411 €).

• Analyse des finances du Département

En 2010, la situation financière du Département est à l'équilibre, le résultat comptable s'établit à 10 millions € contre 71 millions € en 2009, en baisse de 86 %. Cette évolution est imputable à une légère diminution des recettes totales (-0,2 % face à une hausse de 4,7 % des dépenses totales (677,2 millions €). La capacité d'autofinancement s'inscrit en hausse de 8,8 % par rapport à 2009 pour atteindre 56,2 millions €.

Le département de Guadeloupe affiche un niveau d'endettement en léger retrait : l'encours de la dette s'élève à 110,6 millions d'euros fin 2010, contre 113,5 millions € en 2009. Le conseil général a mobilisé 3 nouveaux emprunts en 2010 pour un montant de 11 millions €. La capacité de désendettement représente 2 années d'épargne brute (contre 2,4 années en 2009). L'épargne brute s'inscrit en hausse de 17,3 % en glissement annuel en 2010.

Une baisse marquée des recettes

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 0,2 % sur un an pour s'établir à 571,2 millions €, soit une valeur supérieure aux charges de fonctionnement (521,8 millions €). Cette évolution s'explique par un repli de 5,7 % sur un an des transferts provenant de l'Etat : le poste dotation, participation et subventions reçues (179 millions €) représentent 36 % des recettes totales en 2010. Ce poste est principalement constitué de la dotation globale de fonctionnement forfaitaire de l'Etat qui s'élève à 135,9 millions € en 2010, en diminution de 17,5 % en glissement annuel. Ce recul des dotations de fonctionnement en terme réel s'explique par le gel du volume de dotations octroyé aux collectivités territoriales sur 3 ans.

En 2010, les recettes fiscales représentent 370,2 millions € soit 54 % des recettes totales et sont en augmentation de 3 % par rapport à 2009. Ces dernières atteignent 923 euros par habitant soit un niveau supérieur à celui des départements de taille comparable (656 euros). La part de la fiscalité indirecte reste conséquente (36 %), elle représente 67,2 % des recettes fiscales, en raison des différentes taxes destinées à compenser les compétences transférées par l'Etat.

Elle est principalement constituée par le produit de la TIPP (152,4 millions €). La fiscalité directe affiche un repli de 0,8 % : ces recettes sont composées de la taxe d'habitation (28,8 millions €), la taxe sur le foncier bâti (53,9 millions €) et de la compensation relai nette (38,4 millions €).

Les recettes d'investissement chutent de -17,4 % et s'élèvent à 116 millions €. Elles proviennent principalement des subventions d'équipements (40,2 millions €) et des emprunts souscrits (11 millions €).

Des dépenses en augmentation corrélées à la conjoncture économique

L'effort d'investissement s'est accentué en 2010 : les dépenses affichent une hausse de 40,9 %, en lien avec une augmentation de 106 % des subventions d'équipements versées et des dépenses d'équipement directes accrues de 35,6 %. Par habitant, les dépenses d'investissement s'établissent à 388 €.

En 2010 les ressources propres du département ne couvraient pas l'ensemble des dépenses d'investissement. Malgré l'emprunt de 11 millions €, le solde de trésorerie est de 144,7 millions € en 2010 contre 177 millions € en 2009.

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 521,8 millions € en 2010 en diminution de 2,8 % par rapport à 2009 : elles correspondent à 1 303 euros par habitant contre 1 314 € à la Martinique et 1 243 € en Guyane. Les subventions versées sont en repli de 1,1 %. Elles constituent 71,9 % des dépenses de fonctionnement. Les politiques d'aides à la personne s'élèvent à 241 millions €. Ces dépenses offrent peu de flexibilité et sont fortement corrélées à la situation économique.

Les charges de personnel représentent le deuxième poste de dépenses, et sont en légère diminution de 0,2 %.

Réforme de la fiscalité directe

Au début de l'année 2010, la fiscalité directe a été réformée. Cette réforme concerne :

- La suppression de la taxe professionnelle (TP) et la mise en place de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'un impôt forfaitaire sur les entreprises en réseau ;
- Le remplacement de la part de la taxe d'habitation par celle de la taxe foncière anciennement collectée par les régions.

3.2.3 Analyse des finances des communes

En 2010, la situation financière des communes affiche un solde financier positif. Le résultat net s'est établi à 38,6 millions €, en baisse de 39,2 % en glissement annuel. Cette évolution est imputable à une hausse de 9,8 % des dépenses réelles totales (qui s'élèvent à 680,9 millions €), face à une croissance plus faible des recettes (+5,3 %, pour un montant de 719,5 millions €). La capacité d'autofinancement augmente de 7,6 % en variation annuelle, elle atteint 41,2 millions € et couvre 26 % des dépenses réelles d'investissement. Le recours à l'emprunt progresse de 7,8 % et s'établit à 50,9 millions €. Concernant le niveau d'endettement : fin 2010, l'encours de la dette est à 273,1 millions €, en dépit de remboursements en hausse de 4,6 %. La capacité de désendettement des communes représente 6,6 années d'autofinancement brut.

La croissance des recettes réelles (+5,3 %) a été atténuée par une baisse des **recettes affectées à l'investissement** (-8,1 % en variation annuelle), celles-ci **s'élèvent à 158,7 millions €, soit 22 % des recettes**. Les **ressources de fonctionnement** représentent 78 % des recettes totales et augmentent de 9,8 % en variation annuelle.

Dans le détail, le financement des communes est assuré pour 32 % par la fiscalité **indirecte, tirée principalement par l'octroi de mer (167,4 millions €)** : cette ressource a augmenté de manière dynamique (+8 % sur un an). Les recettes liées à la fiscalité directe (27,6 % des ressources en 2010) ont crû au **rythme annuel de 38,4 %, sous l'effet notamment** de la hausse de la contribution de la taxe professionnelle (+83,1 % pour un montant final de **103,8 millions €**). La **dotation globale de fonctionnement s'élève à 108,1 millions €** (-1,4 % sur un an).

Pour financer leurs investissements, les communes disposent de trois types de **ressources : l'emprunt (qui s'élève à 50,9 millions €), les dotations (39,1 millions €) et un fonds de compensation pour la TVA (14,8 millions €)**. Ces deux derniers postes se sont fortement contractés, de 44,2 % pour le FCTVA¹ et de 39,1 % pour les dotations, entraînant **mécaniquement une augmentation du recours à l'emprunt de 7,8 %**.

Parallèlement, les dépenses des communes ont progressé de 9,8 % en rythme annuel. Elles ont été impactées par la croissance conjuguée des dépenses de fonctionnement (+9,9 %) et d'investissement (+9,4 %). **En hausse de 4,3 % sur un an, les frais de personnel** absorbent une part prédominante des charges fonctionnelles, représentant 43,4 % du **montant total des dépenses communales, soit 295,2 millions €**. Les **charges liées à l'investissement restent secondaires et s'élèvent à 161,3 millions €, dont 127,8 millions € consacrés à l'équipement brut**. Les autres postes tels que subventions et contingents et remboursements de la dette augmentent de 8,7 % et 4,6 %.

Pour pallier aux difficultés financières communales, la Préfecture et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), **avec le concours technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD)**, ont initié en 2004 le dispositif COCARDE². En 2011, deux communes bénéficient de ce plan : Basse-Terre et Bouillante.

¹ Le FCTVA assure aux communes la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles s'acquittent sur une partie de leurs dépenses réelles d'équipement. Le versement de la compensation est effectué avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense. En 2010, l'évolution du FCTVA est rythmée par la régression de l'investissement constatée en 2008 (-8,5%)

² Le contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement est destiné à apporter une aide à la restructuration des finances des collectivités connaissant une situation financière dégradée



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie est marquée par l'importance du secteur tertiaire qui concentre 84,7 % de la valeur ajoutée en 2010 et 79,8 % des emplois salariés. Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 33,4 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,6 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accroître, leur rythme de croissance étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services d'éducation, de santé et d'action sociale. Au total, plus de quatre salariés sur dix travaillent dans la sphère publique.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent cependant la principale branche de l'économie guadeloupéenne, avec 51,3 % de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands.

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique guadeloupéen se compose de 43 821 établissements. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : 80,3 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 2,9 % en ont plus de neuf (contre respectivement 64,8 % et 6,4 % en France métropolitaine). Cette atonicité concerne à des degrés divers l'ensemble des secteurs d'activité : 74 % des entités du secteur industriel et 91 % de celles ayant une activité immobilière n'ont pas de salarié.

Nombre d'établissements par taille et activité au 1er janvier 2011

Activité économique de l'entreprise	Aucun salarié*	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industrie manufacturières, extractives et autres	2 855	604	213	114	77	3 863
Construction	5 582	803	150	94	64	6 693
Commerce	13 063	2 549	680	341	202	16 835
Information et communication	916	114	19	14	17	1 080
Activités financières et assurances	740	230	49	36	29	1 084
Activités immobilières	1 605	143	10	7	2	1 767
Activités scientifiques, techniques, administratifs	5 291	819	175	112	76	6 473
Administration publique, enseignement, santé	3 070	400	53	34	21	3 578
Autres activités de services	2 079	321	30	10	8	2 448
Total	35 201	5 983	1 379	762	496	43 821

* dont établissements à effectif non déclaré

Source : Insee Sirene

Une dynamique de créations remarquable

En 2011, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) s'est enrichi de 6 340 nouveaux établissements, soit 15 % de plus qu'en 2010. Environ la moitié d'entre eux ont été créés dans les services qui demeurent le premier gisement de créations devant le commerce. Leur taux de pérennité à trois ans est similaire à la norme nationale.

Évolutions sectorielles récentes

Selon le recensement agricole de 2010, la surface agricole utile des exploitations guadeloupéennes a perdu un quart de sa superficie en 10 ans et leur nombre a diminué d'un tiers. En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, traduisant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. En 2011, les mauvaises conditions climatiques enregistrées dès le début de l'année ont cependant affecté l'ensemble de la filière agricole. La récolte de melon a en particulier connu de nouveau des difficultés. Le bilan de la campagne sucrière est également en deçà des attentes.

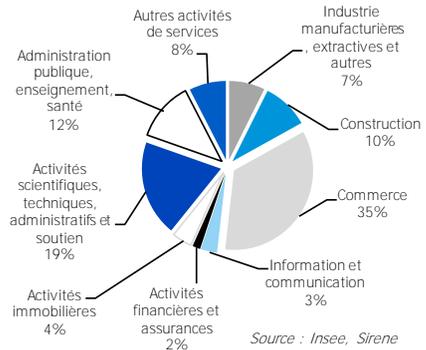
Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. En 2011, les résultats en hausse de l'activité touristique confirment la reprise amorcée dès la fin d'année 2010. A l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers revient à des niveaux proches de ses plus hauts historiques, avec plus de 2 millions de passagers. Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie progresse pour la deuxième année consécutive et le taux d'occupation des chambres est en hausse de 5 points sur un an. L'activité de croisière renoue également avec la croissance grâce au renforcement de l'offre au départ de Pointe-à-Pitre.

En revanche, le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui contribue pour 8,7 % à la formation de la valeur ajoutée régionale, ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession. La construction de logements sociaux, favorisée par les nouveaux dispositifs de défiscalisation, permet un maintien de l'activité mais ne constitue pas encore un relais de croissance pour les grands preneurs d'ordre, alors que la commande privée de logement, qui s'est effondrée en 2009, reste peu dynamique. Dans le domaine des travaux publics, les grands chantiers restent peu nombreux.

Ces dernières années, le développement du paysage commercial guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une densification de l'équipement commercial. Les entreprises du secteur bénéficient en 2011 du dynamisme de la consommation des ménages et les commerçants font état d'une amélioration de leur chiffre d'affaires.

L'industrie guadeloupéenne est relativement jeune, son développement hors filière sucre-rhum date d'une trentaine d'années. Le courant d'affaires des industries manufacturières évolue positivement tout au long de l'année 2011, quoique de façon moins dynamique à partir du troisième trimestre. L'activité du secteur des services est particulièrement dynamique, comme en témoigne le taux de création des entreprises, l'un des plus élevés du département (+ 18,4 % en 2011). Les services aux entreprises en particulier, encore sous-représentés, progressent deux fois plus vite qu'au niveau national, avec 12 % de croissance annuelle moyenne depuis le début des années 90.

Création d'entreprises par secteur en 2011



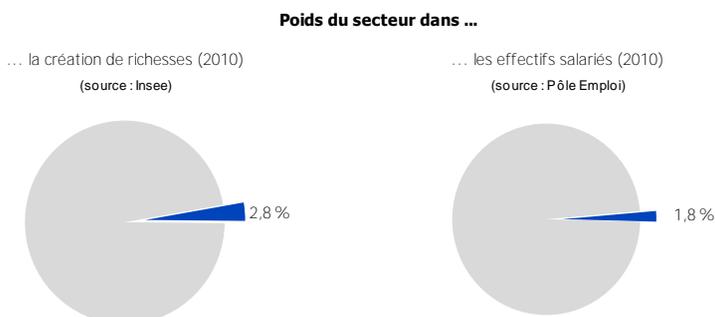
Section 2

L'agriculture

1. Présentation du secteur

Quelques données structurelles

Le secteur primaire représente 2,8 % de la richesse créée sur le territoire en 2010¹. En dépit d'une conjoncture incertaine, sa valeur ajoutée s'est accrue de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Elle est estimée à 233 millions d'euros. L'agriculture mobilise 1,8 % des effectifs salariés en Guadeloupe. Beaucoup de travailleurs agricoles exercent leurs activités au sein d'exploitations familiales, ils ne sont donc pas comptabilisés.



Les données de création de richesse présentées cidessus sont issues des comptes économiques de l'Insee. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

L'évolution du secteur

Selon le recensement agricole de 2010, la surface agricole utile (SAU) des exploitations a perdu un quart de sa superficie en 10 ans pour s'établir à 31 768 hectares, contre 41 662 hectares en 2000. La culture cannière est prédominante, elle occupe 45 % de la surface agricole, soit 14 173 hectares. Ce poids s'est maintenu au cours de la dernière décennie, ce qui n'est pas le cas des surfaces plantées en bananes. Ces dernières ne représentent aujourd'hui plus que 7,7 % de la SAU, contre 12 % en 2000. Les légumes frais occupent 6 % des terres agricoles.

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles n'a pas cessé de baisser : il a diminué d'un tiers en 10 ans. En 2010, la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) recensait 7 852 exploitations agricoles, contre 12 099 en 2000. En moyenne sur la décennie, 420 exploitations ont disparu chaque année. En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, traduisant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. L'exploitation guadeloupéenne a une SAU moyenne de 4,1 hectares, contre 3,5 hectares 10 ans plus tôt, traduisant une concentration du foncier.

¹ Source : INSEE, CEROM.

La population active dans les exploitations agricoles poursuit également son recul. Le recensement agricole de 2010 évalue le nombre d'actifs agricoles à 13 057, dont 7 941 chefs d'exploitation (en diminution de 34 % en 10 ans), 1 447 actifs familiaux (-48 %), et 1 876 salariés permanents (-63 %). Ces emplois permanents sont complétés par 11 142 saisonniers.

La production agricole en 2010

La valeur de la production agricole¹ atteint 254,6 millions d'euros en 2010. Elle s'inscrit en baisse de 2 % par rapport à 2009.

Les fruits et plantes industrielles, restent en tête des produits agricoles (respectivement 28 % et 18 % des recettes de production). Toutefois, la production de fruits, largement fragilisée par les aléas climatiques et les pluies de cendres, a chuté de 13,1 % en valeur par rapport à 2009, tandis que la production de plantes industrielles se stabilise.

La production agricole en Guadeloupe (en millions € et en %)

	2009		2010		Var 10/09
	Valeur	% Part	Valeur	% Part	
Légumes	36,2	13,9%	37,3	14,7%	3,2%
Fruits	82,6	31,7%	71,7	28,2%	-13,1%
. Bananes d'exportation					
. Autres fruits					
Plantes industrielles	46,7	17,9%	46,6	18,3%	-0,3%
Divers (fleurs, plantes...)	31,2	12,0%	31,3	12,3%	0,1%
Total production végétale	214,6	82,4%	204,4	80,3%	-4,7%
Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins)	35,1	13,5%	38,6	15,2%	10,0%
Autres animaux	9,8	3,8%	10,6	4,2%	8,3%
Produits des animaux	1,0	0,4%	1,0	0,4%	0,0%
Total production animale	45,9	17,6%	50,2	19,7%	9,4%
Production agricole totale	260,4	100%	254,6	100%	-2%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Si l'on ajoute à ces deux cultures les légumes ainsi que les fleurs et plantes diverses, l'ensemble de la production végétale totalise 80 % de la production agricole totale. Le reste de la production est d'origine animale, il s'agit principalement du bétail (76 % de la production animale).

En 2010, la production végétale se contracte (-4,7 %), tandis que la production animale augmente de 9,4 %, en raison principalement de la hausse du bétail (+10 %).

Les orientations pour l'avenir du secteur

L'agriculture guadeloupéenne, dominée par la production de cannes à sucre et de bananes, est tournée principalement vers l'exportation et ne suffit pas aux besoins de la consommation locale. La couverture des besoins de la population en produits agricoles d'origine locale est aujourd'hui considérée comme insuffisante.

Les filières agricoles éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les réseaux de distribution car elles sont encore trop peu structurées. Les produits proposés ne sont pas toujours compatibles avec les exigences du marché, à la fois en termes de qualité et de quantité. Ainsi, plusieurs décisions ont été prises au cours du Conseil Interministériel pour l'Outre-mer du 6 novembre 2009 en faveur de la promotion des produits agricoles locaux, considérée comme vecteur de développement économique :

¹ Y compris les aides directes.

- la nomination **d'un** commissaire au développement endogène aux Antilles, chargé de contribuer à la création et au développement de filières de production locale sur le marché antillais. Un fonds **d'étude et de renforcement des capacités** (FERC) est mis à sa disposition.

- **l'entrée en vigueur d'un fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche** dans les départements d'outre-mer, pour **favoriser l'accès aux crédits bancaires du secteur agricole**. Il est effectif depuis mai 2011 : 12 garanties ont été octroyées en 2011 pour un montant total de 447 110 €. Les filières de production de bananes et de cannes à sucre en sont exclues.

- **un complément annuel de 40 millions € au budget POSEI-France** pour soutenir les filières de diversification.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Le secteur agricole bénéficie de plusieurs dispositifs de soutien :

- Le programme européen pour les pays ultrapériphériques, POSEI (**Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité**) vise à **améliorer la compétitivité des filières agricoles** en prenant en compte les handicaps spécifiques de ces régions. L'enveloppe du POSEI a été augmentée régulièrement en intégrant successivement des budgets spécifiques aux secteurs de l'ananas, du sucre et de la banane. Elle atteint 278 millions € en 2011. Le programme est financé sur les crédits du premier pilier de la PAC.

- A coté du POSEI, le secteur bénéficie d'un soutien européen à travers les crédits du deuxième pilier : les enveloppes financières du FEADER (Fonds européen agricole de développement rural). Elles s'élevaient à 138,1 millions d'euros pour la période 2007-2013.

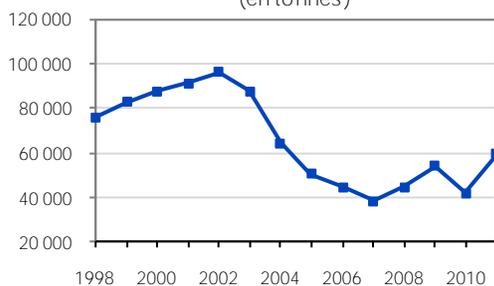
2. La banane

La banane demeure la principale activité agricole du département. Elle est **à l'origine de 20 % des recettes du secteur**¹, **en dépit d'une chute d'un quart du montant de ses recettes** depuis le début de la décennie.

Bilan de la campagne 2011

La production **s'élève à 92 227 tonnes** en 2011 : 32 615 tonnes destinées à la consommation locale et 59 612 tonnes à l'exportation. **Les quantités exportées affichent un rebond de 41 %, en rupture avec l'année précédente** puisque les exportations avaient connu une baisse de plus de 22 %. Dans la même dynamique, le **chiffre d'affaires total enregistre une hausse de 37 %, il s'élève à 29,6 millions €**.

Evolution des exportations de bananes (en tonnes)



Source : DDCCRF

¹ Chiffres 2010.

Dans le cadre du programme POSEI-France, les mesures d'aides en faveur de la banane se sont élevées à 30,96 millions € en 2011. Elles sont restées constantes par rapport à 2010.

Les perspectives de développement du secteur

La banane antillaise est largement soumise à la concurrence sur les marchés européens des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production inférieurs, et des pays d'Afrique-Caraïbes Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

Pour maintenir sa place, la filière a initié depuis une quinzaine d'années des efforts de structuration. Ils se sont traduits par une professionnalisation accrue et une concentration des exploitations avec une augmentation de leur taille moyenne. Selon le recensement agricole 2010, 604 exploitations ont des surfaces bananières, correspondant à une SAU de 2 453 hectares, surface en repli de 51 % sur 10 ans.

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés en 2003 au sein de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes (UGPBAN) qui maîtrise la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des Bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LGP.

Depuis plusieurs années, la filière est engagée dans une démarche qualité et dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette volonté s'appuie sur le Plan Banane Durable lancé pour la période 2008-2013 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Ce projet vise à encourager les producteurs à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à privilégier les techniques alternatives de protection des cultures. Il a été accompagné par la création de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission est d'améliorer la résistance de la banane antillaise et de la démarquer de ses principaux concurrents. Ces évolutions se sont traduites par une croissance du volume de production certifié GLOBALGAP¹. La SICA LPG et les producteurs de bananes ont obtenu en 2011 les certifications ISO 9001, 14001, 18001 et Globalgap et Agriculture Raisonnée.

De manière parallèle, des recherches se développent dans l'objectif de valoriser la banane dans l'alimentation animale. En avril 2010, une convention a été signée entre les producteurs, l'INRA et les Grands Moulins des Antilles (GMA) pour initier la fabrication de farine de banane destinée à l'alimentation animale. Les premiers résultats sont concluants et les études sont poursuivies afin d'apprécier la digestibilité de la farine par les ruminants et les porcs. La banane pourrait peu à peu remplacer le maïs d'importation aujourd'hui utilisé par les GMA.

¹ GLOBALGAP est un organisme de certification du secteur privé qui définit un référentiel de bonnes pratiques agricoles reconnues et applicables partout dans le monde.

3. Les filières de diversification

Les fruits (hors banane) et les légumes, **ainsi que l'élevage sont considérés comme deux filières de diversification en Guadeloupe, dont les efforts de développement doivent être encouragés.**

3.1 LES PRODUCTIONS VEGETALES

Les fruits et légumes (hors banane) totalisent 30 % de la valeur de la production végétale. Leur volume de production atteint 69 600 tonnes en 2009¹. **C'est une filière dynamique, qui se diversifie de manière à satisfaire davantage la demande locale. Son développement s'appuie sur une meilleure valorisation du foncier (succession de plusieurs cultures par an), la sélection de variétés résistantes et le développement de la mécanisation et de l'irrigation. Toutefois, ces cultures demeurent sensibles aux déséquilibres hydriques et aux attaques parasitaires.** Les principales zones de production sont localisées dans le sud-est de la Grande-Terre et dans le sud de la Basse-Terre, compte tenu de leurs conditions climatiques.

La production de légumes s'élève à 52 700 tonnes en 2009 : les légumes frais ont progressé de près d'un quart depuis 2000, soutenus par la forte croissance du melon. Parallèlement, les tubercules, racines et bulbes poursuivent leur déclin (- 33 % depuis 2000), ces cultures ayant été exposées à la pollution par le chlordécone.

La production de fruits hors banane atteint 16 900 tonnes, elle affiche une poussée de **plus de 60 % depuis le début de la décennie. La production d'ananas est d'environ 7 500 tonnes.** Cette culture est uniquement destinée à la consommation locale, à la différence des mangues et des agrumes.

La production de plantes ornementales et de fleurs concerne essentiellement les fleurs coupées, elle totalise environ 16 700 milliers de tiges en 2009². Cette production évolue peu **d'une année sur l'autre. Elle est principalement exportée mais elle se heurte** à la concurrence des producteurs américains et hollandais.

En 2011, les conditions de production ont été particulièrement instables et marquées par des épisodes pluvieux intenses, provoquant de nombreux dégâts (glissement de terrain, et inondation des terres agricoles) et impactant fortement les productions maraîchères et florales. Ces excédents de pluies sont estimés 1,5 à 2,5 fois supérieurs à la moyenne des **dernières années. Le bilan définitif des pertes de productions en 2011 n'a pas encore été officialisé.**

La volonté **de structurer la filière s'est traduite en mai 2009 par la création d'une interprofession végétale, IGUAFLHOR. Depuis sa création, l'IGUAFLHOR rencontre des difficultés de fonctionnement et de gouvernance, en raison de la démission de plusieurs organisations de producteur. L'organisation de la production et de la commercialisation reste très faible.**

¹ Source : Agreste, données 2009 provisoires.

² Source : DAF, mémento économique et social 2010.

La filière melon

Avec une production avoisinant les 7 950 tonnes en 2009, le melon est le premier produit de diversification en matière végétale. La production s'est stabilisée en 2010 et 2011 à la faveur de la hausse du fonds POSEI, en termes de nombre de bénéficiaires. Le melon est également le quatrième produit exporté en 2010 après le rhum, la banane et le sucre. Les exportations sont majoritairement dirigées vers la métropole, à contre-saison de la production hexagonale. En 2011, celles-ci s'établissaient à 1 617 tonnes contre 1 601 tonnes en 2010.

C'est une filière bien structurée, dont l'origine remonte au début des années 80. Elle s'est appuyée sur la création de l'Association des Producteurs de Melon. La filière a obtenu en mars 2012 une indication géographique protégée lui permettant de conforter son positionnement sur le marché local et le marché export. Son développement est limité par la disponibilité du foncier agricole, malgré les rotations culturales « canne-melon » pratiquées, la faible capacité de fret des compagnies aériennes, sa forte dépendance aux conditions climatiques et également par la concurrence croissante des producteurs marocains et sénégalais.

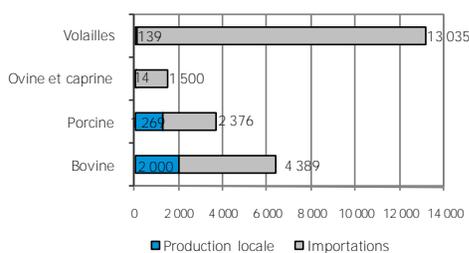
En 2010 et 2011, la récolte de melons a été fortement affectée par les cendres du volcan de Montserrat ainsi que par les forts aléas climatiques (sécheresse en 2010, pluies diluviennes et inondations en 2011). IGUAFLHOR a estimé les pertes à 1 824 tonnes pour la seule année 2010. Les exportations ont connu une baisse en volume de - 33 % en 2010 pour légèrement augmenter de 1 % en 2011. Pour faire face à ces circonstances, les producteurs ont sollicité l'aide de la commission calamité afin que le caractère exceptionnel des précipitations soit reconnu.

3.2 L'ELEVAGE

Le secteur de l'élevage est bien présent dans l'agriculture guadeloupéenne. Son chiffre d'affaire s'élève à 50,2 millions d'euros en 2010, ce qui représente 19,7 % des recettes agricoles totales. Cette part est restée stable par rapport à l'année 2000.

D'un volume de 3 125 tonnes en 2011, la production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. A titre d'estimation, en 2010, le taux de couverture global atteignait 13,8 %, même s'il reste marqué par de fortes disparités : 31 % pour la viande bovine, 35 % pour la viande porcine contre 0,9 % pour la viande ovine/caprine et 1,1 % pour la volaille.

Part de la production locale* dans la consommation en 2010
(en tonnes)



* abattage contrôlé

Source : Iguavie

Par conséquent, le département est fortement dépendant de l'approvisionnement extérieur : 21 300 tonnes au total ont été importées en 2010. Toutefois ces chiffres doivent être nuancés car ils ne prennent pas en compte l'abattage clandestin qui concernerait 30 % de la production locale.

Un secteur en développement, soumis à de nombreux obstacles

L'expansion de la filière de l'élevage à la Guadeloupe, comme dans d'autres territoires ultramarins, est limitée par de nombreuses contraintes, dont la première est le climat. Les températures élevées et le taux d'humidité pèsent en effet sur les résultats de l'élevage, de même qu'ils favorisent de nombreuses pathologies. En outre, le secteur souffre d'un manque de compétitivité dans la mesure où les importations d'intrants viennent surenchériser les coûts de production.

Le caractère artisanal des exploitations en Guadeloupe pose des problèmes sanitaires qui entravent l'accès aux réseaux de distribution et rendent la pratique de l'abattage clandestin très répandue. Selon les estimations, le volume de ces abattages clandestins représenterait la moitié de la production officielle. Cette production est en grande partie autoconsommée dans le cadre familial ou écoulée auprès du voisinage.

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création d'une interprofession, IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage). Son objectif est de parvenir à l'autosuffisance alimentaire du territoire en l'approvisionnant de manière régulière en produits animaux de qualité. Pour y parvenir, elle a développé l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe, qui viennent compléter les actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires. Ces initiatives ont permis d'accroître de moitié les capacités d'abattage depuis 2004, elles atteignaient 5 000 tonnes en 2009. Sous l'impulsion des acteurs de la filière, un nouvel abattoir a ouvert ses portes à Gourbeyre en 2011, et deux ateliers de découpe ont vu le jour récemment : celui du Moule en 2008 et celui de Marie-Galante en 2010.

4. La pêche et l'aquaculture

4.1 LA PECHE

Le poids économique du secteur

La pêche produit 32 % de la richesse créée par le secteur primaire en 2010¹, pour un total de 73,7 millions d'euros. La profession compte environ 1 597 marins². Aux équipages plus ou moins déclarés s'ajoutent les pêcheurs occasionnels et ceux pour qui cette activité est secondaire. L'âge moyen des marins-pêcheurs est de 45 ans, avec une tendance au vieillissement.

La production provient majoritairement d'entreprises de taille artisanale. La filière est peu organisée, dispose d'un réseau de commercialisation limité et reste très exposée à la concurrence des produits importés, mais également aux pratiques informelles. Ses capacités de financement sont donc relativement faibles et beaucoup d'entreprises sont financièrement fragiles.

¹ Y compris l'aquaculture, source : INSEE, CEROM.

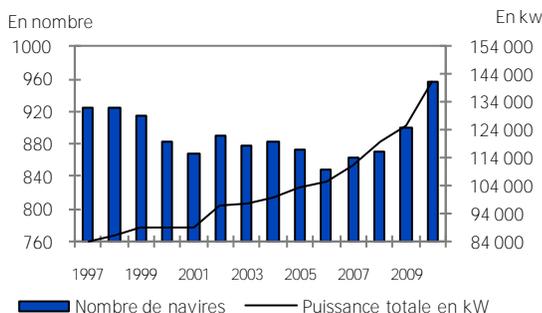
² Nombre d'équivalents temps plein, source : IFREMER-septembre 2010

L'ensemble de ces difficultés ne permet pas de produire à la hauteur des besoins de la population en produits de la mer, en dépit de ressources halieutiques significatives. Le secteur a connu certaines évolutions avec la mise en place de dispositifs de concentration de poissons (DCP). Pour poursuivre la modernisation du secteur, une **enveloppe de 5,2 millions d'euros** provenant du Fonds européen pour la pêche (FEP) a été attribuée pour la période 2007-2013.

Les équipements du secteur¹

La profession dispose de 956 navires, dont 79 % sont actifs à la pêche. Parmi eux, 21 % ont une période **d'inactivité d'au moins un mois dans l'année**. La flotte est composée de navires de moins de 12 mètres. Les ports **d'exploitation principaux de ces navires²** sont localisés dans les communes de la Désirade (77 navires), Saint-François (69), Terre-de-Haut (53), Sainte-Rose (51) et Pointe-à-Pitre (46).

Evolution de la flotte



Source : IFREMER

Au cours de la dernière décennie, le nombre de navires est resté stable (+7 %), alors que la puissance totale de la flotte a progressé de 40 %. Plus de 61 % de la flotte opère en zone côtière, 10 % des navires pratiquent la pêche au large et 29 % **disposent d'une activité mixte**. Ces navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les engins utilisés sur le plateau sont les casiers (59 % des navires), les lignes traînantes (43 %), et les filets maillants fixes (29 %). La pêche plus au large des grands pélagiques utilise des techniques de ligne de traîne, en particulier autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

4.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture, malgré son potentiel, est pénalisée par la pollution d'une partie des eaux douces au chlordécone et par la fréquence des événements cycloniques. Ainsi le volume produit représente le tiers des capacités de production.

L'activité est orientée vers la production d'ouassous, d'ombrines et de tilapias. La production est issue de 10 fermes d'élevage, d'un rendement moyen de 0,8 tonne par hectare. La production d'ouassous ne couvre qu'une faible partie de la consommation locale. Estimée à environ une cinquantaine de tonnes dans les années 80, elle n'enregistre plus que 6 tonnes en 2011. Les productions d'ombrines et de tilapias se chiffrent respectivement à 2 et 4 tonnes.

Aujourd'hui, le développement du secteur repose principalement sur plusieurs expérimentations. La première vise à permettre aux producteurs touchés par le chlordécone de maintenir leurs activités par le biais d'aménagements techniques et de modifications de protocoles. L'autre projet pilote s'effectue en mer, il prévoit de sécuriser les structures d'élevage et le cheptel en cas de cyclone par la création de cages immergeables. Ces avancées permettraient d'accroître significativement les capacités de production de l'aquaculture.

¹ Source : IFREMER, données 2010.

² Le port d'exploitation correspond au port le plus fréquenté par un navire au cours de l'année.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. Le secteur industriel

1.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

La branche industrielle contribue à hauteur de 4,3 % à la production de richesses sur le territoire en 2010¹. Composée de 3 667 établissements en 2011, elle rassemble 8,4 % des structures locales du secteur² et **10 % de l'effectif salarié**³.

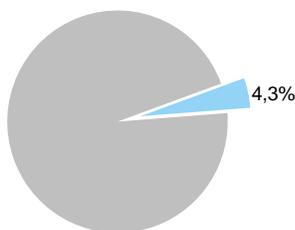
L'industrie guadeloupéenne (hors filière canne à sucre) est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Sa faible présence dans le paysage économique local s'explique par les nombreux obstacles structurels auxquels elle est confrontée, qui limitent sa compétitivité et donc le développement de ses capacités de production : étroitesse du marché, éloignement géographique et insularité. Pour soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer...). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leur coût, les investissements industriels.

Ce secteur a connu un repli en 2010 : sa valeur ajoutée a baissé de -3,1 %, sous l'effet de la forte régression des industries agroalimentaires (-10,4 %) et de l'industrie des biens d'équipements (-13,6 %).

Poids du secteur dans ...

... la création de richesses (2010)

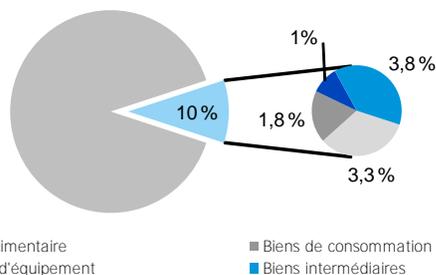
(source : INSEE)



* données provisoires

... les effectifs salariés (2010*)

(source : Pôle emploi)



¹ Source : CEROM, Comptes économiques rapides 2010, hors énergie.

² Source : INSEE, démographie des entreprises en 2011, hors énergie.

³ Source : Pôle Emploi, chiffres 2010 provisoires, hors énergie.

La création d'établissements est stable dans l'industrie : 356 nouvelles structures ont vu le jour en 2011¹ ce qui représente 5,6 % du volume total de création, une proportion inférieure à celle du secteur dans le tissu économique (8,4 %). Le taux de pérennité à un an de ces structures est de 96,6 %, soit près de 5 points supérieur au niveau métropolitain². Les entreprises industrielles sont le plus souvent des unités de petite taille : 74 % n'emploient aucun salarié³. Cette dimension limite les capacités d'investissement des entreprises du secteur.

Un tiers des effectifs salariés de l'industrie dépendent d'un centre de décision (siège social ou tête de groupe) situé à l'extérieur de la Guadeloupe⁴. A cet égard, la Guadeloupe apparaît comme une des régions françaises les moins dépendantes de l'extérieur pour son industrie. Le degré de dépendance des établissements s'accroît avec leur taille.

Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1er janvier 2011*

Activité économique de l'entreprise	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total**
Industries agricoles et alimentaires	635	201	85	44	18	983
Industries de biens et de consommation	591	44	10	2	5	652
Industrie des biens d'équipement	676	144	38	17	6	881
Industries des biens intermédiaires ***	822	190	64	43	29	1 151
Total	2724	579	197	106	58	3 667

* Hors îles du Nord

** dont établissements à effectif non déclaré

*** dont Industries d'extractions

Source : Insee, SIRENE

Nombre de créations d'établissements

	2007	2008	2009	2010	2011
Industries agricoles et alimentaires	81	186	112	137	116
Industrie des biens de consommation	77	93	24	76	32
Industrie des biens d'équipement	58	57	86	99	106
Industries des biens intermédiaires	72	87	63	38	102
Total	288	423	285	350	356

Source : Insee, SIRENE

Les industries des biens intermédiaires et agroalimentaires créent la plus grande part de la valeur ajoutée du secteur, respectivement 38 % et 25 % et rassemblent la majorité des effectifs (38 % et 33 %). Le secteur agroalimentaire est dominé par la filière traditionnelle de production de rhum et de sucre ainsi que par les activités de boulangerie-pâtisserie. Il concentre le quart des entreprises. Le secteur de la construction constitue le principal débouché de l'industrie des biens intermédiaires (métallurgie, construction de métaux) et également de l'industrie des biens d'équipement. Cette activité produit 18 % de la valeur ajoutée du secteur et compte pour 24 % de l'ensemble des établissements.

¹ Source : Insee, chiffres incluant le secteur de l'énergie.

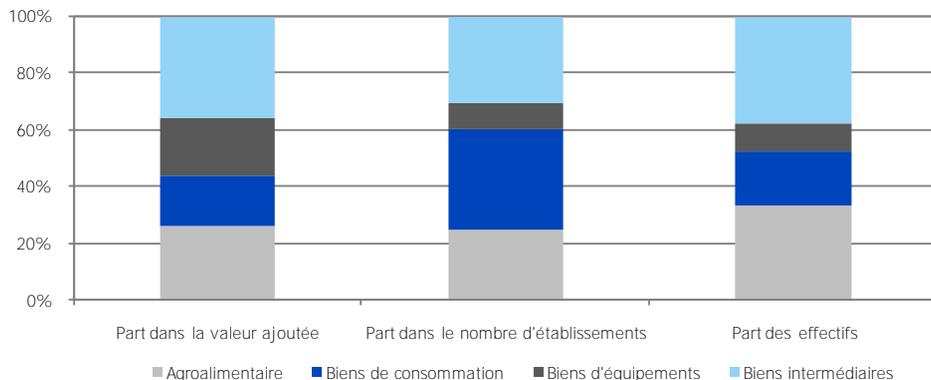
² Source : Insee, enquête Sine 2009 sur la génération 2006.

³ Source : Insee, SIRENE.

⁴ Source : dossier « L'industrie en Guadeloupe », Insee et DRIRE, novembre 2010.

Quant-à l'industrie des biens de consommation, son poids dans l'économie locale demeure plus limité : elle correspond à 19 % de la valeur ajoutée du secteur et rassemble 19 % des effectifs.

L'industrie guadeloupéenne par grands secteurs



Source : Insee et Pole Emploi

Au cours des Etats Généraux de l'Outre-mer de 2009, il a été réaffirmé la nécessité de favoriser le développement des productions locales. Plusieurs décisions ont été prises en ce sens au Conseil Interministériel pour l'Outre-mer (création d'un fonds d'investissement de proximité (FIP), accompagnement des entreprises en matière d'innovation et de recherche pour accroître leur compétitivité). Les mesures annoncées à l'issue du CIOM de 2009 ont un taux d'exécution de 19,6 % en 2011, selon le bilan dressé par les parlementaires¹.

1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur une surface d'environ 460 hectares. Toutefois, ces zones d'activités sont très hétérogènes (en termes de contenu et de taille) et la majorité des établissements sont concentrés sur le site Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé dans la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec le Port autonome de Guadeloupe (PAG) a favorisé le développement de ses activités industrielles. L'industrie des biens intermédiaires est la plus présente. Ce site rassemble 440 industries et regroupe le tiers des effectifs salariés du secteur².

Dans un effort de rééquilibrage du territoire, la Guadeloupe entend favoriser l'émergence de nouvelles zones d'activités artisanales et commerciales telles que celle de Damencourt au Moule.

¹ Débat organisé en séance publique à l'Assemblée nationale le 18 mai 2011

² Y compris les établissements dans le domaine de l'énergie. Le site de Jarry produisait le quart de la valeur ajoutée régionale en 2002 (source : Insee, Antiane n°67).

2. L'artisanat

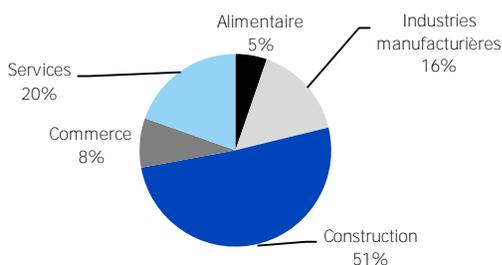
Au 1^{er} janvier 2010, l'INSEE dénombrait 10 601 entreprises artisanales sur le territoire. La Guadeloupe est la deuxième région française, après la Corse, où ce secteur est le plus représenté proportionnellement à sa population, avec une densité de 263 entreprises artisanales pour 10 000 habitants, contre 165 pour la métropole. C'est un secteur dynamique, qui s'est enrichi de 1 235 nouvelles entreprises en 2010.

Le secteur de la construction est prépondérant parmi l'ensemble des branches professionnelles, il regroupe plus de la moitié des entreprises, bien loin devant les industries manufacturières (21,2 %) et les services (19,6 %). Il a également été à l'origine de 39 % des créations d'entreprises dans l'artisanat en 2010.

Le poids des activités de construction se traduit par la forte présence d'artisans du bâtiment sur le territoire : on dénombre deux à trois fois plus de maçons, d'électriciens et de menuisiers/charpentiers/serruriers qu'en métropole en proportion de la population.

Les entreprises générales du bâtiment sont aussi quatre fois plus nombreuses, mais sont corrélativement de plus petite taille. Trois entreprises artisanales sur quatre sont composées d'une personne travaillant seule et à son compte. L'artisanat guadeloupéen est essentiellement localisé en zone urbaine, près de la moitié des entreprises sont implantées dans l'agglomération pointoise.

Les entreprises artisanales par domaine d'activité



Source : Insee, données 2010

Pour soutenir le secteur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe propose différents types d'aides en faveur des artisans (soutien à la reprise d'entreprises, appui technique,..). Une cellule d'appui aux entreprises a été créée afin que les créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales bénéficient d'un encadrement administratif et d'un accompagnement technique approprié. En 2011, 2000 porteurs de projets ont été accueillis par la CMA Guadeloupe, et de nombreuses campagnes de promotion ont été menées, pour valoriser les différents produits et prestations de la profession. Par exemple, une carte d'identité pour l'entreprise artisanale a été créée ; elle constitue une garantie de savoir-faire.

En parallèle, la Région souhaite doter la CMA d'une nouvelle structure pédagogique dès la rentrée 2012 : l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) offrira la possibilité d'un apprentissage et d'un enseignement technique professionnel dans le domaine de la bouche, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art (photographie, couture). Sa capacité d'accueil sera de 825 apprentis.

3. La filière canne - sucre

3.1 PRESENTATION DE LA FILIERE

La canne à sucre ne représente aujourd'hui qu'une part très marginale de la valeur ajoutée du département soit 0,34 %. Toutefois, tant par sa dimension historique qu'en termes d'occupation de la superficie agricole, elle joue toujours un rôle prépondérant en Guadeloupe : elle constitue la deuxième production agricole du département et occupe, selon le dernier recensement agricole 2010, 45 % de la surface agricole utilisée. Sur les 7 852 exploitations que compte la Guadeloupe, 55 % ont des surfaces en canne.

Sur ces dix dernières années on note une concentration du foncier au sein de la filière : le nombre de moyennes et grandes exploitations est passé de 490 à 577 entre 2000 et 2010. **Enfin la culture de la canne contribue également au maintien de l'emploi dans les bassins agricoles puisqu'elle induit 500 emplois directs, 1 000 indirects et mobilise 5 000 planteurs¹.**

La production de canne est destinée à la fois à la fabrication de sucre et de rhum. En 2010, le sucre constitue le troisième poste d'exportation de la Guadeloupe avec 18,3 millions € vendus, en baisse de 17 % par rapport à 2009. Ce résultat est très inférieur à la moyenne de ces dix dernières années (28,9 millions €).

Dans les années 60, d'importantes restructurations sont intervenues dans le secteur, elles ont entraîné la fermeture d'un nombre important d'usines sucrières. Sur la quinzaine que comptait la filière, seules deux demeurent aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande-Terre et celle de Grande-Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

Dans ce contexte, la sole cannière s'est réduite de deux tiers en 50 ans et les productions cannière et sucrière² de plus de 60 %. A partir de 1990, les efforts de productivité engagés par la profession pour améliorer les techniques culturales et développer la mécanisation de la coupe (qui concerne désormais plus de 85 % de la récolte) ont permis d'accroître le rendement départemental moyen : il est passé de 8,9 tonnes de sucre pour 100 tonnes de cannes broyées dans les années 1990, à 9,3 tonnes par campagne en moyenne depuis 2000.

Depuis 2005, l'ensemble de la profession est organisée autour de l'IGUACANNE, l'association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum, elle se charge de l'organisation technique et financière de la filière.

Dans le cadre de l'Organisation communautaire du marché du sucre (OCM Sucre³), l'Europe et l'Etat ont institué un dispositif d'aides à la production en faveur des planteurs et d'aides à l'exploitation pour les usines, avec pour objectif de préparer, à terme, la libéralisation progressive du marché.

¹ Source : IGUACANNE, association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum.

² Entre 1960 et 1970, la production annuelle moyenne de sucre s'élevait à 155 338 tonnes. Quant au volume de cannes broyées en sucreries, il oscillait durant cette période autour de 1 600 000 tonnes par an.

³ La production sucrière des pays de l'Union européenne relève depuis le 1er juillet 1968 de l'OCM (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967).

Un volet externe fixe pour l'ensemble des pays communautaires un quota de production de sucre pouvant être écoulé sur le marché (126 000 tonnes pour la Guadeloupe). Il détermine également un prix de référence uniforme (335,2 €) et un quota de production (126 000 tonnes). En outre, une convention bipartite Interprofession-Etat signée en 2007 fixe les montants et les modalités d'attribution des aides publiques à la filière cannière et sucrière de Guadeloupe pour une durée de neuf campagnes. Elle prévoit :

- Une aide économique nationale aux producteurs¹ sous la forme d'une garantie de prix ;
- Des aides annuelles aux sociétés sucrières afin de supporter les frais d'écoulement du sucre vers l'Union européenne, de régler la taxe à la production (12 € la tonne de sucre sous quota) ainsi que de compenser le maintien du prix de rachat de la canne aux planteurs.

Enfin, un complément de revenu, tant pour les planteurs que les usiniers, a été instauré pour l'énergie produite à partir de la bagasse. L'accord signé en décembre 2009 par le Comité interprofessionnel de la canne et du sucre (CPCS) prévoit une rémunération de 13 € la tonne pour la bagasse, à répartir entre les deux parties.

3.2 LE BILAN DE LA CAMPAGNE SUCRIERE 2011

Alors que la récolte 2011 s'annonçait prometteuse, elle a été pénalisée par les aléas climatiques (fortes précipitations en avril 2011) et un démarrage tardif le 23 février 2011 en Guadeloupe continentale. Ce différé sur le calendrier initial s'explique par un double mouvement de revendications : à savoir une revalorisation de la grille tarifaire et une meilleure lisibilité sur l'avenir de la filière à Marie-Galante.

Résultats des campagnes sucrières

Campagnes	Cannes manipulées (milliers de tonnes)	Sucre produit (milliers de tonnes)	Richesse moyenne*	RDT**
1991	623,0	53,2	8,9	8,5
2000	674,8	66,2	9,5	9,8
2001	510,6	56,0	11,1	11,0
2002	657,6	51,7	8,1	7,9
2003	572,3	63,6	10,4	11,1
2004	841,6	74,0	8,1	8,8
2005	841,1	72,8	8,0	8,7
2006	716,9	68,7	8,8	9,6
2007	732,5	80,2	9,9	11,0
2008	622,2	63,5	9,1	10,2
2009	634,3	55,6	7,9	8,8
2010	677,4	60,0	8,0	8,9
2011	646,3	51,3	7,5	7,9
Moyenne [2001-2011]	694,2	64,1	8,6	9,3

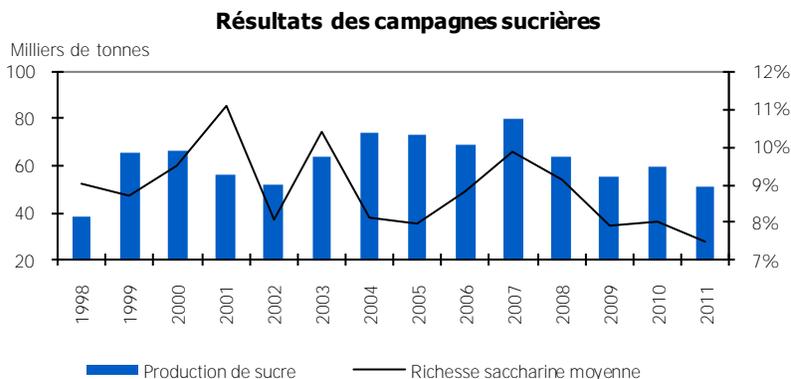
* Moyenne des richesses saccharines pondérées par le tonnage de cannes broyées

** RDT = rendement moyen industriel correspondant au tonnage total de sucre fabriqué pour 100 tonnes de cannes broyées

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

¹ Cette aide est distribuée dans la limite d'un plafond budgétaire de 20,2 M€ par an (hors reports des années précédentes).

Comme en 2010, les conditions de récolte et les richesses saccharines se sont dégradées rapidement entraînant un arrêt précipité de la récolte. Cependant le rendement agronomique est en progression de **11 % par rapport à l'an dernier**, avec une moyenne de 68 T/ha.



Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

En 2011, la quantité de cannes manipulées par les sucreries s'est établie à 677 400 tonnes, soit une baisse de 5 % par rapport à 2010. La richesse saccharine moyenne de la campagne est également en régression, elle atteint 7,48, soit le niveau le plus bas de la décennie. **Le chiffre d'affaires direct relatif à la vente des cannes est en baisse de 8,5 % par rapport à la dernière récolte.**

Finalement, la production totale de sucre est de l'ordre de 51 280 tonnes, inférieure de 20 % à la moyenne de la dernière décennie.

4. Le rhum

La production du rhum de Guadeloupe comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de la distillation du jus de canne fermenté, et le rhum industriel (ou de sucrerie), obtenu à partir de la fermentation de la mélasse ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne. On recense 12 unités de production sur le territoire.

L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation puisque 80 % de la production y est destinée en 2011. C'est essentiellement le rhum industriel qui est vendu à l'extérieur, à destination des liquoristes et des producteurs de punches situés en métropole et en Europe, alors que le rhum agricole est majoritairement consommé sur le marché local (57 % de la production est commercialisée localement).

En 2011, la production totale de rhum s'établit à 75 656 hectolitres d'alcool pur (HAP), en hausse de 17 % par rapport à 2010 : les exportations diminuent de 1 % et les ventes sur le marché local sont en hausse de 8 % sur un an.

Section 4

L'environnement, l'énergie et l'eau

1. L'environnement

La situation géographique de la Guadeloupe au sein de l'arc des Petites Antilles, sa configuration géologique et son relief l'ont dotée d'un patrimoine exceptionnel, qui s'exprime par la diversité de ses milieux naturels, à la fois terrestres et marins, la biodiversité de sa faune et de sa flore, ainsi que par la qualité et la variété de ses paysages. La Guadeloupe fait partie des 25 zones les plus riches en biodiversité au niveau international. Elle regroupe de nombreuses espèces endémiques et dispose de la plus grande densité d'aires protégées d'outre-mer (20 % de sa surface totale), notamment grâce à son Parc National, créé en 1989.

Cette richesse est toutefois menacée par de fortes pressions naturelles (tremblements de terre, cyclones, inondations...) et par des activités humaines qui sont la résultante d'un développement mal maîtrisé : défrichage des forêts au profit d'une urbanisation non contrôlée, dégradation de la mangrove sous l'effet d'aménagements côtiers et de l'abandon sauvage de déchets, pollution des eaux, etc. De plus, les effets du changement climatique, même s'ils sont encore mal connus à l'échelle locale, risquent d'accroître la vulnérabilité environnementale de l'archipel.

Dans la mesure où son patrimoine est indispensable à la qualité de vie de sa population et à son économie, la Guadeloupe doit aujourd'hui s'orienter vers une préservation durable de son environnement. Tel est l'objectif affiché par le Grenelle de l'environnement, dont les engagements nationaux (loi Grenelle 1 et 2) se traduisent par une déclinaison et une mise en œuvre territoriale, qui viennent compléter les différentes initiatives locales.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par un taux de chômage élevé, le secteur environnemental constitue un vivier pour la création de richesses et d'emplois. Ainsi des opportunités sont à saisir dans de nombreuses filières.

1.1 QUELQUES DONNEES STRUCTURELLES

En 2010, la branche « énergie, eau et déchets » représente 0,5 % de la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe et rassemble 1,1 % des effectifs (885 salariés). 69 % des entreprises environnementales interviennent dans l'énergie : elles emploient 40 % effectifs du secteur. Les déchets mobilisent 52 % des salariés et 21 % des entreprises, principalement dans le sous-secteur de la collecte et du traitement des déchets non dangereux.

	Nombre d'entreprises*	Effectifs**
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	107	252
Captage, traitement et distribution d'eau	11	55
Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	83	457
Total	201	764

* Source : Insee, démographie des entreprises au 01/01/2009

** Source : Pôle emploi, au 31/12/2009, données provisoires

1.2 LA GESTION DES DECHETS

La Guadeloupe dispose de deux documents stratégiques en matière de gestion des déchets : un **plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA)**, révisé en 2008 sous la conduite du **conseil général**, et également un **plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD)**, adopté en mars 2010 par le conseil régional. **Ces plans définissent un ensemble d'objectifs et de projets pour assurer une réduction à la source de la production de déchets ainsi qu'une gestion satisfaisante de leur collecte et de leur traitement**, afin de combler le retard de la Guadeloupe dans ces domaines.

1.2.1 Etat des lieux de la gestion des déchets ménagers et assimilés¹

Production et gisement

Près de 600 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont générées par an, composés à **30 % d'ordures ménagères et à 50 % de déchets industriels banals (DIB)**². Ce gisement est inférieur à la moyenne métropolitaine, même si la tendance est au rattrapage de la production individuelle de déchets. **Notamment, la production d'ordures ménagères par habitant continue à s'accroître plus rapidement que la population en raison de l'évolution des modes de vie**, à la différence des déchets liés aux entreprises. Les orientations du PDEDMA visent une réduction de 25 % du gisement théorique en 2020, ce qui correspond à un retour au niveau de 2005.

Collecte sélective et déchetteries³

Malgré des progrès notables au cours de ces deux dernières années, la collecte sélective **et le tri des déchets n'en sont qu'à leurs prémises à la Guadeloupe**. En 2011, on recense quatorze communes engagées dans la collecte sélective, contre six en 2008 : huit communes du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de l'agglomération pointoise⁴, trois communes de la communauté des communes du Nord Basse-Terre (CCNBT)⁵, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas ainsi que la Désirade.

Cet élargissement permet d'atteindre l'objectif de 50 % de la population ayant accès au tri sélectif fixé par le PDEDMA. Toutefois, la collecte reste **basée sur l'apport volontaire** et, en **l'absence d'un nombre de bornes suffisant**, les fortes densités de population à couvrir empêchent **d'assurer** un tri efficace. En outre, 9 déchetteries sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

En 2012, le Département accompagnera la construction de 6 nouvelles déchetteries (Saint-François, Sainte-Anne, La Désirade, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Sainte-Rose, Pointe-Noire). Parallèlement, le chantier de réhabilitation de la décharge de la Gabarre par le SICTOM a débuté en 2011 ; un projet de près de 28 millions € financé à hauteur de 13,4 millions par le FEDER et de 1 million par l'Etat/ADEME.

¹ Source : DIREN

² Source : PDEDMA

³ **Il faut rappeler que selon le code de l'environnement**, la collecte des déchets des ménages et des collectivités est assurée par les communes ou leur groupements, alors que celle des entreprises est à leur charge.

⁴ Les Abymes, Anse-Bertrand, le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre et Port-Louis.

⁵ Soit Deshaies, le Lamentin et Sainte Rose. Le CCNBT est devenu en janvier 2011 la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre suite à l'extension de son périmètre à Petit-Bourg et Pointe-Noire.

Deux autres chantiers emblématiques de réhabilitation de déchetteries ont également été engagés. Il s'agit des décharges de Terre-de-Haut aux Saintes et de Folle-Anse à Marie-Galante, toutes deux situées au sein d'espaces naturels protégés.

Depuis juin 2011, l'opération pilote de promotion du compostage domestique en Guadeloupe, menée par le Département, est entrée en phase opérationnelle. Le financement de cette initiative est soutenu à hauteur de 210 700 € par l'ADEME et le FEDER. 13 collectivités représentant 18 communes ont adhéré au dispositif qui consiste à mettre à disposition des ménages des composteurs. A ce jour 2 400 composteurs ont été distribués.

Le mode de traitement des déchets

La Guadeloupe comptait en 2007 plus de la moitié des décharges illégales répertoriées sur le territoire national. Alors qu'en 2008, des arrêtés préfectoraux ont acté la fermeture de neuf décharges brutes non indispensables à la continuité du service public pour répondre aux réglementations européennes, c'est seulement au 1^{er} janvier 2011 que l'ensemble de leurs activités a été suspendu. Les décharges illégales sont toutes fermées, des quais de transfert ont été réalisés pour acheminer ces déchets vers la Gabarre. Seules restent ouvertes les décharges de La Désirade, dont la fermeture est programmée pour 2012, et de la Gabarre qui bénéficie d'une dérogation jusqu'à fin 2012. Cette démarche a été facilitée par l'entrée en fonctionnement du centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Rose en août 2009. Il s'agit de la première installation de stockage en Guadeloupe conforme à la réglementation.

Aujourd'hui, à peine 5 % de la production de déchets ménagers et assimilés est traitée dans une filière de valorisation matière ou énergétique, et seulement 1 % si l'on considère les seules ordures ménagères. Le recyclage des déchets non dangereux est assuré par deux unités implantées dans l'archipel guadeloupéen : Ecodec et la Caribéenne de recyclage. Elles disposent néanmoins de volumes d'intrants insuffisants pour assurer leur viabilité économique, compte-tenu de leurs capacités de production. L'objectif est de passer de 4 % des déchets valorisés à plus de 80 % à l'horizon 2020. La mise en œuvre du plan d'action départemental prévoit un investissement total de 260 millions € d'ici 2020.

Le SICTOM a initié un projet de construction d'une plateforme de traitement multi-filières des déchets, dans le cadre d'une délégation de service public attribuée en février 2008 à Valorgabar SAS, société à deux actionnaires (le groupe espagnol Urbaser SA et Valorga, filiale française d'Urbaser). Cette plateforme prévoit le traitement de 140 000 tonnes de déchets par la combinaison de trois volets : le tri secondaire, la valorisation organique et énergétique. Elle devra être opérationnelle à l'été 2013. Le plan de financement retenu prévoit une subvention européenne de 52 millions € et la participation du Conseil général et de la Région à hauteur de 17 millions €. Deux emprunts (l'un de 35 millions contractés par VALORGABAR et garantis par URBASER et l'autre de 50 millions € mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations) seraient également garantis à hauteur de 100 % par ces collectivités publiques. Le démarrage du chantier est effectif depuis le 21 avril 2011.

Gouvernance et perspectives

Les insuffisances actuelles en termes de gestion des déchets peuvent s'expliquer en partie par les faiblesses de l'organisation territoriale. L'intercommunalité tarde à se mettre place alors qu'elle s'avère nécessaire pour mutualiser les moyens et procédés de traitement des déchets et permet d'en abaisser le coût.

Le syndicat unique de traitement des déchets n'a pas encore pu être créé. Des avancées importantes ont quand même pu être constatées puisqu'il n'existe plus aucune commune isolée exerçant cette compétence traitement en dehors d'une intercommunalité. 2012 pourrait être l'année de création de cette nouvelle entité dont la vocation sera d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de traitement et de transfert des déchets sur l'ensemble de l'archipel.

En 2011, la structuration de la filière s'est trouvée renforcée par la création de la DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) correspondant à un regroupement des services de la DRIRE, la DIREN, la DDE et d'une partie de la DAAF. Ce nouveau dispositif a permis une meilleure coordination, notamment en termes d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, de suivi des financements FEDER et de la politique des déchets dans le département.

1.2.2 Les déchets dangereux

Environ 43 000 tonnes de déchets dangereux sont produits sur le territoire par an selon le PREGEDD, une grande partie provenant des entreprises. **Il s'agit pour près de 26 000 tonnes de véhicules hors d'usage (VHU) et de déchets d'équipements** électriques et électroniques (DEEE). Actuellement seulement un tiers de ces déchets est éliminé dans des filières identifiées et conformes.

Plusieurs filières de collecte sont déjà en place : pour les huiles, les DEEE, les fluides, les piles électriques, les fluides frigorifiques, les pneus, les lampes et les médicaments. Elles **méritent d'être structurées afin d'accroître leurs capacités**. En 2010 et 2011, des avancées ont été opérées en termes de collecte de VHU. Le conseil régional, le conseil général et l'État se sont mobilisés pour financer le ramassage de carcasses **de voitures**. **De même, l'ADEME** a lancé une campagne de mobilisation auprès du grand public pour améliorer la collecte des huiles usagées.

En 2011, la région s'est fortement impliquée dans la mise en place de la filière d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), 20 communes ont créé des plateformes de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, et un atelier de traitement des DEEE au Lamentin a été inauguré en octobre 2011.

Jusqu'à présent, les DEEE étaient essentiellement conditionnés avant expédition vers des usines de désassemblage de l'hexagone. Le nouvel atelier (d'un montant de 5,3 millions €, financé à hauteur de 47 % par le FEDER et 3 % par le Conseil Régional) permet de réaliser le démantèlement de ces déchets sur place.

Dans le cadre de sa politique de revalorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), la région Guadeloupe a décidé de confier aux deux ressourceries-recycleries, Trivaldec et Kazarecycle, **le soin d'assurer le traitement des matériels informatiques réformés de la collectivité** en vue de leur reconditionnement et de leur réemploi.

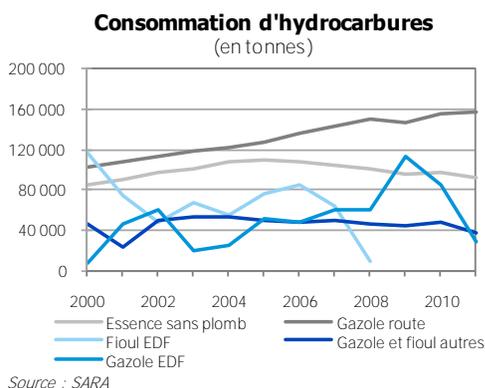
2. L'énergie

La Guadeloupe est dépourvue de ressources fossiles et importe la quasi-totalité de l'énergie qu'elle consomme pour satisfaire ses besoins énergétiques croissants. Son taux de dépendance énergétique¹ est supérieur à 90 % contre 54,5 % pour l'hexagone en 2006. Les secteurs de l'habitat, du transport et des entreprises consomment chacun plus d'un tiers de l'énergie primaire². Cette vulnérabilité énergétique pose de nombreuses difficultés : exposition à la variation des prix, insécurité d'approvisionnement et émissions de gaz à effet de serre. Elle rend par ailleurs la question de la maîtrise de l'énergie particulièrement importante.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Guadeloupe a adopté en janvier 2008 son Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE). Il s'agit d'un programme d'actions visant à une plus grande autonomie énergétique du territoire. Ce schéma stratégique rejoint les objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement c'est-à-dire l'atteinte de 50 % d'énergies renouvelables dans la production totale à l'horizon 2020. Cette volonté est facilitée par l'habilitation énergétique³ de la Région Guadeloupe. Obtenue en mai 2009 pour une durée de deux ans et renouvelée en avril 2011, elle lui ouvre la possibilité de fixer des règles spécifiques en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réglementation thermique pour les bâtiments.

2.1 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA). Elle se trouve ainsi dans une situation quasi-monopolistique pour approvisionner l'archipel. Le pétrole brut est importé aux prix du marché d'Europe du Nord et revendu après raffinage à des prix fixés mensuellement par arrêté préfectoral.



En 2011, en rupture avec l'année précédente, la consommation d'hydrocarbures en provenance de la SARA enregistre une baisse de 13,4 %. Cette évolution tient principalement au recul de la consommation de gazole par EDF qui revient à son niveau de 2008. En revanche, la consommation de gazole pour le transport routier progresse de 1 % en 2011.

¹ Le taux de dépendance énergétique se définit par le rapport entre les importations nettes d'énergie primaire et la consommation brute d'énergie primaire évaluées en tonnes équivalent pétrole (tep) sur un territoire donné.

² L'énergie primaire est constituée de l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés.

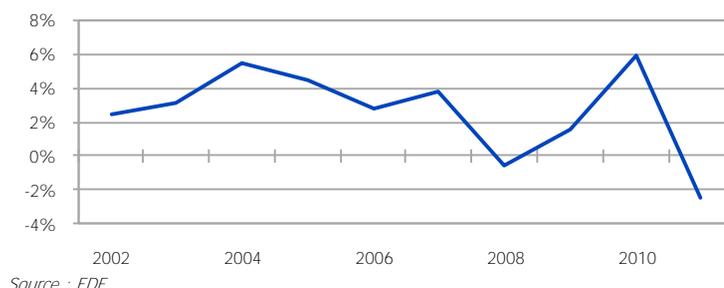
³ Obtenue dans le cadre de la LODEOM (Loi pour le développement économique de l'Outre-mer) adoptée le 27 mai 2009 et en application de l'article 73 de la Constitution.

2.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

2.2.1 La consommation d'énergie

Depuis le milieu des années 80, la consommation d'énergie électrique est en constante évolution. Cette hausse quasi continue s'explique par la croissance démographique, le phénomène de décohabitation, la progression des taux d'équipement des ménages. Sur la période 2001-2011, elle a progressé au rythme de 3,5 % par an en moyenne.

Evolution du taux de croissance annuelle de la consommation d'électricité



Toutefois la consommation s'inscrit en baisse en 2011 (-2,5 %) à 1 743 GWh. Cette baisse est imputable aux variations climatiques et aux effets du plan PRERURE sur la maîtrise de la demande énergétique (climatisation, eau chaude sanitaire, réglementation thermique du bâtiment). En 2010, plus de 1500 chauffe-eau solaires et 900 climatiseurs ont été installés. Au total, l'énergie effacée est évaluée à 5 GWh (correspondant à 7 MW à la pointe).

2.2.2 La production d'énergie

La production nette d'électricité¹ est passée de 1 220 GWh en 2000 à 1 862 GWh en 2011, soit une augmentation de plus de 53 % sur la période. 90 % de l'électricité produite provient de l'énergie fossile, dont 75 % de la centrale EDF de Jarry². L'opérateur s'appuie également sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Il achète notamment depuis 1998 l'électricité produite par la Compagnie thermique du Moule (CTM) fonctionnant en cogénération. A la fin de l'année 2010, le réseau de production a été renforcé par la nouvelle centrale à charbon installée au Moule par Caraïbes Energies, d'une puissance de 34 MW. De plus, il est prévu pour 2012 le remplacement de la centrale électrique d'EDF à Jarry-Nord par une nouvelle unité plus performante, d'une puissance de 220 MW contre 160 MW actuellement.

La dépendance énergétique de la Guadeloupe a incité depuis plusieurs années à se tourner vers de nouvelles sources d'approvisionnement. Grâce à son potentiel énergétique naturel, la production nette d'électricité issue des énergies vertes a progressé de 30 % depuis 2000. En 2011, elle est à l'origine de 8 % de la production totale. Le département s'appuie à la fois sur les énergies intermittentes (éolien, hydraulique, photovoltaïque) et les énergies stables (biomasse et géothermie).

¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

² Elle est constituée de plusieurs unités de production : une centrale au diesel à Jarry Nord, 4 turbines à combustion à Jarry Sud et une centrale à cycle combiné.

Les **énergies intermittentes** sont caractérisées par une puissance produite fluctuante qui connaît des variations brutales. Leur contribution est donc limitée à hauteur de 30 % de la production électrique afin de préserver la stabilité du système. La limite de 30 % devrait être atteinte dès 2012. Face à cette problématique, la région a engagé une concertation avec les acteurs publics et privés afin de définir un schéma de développement du photovoltaïque et de **l'éolien et de mieux encadrer l'évolution de ce secteur**. A l'inverse les **énergies stables** (biomasse, géothermie, et hydraulique) présentent un profil de production garantie et peu fluctuante.

	Puissance installée (MW)	Production nette d'électricité (GWh)	Part dans la production totale d'électricité
Guadeloupe Continentale	2011	2011	2011
Photovoltaïque*	52,0	33,4	1,8%
Hydraulique	8,7	14,0	0,8%
Eolien	27,4	45,1	2,4%
Géothermique	15,0	55,9	3,0%
Bagasse-CTM	59,5	370,1	19,9%
Charbon CTM			
Charbon Caraïbes Energie	34,0	199,0	10,7%
Fossile Energie Antilles	15,0	77,8	4,2%
Fossile EDF	273,5	1 066,8	57,3%
Total	485,1	1 862,0	100%

Source : EDF

*raccordé en réseau.

La Guadeloupe a été le premier territoire d'outre-mer à accueillir un parc éolien raccordé au réseau électrique en 1993. Depuis, *l'énergie éolienne s'est fortement développée, sa production d'électricité a été multipliée par cinq en une décennie*. En 2011, on recense douze fermes éoliennes installées et cette énergie contribue à hauteur de **2,4 % à l'électricité produite** sur le territoire.

L'amélioration de la puissance unitaire des éoliennes anticycloniques et la qualité du courant injecté sur le réseau permettent d'envisager un gisement de 7 à 8 MW à l'horizon 2012. Pour faire face à l'intermittence, différentes solutions de stockage de l'énergie éolienne sont en cours d'élaboration. Dans cette optique, la Commission de Régulation de l'Energie a lancé en 2011 un appel d'offre de fermes éoliennes avec stockage. Ont été retenus pour la Guadeloupe deux projets à Marie-Galante (Capesterre et Saint-Louis) et un à Petit-Canal.

L'énergie photovoltaïque raccordée au réseau procure 1,8 % de l'électricité produite. La mise en place de dispositifs attractifs pour les investisseurs (tarifs de rachat, défiscalisation) a provoqué un vif engouement pour les projets photovoltaïques depuis 2008. La puissance installée a fortement augmenté ces deux dernières années, pour atteindre 56 MW en 2011, en raison de l'émergence de nombreuses centrales au sol de grande taille. Cette évolution, au détriment des sites isolés (puissance de 3MW), a cependant entraîné un encombrement de la file d'attente de raccordement au réseau EDF, préjudiciable à la viabilité de nombreux projets.

Face à ce constat plusieurs mesures ont été prises : notamment mise en place de quotas dans la file d'attente EDF afin de favoriser le développement du photovoltaïque en toiture et limitation de la taille des centrales photovoltaïques au sol. De plus, la réduction des dispositifs fiscaux d'aide à l'investissement et la baisse progressive des prix de rachat de l'électricité par EDF ont nettement freiné son essor.

L'énergie hydraulique contribue à hauteur de 0,8 % à la production d'électricité en 2011. L'installation de nouveaux ouvrages permettrait de produire 33 MW. Le développement de mini-centrales est freiné par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichage. Actuellement 14 barrages sont équipés en mini-hydraulique. Un seul nouveau projet est prévu : celui de la Rivière du Galion (à horizon 2013).

C'est en Guadeloupe qu'est installée la seule centrale géothermique productrice d'électricité de France. La *géothermie* dispose d'une puissance installée de 5 et 10 MW sur les sites de Bouillante 1 et 2. En raison des difficultés rencontrées en 2009-2011, il est à noter une longue indisponibilité de la centrale de Bouillante, et donc une sous-performance de l'installation en 2010 et 2011. La production d'électricité issue de cette source d'énergie a atteint 55,9 GWh. La création d'une nouvelle centrale au nord de Bouillante (unité dite Bouillante 3) est en projet (la campagne de forage pour le site vient d'être lancée) et pourrait atteindre une production de 30 MW avec une mise en service prévue en 2015. Par ailleurs, un projet de raccordement avec le système électrique de la Dominique est à l'étude, compte tenu du potentiel géothermique de cette île entre 20 et 40 MW pourraient être importés à la Guadeloupe à l'horizon 2013.

L'énergie tirée de la combustion de la *bagasse* (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes à sucre) constitue la première source d'énergie renouvelable de l'île. Elle est fournie par l'usine sucrière de Gardel à la Centrale thermique du Moule. D'autres initiatives sont en cours afin d'améliorer la valorisation de la biomasse, notamment la construction d'une usine bagasse-charbon à Marie-Galante à horizon 2015, qui a reçu une autorisation d'exploitation en mars 2009, mais dont les travaux n'ont pas été initiés et font l'objet de nombreuses controverses.

Dans le cadre du projet Valorgabarre, l'incinérateur serait associé à une usine de méthanisation et une unité de tri, avec un objectif de production d'énergie de 10 MW.

Plusieurs projets dans le domaine des énergies renouvelables ont également été labellisés par le pôle de compétitivité *Synergile*¹, depuis sa création en 2007. C'est le cas de CANN'ELEC, dont l'objectif industriel est de développer une filière de production d'électricité à partir de la canne à sucre. Les centrales électriques installées pourraient atteindre une puissance de l'ordre de 10 MW. De même le projet Rebecca vise à mettre en place une filière de production d'électricité à partir de biomasse cultivée spécifiquement pour cet usage.

¹ Ce pôle a pour objectif de faciliter l'émergence de projets innovants en matière d'énergies renouvelables et alternatives.

3. L'eau

La Guadeloupe bénéficie d'un réseau hydrographique très diversifié grâce à la disparité de ses reliefs et l'irrégularité de ses précipitations. Malgré une ressource abondante, l'adéquation entre les besoins et les disponibilités pose des difficultés : les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de Basse-Terre, alors que les besoins sont principalement localisés sur la Grande-Terre. De plus, la ressource devient rare pendant la période de Carême.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Guadeloupe (SDAGE), adopté le 30 novembre 2009 par arrêté préfectoral, fixe les grandes orientations pour une gestion durable de l'eau pour la période 2010-2015. Elaboré par le Comité de Bassin de Guadeloupe, ses objectifs principaux consistent à assurer la distribution de l'eau en quantité et qualité suffisantes, tout en veillant à préserver la ressource et à améliorer l'assainissement.

3.1 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Chaque année, 63 millions m³ d'eau sont prélevés pour la production d'eau potable, 15 millions m³ pour l'irrigation et 3 millions m³ pour l'industrie. Pour fonctionner, les centrales hydroélectriques nécessitent également 40 millions m³ d'eau par an. L'alimentation en eau potable s'organise autour de 64 points de captage : 25 prises d'eau en rivière assurent 72 % des volumes produits et 39 prélèvements en eau souterraine sont à l'origine des 28 % restants.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone¹. 84 réservoirs d'eau potable d'une capacité de stockage de 86 950 m³ sont exploités par la Générale des Eaux², qui assure la distribution en eau de vingt communes. Les autres ont délégué cette responsabilité à une autre entreprise privée, la Compagnie guadeloupéenne des services publics (CGSP), ou bien à une régie. L'archipel dispose également de six conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande-Terre³. Six barrages sont également en service. Le barrage Dumanoir à Capesterre-Belle-Eau est opérationnel depuis 2010 et bénéficie d'une capacité de stockage de 630 000 m³. Le barrage de Moreau construit en 2011 à Goyave, permet de retenir un volume d'eau d'environ 1 000 000 m³. La construction du barrage de Germillac est en cours.

Les communes, responsables de l'organisation du service de l'eau sur le territoire, ont pour la plupart transféré leurs compétences à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte intercommunal⁴. Actuellement, 98 % des logements du territoire sont alimentés par un réseau collectif en eau potable. Cependant, en raison de l'existence de multiples maîtres d'ouvrage entre les points de prélèvement et ceux de distribution, de la vétusté des équipements, ainsi que de la fraude sur le réseau, la distribution de l'eau connaît de sérieux dysfonctionnements.

¹ Il s'agit d'un pesticide utilisé aux Antilles dans les bananeraies jusqu'en 1993, date à laquelle il a été interdit.

² Groupe Véolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

³ Les îles de la Désirade et des Saintes sont reliées au réseau continental par des canalisations sous-marines et Marie-Galante est alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

⁴ A l'exception de 5 communes sur 32 : Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Trois-Rivières et Vieux-Fort. Le service public est dans ces cas financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

Par conséquent, il existe de nombreuses pertes en lignes et le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2010 s'élevé seulement à 55 %, même s'il masque d'importantes disparités.

En 2011, la consommation globale d'eau potable se porte à 19,2 millions m³, en repli de 10,6 % par rapport à l'année précédente. En dépit de la hausse régulière du nombre d'abonnés¹, le volume d'eau consommé a tendance à se contracter depuis 2004. Le changement des habitudes de consommation amène les ménages à réaliser des économies d'eau.

Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

	2007	2008	2009	2010	2011	var 10/11
Nombre d'abonnés	139 000	141 972	145 093	147 518	144 420	-2,1%
Volume consommé (en millions de m ³)	22,80	21,47	21,93	21,50	19,22	-10,6%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

* pour les 20 communes gérées par la Générale des Eaux, dont la Désirade, les Saintes et Marie-Galante

3.2 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES²

En 2011, l'archipel est doté de 19 grandes stations d'épuration³ communales des eaux usées, d'une capacité totale de traitement de 160 000 équivalents-habitants pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 équivalents-habitants. 40 % seulement de la population est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

La construction de deux nouvelles unités (Port-Louis et le Moule) a débuté en 2011 pour aboutir à leur mise en service dans le courant du deuxième semestre 2012, ainsi que l'unité du Lamentin (15 000 équivalents-habitants), soit une capacité totale de 175 000 équivalents-habitants. En 2012, la construction de cinq nouvelles unités doit débuter (Baie-Mahault, Capesterre-Belle-Eau, Petit-Bourg, Morne-À-L'eau et Goyave) pour une augmentation de capacité de 47 500 équivalents-habitants soit une capacité totale de 222 500 équivalents-habitants. D'autres unités sont en cours d'études et devraient porter la capacité totale à l'horizon 2014 à 240 000 équivalents-habitants. Les Systèmes de Traitement des Eaux Usées (STEU) de plus de 2 000 Equivalents Habitants (EH) devraient tous être aux normes à l'horizon 2014.

En revanche, il reste un travail important sur les STEU de moins de 2 000 EH : on recense sur l'archipel près de 400 micro-stations collectives et non-collectives, d'une capacité totale estimée à 50 000 équivalents-habitants. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement efficace des eaux usées, ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique. Cette situation devrait s'améliorer avec l'augmentation des capacités des stations d'épuration collectives et la mise en place progressive des contrôles de ces dispositifs par les Services Publics d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

¹ Sous l'effet de l'individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements.

² Source : DEAL.

³ Stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents-Habitants

Section 5

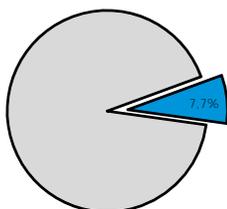
Le bâtiment et les travaux publics

1. Présentation du secteur

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 7,7 %¹ à la formation de la valeur ajoutée brute en 2010. Du fait des difficultés du secteur sur la période récente, les effectifs ont diminué : en 2010, la filière concentre 5 739 salariés, soit 8,1 % de l'emploi salarié du département contre 8 379 (respectivement 9,9 %) en 2008. Une baisse du rythme des créations d'entreprise est également observée : 557 entreprises ont été créées en 2011 contre 676 en 2010. On note en 2011 un engouement plus marqué pour le statut d'auto-entrepreneur qui représente un tiers des créations d'entreprises (190) contre un cinquième en 2010 (144).

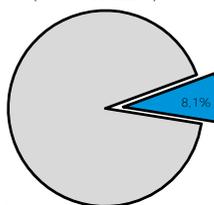
Le secteur du BTP est caractérisé par une forte atomocité (seules 2,4 %² des entreprises emploient plus de 10 salariés) et par une propension non négligeable au travail informel. Selon l'INSEE, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emplois informels³ après les services aux particuliers : en 2007, environ 19 % de la population active informelle travaillait dans le secteur de la construction contre 8 % de la population formelle.

... la création de richesses (2010)
(source : INSEE)



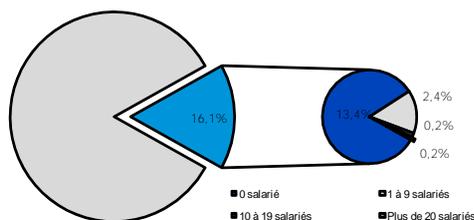
Poids du secteur dans ...

... les effectifs salariés (2010*)
(source : ASSEDIC)

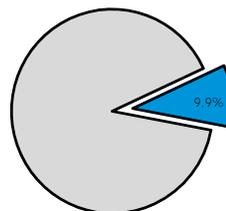


* Données Provisoires

... la démographie des entreprises (2011)
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

¹ Comptes économiques rapides – INSEE - Estimations provisoires 2010

² INSEE – Fichier sirène – 1^{er} janvier 2011

³ INSEE « L'emploi informel en Guadeloupe », Premiers résultats n°33, septembre 2008

L'activité du BTP a bénéficié jusqu'en 2008 de deux moteurs de développement :

- une commande publique importante, qui a soutenu des projets structurants **d'envergures**. Parmi les projets, on peut citer la construction des routes (déviation de Capesterre-Belle-Eau, giratoire de Saint-Félix, etc.), des logements et bâtiments ;

- des avantages fiscaux liés aux dispositifs successifs de défiscalisation en faveur de la construction neuve privée, lois Pons et Paul en 1986 et 2001, puis la loi Girardin en 2003.

Depuis 2009, on note un essoufflement du marché privé en lien avec l'entrée en vigueur de la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) au mois de mai, qui parmi les mesures fixées, réoriente la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire. Ce nouveau dispositif **doit permettre d'augmenter à terme la production de logements sociaux**. Le mouvement social de 2009 a également accentué les difficultés de la filière qui a souffert par ailleurs du durcissement de la concurrence, du report de certains chantiers relevant de la commande publique, **de la rareté des appels d'offres**.

2. Le BTP en 2011

En 2011, la situation dans le bâtiment et les travaux publics demeure difficile. Malgré un léger mieux au second semestre, le secteur ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession. La construction de logements sociaux, favorisée par les nouveaux dispositifs de défiscalisation, permet un maintien de l'activité mais ne constitue pas encore un relais de croissance pour les grands preneurs d'ordre, alors que la commande privée de logement, qui s'est s'effondrée en 2009, reste peu dynamique.

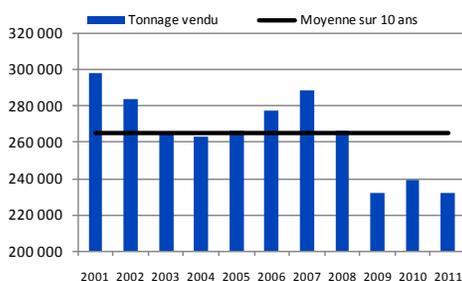
Dans le domaine des travaux publics, les grands chantiers sont peu nombreux, à l'exception de celui de la nouvelle centrale EDF de Jarry et de la poursuite des opérations de rénovations urbaines de Pointe-à-Pitre et des Abymes.

La consommation de ciment sur le marché local (216 312 tonnes), en retrait de 3,3 % sur un an, retrouve son niveau de 2009, l'un des plus bas de la décennie et le nombre de permis de construire délivrés pour les logements neufs recule de 16 % sur un an. La filière a dû par ailleurs subir l'arrêt de l'activité durant 25 jours en avril du fait d'un conflit impliquant les transporteurs de matériaux.

Dans ce contexte, beaucoup d'entreprises, en particulier les plus petites, sont toujours confrontées à des difficultés de trésorerie et cumulent arriérés sociaux et fiscaux.

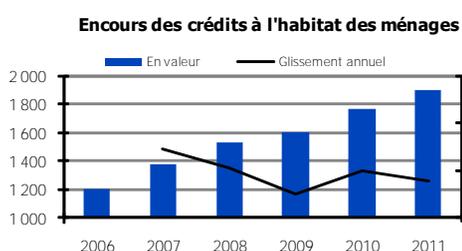
Le financement de l'immobilier est cependant resté bien orienté bénéficiant des mesures gouvernementales (prolongation des mesures Scellier-DOM, prêt à taux zéro plus) et des niveaux historiquement bas des taux d'intérêt qui ont soutenu l'investissement des ménages.

Evolution de la consommation de ciment

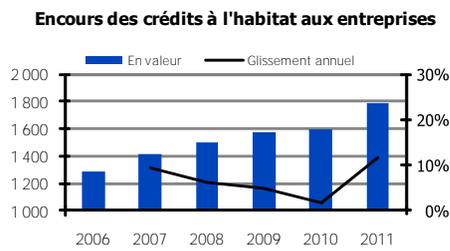


Source : Ciments Antillais, yc Iles du Nord

Les crédits à l'habitat des ménages continuent de progresser malgré un léger ralentissement de leur rythme de croissance. A 1,9 milliard €, l'encours, qui concentre 65,7 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens, augmente de 7,9 % sur un an après +9,8 % en 2010. Sur la clientèle des entreprises, la croissance de l'encours des crédits à l'habitat s'est accélérée et est passée de +1,8 % à +11,5 % en décembre 2011.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

3. L'habitat à la Guadeloupe

3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2008, l'INSEE dénombre 198 476 logements. Entre 1999 et 2008, le parc s'est accru d'un peu plus de 34 000 logements (+20,8 %), soit une croissance de 2,1 % en moyenne annuelle.

Les résidences principales constituent 80 % de l'ensemble des logements, soit un peu moins qu'en métropole (83,7 %). Les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 6 % du parc (contre 9,6 % en métropole). On note une part de logements vacants plus élevée en Guadeloupe (14 %, soit près de 28 000 logements) qu'en France métropolitaine (6,6 %).

En l'espace de 15 ans, la qualité et le confort des logements se sont améliorés. Ainsi les habitations de fortune et les cases traditionnelles ne représentent plus que 4,3 % des résidences principales en 2008 contre 15 % en 1999. Néanmoins, environ 3 400 logements seraient encore dépourvus des équipements de confort élémentaires (WC, douche ou baignoire).

S'agissant du risque sismique, des études partielles estiment qu'un tiers des constructions serait aux normes, un deuxième tiers mériterait des analyses complémentaires et probablement des travaux de sécurisation limités, un troisième tiers des bâtis serait considéré comme présentant un danger.

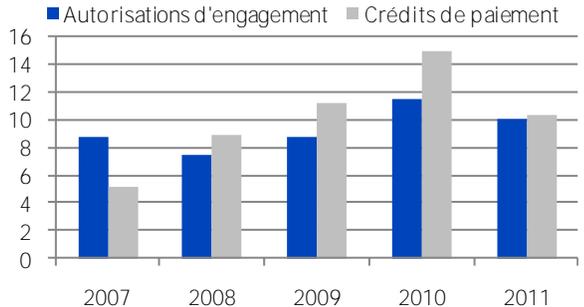
3.2 LA RESORBPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Lorsque l'habitat ne dispose pas des équipements publics permettant notamment de couvrir des besoins sanitaires de base, il est qualifié d'insalubre¹. En Guadeloupe, le nombre de logements concerné par l'insalubrité est estimé à près de 15 000 selon la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), dont 7 000 se situe majoritairement à Pointe-à-Pitre et aux Abymes. Afin de repérer et améliorer les situations des familles concernées par l'habitat indigne, un pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PHI) a été officiellement installé dans le département le 16 décembre 2011.

L'année 2011 a vu la poursuite des opérations RHI principalement dans les communes du Moule (2,96 M€) et des Abymes à Boissard (3,43 M€).

Les crédits de paiement se sont élevés à 10,3 millions €, en baisse de 31 % par rapport à 2010. Au total, 257 logements ont été livrés sur les sites RHI et 336 ont été mis en chantier en 2011.

Crédits affectés à la RHI depuis 5 ans



Source : DEAL

3.3 LA RENOVATION URBAINE

Les projets de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre / Abymes ont été lancés respectivement en février 2006 et juillet 2009 par la signature de conventions partenariales avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Le rapport annuel du Conseil départemental de l'Habitat (CDH²) fournit quelques chiffres sur le déploiement de ce projet (logements sociaux, équipements publics, aménagement...) dont le coût global s'élèverait à près de 968 millions d'euros³. S'agissant du parc social, sont prévus la démolition d'environ 2 800 logements sociaux et la livraison de 3 300 logements. Ils concernent cinq quartiers de Pointe-à-Pitre (Bergevin, Centre ancien, Henri IV, Chanzy et Grand-Camp) pour 1 584 logements et deux quartiers des Abymes (Grand-Camp et Raizet) pour 1 715 logements.

A Pointe-à-Pitre, fin 2011, 60 % environ des logements voués à la démolition ont été libérés. 325 logements sociaux ont été démolis dont trois barres dans le quartier Henri IV et 50 logements à Orban dans le quartier de Lauricisque. Plusieurs opérations de construction sont achevées : 95 logements ont été livrés dans le centre ancien de Pointe-à-Pitre (Mortenol, Quai Lefèvre, Abbé Grégoire, Bébian, Plaza, Victor Hugo). Hormis les démolitions et les constructions de logements sociaux, d'autres opérations sont en cours d'achèvement : la crèche Caraïbe IV, les résidentialisations de Lauricisque, l'aménagement de la place du marché central et le centre d'animation culturelle et éducative de Bergevin.

¹ Rapport du Sénateur Serge Letchimy, septembre 2009 « L'habitat insalubre et indigne dans les départements et régions d'Outre-mer : un défi à relever »

² Rapport annuel du CDH, séance plénière du 20 mars

³ Source : Rapport annuel du CDH

Aux **Abymes**, deux opérations (hors Zone urbaine sensible) sont achevées et ont permis la livraison de 200 logements dans les quartiers de Dugazon. La signature d'un avenant redéployant la totalité des économies constatées sur les démolitions effectuées en 2011 est prévue le 22 mars 2012.

Avancement opérationnel des projets de rénovation urbaine

Projets	Construction			Réhabilitation			Résidentialisation		
	Prévus	Livrés	En cours	Prévus	Livrés	En cours	Prévus	Livrés	En cours
Pointe-à-Pitre	1584	95	246	-	-	-	1567	812	755
Abymes	1715	200	176	1607	166	510	1409	315	392

Source : DEAL - Bilan au 12 mars 2012

La rénovation urbaine à Basse-Terre

Une opération de rénovation urbaine est en cours à Basse-Terre et porte principalement sur des aménagements et des équipements. Ce projet concerne notamment le quartier du Carmel, cœur historique de la ville, le front de mer et le palais de justice.

3.4 LE LOGEMENT SOCIAL

En Guadeloupe, le logement social représenterait 18 % des résidences principales et 52 % des logements loués. Selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE, le parc locatif compterait 29 982 logements sociaux en 2010, dont 78 % dans le collectif et 22 % dans l'habitat individuel. Au cours des 4 dernières années, l'augmentation du nombre de logement a essentiellement bénéficié à l'habitat individuel dont la part a progressé de 2 % au détriment de l'habitat collectif.

Le paysage urbain guadeloupéen compte principalement des logements de 20 ans tout au plus attestant d'un parc locatif social récent. Au 1^{er} janvier 2010, les logements de moins de 20 ans représentent 61 % du parc social de la Guadeloupe contre 23 % à la Métropole. Ceux de plus de 40 ans ne représentent que 9 % du parc social contre 40 % en métropole. Le parc social reste très concentré dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre (la moitié sur Pointe-à-Pitre et Abymes) et l'agglomération de Basse-Terre, cependant les constructions de ces dernières années ont bénéficié aux communes situées hors de ces pôles d'agglomérations, la disponibilité des terrains étant plus importante et les prix moins élevés.

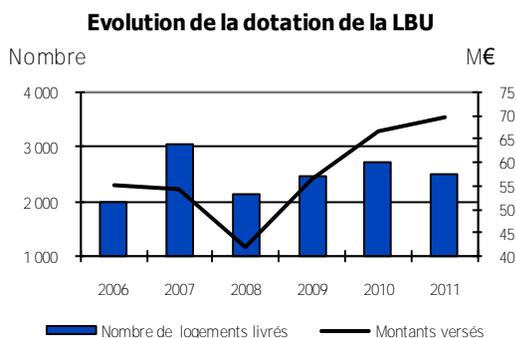
La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par cinq opérateurs (trois sociétés d'économie mixte¹, deux sociétés d'HLM). La SIG et la SEMSAMAR gèrent environ 70 % du parc locatif social. En dépit d'une amélioration de l'offre locative sociale dans le département, les besoins en logements aidés restent très importants : 6 500 demandes sont recensées à ce jour dans l'application nationale du numéro unique.

¹ La SAMIDEG a été intégrée à la SEMSAMAR en 2010.

3.5 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

L'aide de l'Etat au logement social est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en **accession à la propriété**) et les **améliorations de l'habitat**. Les **Logements évolutifs sociaux (LES)** constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer. La région et le répartition se portent également garants, aux cotés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

Après une baisse de l'engagement financier **de l'Etat jusqu'en 2008**, le montant alloué en faveur du logement social est en régulière augmentation. Entre 2008 et 2011, la dotation de la LBU **en autorisation d'engagement a progressé de 66,5 % pour s'établir à 69,6 millions €**. On note toutefois que le rythme de progression annuel a été plus modéré fin 2011 (+4,2 %) comparé aux années 2009 (+35 %) et 2010 (+19 %). Les crédits de paiement **s'élèvent** pour leur part à 61,5 millions € en 2011, progressant de 7,9 % sur un an.



Source: DEAL

L'ensemble des crédits engagés et mandatés ont permis, en 2011, la livraison de 2 520 logements (1 146 logements neufs et 1 374 en amélioration). Sur les 1 146 logements locatifs sociaux, l'**agglomération** pontoise compte 44 % des logements financés en 2011, soit 708 logements.

Les **taux des prêts aidés de l'Etat** pour le logement social et très social ont été fixés en 2011 à respectivement 2,85 % et 2,05 %. L'**encours de ces prêts**, servis depuis 1986 par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) notamment sur la **ressource du livret A, s'élève à 1552,9 millions € au 31 décembre 2011** (+12,8 % sur un an) mais a concerné un nombre moins élevé de logements (543) qu'en 2010.

Financements accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations

	2007	2008	2009	2010	2011	var 11/10
Nombre de logements	1 217	894	988	940	543	-42,2%
Prêts émis (M€)	68,6	55,4	73,3	109,3	142,3	30,1%
Prêts versés (M€)	67,1	59,8	60,8	74,5	41,6	-44,2%

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

Section 6

La distribution

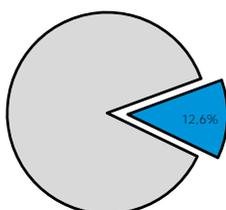
1. La structuration du secteur¹

Le secteur du commerce occupe une place importante dans l'économie guadeloupéenne. En termes de valeur ajoutée, le secteur représente 12,6 % de la richesse créée en 2010, occupant la deuxième place au sein du segment des services marchands. Il constitue par ailleurs le premier employeur de la sphère marchande avec 21,7 % de l'emploi salarié du département.

Le secteur n'a pas échappé à la récente crise : en 2011, l'INSEE comptabilise 9 772 entreprises dans la branche soit 1 000 unités de moins qu'en 2008. En 2011, 1 195 nouvelles entreprises ont été créées dans ce secteur, marqué par la prédominance des établissements n'employant aucun salarié (77 %).

... la création de richesses (2010)

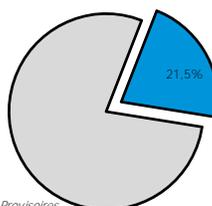
(source : INSEE)



Poids du secteur dans ...

... les effectifs salariés (2010*)

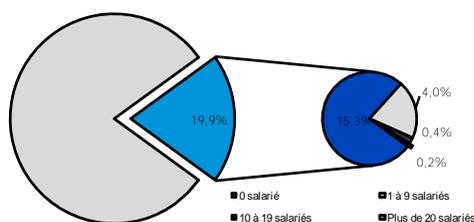
(source : ASSEDIC)



* Données Provisoires

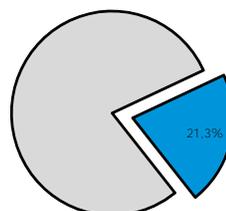
... la démographie des entreprises (2011)

(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2011)

(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

¹ Sur l'endettement bancaire du secteur, voir le Chapitre 4, section 3 sur les grandes tendances du financement des secteurs d'activité.

Le blocage et la fermeture des centres commerciaux en début d'année 2009 ont bouleversé l'échiquier du secteur de la grande distribution dans le département. La holding SISB, implantée aux Antilles-Guyane depuis l'année 2000, a annoncé en avril 2009 son retrait progressif de la zone et la cession de ses actifs. Quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des magasins du groupe en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été mis en vente en 2009 et 2010. Ce retrait a entraîné un repositionnement des acteurs de la grande distribution, qui s'est traduit par l'ouverture de nouveaux magasins mais aussi la liquidation, ou le rachat d'enseignes.

Au 1er janvier 2011, le commerce de détail regroupe près de deux entreprises commerciales sur trois. Le commerce de gros représente un quart des établissements commerciaux. Au cours des quatre dernières années, la baisse du nombre d'entreprises a été plus prononcée dans le secteur du commerce de gros (-17,5 %).

Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activité au 1er janvier 2011

Secteur d'activité	2007	2011	Variation 2011/2007
Commerce et réparation automobiles	1146	1067	-6,9%
Commerce de gros	2593	2140	-17,5%
Commerce de détail	7033	6565	-6,7%
Total	10 772	9 772	-9,3%

Source : INSEE, SIRENE

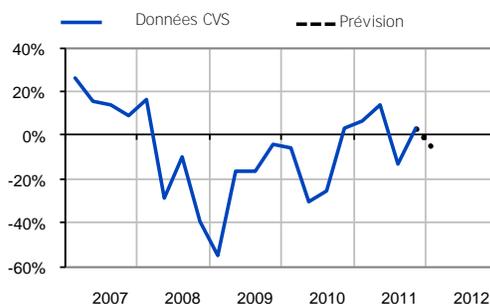
2. L'activité du secteur en 2011

En 2011, les entreprises du secteur du commerce bénéficient du dynamisme de la consommation des ménages, en particulier au premier semestre, et les commerçants font état d'une amélioration de leur courant d'affaires sur l'année. Le fléchissement des ventes au second semestre, qui ressortent en dessous des attentes en dépit d'un léger regain d'activité en fin d'année, conduit les professionnels à rester pessimistes dans leurs prévisions pour le début 2012.

Le marché automobile reste à l'écart de l'embellie du secteur : le nombre de véhicules immatriculés stagne (+0,2 %) par rapport à 2010, à 18 081 unités.

Activité dans le secteur du commerce

Soldes d'opinion



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

3. Evolution de la grande distribution¹

Ces dernières années, le développement du paysage commercial guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une densification de l'équipement commercial.

Le secteur de la distribution a été marqué par l'essor des centres commerciaux et galeries commerciales, où de nombreuses boutiques et petites surfaces de vente de moins de 300 m² se sont installées. Les centres commerciaux se sont logiquement développés en **fonction de la répartition géographique de la population et de son pouvoir d'achat**. Cette stratégie a conduit à une prédominance du pôle centre de la Guadeloupe (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Les Abymes) qui concentre 38 % des entreprises commerciales et 70 % des salariés du secteur².

Les grandes surfaces alimentaires se sont réparties autour des principales zones de **peuplement et d'activité que sont la grande agglomération pointoise et Basse-Terre**. D'autres types de commerce alimentaire, tels que le hard discount, ont développé une stratégie de **proximité, en se fondant sur des critères de pouvoir d'achat des ménages**.

En 2008, la grande distribution représentait près de la moitié des surfaces recensées (supérieures à 300 m²), soit 46,5 %, dont les 4/5^{ème} sont principalement situés en Grande Terre. **La densité en terme de supermarchés s'est accrue de près de 16 % (99,6 m² pour 1 000 habitants en 2008 contre 86,2 m² en 2007³)**. C'est également le cas des hypermarchés en Guadeloupe, **moins présents qu'en Martinique ou dans l'Hexagone (58,7 m² pour 1 000 habitants contre près de 84 m² et 143 m² pour 1 000 habitants en Martinique et dans l'hexagone)**.

En 2011, 4 dossiers ont été présentés pour la création de nouveaux commerces ou d'extensions à la CDAC.

¹ Les indicateurs disponibles en Guadeloupe ne permettent d'appréhender que les surfaces commerciales de plus de 300 m², dont les créations ou les extensions dépendent de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). En août 2008, la Loi de modernisation de l'économie (LME) a modifié les dispositions en matière d'équipement commercial, devenues aménagement commercial (CDAC), ainsi que le seuil déclenchant la nécessité du passage en CDAC, relevé à hauteur de 1 000m².

² INSEE, AES 2009 « Synthèse régionale : la Guadeloupe doublement frappée en 2009 »

³ Elle demeure néanmoins inférieure à celle observée en métropole ou même en Martinique (respectivement 111,9 m² et 91,8 m² pour 1 000 habitant en 2007).

Section 7

Le tourisme

1. Structure et présentation du secteur

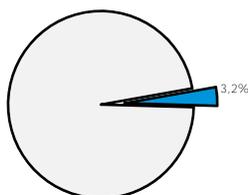
Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction...) en termes de valeur ajoutée¹ et de créations d'emplois. En 2007, une étude de l'INSEE² estimait l'emploi salarié lié au tourisme à environ 6 800, soit 5,4 % de l'effectif salarié total de la Guadeloupe, contre 4,9 % à la Martinique.

La branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue le principal employeur touristique. En 2010, la branche regroupe 4 449 emplois, soit 6,3 % des emplois du département.

Poids de l'hôtellerie-restauration en 2010 dans ...

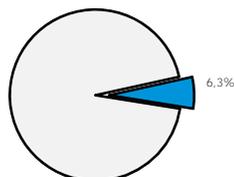
... la création de richesses

(source : INSEE)



... les effectifs salariés *

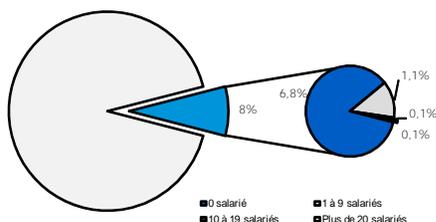
(source : ASSEDIC)



* Données Provisoires

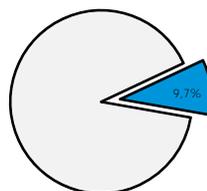
... Le tissu des entreprises

(source : INSEE)



... les créations d'entreprises

(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

¹ En 2005, la contribution du secteur touristique au PIB régional était estimée par l'INSEE à 5 %.

² « Guadeloupe : diagnostic, trajectoires et enjeux » INSEE, CESR, juillet 2011

Le retour des touristes se confirme en 2011 après la reprise amorcée dès la fin de l'année 2010. Le courant d'affaires des professionnels s'est conforté et l'image de l'île s'est améliorée. Fin juin 2011, la Guadeloupe entrait dans le top 20 des destinations estivales des Français à la 17^{ème} place.

Les indicateurs relatifs à l'activité touristique sont en hausse comparés aux années antérieures et en particulier à 2008, année de référence en termes de résultats selon les professionnels. A l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers (2,1 millions) revient à des niveaux proches de ses plus hauts historiques de 2000 et 2008. En parallèle, l'activité de croisière a renoué avec la croissance en fin d'année. Les statistiques de fréquentation hôtelière relevées par l'INSEE et le Groupement Hôtelier et Touristique Guadeloupéen (GHTG¹) sont en nette amélioration. Le chiffre d'affaires des hôteliers membres du GHTG serait en augmentation de 8,8 % par rapport à 2008 avec 68,6 millions € (contre 62,9 millions € en 2008).

Cette hausse significative de la fréquentation de l'île s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : les efforts promotionnels consentis par le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), l'ouverture en novembre 2011 de la desserte aérienne au départ de Roissy et le renforcement de l'offre en croisière basée ont été de nature à diversifier la clientèle touristique et redynamiser la destination en fin d'année. Les conditions climatiques particulièrement défavorables qu'a connues la Métropole en juillet-août 2011 ont également été de nature à tonifier le trafic aérien passagers au cours du troisième trimestre 2011.

Les actions du comité du tourisme

Le Comité du tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a été créé par la Région le 12 décembre 2003, avec pour objectif le renforcement de la notoriété de la destination Guadeloupe. En 2011, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence à de nombreux salons, tels que celui de la plongée sous-marine, le salon nautique international, le salon dédié aux professionnels italiens (TTG INCONTRI) ou encore le salon TOP RESA.

En novembre 2011, pour accompagner l'ouverture de la nouvelle desserte aérienne au départ de Roissy vers les Antilles, le CTIG s'est associé au Comité Martiniquais du Tourisme et à Atout France pour mettre en œuvre un plan d'action destiné à accroître le nombre de touristes européens dans l'archipel. Un contrat de destination a été signé en octobre 2011 en présence de la Ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, et du Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, Frédéric Lefebvre, de manière à fixer les objectifs et définir les engagements de chacun des acteurs de la chaîne (Etat, collectivités locales, hôteliers, compagnies aériennes...).

¹ L'échantillon actuel du GHTG est composé de : 17 hôtels regroupant 1 877 chambres.

En outre, l'année a été marquée par une vaste campagne d'affichage urbain dans les transports publics (tramway, métro, ...) dans les villes de Turin, Milan et Rome. Une campagne internet a également été mise en œuvre afin d'assurer une présence de la destination Guadeloupe sur les principaux moteurs de recherche et sur les réseaux sociaux.

Sur le plan local, la signalétique touristique a été améliorée et s'est traduite par la mise en place de plus de 600 panneaux d'informations.

En 2011, le budget d'investissement du CTIG s'est établi à 6,2 millions € contre 5,3 millions € en 2010, soit une progression de 5 % sur un an. Dans le but de renforcer les actions de promotions du Comité sur les cibles (Italie, Allemagne, Suisse et Belgique) définies avec l'arrivée de la nouvelle desserte aérienne, le budget alloué au marché européen a augmenté de 350 000 euros par rapport à 2010.

2. Le tourisme de séjour

Selon l'enquête de l'INSEE sur les flux touristiques en 2010-2011, l'augmentation du nombre de visiteurs est due principalement au tourisme d'agrément, qui concerne les personnes venues pour visiter l'île. Leur part progresse de quatre points pour atteindre 63 % des touristes. Les déplacements professionnels sont également en progression. A l'inverse la part des touristes affinitaires faiblit légèrement mais demeure importante (31 %).

Les visiteurs venus séjourner à la Guadeloupe ont privilégié le voyage en couple ou en famille (80 %) alors que les séjours entre amis et les voyages de groupe n'ont concerné respectivement que 12 % et 4 % des voyageurs. Pour 38 % des voyageurs, les informations nécessaires à la préparation du séjour ont été recherchées principalement sur le web. Le « soleil, la plage et la mer » demeure la principale motivation d'un séjour à la Guadeloupe (67 % des visiteurs), néanmoins d'autres aspects suscitent un intérêt grandissant : la moitié des touristes évoque la « découverte de la région », presque autant recherche « repos et détente ». La « culture locale » intéresse un visiteur sur cinq.

Plus d'un visiteur sur deux a réalisé durant son séjour une excursion dans les autres îles de l'archipel. Un tiers des touristes ont visité les Saintes, 17 % se sont rendus à Marie-Galante et 9 % à la Désirade.

2.1 L'HOTELLERIE

L'hôtellerie constitue le premier mode d'hébergement choisi par les voyageurs durant leur séjour en Guadeloupe. En 2010, les structures hôtelières retrouvent leur part de clientèle qui avait fortement reculé en 2009. Celle-ci s'établit désormais à 42 % après 34 % en 2009¹ : au total, les hôtels assurent un quart des nuitées. L'hébergement dans la famille ou chez les amis a attiré 33 % des touristes, soit presque autant que dans les gîtes, cependant grâce à des séjours plus longs que dans l'hébergement marchand, il cumule 38 % des nuitées totales.

¹ INSEE - DIRAG, Premiers résultats n°83, novembre 2011

2.1.1 L'offre hôtelière

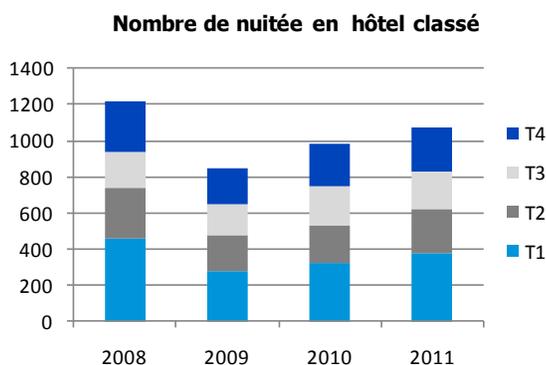
La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres d'hôtel dans les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Ce développement, soutenu par les dispositifs de défiscalisation, s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90 pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999¹.

Depuis l'année 2000, qui marque un retournement de tendance dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. En 2008, l'offre de chambre s'établissait à 3 174. Au cours de l'année 2009, l'offre de chambre a continué de se réduire, certains établissements ayant fermé parfois temporairement, fragilisés par la crise internationale et le conflit social intervenu au cœur de la haute saison.

Fin 2011, la Guadeloupe compte 45 établissements classés, dont 18 hôtels de 0 à 3 étoiles et 27 de 3 étoiles et plus, offrant un parc de 3 065 chambres. On note sur la période récente une forte volonté des professionnels à rénover leurs établissements dans le but de renforcer leur attractivité.

2.1.2 La fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation hôtelière de l'INSEE et les statistiques publiées par le GHTG confirment l'amélioration de l'activité corrélée à une hausse de la fréquentation de l'île. Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie progresse pour la seconde année consécutive (de +9,1 % en 2011 après +17 % en 2010) et se rapproche ainsi du niveau qui prévalait avant la crise. Le taux d'occupation des chambres atteint en moyenne 58 %, en hausse de cinq points sur un an.



Par rapport à 2010, les visiteurs sont restés plus longtemps en moyenne à la Guadeloupe durant leur séjour (3,4 jours contre 3,2 en 2010) cumulant 90 000 nuitées supplémentaires. La part des visiteurs étrangers (12 % de l'ensemble) a légèrement diminué (-1 point par rapport à 2010), elle demeure cependant plus élevée d'environ trois points que celle du milieu des années 2000.

Enquête fréquentation hôtelière

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	var 11/10
Taux d'occupation	54	59	57	50	54	58	+4 pts
Nombre de nuitées (milliers)	1 694	1 635	1 214	845	985	1 075	9,1%
Durée moyenne du séjour (jour)	3,9	3,3	3,4	3,5	3,2	3,4	6,3%

Source : EFH 2011 - INSEE

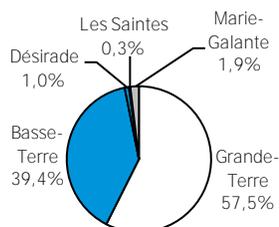
¹ IEDOM, rapport annuel 1999

2.2 LES GITES

Les gîtes et les locations de meublés proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement. Leurs prix, généralement moins élevés qu'à l'hôtel, permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps. Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, les voyageurs choisissent de plus en plus ce mode d'hébergement. Ils étaient 36 % en 2010-2011 contre 27 % en 2006, totalisant 31 % des nuitées (contre 26 % en 2006).

Le nombre de gîtes ruraux et de locations de meublés reste difficile à évaluer cependant il semble que de plus en plus de loueurs choisissent d'adhérer à un label qui soit un gage de la qualité de leur prestation touristique. Parmi les nombreux gîtes ruraux qui existent en Guadeloupe, seule l'association des « Gites de France¹ » établit des statistiques. En 2011, l'association compte 315 adhérents, contre 208 fin 2008 offrant 1 125 chambres à la location contre 981 en 2008.

Répartition géographique des gîtes de France



Source : Gites de France

A fin 2011, l'offre de gîtes se trouvait particulièrement concentrée sur le sud Grande-Terre, qui totalise 58 % des gîtes classés Gites de France. La Basse-Terre concentre près de 39 % des gîtes de France, localisés surtout au nord.

3. Le tourisme de croisière et de plaisance

3.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Après deux années consécutives de baisse, l'activité de croisière renoue avec la croissance en 2011. Le port de Pointe-à-Pitre attire deux types d'escales : la croisière de transit, où les paquebots viennent en escale pour une journée et la croisière basée, qui s'effectue au départ de la ville. Le nombre de croisiéristes augmente de 1,6 % par rapport à 2010 grâce au renforcement de l'offre de croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre (+10,7 % sur un an). En revanche, la croisière de transit enregistre une baisse marquée en 2011 (-18 % après -9,1 % en 2010).

Evolution du nombre de croisiéristes

	2007	2008	2009	2010	2011	var 11/10
Total	91 860	115 438	111 263	105 133	106 774	1,6%
croisière basée	74 426	75 537	74 278	71 513	79 193	10,7%
croisière transit	17 434	39 901	36 985	33 620	27 581	-18,0%

Source : PAG

¹ Les gîtes labellisés « Gites de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association.

Le dernier trimestre 2011, qui ouvre la saison des croisières 2011-2012, a été particulièrement dynamique contrastant avec un très mauvais premier semestre. Le seul mois de décembre apparaît comme étant le meilleur de ces cinq dernières années avec 33 445 passagers. Au 4^e trimestre, trois bateaux ont fait leur escale inaugurale en Guadeloupe¹ mais seul le Costa Luminosa, navire **d'une** capacité de 2 826 passagers de la compagnie Costa Croisières, **renouvellera ses escales pour l'année 2012 au côté du Costa Méditerranée** déjà présent dans les eaux guadeloupéennes.

Les prévisions pour 2012 sont optimistes avec **l'arrivée de** deux nouvelles compagnies internationales, la Royal Caribéen et MSC Croisières, qui proposeront des embarquements à Pointe-à-Pitre.

Au niveau caribéen, l'activité de croisière a poursuivi sa progression à un rythme annuel toutefois plus modéré (+1,5 % en 2011 après +9,6 %²). Cette hausse est due à six régions de la Caraïbe (Bahamas, Antigua, Aruba, Jamaïque, Grenade et Saint-Martin) qui concentrent 43 % **des croisiéristes de la zone. L'activité a été négative dans la plupart des autres destinations : on** note en particulier une très forte dégradation à la Martinique (-68,4 %) et à la Dominique (-39,3 %).

3.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île dispose de trois marinas³ dont celle de Bas-du-Fort au Gosier, dotée de plus de 1 000 places. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

A partir du 1^{er} janvier 2006, la marina de Bas-du-Fort a été prise en concession pour quinze ans par la compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la **SEMSAMAR, dans le cadre d'une délégation du service public. Ces gestionnaires ont lancé un programme de rénovation et d'agrandissement des infrastructures. L'année 2010, a vu la construction d'un nouveau bloc technique abritant un office et des sanitaires. Un dock flottant est en cours de construction et servira de base de réparations pour les bateaux de 800 à 1 000 tonnes. Cet équipement devrait être opérationnel fin mars 2012.**

En 2011, le nombre de plaisanciers basés à la marina de Bas-du-Fort, hors bateaux de passage et flotte de location, **a continué d'augmenter et s'élève à 860, progressant au rythme annuel d'environ 3 % entre 2008 et 2011.**

La marina de Saint-François a également finalisé en 2010 un vaste programme de **restructuration lui permettant de doubler sa capacité d'accueil en la portant à 250 unités et de mettre à la disposition des plaisanciers de nouveaux services.**

¹ Saga Ruby de la compagnie Saga Cruises, AMADEA de la compagnie Phoenix et le Costa Luminosa de la compagnie Costa Croisières

² Chiffres provisoires Caribéen Tourism Organization - CTO

³ Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas-du-Fort au Gosier

Section 8

Les transports

1. Structure et présentation du secteur

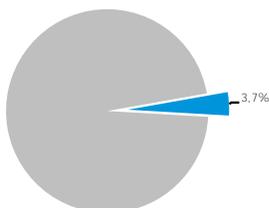
Le secteur des transports en Guadeloupe a participé à hauteur de 3,7 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2010, soit une baisse de 1,1 point en seize ans.

En 2011, 151 nouveaux établissements ont été créés dans le secteur qui désormais en compte 1 842, **soit 300 de moins qu'en 2010**. Environ 81 % des entreprises évoluent dans les transports terrestres, 5,5 % dans le transport maritime, 1,6 % dans le transport aérien et 11,6 % proposent des services auxiliaires de transport. Les entreprises de transport sont de petite taille : 73,5 % n'emploient aucun salarié et 17,2 % en comptent entre un et cinq.

Poids du secteur dans ...

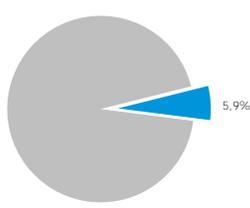
... la création de richesses (2010)

(source : Insee)



... les effectifs salariés (2010)

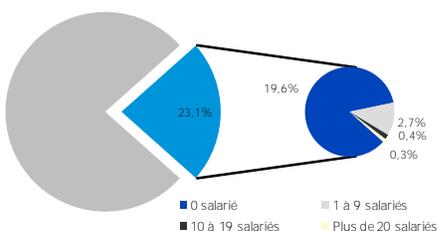
(source : Pôle Emploi)



* Données provisoires

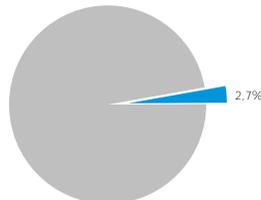
... la démographie des entreprises (2010)

(source : Insee)



... les créations d'entreprises (2011)

(source : Insee)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ Unédic, qui peut être assimilé à l'économie marchande.

2. Les activités portuaires

2.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

2.1.1 Les installations portuaires

L'activité portuaire en Guadeloupe regroupe 6 marinas et une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'appontements, le principal étant le Port autonome de Guadeloupe (PAG), créé en 1975 par l'État et régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes. Il concentre l'essentiel de l'activité portuaire du département.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité du PAG. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et un centre de congrès, le Complexe World Trade Center (CWTC). Un nouvel entrepôt frigorifique, le plus grand de la Caraïbe avec une surface totale de près de 11 000 m², a été mis en service en 2009.

En 2010, le PAG a accueilli un 3^e portique de dernière génération (le H3, de type New Panamax) qui s'ajoute aux portiques H1 et H2 opérationnels depuis 2006. Ce troisième portique porte à cinq le nombre de portiques en exploitation sur le terminal à conteneurs de Jarry.

En prévision de la hausse du trafic conteneurisé et des activités de transbordement à moyen terme¹, le PAG a initié une réflexion stratégique visant à offrir aux grands consortiums armatoriaux des conditions de productivité et de fiabilité optimales, dans une perspective de développement économique de l'économie guadeloupéenne.

Le « Grand Projet de Port » s'oriente ainsi vers la construction d'un nouveau terminal dédié qui pourra recevoir à terme des navires de 350 à 400 mètres de long et de 16 mètres de tirant d'eau maximum pour une mise en service en 2016. Un seul opérateur, la CMA-CGM a répondu à l'appel d'offre lancé par le PAG le 17 juin 2011 pour la gestion opérationnelle du futur terminal. Un second appel d'offre pourrait être relancé en 2012.

Compte-tenu de l'ampleur d'un tel aménagement et de ses enjeux socio-économiques et environnementaux, des débats publics autour de ce projet ont été animés par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Au total, 20 réunions ont été organisées sur tout le territoire du 3 octobre 2011 au 27 janvier 2012.

¹ Selon le PAG, le nombre de conteneurs transbordés dans la région devrait passer de 4 millions en 2008 à 10 millions en 2020 avec l'ouverture du 3^{ème} jeu d'écluses du Panama en 2015.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port autonome de Guadeloupe :

- le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;
- le port de Basse-Terre, qui, sur un linéaire de 350 mètres, peut accueillir des cargos, **des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum. Il dispose également d'un poste consacré au trafic de passagers inter-îles ;**
- **l'appontement de Folle-Anse à Marie-Galante, équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;**
- le port de plaisance de Bas-du-Fort, disposant de 1 086 places, qui a été repris pour **15 ans, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Compagnie Générale Portuaire (TAV/CGP), détenue par le groupe Loret et la SEMSAMAR.**

2.2 L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

2.2.1 Le trafic de marchandises

1) Structure du secteur

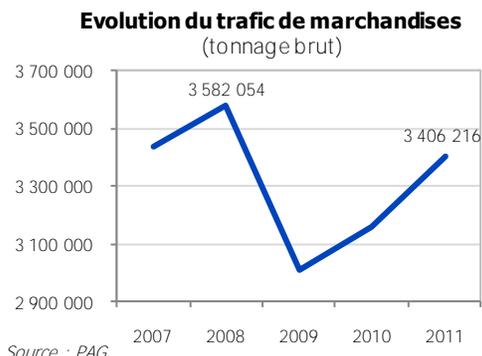
Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) accueille cinq armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Ferry Mar et Seatrade. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le PAG accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés de vracs solides, vracs liquides et marchandises RORO (voitures). Des pétroliers destinés à EDF et à la **SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers** pour la société Grands Moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

2) Bilan 2011

En 2011, le trafic brut de marchandises poursuit sa progression à un rythme soutenu (+7,9 % après +4,8 % en 2010) : à 3,4 millions de tonnes brutes, il se rapproche **sensiblement des niveaux d'avant-crise.**

Le trafic de marchandises est fortement dominé par les importations qui représentent 80 % du trafic total. Ces dernières progressent de 5,5 % **en 2011, néanmoins l'évolution est plus marquée pour les exportations** qui affichent une hausse de 18,5 % sur un an.



A l'import, l'augmentation du trafic résulte essentiellement de la progression du vrac solide qui s'accroît de 27,4 % notamment grâce à la reprise du trafic de sable local et au quasi-doublement du trafic de charbon.

L'activité de transbordement¹, qui constitue depuis quelques années un enjeu majeur dans le développement des échanges du Port, continue de se développer. Depuis 2004, cette activité a quadruplé pour atteindre 456 760 tonnes de marchandises transbordées fin 2011, soit +6,3 % sur un an. En 2011, elles représentent 13,4 % des échanges contre 4,5 % en 2004.

2.2.2 Le trafic de passagers

Le transport maritime de passagers se répartit sur trois marchés : le trafic inter-archipel qui concentre en 2011, 73,8 % du trafic total, le trafic de croisière (13,8 %) et inter-îles (12,9 %). Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : Express des îles, Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrile, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud, CTM-Deher, et la compagnie Jeans² assurent des rotations dans l'archipel, vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

Le trafic maritime de passagers faiblit légèrement en 2011 : 798 338 passagers ont transité par les installations du PAG, soit une baisse 0,4 % par rapport à 2010. La progression du trafic inter-archipel vers Marie-Galante et Les Saintes (+1,6 %) et la reprise dynamique de la croisière en fin d'année permettent de compenser la forte baisse sur les relations inter-îles (-11,7 %).

Nombre de passagers						Variation
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010
Total passagers	819 254	842 305	807 097	801 587	798 338	-0,4%
Croisière	91 860	115 438	111 263	105 133	106 774	1,6%
Inter-archipel	604 669	608 394	578 506	580 116	588 881	1,5%
Inter-îles	122 395	118 229	117 228	116 256	102 683	-11,7%
Cargos	330	244	100	82	0	ns

Source : PAG

La desserte de Marie-Galante domine largement le trafic inter-archipel. Elle concentre 93,1 % des flux passagers en 2011. Entre 2010 et 2011, le trafic à destination de Marie-Galante fléchit de 4,2 %, soit une perte de 24 004 visiteurs. En revanche, le trafic maritime desservant Pointe-à-Pitre / les Saintes, après quatre années de baisse consécutives, repart vigoureusement à la hausse. Le nombre de passagers est de 40 558 en 2011.

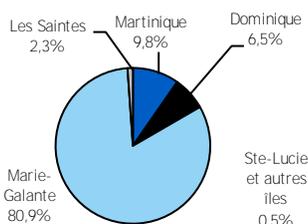
¹ Le transbordement est l'opération qui consiste à transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire.

² Jeans est une compagnie maritime low-cost qui met en service le Liberty, un navire d'une capacité de 437 passagers effectuant la liaison entre Pointe-à-Pitre et Marie-Galante.

Egalement bien orientée, l'activité de croisière renoue avec la croissance en 2011. Le nombre de croisiéristes progresse de 1,6 % sur un an après un recul en 2010 (-5,5 %). Ce résultat est essentiellement lié au **renforcement de l'offre de croisière basée** au départ de Pointe-à-Pitre (+10,7 % sur un an), en particulier sur le dernier trimestre qui ouvre la saison des croisières 2011-2012. Pour comparaison, le trafic pour le seul mois de décembre 2011 qui **s'établit à 33 445 passagers** dépasse de loin celui du même mois de 2010 (11 021 passagers). En revanche, la croisière de transit enregistre une baisse marquée de 18 % en 2011 après -9,1 % en 2010.

Seules les destinations inter-îles sont en repli. D'une part, le recul du trafic avec la Martinique s'accroît en 2011 (-15,0 %) après -1,2 % en 2010. Il représente désormais 56 % du trafic inter-île contre 63 % en 2008. D'autre part, le trafic avec la Dominique (41,3 % du trafic total), qui était jusqu'à présent bien orienté en dépit de la crise, s'affaiblit en 2011 (-7,1 %). Le trafic avec Sainte-Lucie et les autres îles recule de 5,6 %.

Répartition du trafic inter-îles et inter-archipel par destination



Source : PAG

2.2.3 Travaux réalisés en 2011 et perspectives

En 2011, le Port Autonome de la Guadeloupe (PAG) a réalisé 8 millions d'euros d'investissements qui ont concerné notamment :

- la poursuite de la modernisation du terminal de Jarry débuté en 2008. En 2011, les travaux ont concerné, pour 4 millions d'euros, la reconstruction totale des terre-pleins du terminal (12 ha), la mise aux normes du terminal pour le traitement des eaux de ruissellement, la mise aux normes de l'éclairage,
- la poursuite des travaux de mise aux normes de la Zone de Commerce internationale (300 000 d'euros),
- la poursuite de divers travaux d'aménagement sur les sites de Basse-Terre, Marie-Galante et Pointe-à-Pitre,

Pour 2012, 15 millions d'euros d'investissement sont prévus avec notamment :

- la poursuite d'opérations lancées en 2011 telles que l'extension du terminal de Jarry (4 millions d'euros), l'aménagement du Port de Folle-Anne à Marie-Galante (2 millions d'euros), l'aménagement du port de Basse-Terre (2 millions d'euros), la poursuite de la mise aux normes de la Zone de commerce internationale (1 million €) et les travaux d'entretien et d'adaptation des installations (4 millions d'euros).
- le lancement de nouvelles opérations pour un coût de 2 millions d'euros, dont la mise en place d'un pôle nautisme et le financement d'études sur le projet d'extension du port.

3. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes. Depuis sa mise en service en février 1996¹, l'aéroport est géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. En 2011, il est classé douzième aéroport français en termes de trafic de passagers. Il se situe en deuxième position des aéroports d'outre-mer derrière l'aéroport Roland Garros de la Réunion (2 138 533 passagers) qui a connu une croissance régulière depuis 2007, mais juste devant l'aéroport Aimé Césaire à la Martinique qui comptabilise 1 727 911 passagers. La réouverture en novembre 2011 par Air France d'une desserte hebdomadaire entre Roissy et les Antilles constitue selon les professionnels une opportunité pour l'accès au marché européen et pourrait générer pour les années à venir un surplus de fréquentation.

3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

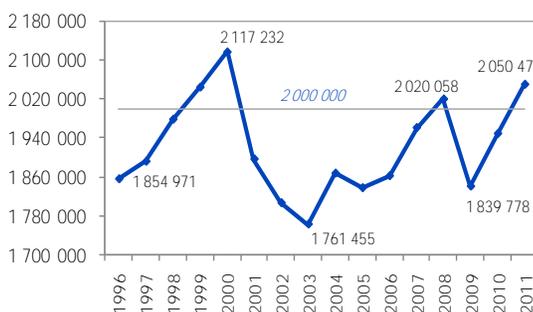
En 2011, le trafic de passagers à l'aéroport Pôle Caraïbes maintient un rythme de progression soutenu (+5,2 % après +5,9 % en 2010) lui permettant de dépasser pour la troisième fois depuis 1996, le cap des 2 millions de passagers par an. Ce résultat dépasse de 30 000 passagers les chiffres de 2008 (+1,2 %), considérée comme une année de référence selon les professionnels.

La croissance du trafic à l'aéroport en fin d'année est en partie liée au dynamisme retrouvé de l'activité de croisière basée. En 2011, l'aéroport a accueilli 20 359 passagers partant en croisière, soit 284 passagers en plus par rapport à la saison 2009/2010. La croisière représente 2 % du trafic global et 21 % du trafic international.

D'autre part, les conditions climatiques particulièrement défavorables qu'a connues la Métropole en juillet-août 2011, tout comme la campagne de promotion lancée par Corsairfly à l'occasion de ses 30 ans ont été de nature à tonifier la fréquentation estivale.

Le nombre de passagers en transit recule en revanche de 12 % après avoir progressé de 6,2 % en 2009 et 2008. Ce trafic de transit est peu développé : il représente 6 % du flux total en 2011.

Le trafic aérien de passagers depuis 1996



Source: Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

¹ La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

Nombre	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 2011/2010
Mouvements d'avions commerciaux	29 700	29 959	25 609	26 145	27 921	6,8%
Passagers sur vols commerciaux	1 960 912	2 020 058	1 839 786	1 948 813	2 050 471	5,2%
Arrivée	929 463	951 422	859 018	914 945	974 652	6,5%
Départ	934 656	959 027	868 968	921 430	976 849	6,0%
Transit	96 793	109 609	111 800	112 438	98 970	-12,0%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

La hausse du trafic concerne toutes les destinations. Le trafic de passagers sur les réseaux transatlantiques, qui représente l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe (60 % en 2011), affiche une augmentation de 7,1 % après +5,4 % en 2010. Les destinations régionales, Martinique et Guyane, avec 22 % du trafic total, affichent une hausse de 4 % sur un an. Les marchés américains et de la Caraïbe croissent modérément (+3,3 % après +19,6 % en 2010) alors qu'une croissance à deux chiffres est relevée sur le réseau Amérique du Nord (+16 %).

Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

	2007	2008	2009	2010	2011	Part 2011	Var. 11/10
Métropole, Europe et divers	1 141 146	1 156 485	1 043 317	1 099 553	1 178 150	60,4%	7,1%
Martinique-Guyane	403 964	417 100	378 617	406 096	422 364	21,6%	4,0%
Domestique	181 865	178 123	166 817	166 430	176 887	9,1%	6,3%
Caraïbes et Amérique du Sud	103 511	121 574	108 156	129 293	133 504	6,8%	3,3%
Amérique du Nord	33 633	37 167	31 079	35 003	40 597	2,1%	16,0%
Total	1 864 119	1 910 449	1 727 986	1 836 375	1 951 502	100%	6,3%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

3.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. L'activité de fret a poursuivi sa tendance baissière (-1,6 % en 2011 après -7,7 % en 2010) en raison essentiellement du recul du volume des marchandises importées par voie aérienne (-2,7 % en 2011). Le trafic postal, qui représente près de 20 % du trafic aérien de marchandises, progresse de 17,6 % en 2011.

Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2007	2008	2009	2010	2011	Var.2011/ 2010
Fret	14 784	13 799	12 442	11 486	11 307	-1,6%
Arrivée	8 019	8 043	7 550	7 863	7 649	-2,7%
Départ	6 765	5 756	4 892	3 623	3 658	1,0%
Poste	2 808	2 924	2 806	2 821	3 317	17,6%
Arrivée	2 354	2 384	2 314	2 355	3 792	61,0%
Départ	454	540	492	466	525	12,7%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

3.3 TRAVAUX A L'AEROPORT ET PERSPECTIVES

En 2011, en **matière d'équipements aéroportuaires**, l'aéroport Pôle Caraïbe a procédé notamment à la mise aux normes des passerelles avions **et à l'installation d'un ascenseur de plein air**.

En février 2011, le **réaménagement de l'espace Duty Free** a été achevé permettant **d'être au standard des aéroports** dans le monde.

En 2012, des chantiers importants seront lancés autour de projets structurants, dont le **début des travaux de construction du Parc d'activité de l'aéroport, l'agrandissement du parking de véhicules légers**, le renforcement décennal de la piste et la **construction d'une nouvelle aérogare régionale de plain-pied**.

4. Le transport terrestre

4.1 ETAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

La Guadeloupe dispose de 619 kilomètres de routes départementales et 416 kilomètres de routes nationales. La **fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années**. Ainsi, le nombre de véhicules franchissant le pont de la Gabarre quotidiennement est passé de 45 000 en 1992 à 90 000 en 2007 à 100 000 en 2009. Dans le même temps, le **pont de l'Alliance, ouvert à la circulation depuis 1997, enregistre un trafic de plus de 45 000 véhicules par jour**.

En vertu de la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré à la collectivité régionale la gestion des routes nationales depuis le 1^{er} janvier 2007. Parallèlement, le Conseil général assure **l'entretien et l'exploitation des routes départementales depuis la première loi de décentralisation de 1982**. En novembre 2007, la Région et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens et ont créé le **syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation « Routes de Guadeloupe »**, l'unique établissement public de ce type en France.

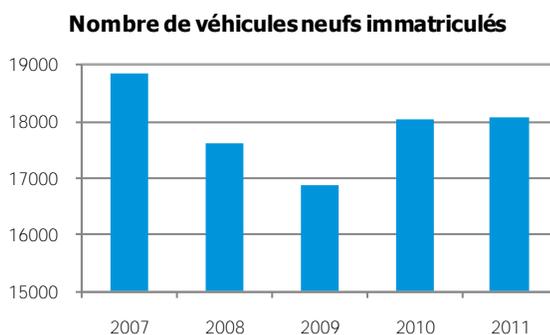
Un **des axes d'études d'ingénierie développé en 2008 et 2009** réside dans la volonté de mettre en place des dispositifs permettant de désengorger certains itinéraires très fréquentés. Par exemple, des solutions sont actuellement recherchées **afin d'éviter l'axe routier agglomération pointoise – Sainte Anne en passant par les Grands Fonds**. Divers projets sont également en cours, en particulier la mise en place d'outils de connaissance et de gestion dynamique du domaine routier comme l'utilisation d'un réseau de capteurs permettant de déterminer la fréquentation des véhicules et la charge exercée sur certains tronçons.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement des routes nationales, la Région a également lancé la première phase de son projet de mise en sécurité de la rocade de Pointe-à-Pitre qui s'est poursuivie par tranches successives en 2010 puis en 2011.

4.2 LE PARC AUTOMOBILE

Le dynamisme observé sur les ventes de véhicules neufs en 2010 s'est tassé. Le nombre de véhicules immatriculés s'élève ainsi à 18 081 pour l'année 2011, un chiffre quasi stable par rapport à 2010 (+0,2 %).

Le taux d'équipement des ménages guadeloupéens en véhicules automobiles qui s'élève en 2006 à 65,1 % est cependant moins élevé qu'à la Martinique (70,4 %) et à la Réunion (69,4 %) mais supérieur à la Guyane (57,5 %).



Source : Préfecture de Guadeloupe

4.3 TRANSPORTS PUBLICS

La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise où près des deux tiers de la population guadeloupéenne est amené à se déplacer quotidiennement. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui restent actuellement peu adaptés aux attentes de la population.

4.3.1 Transport urbain

Conscient que le transport en commun n'était pas en mesure de répondre aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin¹, associé à l'Etat, la Région et au Département, a entamé depuis 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe.

4.3.2 Transport interurbain

Le plan de transport interurbain définit quatre types de lignes : i) les lignes locales, qui desservent l'intérieur des terres jusqu'aux bourgs ; ii) les lignes intervilles reliant les bourgs des communes ; iii) les lignes expresses avec peu d'arrêts et qui desservent les grands axes ; iv) les lignes périurbaines, dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, desservant la périphérie et le centre.

¹ Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

Depuis la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, le Conseil général a la charge de l'organisation et du fonctionnement des services de transports publics routiers non urbains de personnes par le biais d'un plan de transport. La loi Sapin du 29 janvier 1993 impose en outre une mise en concurrence des entreprises de transport de passagers dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), les services de transport scolaire relevant du code des marchés publics.

Afin de se conformer à la loi et d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre de transport, le Conseil général a engagé la réorganisation du transport interurbain, sur la base d'une étude réalisée par le groupe d'ingénierie et de conseil Systra. Selon les préconisations de cette étude, la procédure de délégation de service public mise en œuvre par le Conseil général a permis l'attribution de l'ensemble des services à 11 entreprises délégataires de 11 lots de transport. Les conventions, signées le 30 mai 2007, formalisant ce dispositif, précisent que chaque entreprise doit fournir un parc de véhicules adéquat pour l'exécution du service public. Cependant, selon les professionnels de la filière, les transporteurs non conventionnés capteraient 30 % du marché.

En 2009, le volet infrastructures de la réorganisation des transports interurbains s'est poursuivi avec le déploiement sur l'ensemble du territoire, de 72 abribus et de 800 mâts d'information qui matérialisent les arrêts de bus. En 2010, 110 mâts et 48 abris ont été posés, et ont été complétés en 2011 par 450 mâts et 185 abris supplémentaires.

Section 9

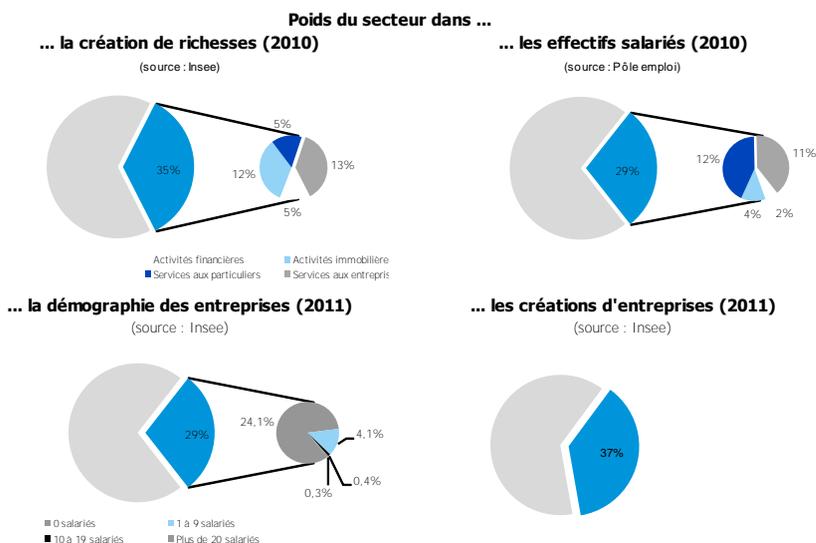
Les services marchands

Le secteur des « autres services marchands » comprend les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et aux entreprises. Les activités d'hôtellerie (principale branche des services aux particuliers) sont détaillées dans la section tourisme et le chapitre IV est entièrement consacré aux activités financières.

1. Quelques données structurelles

Les services marchands sont un des premiers contributeurs à la création de richesse dans l'économie. En 2010, ils représentent 35 % de la valeur ajoutée du territoire pour une valeur de 2,6 milliards d'euros¹ (39 % avec le transport). Leur poids dans la valeur ajoutée s'est renforcé de plus de 6 points depuis le début des années 90.

L'activité du secteur est particulièrement dynamique, comme en témoigne le taux de création des entreprises de services, l'un des plus élevés du département (+ 18,4 % en 2011²). Cette évolution tient en premier lieu à la montée en puissance des services aux entreprises, traduisant l'évolution de l'économie vers le tertiaire : ils représentent 37,4 % de la valeur ajoutée du secteur. La croissance de l'immobilier (33,8 % de la valeur ajoutée) des dernières années a été soutenue par les dispositifs successifs de défiscalisation en faveur du logement. Les services aux particuliers et les activités financières représentent respectivement 15,4 % et 13,4 % des richesses créées sur le territoire.



¹ Ce chiffre inclut les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et aux entreprises.

² Source : Insee, CLAP.

Les services aux entreprises mobilisent 43 % des salariés du secteur et rassemblent 46 % des établissements. La part des effectifs dans les services aux particuliers est de 40 %, ils concentrent un peu plus du tiers des établissements. Malgré la part importante des services immobiliers dans la valeur ajoutée (12 %), seuls 10,9 % des établissements exercent cette activité.

Nombre d'emplois salariés des services marchands (au 1er janvier 2010)

	Nombre de salariés	Part en %	Nombre d'établissements	Part en %
Services aux entreprises	10 437	43,4%	7 218	46,1%
- Information et communication	2 048	8,5%	1 076	6,9%
- Activités scientifiques, services administratifs	8 389	34,9%	6 142	39,2%
Services aux particuliers	9 669	40,2%	5 701	36,4%
- Services personnels et domestiques	5 287	22,0%	2 376	15,2%
- Hébergement et restauration	4 382	18,2%	3 325	21,2%
Activités immobilières	764	3,2%	1 707	10,9%
Activités financières	3 162	13,2%	1 036	6,6%
Total services marchands	24 032		15 662	

Source : Insee, CLAP

2. Les services aux particuliers et aux entreprises

2.1 LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Les services aux particuliers sont bien implantés sur le territoire. Ainsi, la Guadeloupe affiche des taux d'équipement comparables à la moyenne nationale dans de nombreuses activités de services (agences immobilières, salons de coiffure, vétérinaires) et même supérieurs dans d'autres, comme les écoles de conduites et les réparations automobiles. Parmi les services illustrés dans ce tableau, seules les agences de travail temporaires sont moins représentées, en raison du faible développement de l'emploi intérimaire.

Equipements de services à la population

	En 2010	Guadeloupe	France
	Pour 10 000 habitants, en nombre de sites		
La Poste		1,2	1,6
Agence immobilière		10,0	9,4
Agence d'interim		0,7	1,5
Coiffure		12,3	11,5
École de conduite		6,9	2,0
Pompes funèbres		1,3	1,7
Réparation automobile et matériel agricole		19,9	10,2
Vétérinaire		1,2	1,2

Source : Insee, Base permanente des équipements, Estimations de population

2.2 LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Les services aux entreprises connaissent une forte expansion depuis une dizaine d'années. Près de 64 % des entreprises de services créées en 2011 exercent dans cette branche d'activité (1 324 entreprises). Les branches liées aux activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien sont les plus dynamiques. Contrairement à la tendance observée en métropole, l'externalisation des services reste encore peu pratiquée en Guadeloupe¹.

¹ Source : dossier « L'industrie en Guadeloupe », réalisé conjointement par l'INSEE et de la DRIRE, novembre 2010.

2.3 LA PLACE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) concernent essentiellement l'équipement en ordinateurs et en connexions internet ainsi que la téléphonie mobile. Son essor constitue un élément essentiel de la stratégie de développement économique du département dans la mesure où les TIC sont un moyen de pallier les obstacles structurels : exigüité du marché, insularité et éloignement géographique. Plusieurs avancées ont facilité la croissance des TIC en Guadeloupe : le raccordement en 1995 à la métropole par un câble sous-marin en fibre optique (le câble ECFS : Eastern Caribbean Fiber System), puis en 2006 depuis Porto-Rico (Global Caribbean Network), ainsi que la mise en place de liaisons satellitaires.

Selon l'Atlas de l'industrie publié en novembre 2010 par l'INSEE et la DRIRE, la filière TIC rassemblent 1 900 salariés au sein de 627 entreprises. L'entreprise France Telecom représente à elle seule 30 % de ces effectifs.

▪ La téléphonie mobile

La téléphonie mobile s'est rapidement développée aux Antilles depuis le milieu des années 1990. En 2011, le taux de pénétration du marché est de 138 %, supérieur au niveau métropolitain (96 %). Outre l'opérateur historique présent depuis 1996, Orange Caraïbes (filiale de France Télécom), d'autres concurrents sont implantés sur le marché guadeloupéen : Digicel, Outremer Telecom (Only) et plus récemment Guadeloupe Téléphonie Mobile (UTS). La couverture du territoire est quasi-totale concernant la technologie 2G. La Guadeloupe comporte trois opérateurs détenteurs de licences pour le haut débit mobile (3G) : Orange Caraïbes, Outremer Télécom et Digicel qui couvrent respectivement 70 %, 60 % et 85 % de la population de l'île en 2011.

▪ Internet

Sur le marché du haut débit fixe, l'opérateur historique Orange détient environ 70 % du marché. Toutefois, les opérateurs alternatifs (Médiaserv, et Outre-Mer Télécom) gagnent du terrain sur la technologie de l'ADSL par la technique du dégroupage¹. L'ensemble de ces opérateurs propose désormais des offres groupées en internet haut-débit incluant la télévision et le téléphone (« triple-play »). La moitié des abonnés ont accès à ce service en 2011, la seconde moitié des ménages ont de simples accès Internet-Téléphonie. Seule 76 % de la population a accès à l'ADSL dégroupé. En 2010, un projet de mise en place de la fibre optique a été initié à Sainte-Anne pour couvrir l'ensemble de la commune en très haut-débit. Les travaux d'installations ont débuté en 2011 pour une livraison au 1^{er} trimestre 2012. La commune de Saint François envisage également d'investir dans les infrastructures très haut débit. Le gouvernement a lancé en août 2010 un appel à manifestations d'intentions (AMII) afin de stimuler l'investissement des opérateurs privés : en 2011, deux communes ont fait l'objet d'intention d'investissement d'opérateurs privés : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre qui concentrent 9 % des lignes.

▪ La télévision numérique terrestre (TNT)

Le 29 novembre 2010, la télévision numérique terrestre (TNT) est arrivée en Guadeloupe, ainsi que dans les autres départements d'outre-mer. Elle doit permettre aux ménages de recevoir un large bouquet de chaînes gratuites en qualité numérique.

¹ Il s'agit pour un opérateur de louer des équipements sur le réseau historique pour développer des offres.

Section 10

Les services non marchands

Les activités non marchandes (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe, aussi bien en termes de création de richesse que d'effectifs.

En 2010, le secteur non marchand totalise 33,4 % de la valeur ajoutée totale du département, il s'est renforcé de 4,4 points depuis 1993¹. Il rassemble également 44 % des salariés du département : 41 % dans l'administration publique, 34 % dans le domaine de la santé et l'action sociale, ainsi que 25 % dans l'éducation².

1. L'ÉDUCATION

Le système éducatif a enregistré des progrès importants au cours des dernières décennies en Guadeloupe, de même que dans les autres départements d'outre-mer. Le nombre d'établissements scolaires, les effectifs ainsi que la proportion de diplômés, s'améliorent régulièrement, même si les disparités avec les niveaux nationaux subsistent.

L'ensemble du dispositif scolaire (primaire, secondaire, supérieur) est sous la responsabilité du Recteur, nommé par le Président de la République, par un décret pris en Conseil des ministres.

1.1.1 Les effectifs et les établissements scolaires

A la rentrée scolaire 2011-2012, on dénombre 51 301 élèves scolarisés dans 310 écoles publiques du premier degré et 45 601 dans 65 établissements du second degré public. La voie professionnelle est souvent privilégiée, puisque 40 % des élèves (de l'enseignement public) se dirigent vers cette filière.

Dans l'enseignement supérieur, 11 943 étudiants sont inscrits pour la rentrée 2011-2012 au sein de l'Université des Antilles-Guyane, dont la moitié en Guadeloupe.

Effectifs et établissements scolaires Rentrée scolaire 2011-2012

	Effectifs	Nombre d'établissements
Premier degré	56 504	330
Secteur public	51 301	310
Secteur privé*	5 203	20
Second degré	51 004	88
Secteur public	45 601	65
Secteur privé*	5 403	23
Ensemble	107 508	418

Source : Rectorat de la Guadeloupe

* Sous contrat public et privé Pour la rentrée 2010-2011

L'Université des Antilles-Guyane dispose en Guadeloupe de deux campus : celui de Fouillole à Pointe-à-Pitre où se trouve le siège de l'établissement, et celui de Camp-Jacob à Saint-Claude. Des travaux sont en cours sur ce dernier campus afin d'accroître ses capacités d'accueil, qui pourront atteindre 1 500 étudiants à l'horizon 2012, contre 150 actuellement. La bibliothèque universitaire du campus Camp-Jacob doit être inaugurée en mars 2012.

¹ Source : INSEE, CEROM.

² Source : INSEE, CLAP, données au 1er janvier 2010.

Les BTS sont également bien développés et proposent des filières diversifiées. Les inscriptions dans cette filière augmentent régulièrement, on y recensait 1 318 élèves pour la rentrée 2011-12. Cette dynamique est également observable dans les neuf classes préparatoires dénombrées dans le département (347 inscriptions en 2011/2012).

1.2 Les niveaux de formation

Les taux de scolarisation de la population guadeloupéenne sont proches des niveaux nationaux pour les tranches d'âge de 2 à 17 ans, mais s'en écartent pour les 18-24 ans. Ils restent en retrait de 3 points, en dépit des progrès réalisés par rapport au recensement de 1999 (+ 4,5 points).

Répartition de la population scolarisée

En %	Guadeloupe	Moyenne nationale
2 à 5 ans	76,0%	75,0%
6 à 14 ans	98,8%	98,9%
15 à 17 ans	94,9%	96,1%
18 à 24 ans	48,4%	51,4%
25 à 29 ans	5,4%	7,4%
30 ans ou plus	0,9%	1,0%

Source : Insee - recensement 2008

Les écarts de formation avec la France hexagonale demeurent importants, malgré une amélioration significative. La part de la population de plus de 15 ans non scolarisée, sans diplôme, est de 40,8 % en Guadeloupe. Elle est plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ce taux a néanmoins régressé de plus de 7 points depuis 1999.

D'autre part, le phénomène de décrochage scolaire, c'est-à-dire la sortie prématurée de l'école sans diplôme, est très fréquent en Guadeloupe. Environ un tiers des 25-34 ans sortirait du système éducatif sans aucun diplôme, alors que la moyenne nationale s'élève à 19 %¹. Ce taux élevé est en partie à rattacher au fort taux d'illettrisme sévissant dans le département (voir encadré ci-après).

Pour les titulaires d'un diplôme, les disparités avec les chiffres nationaux demeurent, à la fois pour les niveaux BEP et pour les niveaux supérieurs. Ainsi, en 2008, 18,3 % de la population de plus de 15 ans dispose d'un CAP ou d'un BEP en Guadeloupe, contre 23,8 % en métropole. Pour les diplômés de second cycle, l'écart est de 4,7 points (7,5 % contre 12,2 %).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)

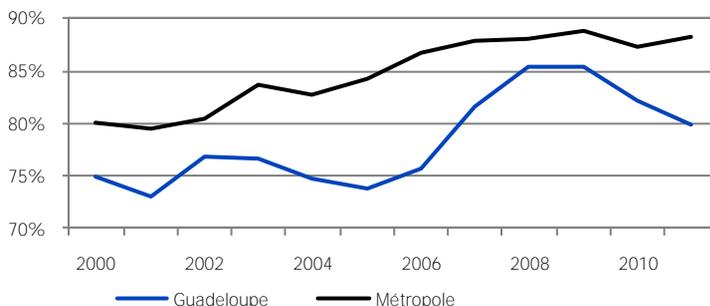
	Guadeloupe	Moyenne nationale
- d'aucun diplôme	40,8%	19,3%
- du certificat d'études primaires	5,7%	11,4%
- du BEPC, brevet des collèges	5,3%	6,4%
- d'un CAP ou d'un BEP	18,3%	23,8%
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,7%	15,6%
- d'un diplôme de niveau bac + 2	7,8%	11,3%
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	7,5%	12,2%

Source : Insee - recensement 2008

¹ Source : INSEE, enquête emploi 2006.

Conjointement, on constate une évolution à la hausse des taux d'admission aux différents diplômes, à l'image du baccalauréat. Pour la session 2011, ce taux de réussite s'établit à 78,9 %, contre 88,2 % en métropole, en repli par rapport à l'année précédente. Pour la filière professionnelle, le taux d'admission a considérablement augmenté : il est passé de 74 % en 2000 à 86 % en 2011.

Evolution du taux de réussite au baccalauréat général



Source : Ministère de l'Education nationale

L'illettrisme en Guadeloupe : une personne sur cinq

L'enquête « information et vie quotidienne » a été menée par l'INSEE entre septembre 2008 et janvier 2009 en Guadeloupe.

Elle apporte un éclairage sur l'illettrisme* en Guadeloupe, qui apparaît comme un phénomène de grande ampleur. Une personne sur 5 serait concernée par cette situation et serait par conséquent pénalisée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Les principaux obstacles sont rencontrés dans l'écriture, puisque seulement 73 % de la population maîtrise la production de mots par écrit. C'est également dans ce domaine que l'écart avec la métropole est le plus marqué (-13 points par rapport au niveau hexagonal).

Un jeune de 16 à 29 ans sur six est concerné par l'illettrisme bien que les difficultés s'élèvent avec l'âge. Le niveau d'études est mis en avant comme un facteur aggravant puisque 69 % des personnes frappées par l'illettrisme ne disposerait pas de diplôme.

En outre, cette enquête met en lumière le caractère déterminant de la phase d'apprentissage des bases de la langue française dans la capacité à lire, écrire ou comprendre un texte simple d'un individu. Dans 80 % des cas, les problèmes d'illettrisme remonteraient à cette période. De plus, l'environnement social d'origine semble jouer un rôle majeur, 80 % des personnes en difficultés étant issues d'une famille à revenus limités.

* L'illettrisme définit la situation des personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisés en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations simples de leur vie quotidienne et /ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

2. LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE ¹

2.1 Une situation sanitaire spécifique

En matière sanitaire, la Guadeloupe dispose de certaines spécificités par rapport à la métropole. Elles peuvent être rattachées au retard constaté dans certaines infrastructures sanitaires ainsi qu'à son climat tropical.

Alors que le taux de mortalité en Guadeloupe (7,1 ‰) est inférieur à celui de la métropole (8,5 ‰), le taux de mortalité infantile reste préoccupant (7,6 ‰, contre 3,6 ‰ au niveau national)². Le taux de natalité est quant à lui supérieur de 0,9 point : 13,7 ‰ contre 12,8 ‰. **L'espérance de vie est proche de la moyenne métropolitaine** : 75,8 ans pour les hommes contre 83,1 pour les femmes (comparativement à 77,8 et 84,3 ans).

Certaines pathologies n'existent pas en métropole et d'autres présentent des prévalences différentes. Par exemple, la Guadeloupe se distingue par le nombre et la précocité des insuffisances respiratoires et rénales chroniques, des accidents vasculaires cérébraux, et des maladies métaboliques telles que l'hypertension artérielle et le diabète de type II, dont le nombre de sujets atteints est deux fois plus élevé qu'en métropole. Le surpoids et l'obésité sont largement répandus et s'accroissent. Les troubles psychiatriques sont également plus souvent rencontrés. En outre, la Guadeloupe connaît une forte prévalence de l'infection au VIH, c'est la deuxième région française la plus touchée derrière la Guyane. En dehors de la drépanocytose, maladie génétique très répandue au sein de la population antillaise, d'autres affections telles que la dengue et la leptospirose sévissent dans le département.

2.2 Un déficit de personnel et d'infrastructures

L'offre de soins proposée par les établissements de santé et médico-sociaux souffre d'un retard important et n'est pas adaptée aux besoins. Elle se caractérise par des densités médicales et des taux d'équipement en grande majorité inférieurs au niveau national, avec des infrastructures souvent non conformes aux normes parasismiques en vigueur et aux réglementations en matière d'hygiène, de surfaces de soins et de médicalisation des patients.

Depuis avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, est en charge de la mise en œuvre de la politique régionale de santé sur ces trois territoires. Cette nouvelle architecture³ s'inscrit dans l'organisation prévue par la Loi «Hôpital Patients/Santé Territoires» du 21 juillet 2009. L'ARS intervient à la fois dans le champ de la prévention, de l'offre de soins et l'accompagnement médico-social, avec comme objectif d'améliorer la santé de la population et l'efficacité du système de soins. L'ARS travaille actuellement à l'élaboration du projet régional de santé (PRS). Ce projet définira les objectifs à atteindre en Guadeloupe, dans les quatre prochaines années, en matière de prévention et de promotion de la santé, de permanence des soins de ville, d'hospitalisation, d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, de la mise en réseau des professionnels et institutions de santé.

¹ L'ensemble des statistiques médicales comprennent les Iles du nord.

² Source : INSEE, chiffres 2009 pour le taux mortalité et de natalité, 2010 pour la mortalité infantile et l'espérance de vie.

³ Elle intègre d'anciennes structures intervenant dans le domaine de la santé publique et l'offre de soins comme l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), une partie de la Direction départementale de la santé et du développement social (DSDS)

Un premier document synthétique, le projet stratégique (PSRS), fixera les orientations et les objectifs de santé pour la Région qui seront ensuite déclinés en schémas sectoriels (prévention, organisation des soins, organisation médico-sociale) et, le cas échéant, en programmes plus détaillés.

1) Les professionnels de santé

En 2010, la Guadeloupe compte 4 963 professionnels de santé. Ces effectifs sont en baisse de près de 5 % par rapport à 2009. Les densités médicales restent en deçà des niveaux métropolitains.

Les retards les plus significatifs concernent les médecins généralistes et spécialistes ainsi que les chirurgiens dentistes. La Guadeloupe se distingue toutefois par une forte densité **d'infirmiers diplômés d'Etat**, supérieure à la métropole, en raison du renforcement récent de la **filière de formation locale (création d'écoles d'infirmiers-anesthésistes et de puériculture et ouverture de places en Institut de formation aux soins infirmiers)**.

Densité des professionnels de santé au 1^{er} janvier 2010

Nombre pour 100 000 hab:	Guadeloupe 2007	Métropole 2007	Guadeloupe 2010	Métropole 2010
Médecins généralistes	83	112	94	109
Médecins spécialistes	46	87	69	87
Chirurgiens dentistes	38	62	48	59
Infirmiers diplômés d'Etat et a	170	107	254	124
Masseurs-kinésithérapeutes	62	80	87	87

Sources : INSEE

Pour compenser ces déficits de professionnels, le Plan Santé Outre-mer prévoit de mieux prendre en compte les particularités guadeloupéennes en matière de santé. Concernant le volet formation des médecins, le numerus clausus a été augmenté de 77 en 2007 à 85 en 2010, et la mise en place du 1^{er} cycle des études médicales est effective depuis la rentrée 2009-2010. Le **nombre d'interne a également augmenté de 65 en 2007 à 93 en 2010**. Enfin un travail de réflexion est en cours sur la création de deux instituts interrégionaux de formation aux métiers de la santé.

2) Les équipements sanitaires

Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants

1er janvier 2010	Guadeloupe	Région Antilles Guyane	Métropole
Médecine	2,32	2,07	2,17
Chirurgie	1,14	1,06	1,54
Gynécologie-Obstétrique	1,33	1,41	0,84
Soins de suite et réadaptation*	1,38	1,18	1,61
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)**	0,74	0,43	0,93
Psychiatrie générale (lits et places)***	0,9	0,78	1,53

Source : Direction de la santé et du développement social

* Chiffres au 1^{er} janvier 2008 ** Enfants de 0 à 16 ans inclus *** Population de plus de 16 ans

Le secteur se caractérise par l'importance historique de l'hospitalisation privée. Le secteur privé compte treize cliniques privées : neuf en soins de courte durée et trois en moyens séjours (soins de suite et réadaptation). Sept autres structures privées (soins à domicile, centre de radiologie, de dialyse...) viennent compléter l'offre de soins. Toutefois le parc hospitalier de la Guadeloupe est également bien équilibré avec 10 établissements publics de santé : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre / les Abymes, sept centres hospitaliers (dont un spécialisé en psychiatrie) et deux hôpitaux locaux. Dans le cadre du Plan Hôpital 2012, dont la première phase est aujourd'hui validée, plusieurs opérations de rénovation ou de construction de structures de santé ont été réalisées (voir encadré ci-après).

Les taux d'équipement en matière sanitaire sont globalement inférieurs aux niveaux métropolitains, à l'exception notable de la médecine générale et de la gynécologie-obstétrique, pour lesquels on observe une quantité plus importante de lits et places. Les taux de fécondité historiquement plus élevés qu'en France hexagonale expliquent la bonne disponibilité des infrastructures de soins en gynécologie et obstétrique. En matière de chirurgie, de soins de suite et de réadaptation, ainsi que de psychiatrie générale, les écarts d'équipements sont notables. Malgré ce retard, l'offre de soins apparaît plus favorable que celle observée en moyenne dans la région Antilles-Guyane, avec des capacités d'accueil supérieures dans la quasi-totalité des domaines.

L'insuffisance d'infrastructures est également très marquée pour l'activité médico-sociale¹. Les disparités avec les taux d'équipements métropolitains sont fortes, en particulier pour la prise en charge des personnes âgées. A titre d'illustration, ces structures d'hébergement affichent un taux d'équipement de 15,9 ‰, alors qu'il se porte à 121,7 ‰ en métropole.

Les places d'accueil en services de soins à domiciles et les soins médicalisés enregistrent par ailleurs un déficit important. Le faible développement des soins gériatriques conduit à un engorgement des urgences et des lits d'hospitalisation. Les perspectives de vieillissement de la population risquent de renforcer les difficultés actuelles.

Taux d'équipement médico-social en lits et places pour 1 000 habitants

1er janvier 2010	Guadeloupe	Région Antilles Guyane	Métropole
Accueil des personnes âgées			
Hébergement des personnes âgées	15,9	35,5	121,7
Personnes âgées (lits médicalisés)	21,7	24,7	101,3
Soins à domicile (places)	25,7	19,9	19,1
Equipement social			
Protection de l'enfance*	3,3	3,1	4,4
Enfants handicapés*	5,5	5,4	9,2
Accueil enfants pré-scolaires (crèches...)**	119	103	115,0
Adutes handicapés - maison d'accueil spécialisée	0,3	0,3	0,6
Hébergement et réinsertion sociale pour adultes	0,4	0,37	1,5

Source : Direction de la santé et du développement social

* Enfants de moins de 20 ans ** Enfants de moins de 3 ans

¹ Activités de long séjour.

Les structures spécialisées dans l'accueil préscolaire des enfants en bas âge sont plus développées qu'en métropole et celles relatives à la protection de l'enfance sont légèrement inférieures. En revanche, le handicap est peu pris en charge avec un nombre limité de structures d'accueil, tant pour les enfants que pour les adultes.

LE PLAN HOPITAL 2012

Suite au succès du « plan Hôpital 2007 » lancé par le ministère de la Santé en 2003 dans l'objectif de moderniser les hôpitaux publics, ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2012. Le Plan Hôpital 2012 prévoit une enveloppe totale de 10 milliards d'euros pour co-financer des projets d'investissements hospitaliers. Début février 2010, la ministre de la Santé et des Sports, a présenté le bilan de la première tranche : 2,2 milliards d'euros d'aides ont été accordés au bénéfice de 640 projets.

En Guadeloupe, treize projets ont été retenus dans le cadre de ce plan, à la fois immobiliers et informatiques, pour un montant d'investissement total de 42,92 millions d'euros :

- sept projets pour le CHU : cinq pour financer des équipements (remplacement d'un accélérateur de particules, renouvellement de l'équipement du bloc opératoire, mise en sécurité du hall et des façades, « la restructuration et l'humanisation de dermatologie et des maladies infectieuses et équipement « médecine nucléaire ») et deux relatifs au système d'information ;

- le remplacement du système d'alerte incendie du Centre hospitalier Maurice-Selbonne de Bouillante ainsi que la modernisation de son système d'information ;

- la construction d'un centre de dialyse à la clinique des Eaux- Vives de Saint-Claude ;

- l'informatisation des dossiers de l'unité psychiatrique de Montéran de Saint-Claude ;

- la deuxième tranche de la reconstruction du Centre hospitalier de la Basse-Terre (CHBT), à hauteur de 27 millions € dont 11 millions € financés par l'Etat.

La Guadeloupe pourrait également bénéficier d'autres financements dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Hôpital 2012. Celui-ci reste pour le moment en suspens. Toutefois l'Etat s'est d'ors et déjà engagé à financer intégralement la reconstruction du CHU de Pointe-à-Pitre sur le site de Dothémare, d'un coût estimé à 590 millions d'euros.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire
et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. **La notion d'établissement local correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements non installés localement (ECNIL) intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale effective mais dont les encours de crédits en faveur d'entités juridiques ayant leur siège social en Guadeloupe sont significatifs.**

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et une nouvelle taxonomie.

S'agissant de l'Outre-mer, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts : elle a été l'occasion d'intégrer dans le champ des établissements locaux des établissements jusqu'ici considérés comme non installés localement. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la CASDEN-BP. Les séries historiques ont à cet effet été révisées et diffèrent donc de celles présentées dans les précédentes éditions du rapport annuel de l'Iedom.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (section 2-2) **découle d'une approche** différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques **implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de back-office** hors du département. **Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement** dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées). **Aussi, l'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats telle que présentée à la section 3 repose sur un échantillon d'établissements.**

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. **Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif** de 25 000 euros de crédits par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédit distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, **en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe.** Cette source d'information permet mensuellement, **même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle** pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, **cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle.** Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

Section 1

Structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

En 2011, la place bancaire locale n'a pas connu de changement majeur : aucun nouvel intervenant ne s'est installé dans le département au cours de l'année. Les banques de Guadeloupe ont poursuivi leur plan de modernisation et de réorganisation du réseau entamé en 2009. Elles ont ouvert de nouvelles agences et ont renforcé l'implantation de guichets automatiques.

Les banques du département ont de nouveau marqué en 2011 leur volonté d'accompagnement de l'activité économique locale par la mise en place de partenariats avec différents organismes. La BRED Guadeloupe a notamment signé, le 20 juin 2011, un partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables afin de favoriser l'accès au crédit des TPE et d'assurer leur accompagnement financier. En outre, les communes de Pointe-Noire, Baie-Mahault et de Saint-Louis de Marie-Galante ont signé avec la Caisse des dépôts et consignation et la Caisse régionale du crédit agricole un protocole d'accord expérimental du microcrédit social. Cette convention avait été signée en 2008 par la municipalité de Petit-Bourg et en 2010 par les communes de Saint-Rose et du Lamentin.

Un accord a également été signé le 8 décembre 2011 avec les socioprofessionnels afin d'améliorer les délais de traitement des dossiers de financement des TPE/PME.

La médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national, a été poursuivie par l'Iedom en 2011. Entre l'entrée en vigueur du dispositif et fin décembre 2011, 165 entreprises ont saisi le médiateur en Guadeloupe. Parmi ces dossiers, 106 ont été instruits et clôturés en médiation, avec un taux de succès de 41 %. Le dispositif a permis de débloquer 16,4 millions € de crédit et de préserver ainsi 1 617 emplois. Les demandes de médiation ont dans 83 % des cas été formulées par des entreprises de moins de 10 salariés et concernent principalement le secteur tertiaire. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le Ministère de l'Economie le 4 avril 2011.

L'IEDOM a également reconduit la publication semestrielle d'un observatoire des tarifs bancaires. Cet observatoire, lancé en octobre 2009 à la demande du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, comprend des tarifs moyens par géographie (Martinique, Guyane, La Réunion, Guadeloupe, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) pour une série d'indicateurs, puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Des contrôles des conseillers en investissements financiers à la Guadeloupe et dans les îles du Nord, initiés en 2010 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ont de nouveau eu lieu en 2011. Cette mission est conduite sous l'égide de l'Autorité des Marchés financiers par l'IEDOM.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : nouvelles autorités européennes de supervision. Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres. Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort et lancé en décembre 2010.

- Mécanisme européen de stabilité. Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

- Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires. La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (Capital Requirements Directive) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

- Lutte contre le blanchiment de capitaux. L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^{ème} paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international.

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^{ème} paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

- Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers. Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les **marchés d'instruments financiers**. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la **nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés**, y compris les marchés de dérivés de matières premières, et de lutter contre la volatilité excessive.

- Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire. Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- Réforme du crédit à la consommation. Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- Nouvelle convention AERAS. La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades.

Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1er septembre 2011

- Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement. Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du **taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :**

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le **taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap.** Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10ème anniversaire ;
- une prise en compte **des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.**

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement. Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- Tarification bancaire. En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, **l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :**

- **l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,**
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- **le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,**
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- **la commission d'intervention,**
- **l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.**

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées. En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- Accès au crédit des EIRL. Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée). Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs : Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs. Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application.

Le décret n° 2011-922 du 1er août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuels et semestriels de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA.** Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A.** Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1er Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro.** A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^{ème} Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE.** Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE.** Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non¹.

A l'exception de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui dispose d'un statut spécifique², ces établissements se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques commerciales affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- banques mutualistes et coopératives
- sociétés financières
- institutions financières spécialisées

En 2011, la place bancaire locale n'a pas enregistré de nouvelle implantation. Elle totalise 21 établissements de crédits et assimilés, contre 20 en 2007.

Nombre d'établissements de crédit et assimilés installés localement

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques commerciales AFB	5	5	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	6	6	6	6	6
Sociétés financières	6	7	7	7	7
Institutions financières spécialisées	2	2	2	2	2
Institution financière publique (la CDC) ²	1	1	1	1	1
Total	20	21	21	21	21

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la France hexagonale. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

2.2 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

En dépit du **grand nombre d'établissements (21 au total)** intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2011, les **parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient** à 54,7 % sur la collecte de dépôts et à 50,6 % sur la distribution de crédit.

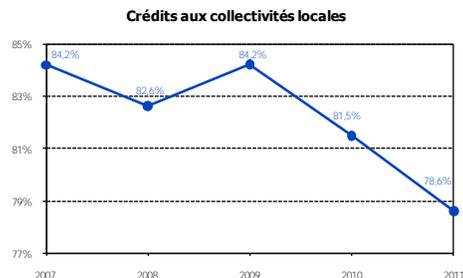
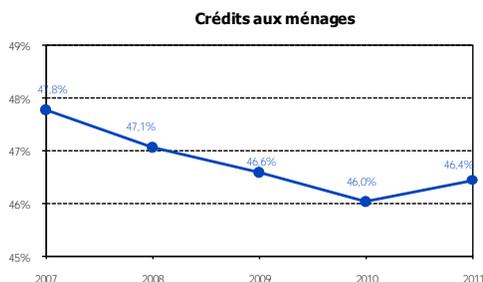
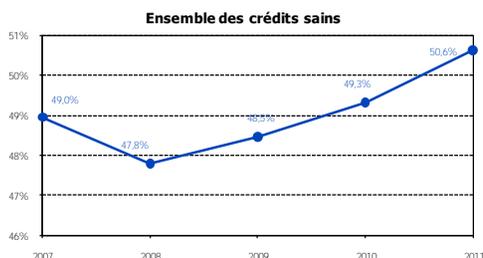
¹ Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement disposant d'une **représentation locale effective** (au moins un agent permanent localement).

² La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code Monétaire et Financier en tant qu'**établissement autorisé à effectuer des opérations de banque** ; elle est ainsi considérée comme un établissement de **crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées.** Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

En cinq ans, la concentration du marché du crédit s'est accrue de 1,7 point. Le poids des principaux établissements s'est en particulier renforcé depuis la crise économique : en 2011, les trois principaux établissements de la place concentraient 50,6 % de l'ensemble des crédits sains, contre 49,3 % en 2010, 48,5 % en 2009 et 47,8 % en 2008. Les banques présentant l'assise financière la plus large ont en effet réussi à maintenir leur encours de crédit dans un contexte économique jugé encore incertain.

Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur le marché du crédit

(Source : IEDOM)



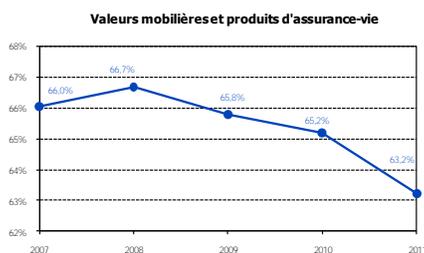
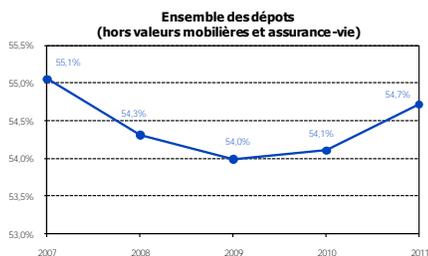
Comparativement à la Martinique et à la Réunion, la Guadeloupe présente un degré de concurrence légèrement moins marqué sur le marché du crédit. La concentration de ce marché en Martinique et à La Réunion s'établit en effet respectivement à 48,3 % et 47,9 %. En revanche, à la Guyane, le degré de concentration demeure nettement plus élevé (55,4 %).

L'activité de crédit est plus concentrée s'agissant des collectivités locales qui constituent un marché spécifique pratiqué par un nombre restreint d'intervenants. Le degré de concentration relevé en 2011 (78,6 %) est néanmoins plus faible qu'en 2010 (81,5 %) et qu'en 2009 (84,2 %). L'accroissement de la concurrence sur ce segment de crédit est observé depuis fin 2009 : face à une moindre demande de crédit du secteur privé, certains établissements se sont orientés vers le financement du secteur public. S'agissant des crédits aux sociétés non financières, les trois principaux établissements concentrent 66,4 % de l'encours, une part en hausse de 2,2 points sur un an. Leur poids sur le compartiment des crédits aux ménages croît (+0,4 point) pour la première fois depuis décembre 2007 pour s'établir à 46,3 %. Cette part reste néanmoins inférieure à celle relevée fin 2008 (47,1 %) en raison de l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs (Cafinéo en 2009), d'une réduction du volume d'affaires des leaders du marché des crédits affectés à l'achat de véhicules, mais aussi d'un renforcement de l'offre des banques traditionnelles en termes de crédits à la consommation.

A fin 2011, le degré de concentration de l'activité de collecte de dépôts se renforce, progressant de 0,6 point sur un an. Sur cinq ans, la part de marché cumulée des 3 principaux acteurs de la place est relativement stable (+0,3 point). Un point bas a été observé en 2009 (54 %), en lien avec la banalisation de la commercialisation du livret A. Le développement rapide des produits d'épargne longue par l'ensemble des banques sur la dernière décennie a également généré une diminution significative de la concentration de la gestion des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie. Alors qu'ils détenaient 68,3 % de ce compartiment d'épargne en 2006, les trois principaux établissements n'en gèrent plus que 63,2 % à fin 2011 (-2 points par rapport à décembre 2010).

Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur la collecte de dépôts

(Source : IEDOM)



L'activité de collecte de dépôts en Guadeloupe présente un marché plus concurrentiel avec un degré de concentration (54,7 %) plus faible qu'en Guyane (71,2 %), qu'en Martinique (56,8 %) et qu'à la Réunion (61,6 %).

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

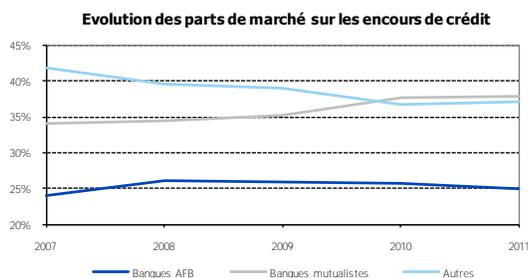
2.3.1 Les emplois

Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédit généralistes dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette des financements, affichent en 2011, pour la première fois depuis 2006, un léger recul de leur part de marché (-0,5 point sur un an). Cette dernière, qui s'établit à 62,8 %, s'inscrit néanmoins en hausse sur les cinq dernières années (+4,8 points). A fin 2011, elles détiennent notamment 97 % des encours de crédit à l'habitat aux ménages (une proportion relativement stable sur un an) et 74,2 % des encours de crédit à l'équipement (-1,5 point sur un an).

Les 6 banques mutualistes et coopératives maintiennent en 2011 une position dominante sur le marché de la distribution du crédit (37,9 %), en légère hausse sur un an (+0,3 point). Cette évolution est essentiellement liée à un renforcement de l'offre commerciale du réseau mutualiste, au détriment des autres établissements de crédit, en matière de crédits à la consommation : leur position s'élève à 48,6 % contre 47,3 % l'année précédente. Leur assise commerciale s'est également renforcée s'agissant des crédits à l'habitat aux ménages (+0,9 point sur un an). Entre 2007 et 2011, le poids des banques mutualistes et coopératives enregistre une croissance de 3,8 points. Ce réseau reste leader sur le marché des crédits à l'équipement (48,4 %), en dépit d'un léger retrait de sa part de marché (-1,2 point sur un an), et conserve une position forte sur les comptes ordinaires débiteurs (52,8 %).

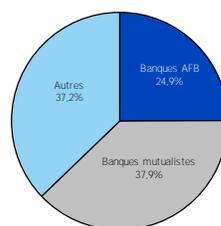
En outre, le réseau mutualiste présente, comme les années précédentes, un taux de créances douteuses brutes nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,4 % contre 11 % et 7,1 % respectivement pour les banques AFB et les autres établissements de crédit).

La part de marché des 5 **banques AFB (24,9 %)** s'est de nouveau effritée en 2011 (-0,8 point après -0,1 point en 2010) au profit des sociétés financières et établissements spécialisés qui concentrent désormais 37,2 % du total. La baisse observée concerne tous les **segments de crédit à l'exception des opérations de crédit-bail et affacturage (+1,3 point sur un an)** et des comptes ordinaires débiteurs (+1,5 point). Le poids du réseau AFB sur la place bancaire locale demeure néanmoins en augmentation sur les cinq dernières années (+1 point). Cette évolution de moyen terme a été rendue possible par l'amélioration de l'offre commerciale des banques AFB, singulièrement en matière de crédits à la consommation.



Source : IEDOM

Ventilation des concours par réseau au 31 décembre 2011



Après avoir connu une nette diminution de leur part de marché en 2010 (-2,4 points), les **sociétés financières et établissements spécialisés** (10 établissements) renforcent légèrement leur position en 2011 (37,2 % contre 36,7 en 2010). Elles sont essentiellement présentes sur le marché des crédits à l'habitat aux entreprises (87,4 %), les opérations de crédit-bail et affacturage (58,2 %) et le financement des crédits à la consommation des ménages (36,9 %). Cette dernière proportion s'est de nouveau réduite en 2011 (-0,6 point sur un an) face à la forte concurrence des banques traditionnelles.

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2011

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres*
Crédits de trésorerie	15,4%	47,7%	36,9%
<i>dont crédits à la consommation</i>	14,5%	48,6%	36,9%
Crédits à l'équipement	25,9%	48,4%	25,8%
Crédits à l'habitat	23,9%	32,5%	43,5%
<i>dont aux ménages</i>	38,4%	58,9%	2,7%
<i>dont aux entreprises</i>	8,4%	4,2%	87,4%
Crédit-bail, affacturage et autres	26,5%	15,3%	58,2%
Comptes ordinaires débiteurs	46,6%	52,8%	0,6%
Total (brut)	24,9%	37,9%	37,2%
Taux de créances douteuses brutes	11,0%	4,4%	7,1%

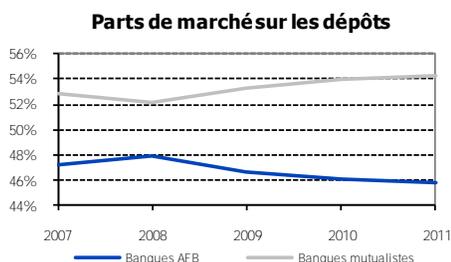
* Sociétés financières et établissements spécialisés

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

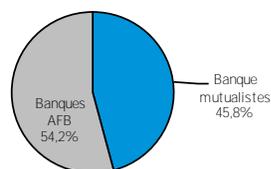
La collecte de ressources¹ auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine. Au cours des cinq dernières années, les banques mutualistes ont globalement dominé l'activité de collecte de ressources, leur avance se renforçant régulièrement depuis 2008. Fin 2011, elles détiennent 54,2 % des dépôts collectés (contre 53,9 % en 2010 et 52,8 % en 2007), leur position étant particulièrement forte sur les comptes d'épargne (56,8 %). Elles affichent, pour la deuxième année consécutive, une position de leader sur le segment des dépôts à terme (56 % après 54,9 % en 2010) au détriment des banques AFB qui détiennent désormais 44 % (-1,1 point sur un an) de parts de marché (contre 55,6 % en 2009).

Le marché de collecte de dépôts à vue est, également, légèrement plus favorable au réseau mutualiste (50,6 %).



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts par réseau au 31 décembre 2011



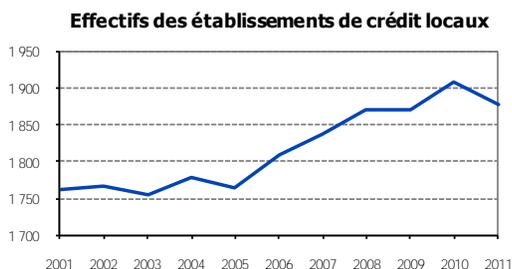
Part de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2011

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	49,4%	43,2%	44,0%	45,8%
Banques mutualistes	50,6%	56,8%	56,0%	54,2%

Source : IEDOM

2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2011, les établissements de crédit locaux affichent une diminution de leurs moyens humains. Les effectifs enregistrent en effet une baisse de 1,7 % sur un an (-32 personnes) après avoir connu une croissance relativement marquée en 2010 (+2,1 %). Ces derniers s'établissent désormais à 1 877 personnes.



Source : IEDOM

¹ Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2007	2008	2009	2010	2011	Var.10/09	Var.11/10
Banques AFB	807	837	854	854	829	0,0%	-2,9%
Banques mutualistes	770	781	760	796	807	4,7%	1,4%
Autres	260	253	256	259	241	1,2%	-6,9%
Total	1 837	1 871	1 870	1 909	1 877	2,1%	-1,7%

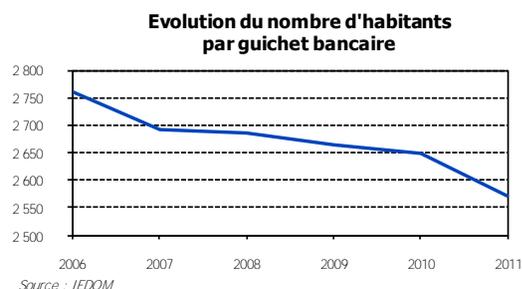
Source : IEDOM

L'évolution d'ensemble provient essentiellement du recul de 2,9 % (-25 personnes) des effectifs des banques AFB. Après une légère hausse en 2010 (+1,2 %), les autres établissements, principalement les sociétés financières, enregistrent également une nette diminution de leurs effectifs (-6,9 %). Parallèlement, les effectifs du réseau mutualistes poursuivent leur progression, mais à un rythme moins soutenu (+1,4 % après +4,7 % en 2010).

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUE¹

Au 31 décembre 2011, la Guadeloupe compte 174 guichets bancaires de plein exercice, soit 4 unités de plus que l'année précédente correspondant à 4 ouvertures d'agence. Cette évolution concerne uniquement les banques mutualistes et coopératives, le nombre de guichets des banques AFB étant stable sur un an. Sur la période 2008-2011, l'île enregistre l'implantation de 8 agences bancaires supplémentaires, soit une moyenne de 2 guichets par an.



Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires poursuit son amélioration en 2011. Il s'élève désormais à un guichet pour 2 572 habitants², contre un pour 2 649 l'année précédente. L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires reste toutefois inférieur à celui de la France (un guichet pour 1 618 habitants³) et à un niveau très proche de la Martinique (un guichet pour 2 622 habitants). Il apparaît cependant nettement supérieur à celui de la Réunion (un guichet pour 3 455 habitants) ou de la Guyane (un guichet pour 5 906 habitants).

Plus de 56 % des guichets bancaires installés à la Guadeloupe sont détenus par le réseau AFB⁴.

¹ Les données présentées concernent la Guadeloupe et les îles du Nord.

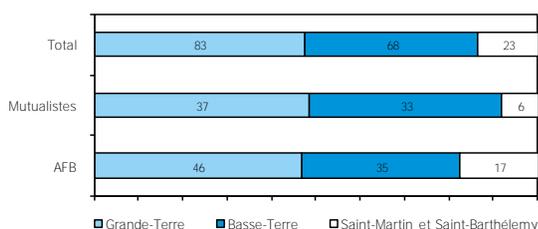
² Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2011 pour la Guadeloupe (401 730) et données INSEE 2009 pour Saint-Martin (36 824) et Saint-Barthélemy (8 902) correspondant à un total de 447 456 habitants.

³ Données 2010.

⁴ Y compris la Banque Postale.

Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île, avec 37 % du nombre total d'agences. La majorité des agences bancaires (48 %) est installée en Grande-Terre.

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : IEDOM

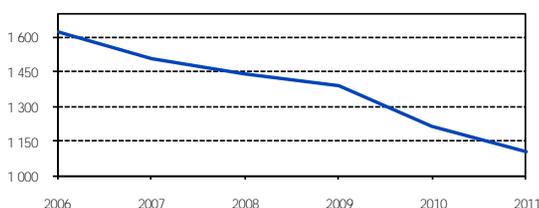
Nombre de guichets permanents

	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Banques AFB	95	96	96	98	0,0%	2,1%
Banques mutualistes ou coopératives	71	72	74	76	2,8%	2,7%
Total guichets bancaires	166	168	170	174	1,2%	2,4%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 687	2 664	2 649	2 572	-0,5%	-2,9%

Source : IEDOM

A fin 2011, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés à la Guadeloupe s'établit à 405, en hausse de 3,6 % (+14 DAB-GAB) sur un an, contre +21,8 % en 2010. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement renforcé avec l'installation de 132 DAB-GAB de plus qu'en 2006.

Evolution du nombre d'habitants par DAB-GAB



Source : IEDOM

Cette tendance à la hausse, constatée depuis plusieurs années, provient essentiellement d'une politique d'ajustement de l'offre bancaire à l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Les banques ont notamment renforcé leur présence dans les principaux centres commerciaux et au sein des villes présentant un fort potentiel de développement.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives, qui représentent la moitié du nombre total de DAB-GAB (51,8 %), enregistrent une hausse de 3,4 % sur un an (+7 DAB-GAB) de leur parc d'automates, soit un rythme de croissance fortement ralenti par rapport à 2010 (qui affichait un rebond de 30,1 %). La croissance du nombre d'automates bancaires du réseau AFB s'établit à +3,7 % (contre +14 % en 2010).

Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques s'améliore de nouveau fin 2011. Le département enregistre en effet 1 105 habitants par DAB-GAB contre 1 152 l'année précédente.

La Guadeloupe demeure mieux équipée que la Martinique (1 109 habitants par DAB-GAB) et l'hexagone (1 122 habitants par DAB-GAB¹) ou encore la Guyane (un DAB-GAB pour 2 167 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banque

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Banques AFB	148	151	164	187	194	14,0%	3,7%
Banques mutualistes ou coopératives	145	157	156	203	210	30,1%	3,4%
Sociétés Financières	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Total	294	309	321	391	405	21,8%	3,6%
Nb d'habitants par guichet automatique	1 511	1 443	1 394	1 152	1 105	-17,4%	-4,1%

Source : IEDOM

La Grande-Terre détient plus de la moitié des automates bancaires (51,1 %). Cette zone enregistre la plus forte progression annuelle du nombre de DAB-GAB en 2011 (+8 unités). En raison de l'importance du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (44,7 %), même si cette situation tend à légèrement s'atténuer au profit de certaines communes dont le développement urbain est particulièrement marqué depuis cinq ans (Le Moule et Sainte-Rose notamment).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2011, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 295 650 comptes bancaires, soit 14 433 comptes de plus qu'en 2010 (+1,1 % après +3 % en 2010). Les banques mutualistes détiennent plus de la moitié (53,3 %) des comptes recensés contre 46,7 % pour le réseau AFB.

Le nombre des comptes a augmenté fortement en 2011 pour les dépôts à terme selon un rythme annuel de 14,6 %, tandis que la croissance pour les dépôts à vue a connu un net ralentissement par rapport à 2010 (+1,6 % contre 6,7 % en 2010).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Var.10/09	Var.11/10
Dépôts à vue	399 847	412 204	427 385	455 827	463 010	6,7%	1,6%
Dépôts à terme	23 998	23 290	19 305	20 400	23 384	5,7%	14,6%
Comptes sur livrets	661 888	670 935	704 057	708 426	712 978	0,6%	0,6%
-Livrets A et Bleu	330 792	330 920	379 279	387 768	398 351	2,2%	2,7%
-Livrets ordinaires	157 533	158 803	147 445	146 915	143 619	-0,4%	-2,2%
-Livrets jeunes	51 310	51 571	49 291	54 218	51 735	10,0%	-4,6%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	32 457	33 293	31 316	22 039	20 386	-29,6%	-7,5%
-Livrets de développement durable	89 796	96 348	96 726	97 486	98 887	0,8%	1,4%
Autres comptes à régime spécial	3 190	2 924	2 560	6 658	6 927	160,1%	4,0%
Epargne-logement	83 764	80 156	77 771	78 428	78 153	0,8%	-0,4%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	32 040	31 245	30 707	30 638	30 156	-0,2%	-1,6%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	51 724	48 911	47 064	47 790	47 997	1,5%	0,4%
Plans d'épargne populaire (PEP)	16 071	14 472	13 369	11 478	11 198	-14,1%	-2,4%
Total Comptes de dépôt	1 188 758	1 203 981	1 244 447	1 281 217	1 295 650	3,0%	1,1%

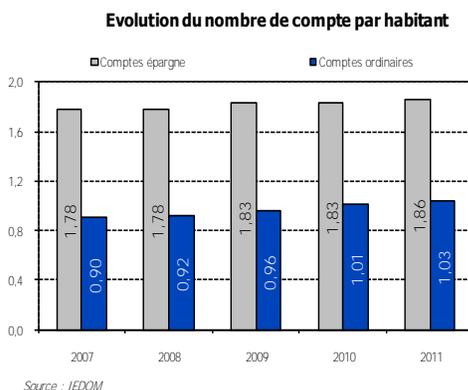
Source : IEDOM

¹ Données 2010.

Le nombre de livrets A et bleus affiche une légère hausse en 2011 (+2,7 %) pour atteindre 398 351 comptes. Avec 55,9 % du total des comptes sur livrets, ces produits demeurent le placement préféré des Guadeloupéens. Le rythme de croissance du nombre de livrets de développement durable reste relativement stable (+1,4 % après +0,8 % en 2010). A l'inverse, par effet de substitution, les autres placements réglementés ont souffert de l'intérêt porté par les agents au livret A. Le nombre de livrets jeune régresse de 4,6 % sur un an, tandis que celui de livrets ordinaires diminue de 2,2 % sur un an. Ces derniers représentent 20,1 % des comptes sur livrets. Le nombre de livrets d'épargne populaire affiche la baisse la plus marquée (-7,5 % après -29,6 % l'année précédente). Les comptes épargne logement et les plans d'épargne populaire enregistrent également un nouveau recul (respectivement -1,6 % et -2,4 % sur un an). Les comptes à terme réalisent une croissance de 14,6 % en 2011 (après 5,7 % en 2010), retrouvant un niveau supérieur à celui observé en 2008.

Rapporté à la population, le nombre de compte de dépôt à vue par habitant s'établit à 1,03, en tendance stable par rapport à 2010 (1,02). Ce ratio reste plus élevé sur l'épargne avec 1,86 compte par habitant.

Au 31 décembre 2011, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes titres) augmente de 3,4 % pour s'établir à 4 226 €. Cette hausse provient essentiellement du rebond de 18,3 % de l'encours moyen des comptes à terme. L'encours moyen des comptes épargne-logement affiche une hausse de 1,8 % sur un an.



Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle (au 31 décembre)

Encours moyen en euros	2007	2008	2009	2010	2011	Var 10/09	Var 11/10
Dépôts à vue	5 056	4 937	5 058	5 095	5 064	0,7%	-0,6%
Dépôts à terme	13 811	20 169	18 927	17 179	20 329	-9,2%	18,3%
Comptes sur livrets	1 621	1 739	1 771	1 795	1 969	1,3%	9,7%
-Livrets A et Bleu	1 202	1 327	1 337	1 383	1 452	3,4%	5,0%
-Livrets ordinaires	3 045	3 204	3 587	3 619	4 314	0,9%	19,2%
-Livrets jeunes	290	306	313	279	288	-10,8%	3,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 118	2 178	1 939	2 440	2 429	25,8%	-0,4%
-Livrets de développement durable	1 248	1 354	1 394	1 402	1 426	0,6%	1,7%
Epargne-logement	6 813	6 918	7 118	7 104	7 178	-0,2%	1,0%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 348	3 491	3 580	3 629	3 693	1,4%	1,8%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	8 960	9 108	9 427	9 331	9 367	-1,0%	0,4%
Plans d'épargne populaire (PEP)	5 529	5 819	6 108	6 692	6 360	9,5%	-5,0%
Total hors assurance-vie	4 026	4 135	4 109	4 088	4 226	-0,5%	3,4%
Total	4 807	4 943	4 999	5 056	5 230	1,1%	3,4%

Source : IEDOM

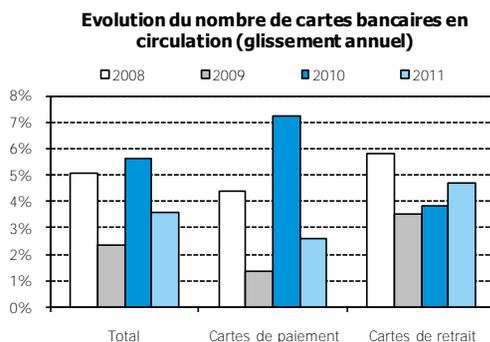
Parallèlement, les dépôts à vue affichent un encours moyen de 5 064 €, en baisse de 0,6 % par rapport à 2010. L'augmentation de l'encours moyen des plans d'épargne populaire observée en 2009 (+ 5 %) et 2010 (+9,5 %) s'est interrompue en 2011 avec une baisse de 5 % en glissement annuel.

L'encours moyen des comptes sur livrets atteint pour sa part 1 969 € (+9,7 % sur un an). Dans le détail, l'encours moyen des livrets ordinaires passe de 3 619 à 4 314 (+19,2 % en variation annuelle). L'encours moyen des livrets d'épargne populaire enregistre une diminution de 0,4 % en 2011 après une hausse marquée de +25,8 % en 2010.

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2011, 608 349 cartes de retrait ou de paiement étaient en circulation en Guadeloupe. Ce nombre est en hausse de 3,6 % sur un an (après +5,6 % en 2010) en lien avec les efforts des banques pour équiper leur clientèle et les signes de reprise de l'économie guadeloupéenne. Plus de la moitié des cartes (58,2 %) restent émises par les banques AFB.



Source : IEDOM

L'évolution d'ensemble est soutenue conjointement par la progression du nombre de cartes de retrait (+4,7 % sur un an) et celle du nombre de cartes de paiement (+2,6 %). Avec 53 % des cartes émises, les cartes de paiement demeurent les cartes préférées de la clientèle. Cependant, le rythme de croissance des cartes de retrait simple s'est accentué sur un an passant de +3,8 % en 2010 à +4,7 % en 2011.

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2007	2008	2009	2010	2011	Var.10/09	Var.11/10
Cartes bancaires	517 270	543 411	556 116	587 476	608 349	5,6%	3,6%
dont Cartes de retrait	239 446	253 351	262 213	272 303	285 019	3,8%	4,7%
dont Cartes de paiement	277 824	290 060	293 903	315 173	323 330	7,2%	2,6%

Source : IEDOM

En quatre ans, le nombre de cartes bancaires émises a été multiplié par 1,18 et a plus que doublé sur la dernière décennie. La commercialisation de cartes sur la période 2007-2011 s'est effectuée à un rythme plus élevé que la progression du nombre de comptes de dépôts (en moyenne annuelle + 4,2 % contre +2,3 %). Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale depuis 2004 et dans une moindre mesure à la commercialisation de cartes « co-brandées » d'enseignes ou affinitaires depuis 2007¹ par certains établissements. Le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue reste stable à 1,3 en moyenne en 2011, contre 0,9 au début de la décennie.

¹ La levée de l'interdiction du co-branding (pratique commerciale visant à promouvoir deux marques) sur les cartes bancaires en France est intervenue le 1^{er} octobre 2007. Ce produit vient compléter la commercialisation de cartes dites « primitives », déjà largement répandues en France.

4.2 VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

A fin 2011, le nombre de retraits effectués dans les DAB-GAB de Guadeloupe s'élève à 14,6 millions correspondant à un montant de 1,6 milliard €.

Sur un an, le nombre de transactions de retrait augmente de 3,5 % après une hausse de 1,2 % l'année précédente. En montant, un repli de 0,8 % est enregistré.

Par ailleurs, le retrait moyen par carte s'établit à 112 €. Le retrait annuel moyen par carte s'établit pour sa part à 2 689 €. A la Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement alimentés en billets de 50 et 20 €.

Transactions de retrait dans les DAB/GAB

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Nombre de transactions (en millions)	14,0	14,8	13,9	14,1	14,6	1,2%	3,5%
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 331,7	1 517,2	1 560,4	1 648,7	1 636,0	5,7%	-0,8%
Montant moyen d'un retrait (en euros)	95,3	102,5	111,9	116,9	112,1	4,5%	-4,2%
Retrait annuel moyen par carte (en euros)*	2 574,5	2 787,0	2 806,0	2 806,4	2 689,3	0,0%	-4,2%

* Approché par le ratio : montant global des transactions/nombre de cartes de retrait et de paiement en circulation au 31 décembre

Source : IEDOM

4.3 LES CHEQUES

Depuis la mise en place de l'image chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT¹ basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2011, en dehors de la Banque postale, le SIT a enregistré 10,2 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Après avoir enregistré une diminution de 2,5 % en 2010, le nombre de chèques échangés affiche un recul de 4,5 % en 2011.

Dans le détail, le nombre de chèques échangés par les banques AFB s'établit à 3,5 millions, en baisse de 5,1 % sur un an (après -7,4 % en 2010). Les banques mutualistes enregistrent un recul de leurs échanges (-3,6 % sur un an) à 6,1 millions. Ces dernières concentrent 59,8 % des chèques présentés au SIT.

En dépit de ces évolutions, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique au sein duquel l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,7 % de l'ensemble des DFA).

¹ SIT : système interbancaire de télécompensation.

Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe*

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Nombre de chèques	12 814 781	12 115 820	10 975 099	10 702 331	10 217 483	-2,5%	-4,5%
<i>Banques AFB</i>	<i>4 922 005</i>	<i>4 597 296</i>	<i>4 040 484</i>	<i>3 743 482</i>	<i>3 553 494</i>	<i>-7,4%</i>	<i>-5,1%</i>
<i>Banques mutualistes</i>	<i>7 330 709</i>	<i>6 916 853</i>	<i>6 302 103</i>	<i>6 341 394</i>	<i>6 110 396</i>	<i>0,6%</i>	<i>-3,6%</i>
<i>Autres</i>	<i>562 067</i>	<i>601 671</i>	<i>632 512</i>	<i>617 455</i>	<i>553 593</i>	<i>-2,4%</i>	<i>-10,3%</i>

* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane

La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années provient essentiellement du lancement, le 28 janvier 2008, du virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) dans le cadre du projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros).

Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA en favorisant l'usage de trois instruments : le virement, le prélèvement et le paiement par carte. La réglementation européenne a fixé comme date butoir le 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration vers les instruments européens et l'abandon des prélèvements et virements aux formats nationaux.

5. L'activité des fonds de garantie

Géré par l'Agence française de développement, le Fonds DOM est un fonds de garantie abondé par des dotations de l'Etat, de la Région Guadeloupe et du FEDER, destiné à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci. Y sont éligibles : les PME et les TPE qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire¹. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt.

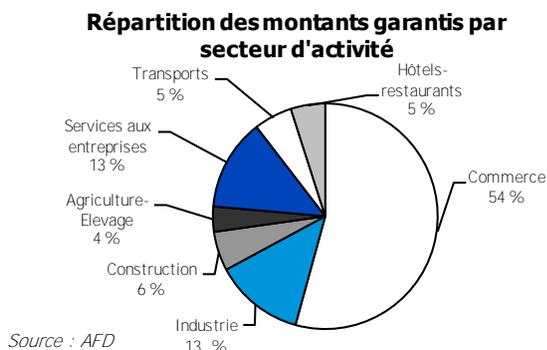
En complément, l'AFD a créé un fonds de garantie destiné exclusivement aux professionnels des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois. Il est effectif depuis mai 2011 : 12 garanties ont été octroyées en 2011 pour un montant total de 447 110 €. Les filières de production de bananes et de cannes à sucre en sont exclues.

Tous produits confondus, en 2010, l'activité globale du Fonds DOM de l'agence AFD de Guadeloupe affiche une baisse de 27 % en montant sur un an, soit une diminution de 6,6 millions €, s'expliquant essentiellement par un repli de 87 % des montants garantis au titre du plan de relance (1,5 million € en 2010 contre 11,7 millions € en 2009).

L'activité classique du fonds, après un repli de 10 % en variation annuelle en 2009, s'est établie en 2010 à la hausse (+26 %) avec un montant total garantis de 24,4 millions €. Le nombre de dossiers a augmenté, passant de 223 garanties accordées en 2009 à 233 en 2010.

¹ A l'exception des entreprises dont l'activité a trait à l'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans.

Les secteurs d'activités touchées couvrent un large spectre sectoriel. Les entreprises à finalité commerciale prédominent avec 54 % des montants garantis en 2010 (contre 34 % en 2009) devant les **services et l'industrie (13 %)**, la construction (6 %), les transports (5 %), **l'hébergement et la restauration (5 %)** et **l'agriculture et l'élevage (4 %)**. Les montants garantis aux entreprises des services et du transport ont reflué, totalisant respectivement 13 % et 5 % des montants en 2010 contre 20 % et 10 % en 2009.



En termes de finalité, l'outil Fonds DOM s'est réorienté en 2010 vers la **création d'entreprise (45 % des montants garantis en 2010 contre 34 % en 2009)**. Le développement des entreprises existantes est désormais secondaire (27 % en 2010 contre 47 % en 2009) et s'établit au même niveau que la **transmission (23 % contre 17 %)**. La finalité de **renforcement de la structure financière**, bien qu'en progression, représente un volume mineur d'activité du fonds (5 % contre 2 %).

Dans le cadre du plan de relance national, l'AFD proposait, jusqu'au 31 décembre 2010, deux instruments financiers : une garantie aux lignes de crédit à court terme confirmées (LCCTC) et une section de « renforcement de la trésorerie des entreprises » (RTE) dont l'objectif était de **garantir des prêts à moyen terme de consolidation des concours bancaires à court terme** des entreprises présentant des difficultés de trésorerie non structurelles.

Ces dispositifs ont concerné 25 dossiers en 2010, soit **6 % de l'activité de garantie gérée par l'AFD Guadeloupe**, pour un montant de 1,5 million €. Les dossiers présentés concernaient les entreprises du secteur du commerce (48 % des garanties en nombre), de la construction et des travaux publics (16 %) et de l'industrie (13 %). Ils ont contribué à la sauvegarde et à la création de 182 emplois.

Section 2

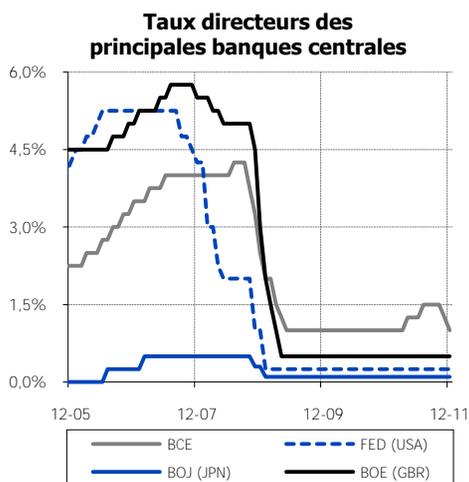
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimés' américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise en 2011 au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année.



Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.

Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

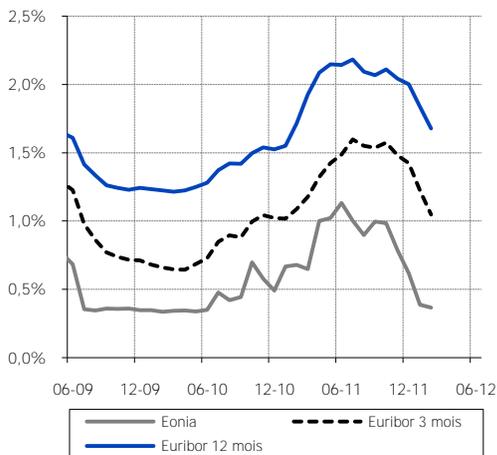
Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008).

Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ People's Bank of China – PBOC.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation¹ et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surs réactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique² instaurée en juillet 2004.

Au 1er janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50 %, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge rendue nécessaire par l'évolution des conditions économiques³.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007⁴.

Rémunération des placements à taux réglementés

	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/08/2011
Livret A et bleu	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,75%
Livret de développement durable	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2011, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse entre 0,25 point et 0,5 point entre août 2010 et août 2011. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,5 %.

¹ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

² Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

³ Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

⁴ Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

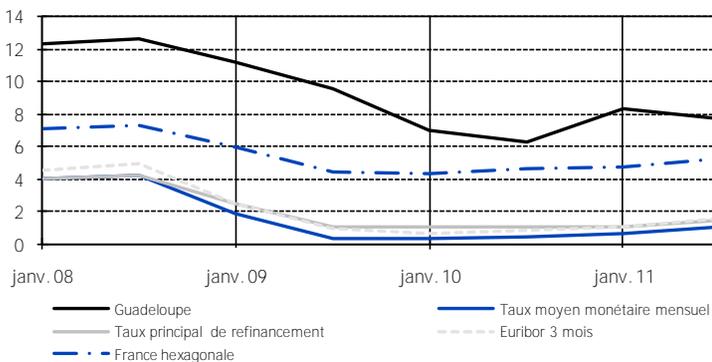
Taux moyens		janv.08	janv.09	janv.10	janv.11	juil. 11*	Var. 6 mois (pts)
Guadeloupe	Escompte	8,80%	8,53%	5,90%	6,08%	6,23%	0,15
	Découvert	12,34%	11,19%	6,94%	8,35%	7,74%	-0,61
	Autres crédits à court terme	6,95%	9,14%	6,85%	4,18%	6,77%	2,59
	Court terme agrégé	10,62%	10,20%	6,57%	6,76%	7,16%	0,40
	Moyen et long termes	5,87%	6,10%	5,11%	4,18%	4,49%	0,31
France hexagonale	Escompte	5,99%	4,67%	2,57%	2,80%	3,36%	
	Découvert	7,12%	5,98%	4,37%	5,10%	5,61%	
	Autres crédits à court terme	5,73%	5,02%	3,12%	3,29%	3,66%	
	Moyen et long termes	4,91%	5,10%	3,56%	3,34%	3,86%	

* octobre 2011 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2011 révèle une hausse du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme et du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes en France hexagonale. Parallèlement, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts augmentent sur un an. A la Guadeloupe, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en juillet 2011 traduisent une tendance similaire, à l'exception des opérations de découvert.

Taux des découverts et taux de référence à court terme



Source : IEDOM - Banque de France

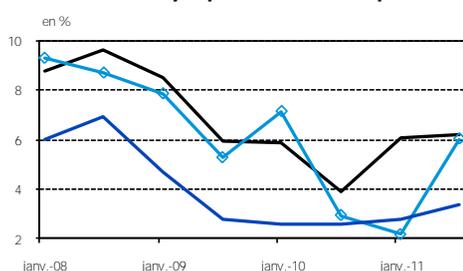
En effet, après avoir enregistré une baisse significative début 2010, le coût des crédits à court terme enregistre une légère hausse en juillet 2011 pour s'établir à 7,16 % (+1,67 point sur un an, et +0,40 point sur 6 mois).

Cette hausse est essentiellement imputable à celle du taux moyen pondéré du découvert¹ (+1,42 point sur un an en juillet 2011).

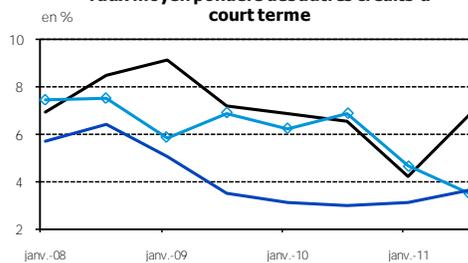
Elle provient également de l'augmentation des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois enregistre notamment une hausse de 0,75 point entre juillet 2010 et juillet 2011. A 7,74 %, le coût du découvert en Guadeloupe est nettement plus élevé que celui relevé en France hexagonale (5,28 %). Le **coût des opérations d'escompte** en Guadeloupe enregistre en juillet 2011 une croissance de 2,36 point sur un an. Le coût des autres crédits à court terme affiche également un rebond de 1,67 point à fin juillet.

Les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent un recul (-0,44 point sur un an) et **s'établissent à 4,49 %** en juillet 2011. Cette évolution est en grande partie liée à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des **baisses consécutives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme** (-0,1 point sur un an en janvier 2011, et -0,11 point sur un an en juillet 2011).

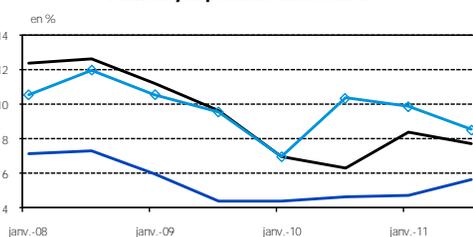
Taux moyen pondéré de l'escompte



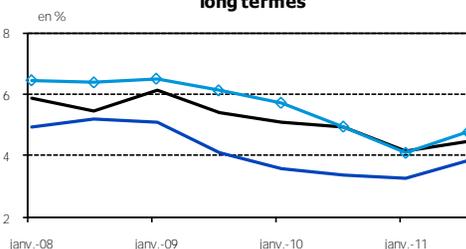
Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme



Taux moyen pondéré du découvert



Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes



— Guadeloupe — Martinique — France hexagonale

Source : IEDOM, Banque de France

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement **plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone²**.

¹ Le découvert représente 39,1 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2011.

² Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, l'écart des taux des découverts s'établissant à 2,14 points en juillet 2011. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, se réduit sur un an (1 point en juillet 2011 contre 1,57 point en juillet 2010).

Comparativement aux autres DOM, en juillet 2011, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe (7,16 %) est supérieur à celui relevé en Martinique (5,03 %) et à La Réunion (6,12 %). A moyen long terme, en juillet 2011, le coût du crédit à la Guadeloupe (4,49 %) est moins élevé qu'en Martinique (4,76 %) et qu'à La Réunion (5,26 %).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L. 313-5 du code de la consommation et les articles L. 313-3 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- **L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.**
- **L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.**
- **L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure. La loi du 1^{er} juillet 2010 prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.**

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

Evolution des seuils de l'usure

	1T11	2T11	3T11	4T11	1T12
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
Autres prêts					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	13,21%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

Au 31 décembre 2011, le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon enregistre une hausse de 5,8 % pour s'établir à 3,4 milliards €. Cette évolution, en léger ralentissement par rapport à décembre 2010 (+6,5 %), est toutefois supérieure à la croissance annuelle moyenne observée au cours des cinq précédentes années (+5,1 %).

Comme en 2010, l'évolution constatée au passif est principalement imputable à la bonne tenue des opérations avec la clientèle (3,3 points de contribution au passif), principale composante du bilan des banques locales. Les opérations de trésorerie et interbancaires, en hausse de 6,7 % sur un an, y contribuent à hauteur de 2,1 points. A l'inverse, les opérations diverses² affichent une légère diminution, après avoir connu une hausse marquée un an plus tôt (-1,8 % après +31 % en 2010).

Bilan agrégé de l'échantillon stable de 4 banques locales (en millions d'euros)

ACTIF					PASSIF					
2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	
797	797	788	686	720	Opérations trésorerie et interbancaires	852	936	961	997	1 064
1 732	1 889	1 945	2 183	2 302	Opérations avec la clientèle	1 577	1 651	1 652	1 729	1 834
84	106	110	111	105	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
177	167	126	180	216	Opérations diverses	203	204	184	241	236
-	-	-	-	-	Capitaux propres	192	203	209	233	252
33	35	36	40	43	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
2 824	2 994	3 006	3 200	3 386	Total	2 824	2 994	3 006	3 200	3 386

Source : IEDOM

¹ Etude réalisée à partir des documents comptables d'un échantillon stable d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2010, 49 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,9 % sur les crédits.

² Cette rubrique comprend le compte « siège et succursales » regroupant les opérations internes au sein d'un réseau d'établissement.

Fin 2011, la part des ressources clientèles demeure conséquente à l'actif (68 %) comme au passif (54,2 %). A -469 millions €, le solde des opérations avec la clientèle s'est de nouveau dégradé mais dans des proportions plus faibles que les années précédentes (-3,2 % sur un an contre -54,9 % en 2010 et -23,4 % en 2009) en raison d'une croissance des encours de dépôts proche de celle des crédits (+6,1 % contre +5,5 %).

Solde par type d'opérations (en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Opérations avec la clientèle	-155	-238	-293	-454	-469
Opérations sur titres	-84	-106	-110	-111	-105
Opérations diverses	26	37	57	61	20
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	159	168	173	194	209
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-54	-139	-174	-311	-344

Source : IEDOM

Dans ce contexte, afin de compenser l'atonie des ressources clientèles, les opérations de trésorerie et interbancaires ont de nouveau progressé au passif du bilan (+6,7 % après +3,7 % en 2010 et +2,7 % en 2009). Pour autant, le besoin de trésorerie des banques de l'échantillon s'est légèrement accentué, passant de -311 millions € à -344 millions € en 2011.

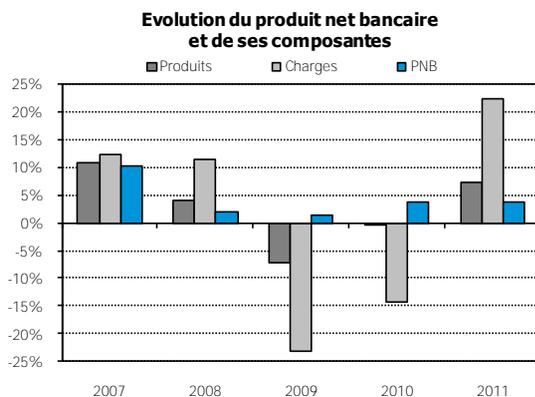
Par conséquent, l'échantillon d'établissements de crédit locaux étudié demeure, en 2011, emprunteur net sur le marché interbancaire pour la cinquième année consécutive.

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE¹

3.1.1 Evolution d'ensemble

Fin 2011, le produit net bancaire² (PNB) de l'échantillon des banques de Guadeloupe est resté bien orienté en raison d'une amélioration de l'activité économique et des conditions de refinancement plus attractives. Il enregistre une croissance de 3,8 % sur un an, soit une évolution similaire à celle observée en 2010 (+3,9 %). La croissance dynamique des produits (+7,4 %) a permis de compenser la forte hausse des charges (+22,5 %).



Source : IEDOM – Données au 31 décembre

¹ Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

² Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2011, 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,6 % sur les crédits.

Décomposition du PNB au 31 décembre (milliers €)

	2007	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Opérations de trésorerie et interbancaires *	-154	-5 525	-9 085	-5 302	-7 686	41,6%	-45,0%
Opérations avec la clientèle *	119 286	125 346	127 468	129 860	137 334	1,9%	5,8%
Opérations sur titres *	1 263	928	735	151	96	-79,4%	-36,5%
Opérations de financement à long terme	3 290	3 899	4 003	2 673	2 854	-33,2%	6,8%
Opérations de change	2 376	2 270	1 921	2 069	2 573	7,7%	24,3%
Opérations de hors-bilan	2 246	1 408	2 116	1 936	390	-8,5%	-79,9%
Opérations de services financiers	21 726	22 566	22 905	24 178	25 153	5,6%	4,0%
Autres opérations d'exploitation bancaire	2 342	3 487	3 357	4 249	4 434	26,6%	4,3%
Produits accessoires et divers nets	6 081	7 630	9 958	10 383	11 657	4,3%	12,3%
Dotations nettes prov. dépr. titres activ.	-111	0	0	0	0	ns	ns
Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de	0	445	-433	0	75	ns	ns
Produit net bancaire	158 567	161 564	163 811	170 198	176 730	3,9%	3,8%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

L'évolution constatée provient principalement des produits sur opérations avec la clientèle, en hausse de 5,8 % sur un an (après +1,9 % en 2010). Ces derniers demeurent la principale composante du PNB (77,7 %).

3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

Après un léger redressement en 2010 (+1,5 %), les produits d'intérêt ont affiché de bons résultats en 2011, augmentant de 7,5 % sur un an. Cette hausse apparaît en phase avec le dynamisme de l'activité de crédit. Parallèlement, après avoir connu un recul de 16,5 % en 2010, les intérêts versés à la clientèle ont enregistré un rebond (+15,2 %). L'accroissement des niveaux de rémunération de l'épargne réglementée¹ dans la deuxième moitié de l'année et le redressement des taux d'intérêt à court terme à compter de fin 2010² a suscité l'intérêt des agents pour ce type de placement.

Evolution des produits sur opérations avec la clientèle

Montants en millions €	2007	2008	2009	2010	2011	var.10/09	var.11/10
Produits sur opérations avec la clientèle	136,7	145,9	140,9	141,1	149,6	0,1%	6,0%
- dont intérêts	91,0	99,7	97,1	98,5	105,8	1,5%	7,5%
- dont commissions	42,3	42,3	39,8	39,3	40,6	-1,4%	3,4%

Source : IEDOM

3.1.3 Les commissions

Le commissionnement représente 40,7 % du PNB en Guadeloupe. Cette proportion, qui s'était légèrement renforcée en 2010 (+0,3 point), a reculé de 0,4 point en 2011. Les commissions nettes ont en effet affiché un ralentissement de leur rythme de progression (+2,9 % sur un an contre +4,6 % en 2010).

¹ A fin décembre 2011, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 2,25 %, celui du LEP à 2,75 % et celui du compte épargne logement à 1,50 %, contre respectivement 1,75 %, 2,25 % et 1,25 % d'août 2010 à août 2011.

² L'Euribor 3 mois est passé de 0,7120 % en décembre 2009 à 1,0220 % en décembre 2010 et 1,4250 % en décembre 2011.

Après deux années consécutives de baisse, les commissions sur opération avec la clientèle ont affiché une évolution positive (+3,3 % sur un an) liée notamment aux efforts effectués en terme de politique commerciale : vente de nouveaux produits (moyens de paiements, **services financiers...**), **développement de nouveaux packages**, baisse des prix, amélioration **de l'offre-produits**. Le lancement de nouvelles campagnes commerciales s'inscrit également dans cette dynamique, encouragé par un environnement économique plus favorable.

L'amélioration de l'équipement de la clientèle en cartes bancaires reste, pour la plupart des banques locales, un objectif fort. Par ailleurs, les services de banque à distance proposés continuent de se développer. La part des commissions sur opération avec la clientèle dans le PNB, en baisse depuis 2008, est ainsi resté stable en 2011 (22,9 %).

Parallèlement, le rythme de croissance des commissions sur prestations de services financiers, quoique toujours dynamique, a enregistré une décélération (+4 % après +5,6 % en 2010) en lien notamment avec un contexte boursier peu favorable à la souscription d'assurance-vie et de valeurs mobilières.

3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

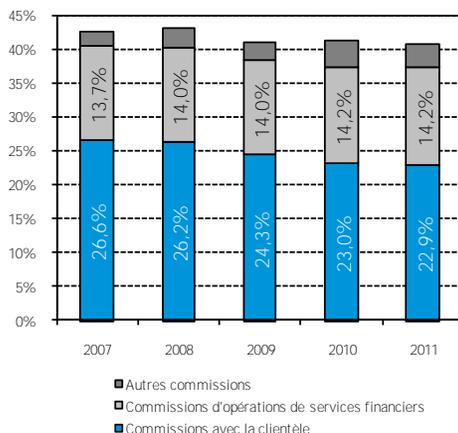
A la faveur de la remontée des taux sur le marché interbancaire, les charges d'intérêts liées aux opérations de trésorerie ont connu un bond marqué (+13,5 %) tandis que les produits de même nature ont affiché une progression moins rapide (+7,6 %).

Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires demeure ainsi négatif pour le cinquième exercice consécutif.

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Après avoir connu un léger tassement en 2010, le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon de banques retenu a marqué le pas en 2011, diminuant de 1,4 % sur un an. Cette diminution, la première sur sept ans d'observation, est exclusivement liée à l'alourdissement des charges de structure des établissements : les frais de personnel ont en effet affiché une hausse marquée (+5,4 %), après une progression de 1,1 % un an plus tôt ; les dépenses de services extérieurs sont demeurées en hausse, mais ont toutefois ralenti (+5,2 % contre +10,9 % en 2010).

Poids des commissions dans le PNB



Source : IEDOM

Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

	2007	2008	2009	2010	2011	var.10/09	var.10/10
Produit net bancaire	158,6	161,6	163,8	170,2	176,7	3,9%	3,8%
Résultat brut d'exploitation	38,5	40,2	42,5	44,5	43,8	4,6%	-1,4%
Résultat d'exploitation	41,2	43,6	21,9	24,3	24,7	11,4%	1,7%
Résultat courant avant impôts	41,2	43,7	21,9	24,2	25,2	10,6%	4,3%
Résultat net	23,8	25,8	11,3	14,1	13,0	24,6%	-7,7%

Source : IEDOM

En 2011, le coût du risque connaît une nouvelle amélioration : il diminue de 5,2 % après avoir reculé de 2,5 % en 2010. Ce dernier s'établit toutefois, depuis 2009¹, à un niveau très élevé. La part du coût du risque dans le RBE atteint 43,5 % en 2011 contre 45,3 % en 2010, 48,6 % en 2009 et 8,4 % en 2008.

La diminution observée est allée de pair avec l'amélioration de la sinistralité² : le taux de créances douteuses brutes des banques concernées est passé de 7,8 % à 7,2 % en 2011. En raison des reclassements en encours sain des dossiers de certaines entreprises, les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses ont nettement diminué (-39 % sur un an), après avoir enregistré une hausse marquée en 2010 (+139,1 %). Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ont également connu une baisse (-36,3 %).

A l'inverse, les pertes nettes sur créances irrécupérables ont affiché une augmentation soutenue (+83,6 % soit +5,2 millions €).

En dépit d'une amélioration du coût du risque, le résultat net dégagé par l'échantillon a diminué de 7,7 % sur un an pour s'établir à 13 millions €. Cette diminution provient en grande partie de la forte croissance des frais généraux (+6,1 %) et de la hausse de 2,5 millions € de l'impôt sur les bénéfices.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

Après avoir enregistré une hausse de 0,4 point en 2010, le coefficient net d'exploitation moyen s'est de nouveau dégradé (+1,3 point) en 2011 pour s'établir à 75,2 %. Ce taux moyen occulte néanmoins une dispersion des performances.

Dans le détail, cette évolution est essentiellement imputable à la forte hausse des frais généraux (+6,1 % sur un an après +4,5 % en 2010) provenant principalement de la hausse des charges informatiques engendrée par le développement et la réorganisation des systèmes d'information. L'accroissement des frais généraux serait également lié à la poursuite, par la plupart des établissements de crédit, des plans de développement et de modernisation du réseau d'agences.

¹ Le bond relevé en 2009 (+708,3 %) est lié à l'adoption d'une politique plus prudente de provisionnement, dans un contexte économique dégradé, et à l'achèvement de procédures d'apurement de portefeuille entamées sur la période 2005-2007 par certains établissements.

² En 2011, le taux de créances douteuses brutes de la place bancaire locale (7 %) a diminué de 1,2 point sur un an. Il s'agit du taux le plus faible sur sept ans d'observation.

En parallèle, les principaux indicateurs de productivité ont continué de s'améliorer en 2011. La croissance sur un an des effectifs des banques de l'échantillon étudié (+0,8 %) étant nettement inférieure à celle du produit net bancaire (+3,8 %), le PNB par agent a affiché, une évolution dynamique (+3 % sur un an).

L'encours de dépôts par agent a crû de 5,3 % tandis que le rythme de croissance de l'encours des crédits par agent a été divisé par deux (+4,7 % sur un an après +8,8 % en 2011).

Rentabilité et productivité (en % et milliers €)

	2007	2008	2009	2010	2011	var.10/09	var.11/10
Coefficient net d'exploitation	75,3%	74,3%	73,5%	73,9%	75,2%	+0,4 pt	+1,3 pt
Frais de personnel / frais généraux	61,8%	60,7%	59,1%	57,2%	56,8%	-1,9 pt	-0,4 pt
Frais de personnel / PNB	44,8%	43,5%	41,9%	40,8%	41,4%	-1,1 pt	+0,6 pt
PNB/agent	169,6	172,1	177,3	178,6	184,0	0,7%	3,0%
Dépôts/agent	1 686,8	1 758,6	1 787,9	1 814,1	1 909,6	1,5%	5,3%
Concours/agent	1 852,6	2 011,7	2 105,3	2 290,7	2 397,5	8,8%	4,7%

Source : IEDOM

4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009-avril-2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010).

Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Tarifs moyens en Guadeloupe octobre 2011 (en euros)

	Guadeloupe	Moyenne DOM	Moyenne CCSF*
Frais de tenue de compte (par an)	29,89	26,37	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'internet (par mois)	0,88	0,92	0,71
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	0,74	1,04	2,22
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,39	0,37	0,25
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,13	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,03	0,01	0,01
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,36	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,04	0,34	0,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	44,21	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,54	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,13	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
DIVERS			
Commission d'intervention	11,34	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,09	23,42	24,28

* Comité Consultatif du Secteur Financier

S.O : Sans Objet (service non proposé)

Source : IEDOM

En Guadeloupe, parmi les 13 tarifs « standard », près de la moitié (6) se situent à un niveau inférieur à celui de la métropole. Par exemple, le prix moyen de la mise en place d'une autorisation de prélèvement est de **0,36 € en Guadeloupe** contre **2,96 € en métropole** ; celui du produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) est inférieur de **1,48 €** à celui de la France hexagonale ; le prix moyen d'une carte de paiement à autorisation systématique est de **28,13 €** contre **29,54 € en métropole**. En revanche, le coût moyen d'une carte de paiement internationale à débit différé reste plus élevé (**44,21 €** contre **43,83 €**).

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte¹ dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour.

¹ Il est à noter une nette diminution des frais de tenue de compte en Guadeloupe, leur prix moyen passant de **43,29 € en octobre 2010** à **29,89 € en octobre 2011** ; cette orientation à la baisse est observée sur l'ensemble des DOM (-27,5 % entre octobre 2010 et octobre 2011).

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

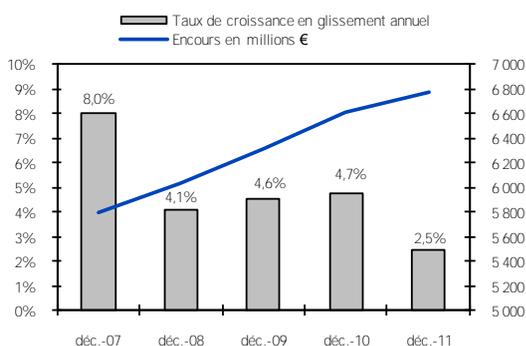
1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une faible progression des actifs financiers en 2011

En fin 2011, le rythme de croissance des actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe est peu dynamique, enregistrant une nette **décélération**. L'encours, à **6,8 milliards €**, a progressé de **2,5 %** sur un an (+164,1 millions €) après une hausse de **4,7 %** l'année précédente.

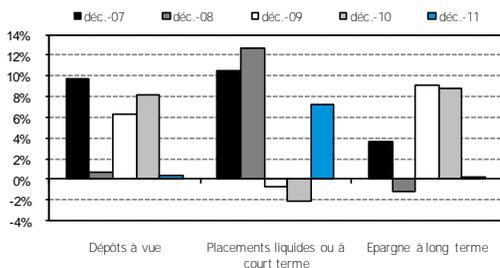
Cette évolution, la plus faible observée depuis 2004, reste nettement en deçà de la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+5,3 %). Elle fait par ailleurs ressortir des divergences marquées selon les types de placement.

Evolution des actifs financiers



Source : IEDOM - Chiffres au 31 décembre

Glissement annuel de l'encours des avoirs financiers de la clientèle



Source : IEDOM

La perte de vitesse des actifs financiers est principalement imputable à l'essoufflement de l'épargne longue (+0,1 % sur un an contre +8,1 % en 2010), expliqué notamment par une évolution peu dynamique de l'assurance-vie.

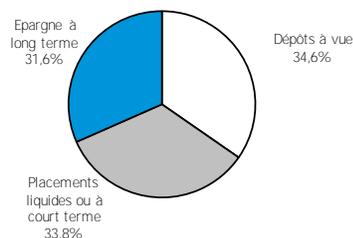
Après avoir connu une forte croissance en 2010 (+8,1 % sur un an), les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents économiques du département (34,6 % du total des actifs financiers), ont également affiché un net ralentissement (+0,3 % sur un an).

En revanche, après deux années consécutives de baisse, les placements liquides ou à court terme se sont redressés (+7,2 % sur un an) à la faveur d'un relèvement de leurs taux de rémunération.

Une répartition des ressources de la place bancaire locale en évolution

La structure des ressources des banques du département fait apparaître, comme en 2010, une légère prépondérance des dépôts à vue, qui représentent 34,6 % des actifs gérés par la place bancaire locale. Ils enregistrent néanmoins une légère érosion de leur part de marché (-0,8 point) au profit des placements liquides ou à court terme (+1,5 point) qui bénéficient d'une hausse des niveaux de rémunération de l'épargne réglementée¹ dans la deuxième moitié de l'année. Le poids de l'épargne à long terme s'est réduit pour la première fois depuis décembre 2008 (-0,7 point sur un an) pour s'établir à 31,6 %.

Ventilation des actifs financiers

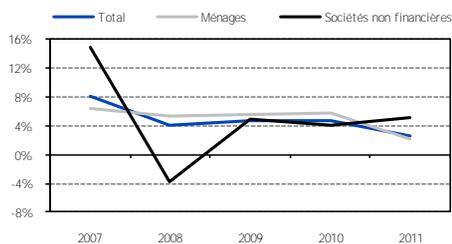


Source : IEDOM

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

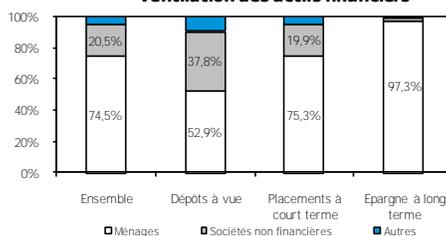
Par agent économique, les ménages demeurent les principaux contributeurs (1,6 point) à l'évolution d'ensemble, en dépit d'un taux de croissance historiquement bas (+2,2 % contre +5,7 % en 2010) de leur encours. Cette clientèle reste ainsi le principal créancier des établissements de crédit, avec 74,5 % des ressources. Les entreprises ont contribué plus modérément à la croissance des actifs financiers (1 point), mais ont enregistré une accélération de leur rythme de croissance (+5 % après +4,1 % en 2010).

Evolution des actifs financiers Glissement annuel au 31 décembre



Source : IEDOM

Ventilation des actifs financiers



Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

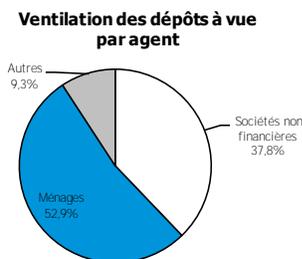
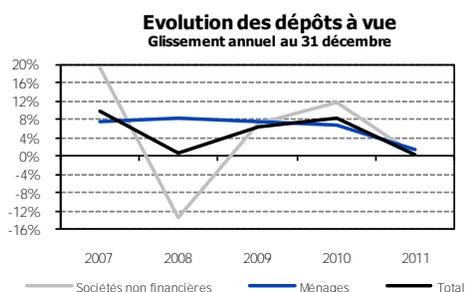
L'attentisme des agents économiques observé dès 2009 semble moins marqué en 2011, en lien avec l'amélioration de l'environnement économique. L'encours des dépôts à vue (2,34 milliards €) a affiché, comme en 2008 (+0,7 %), une croissance contenue sur un an, progressant de seulement 0,3 % (après +8,1 % en 2010 et +6,2 % en 2009).

¹ A fin décembre 2011, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 2,25 %, celui du LEP à 2,75 % et celui du compte épargne logement à 1,50 %, contre respectivement 1,75 %, 2,25 % et 1,25 % d'août 2010 à août 2011. S'agissant des placements indexés sur les taux de marché, le taux moyen monétaire mensuel demeure faible mais en légère croissance sur un an (0,6168 % en décembre 2011 contre 0,4902 % en décembre 2010).

Cette évolution est inférieure de 5,8 points à la croissance annuelle moyenne relevée sur la période 2006-2010.

Après avoir connu une croissance soutenue en 2010, l'encours des dépôts à vue des sociétés non financières a faiblement progressé en 2011 (+0,2 % sur un an contre +11,5 % en 2010), reflétant notamment des tensions de trésorerie en fin d'année. Parallèlement, les indicateurs de vulnérabilité des entreprises ont poursuivi leur amélioration : le nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce, cumulés sur un an, s'est contracté à la fois en volume (-1,7 %) et en valeur (-2,8 %). Le nombre de personnes morales en interdit bancaire (2 945) est resté quasiment stable (+0,3 % en glissement annuel).

Marqué par un retour progressif de la confiance en 2011, le comportement financier des ménages traduit un regain des dépenses de consommation dans le département. Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages, déjà en décélération en 2010, est passé de 6,7 % à 1,5 % en 2011. Ces derniers demeurent néanmoins les principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (52,9 % du total des dépôts à vue). Une atténuation de la vulnérabilité financière de la clientèle a été par ailleurs enregistrée : le nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire (21 218) a diminué de 0,7 % (-139) par rapport à décembre 2010. Le nombre de retrait de cartes bancaires, cumulé sur douze mois (5 238), est en retrait de 8,2 % (-466) sur un an.



Source : IEDOM

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme ont affiché une bonne performance fin 2011, après deux exercices consécutifs de baisse : l'encours a augmenté de 7,2 % sur un an après un recul de 2,2 % en 2010 et de 0,7 % en 2009, pour atteindre 2,3 milliards €. Cette évolution, la plus dynamique depuis mars 2009, est supérieure à la croissance annuelle moyenne relevée au cours des quatre précédentes années (+4,9 %). La légère remontée des taux sur le marché monétaire (0,6168 % contre 0,4902 % en 2010 pour le taux moyen monétaire mensuel) et la hausse des niveaux de rémunération de l'épargne réglementée à partir d'août 2011 ont ainsi suscité l'intérêt des agents pour ce type de placement.

Le dynamisme observé est essentiellement lié à la hausse de 4,5 % des placements indexés sur les taux de marché, après une baisse marquée en 2010 (-10,4 %) et en 2009 (-14,5 %).

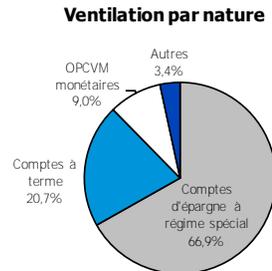
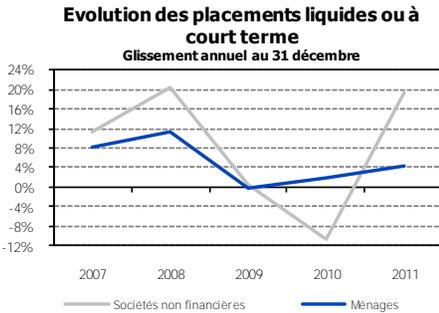
Cette évolution s'explique notamment par le redressement des taux d'intérêt à court terme à compter de fin 2010¹.

Les comptes à terme ont affiché un bond marqué (+35,9 % sur un an après -4,3 % en 2010 et -22,2 % en 2009). La collecte d'OPCVM monétaires a en revanche enregistré un nouveau recul, toutefois moins prononcé que l'année précédente (-10,9 % sur un an après -22,7 %).

La décélération du rythme de croissance des comptes d'épargne à régime spécial, relevé depuis décembre 2009, s'est prolongée en 2011, l'encours global progressant de 1 % sur un an (après +1,6 % en 2010 et 7,3 % en 2009).

Dans le détail, l'évolution la plus marquante sur ce type de placement concerne la collecte des livrets A, en hausse de 7,9 % sur un an, soit un rythme supérieur à celui enregistré en 2010 (+5,7 %), mais très éloigné des taux observés en 2009² (+15,6 % en décembre).

Les livrets de développement durable, dont le taux d'intérêt atteignait 2,25 % en fin d'année, ont augmenté de 3,2 % sur un an (contre +1,4 % en 2010). Les comptes d'épargne logement et les livrets ordinaires ont connu un rythme de croissance stable sur un an. Les autres placements, déjà en repli en 2010, ont continué d'afficher une évolution négative : -1,6 % pour les livrets jeunes et -7,9 % pour les livrets d'épargne populaire.



Source : IEDOM

Par agent économique, les entreprises sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble (3,5 point), affichant leur plus forte progression depuis décembre 2008 (+19,5 % soit +74,4 millions € après -10,6 % en 2010 et +0,6 % en 2009). Cette hausse a été permise par une croissance soutenue des placements indexés sur les taux de marché et en particulier des comptes créditeurs à terme. Les ménages, principaux détenteurs de ce type d'actif (75,3 % du total), ont connu une hausse plus modérée (+4,2 % après +1,8 % un an plus tôt). L'épargne liquide des autres agents³ s'est redressée (+10,2 %), après deux années de repli.

¹ L'Euribor 3 mois est passé de 0,7120 % en décembre 2009 à 1,0220 % en décembre 2010 et 1,4250 % en décembre 2011.

² Dynamisme lié à l'ouverture à la concurrence de la commercialisation des livrets A au 1^{er} janvier 2009

³ Catégorie regroupant essentiellement les acteurs du secteur public.

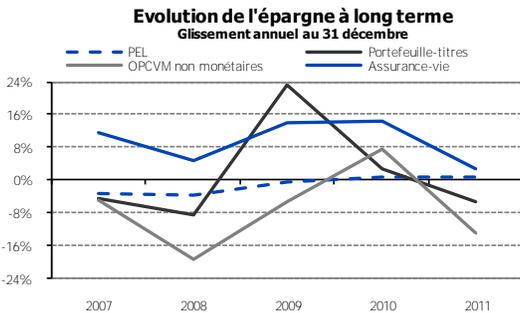
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

La croissance de l'encours de l'épargne longue a accusé un net ralentissement à fin décembre 2011 : elle s'établit à 0,1 % sur un an après avoir enregistré une hausse soutenue les exercices précédents (+8,8 % en 2010 et +9,2 % en 2011). L'encours atteint 2,1 milliards €.

L'encours détenu par les ménages (97,3 % du total) s'est accru de 1 % sur un an (+21,2 millions €) après +8,3 % en décembre 2011. Après avoir connu des taux de croissance à deux chiffres, l'assurance-vie, qui demeure le premier produit d'épargne à long terme des ménages (62,5 % du total), a marqué le pas en fin d'année (+2,5 % en glissement annuel) pour s'établir à 1,3 milliard €. La faible collecte d'assurance-vie est intervenue dans un contexte boursier peu favorable aux contrats en unités de compte. En effet, en 2011, les principales places boursières ont affiché une faible performance ; le CAC 40 a notamment chuté de 16,95 % après une perte de 3,34 % en 2010.

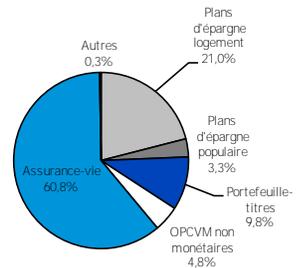
La modernisation du PEL à compter du 1^{er} mars 2011¹ n'a pas eu l'effet escompté ; les plans d'épargne logement, deuxième composante de l'épargne longue des ménages guadeloupéens (21,6 % du total), ont enregistré, comme en 2010, une hausse limitée (+0,8 % sur un an après +0,5 %).

La volatilité des marchés financiers a affecté significativement les valeurs mobilières. L'encours de portefeuilles-titres, toutes clientèles confondues, a diminué de 5,3 % sur un an après avoir bénéficié d'une faible progression l'année précédente (+2,5 %). L'intérêt porté par la clientèle guadeloupéenne à ce type de produits est resté relativement faible (9,8 % de l'épargne à long terme).



Source : IEDOM

Ventilation par nature



Les OPCVM non monétaires ont connu un net repli (-12,9 % soit -15,1 millions €) après une hausse marquée en 2010 (+7,6 %).

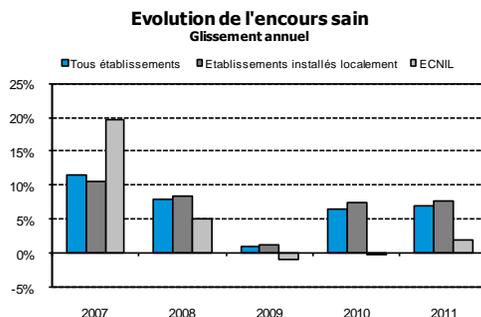
Enfin, la gestion extinctive des plans épargne populaire s'est traduite, comme les années précédentes, par une nouvelle contraction de l'encours (-7,3 %, soit -5,6 millions €, après -5,9 % en 2010), qui s'établit ainsi à 71,2 millions € fin 2011.

¹ Les derniers détails concernant la réforme du PEL ont été publiés au Journal Officiel du 25 janvier 2011. La réforme s'applique aux PEL ouverts à compter du 1er mars 2011 ; ceux déjà ouverts conservent leur mode de fonctionnement.

2. Les concours de la clientèle non financière

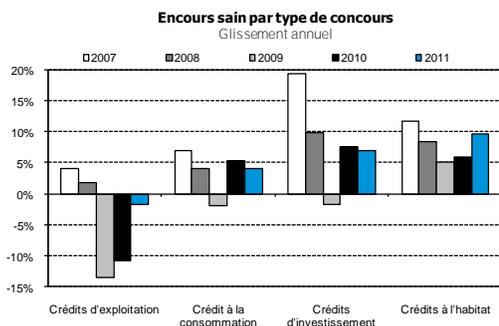
Croissance dynamique de l'encours des crédits sains en 2011

Dans un contexte d'amélioration de l'environnement économique, le financement de l'économie par le système bancaire reste dynamique en 2011 : l'encours sain atteint en effet 7,7 milliards €, en hausse de 7 % sur un an (+504,1 millions €) après une augmentation de 6,5 % en décembre 2010. Cette évolution reste légèrement en deçà de la croissance annuelle moyenne des cinq dernières années (+7,2 %). A titre de comparaison, en France hexagonale, les encours au secteur non financier augmentent de 5,3 % sur un an à fin décembre 2011.



Source : IEDOM

L'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne (90,3 % de l'encours sain total), reste bien orientée. En effet, après avoir connu un rebond en 2010 (+7,4 % contre +1,3 % en 2009), l'encours sain des crédits consentis (6,9 milliards €) croît de 7,6 % sur un an, une progression supérieure à l'évolution annuelle moyenne observée entre 2006 et 2010 (+6,9 %). A 744,7 millions €, l'encours des établissements non installés localement (ECNIL) affiche une croissance plus modérée, augmentant de 1,8 % sur un an.



Source : IEDOM

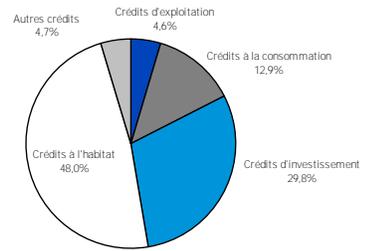
Les efforts d'investissement (entreprises et collectivités locales) restent conséquents, en dépit d'un ralentissement du rythme de progression de l'encours (+6,9 % sur un an après +7,6 % en 2010). Cette perte de vitesse provient exclusivement du secteur public (+5,5 % après +12,4 % un an plus tôt), les crédits en faveur des entreprises affichant une nette accélération (+7,7 % après +5,2 % en 2010).

Quoique positif, le rythme de croissance des crédits à la consommation des ménages montre des signes d'essoufflement (+4 % contre +5,3 % en 2010). Enfin, les crédits à l'habitat, qui contribuent à hauteur de 4,5 points à l'évolution d'ensemble, connaissent une croissance dynamique (+9,6 % après +5,9 % en 2010), grâce essentiellement à une forte demande provenant des sociétés non financières (+11,5 % sur un an).

L'ensemble des catégories de crédits connaît une évolution positive, à l'exception des crédits d'exploitation qui affichent un nouveau repli, toutefois moins marqué que les années précédentes (-1,7 % après -10,9 % en 2010 et -13,4 % en 2009) ; dans un environnement économique encore incertain, les entreprises du département ajustent, comme en 2009 et 2010, leurs charges et limitent leur recours aux crédits de court terme.

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître une prépondérance des crédits à l'habitat, qui concentrent 48 % du total. Les crédits d'investissement, majoritairement composés des crédits d'équipement aux entreprises (55,3 %), représentent 29,8 % de l'ensemble, contre 17,5 % pour les crédits à la consommation et d'exploitation. Sur cinq ans, il est noté un renforcement du poids des crédits à l'habitat (+2,8 points) et des crédits d'investissement (+1,8 point) au détriment des crédits à la consommation (-2,1 points) et des crédits d'exploitation (-3,4 points).

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2011



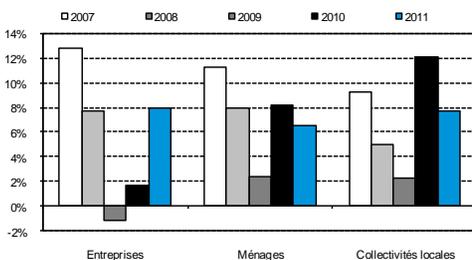
Source : IEDOM

Par agent économique, le dynamisme de l'activité de crédit est davantage porté par les entreprises dont l'encours a progressé de 8 % en 2011, après une hausse modérée en 2010 (+1,7 %). Le rythme de croissance des crédits aux ménages, quoique soutenu, affiche une décélération (+6,5 % après +8,2 % en 2010).

Les crédits aux collectivités locales enregistrent également un ralentissement (+7,8 % après +12,1 %) tandis que l'encours de crédits aux autres agents, qui regroupent essentiellement le secteur hospitalier, est resté stable sur un an (-0,1 % après +42,9 %).

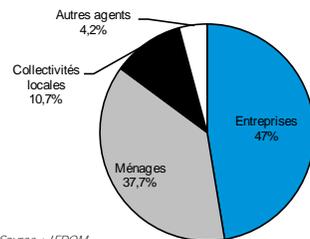
Les entreprises demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 47,4 % de l'encours sain. Les ménages et les collectivités locales concentrent respectivement 37,7 % et 10,7 % de l'ensemble des crédits consentis. Sur cinq ans, cette structure est demeurée relativement stable, la part des entreprises se réduit néanmoins de 2,5 points au profit du secteur de la santé (+1,5 point pour la catégorie autres agents), des ménages (+0,8 point) et des collectivités locales (+0,2 point).

Encours sain par agent (hors "autres agents") (Glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent au 31 décembre 2011



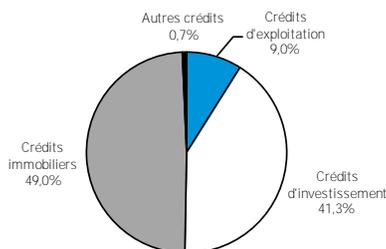
Source : IEDOM

Des crédits aux entreprises en forte croissance

A fin décembre 2011, l'encours de crédit porté par les entreprises de Guadeloupe croît de 8 % (+268,1 millions €) en glissement annuel, contrastant avec une année 2010 peu dynamique (+1,7 %). Pour comparaison, en France hexagonale, l'activité de crédit aux entreprises augmente de 4,4 % sur un an.

L'évolution d'ensemble provient essentiellement du dynamisme des crédits immobiliers (1,8 milliard €). En effet, après avoir connu une hausse modérée en 2010 (+1,8 % sur un an), l'encours progresse de 11,5 % fin 2011, dépassant de 6 points la croissance annuelle moyenne relevée entre 2006-2010. A fin 2011, les crédits immobiliers représentaient 49 % de l'encours total porté par les entreprises.

Ventilation de l'encours sain des entreprises au 31 décembre 2011



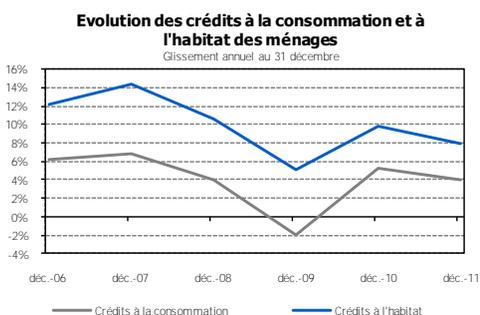
Source : IEDOM

La croissance des crédits d'investissement s'accélère en 2011 : l'encours progresse de 7,7 % sur un an contre +5,2 % en 2010 pour atteindre 1,5 milliard €. Cette évolution demeure néanmoins éloignée des taux de croissance à deux chiffres relevés entre 2006 et 2008. Faute de visibilité, les investissements réalisés sont davantage consacrés au renouvellement qu'à l'accroissement des capacités de production. Les crédits à l'équipement augmentent de 9 % (+104,7 millions €) sur un an (après +6,1 % un an plus tôt). A l'inverse, l'effort d'équipement des entrepreneurs individuels s'inscrit en recul pour la troisième année consécutive (-3,4 % après -4,1 % en 2010 et -3,2 % en 2009).

Le crédit-bail affiche un timide redressement (+1,1 % contre +0,7 % en 2010) à l'instar d'une amélioration de l'activité dans le secteur du commerce.

Le recours aux crédits d'exploitation continue de diminuer (-7,5 % sur un an contre -11,4 % en 2010). Dans un environnement économique encore incertain, les entreprises du département ajustent, comme en 2009 et 2010, leurs charges et limitent leur recours aux crédits de court terme (-10,1 % après -12,5 % l'année précédente). Après avoir enregistré une baisse marquée en 2010 (-20 %), le recours aux découverts, en retrait depuis fin 2008¹, affiche un repli de 3,4 % (-4,3 millions €) en 2011. L'affacturage et les créances commerciales, se contractent respectivement de 15,6 % et 4,6 % sur un an, après une année 2010 bien orientée (respectivement +28,6 % et +4,6 %).

Décélération du rythme de progression des crédits aux ménages



Les financements consentis aux ménages progressent plus modérément que ceux consentis aux sociétés non financières. A 2,9 milliards €, l'encours sain des crédits aux ménages augmente de 6,5 % sur un an (+177,1 millions €), une évolution inférieure à celle relevée en décembre 2010 (+8,2 %). Au niveau national, la croissance annuelle des crédits aux ménages enregistre également une légère décélération, passant de +6,2 % à +6 % en fin 2011.

¹ Les comptes ordinaires débiteurs ont toutefois enregistré une évolution positive (+4,3 % sur un an) au deuxième et troisième trimestre 2011.

La perte de vigueur observée est davantage perceptible sur le financement de la **consommation que sur les crédits à l'habitat**. En effet, en lien avec une augmentation des dépenses de consommation, le taux de croissance **de l'encours des crédits à la consommation** reste positif (+4 %), mais **en léger retrait par rapport à l'année précédente (+5,3 %)**.

Favorisé comme en métropole par les niveaux historiquement bas des taux **d'intérêt**, la **bonne orientation du financement de l'habitat des ménages se poursuit** en 2011 malgré un léger ralentissement de son rythme de croissance. A **1,9 milliard €**, l'encours, qui concentre **65,7 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens**, progresse de 7,9 % (+138,9 millions €) après une hausse de 9,8 % un an plus tôt. Cette évolution demeure nettement inférieure aux taux de croissance à deux chiffres observés de 2006 à 2008.

Tassement du rythme de croissance des crédits aux collectivités locales

Après une bonne performance en 2010 (+12,1 %), les crédits aux collectivités locales augmentent de 7,8 % en 2011 (+59 millions €). **Les crédits d'investissement, moteur de ce marché (95,3 % de l'ensemble), enregistrent une hausse de 5,5 %**, soit une évolution deux fois moins rapide que celle relevée en 2010 (+12,4 %). L'encours total est porté à hauteur de 85 % par les établissements de crédit locaux.

Stabilité de l'encours de crédit consentis aux autres agents

L'encours de crédit en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents », qui comprend notamment les administrations de sécurité sociale (essentiellement les hôpitaux) stagne en 2011 (-0,1 %) après une hausse historique en 2010¹ (+42,9 % sur un an).

Amélioration de la sinistralité de la place bancaire en 2011

A fin décembre 2011, la sinistralité de la place bancaire affiche une amélioration sur un an. L'encours des créances douteuses brutes affiche, pour la première fois depuis mi-2009, une nette diminution (-9,9 % soit -65,5 millions €), en raison des reclassements des dossiers de certaines entreprises en encours sain. Le taux de créances douteuses brutes s'élève désormais à 7,2 %, en baisse de 1,2 point sur un an. Il s'agit du taux le plus faible sur sept ans d'observation (il a été au maximum de 11,6 % en décembre 2005). Le taux porté par la seule place bancaire locale (7 %) connaît une évolution similaire.



L'encours des créances douteuses nettes affiche un net recul (-21,2 %) sur un an soit -63,9 millions € pour s'établir à 237,5 millions €. Les provisions enregistrent pour leur part une baisse moins marquée (-0,4 %) et couvrent 60,2 % des créances douteuses brutes.

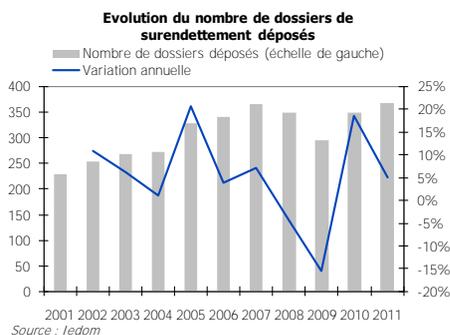
¹ Evolution liée aux projets de rénovation et de modernisation de l'actuel Centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre et des travaux liés à la deuxième tranche de reconstruction du Centre Hospitalier de la Basse-Terre.

LE SURENDETTEMENT EN GUADELOUPE

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la commission de surendettement de la Guadeloupe.

Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires mais aussi non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer etc.).

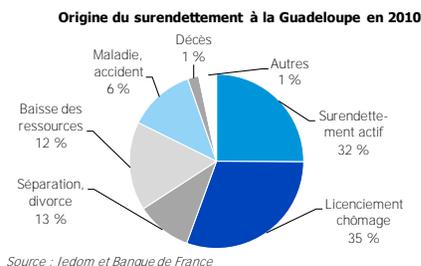
En 2011, 368 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de l'IEDOM Guadeloupe soit 18 dossiers de plus qu'en 2010 (+5,1 % sur un an après +18,6 % en 2010 et -16 % en 2009). Depuis sa mise en place en mai 1990 jusqu'à fin décembre 2011, la commission de surendettement a reçu 5 576 dossiers, enregistrant sur les dix dernières années un taux de progression annuel moyen du nombre de dossiers déposés de 4,9 %.



Toutefois et en dépit d'indicateurs sociaux dégradés, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement reste à la Guadeloupe très en deçà de la moyenne nationale : il est en effet de l'ordre de 0,66 dossier pour 1 000 habitants contre 3,36 pour 1 000 en métropole. Cette situation est souvent expliquée par une solidarité et une entraide familiale beaucoup plus forte à la Guadeloupe et dans les DOM en général qu'en métropole ; un souci de l'image ; mais également par l'importance de l'économie informelle qui sert d'amortisseur face à un niveau de chômage élevé.

Le taux de recevabilité est en légère baisse (84,7 % contre 87,6 % en 2010). La part de dossier ayant abouti à une phase amiable s'éleva à 44 % en 2011 (contre 17 % en 2001). Le taux de redépôts de dossiers est de 25,6 % (contre 18,2 % en 2010).

Selon l'enquête typologique réalisée par la Banque de France en 2010, le surendetté guadeloupéen est en général une personne vivant seule (67 % des cas contre 59 % pour l'ensemble des DOM) et n'ayant pas de personne à charge (57 % contre 45 % pour les DOM). Comme en métropole, la tranche d'âge de 35 à 54 ans reste la plus touchée.



Les personnes surendettées connaissent généralement d'importantes difficultés professionnelles : 37 % des surendettés sont au chômage (contre 46 % pour l'ensemble des DOM et 26 % en métropole) et dispose dans 61 % des cas de ressources inférieures ou égales au SMIC. Au niveau socioprofessionnel, les employés représentent la part la plus importante des surendettés (51 %).

Dans 75 % des cas, le surendettement provient d'un accident de la vie (chômage, séparation, décès, maladie) et non d'un comportement excessif (contre 83 % dans l'hexagone et 69 % dans l'ensemble des DOM).

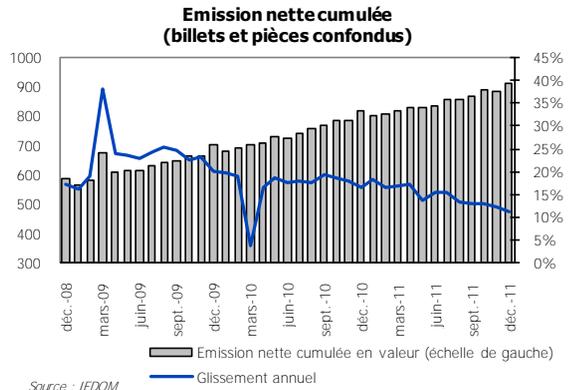
* * *

Le 1er novembre 2010, un dispositif réformé de traitement du surendettement et de gestion du Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) a été mis en place dans le cadre de la loi Lagarde. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation ; une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement. Le 1^{er} mai 2011, le volet crédit à la consommation ayant pour objectif de garantir une commercialisation plus responsable du crédit à la consommation et d'obtenir une meilleure prévention du surendettement, est entré en vigueur.

La commission comprend sept membres : le préfet de région, le responsable départemental de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), le directeur d'agence de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer en Guadeloupe qui assure le secrétariat, un représentant des établissements de crédit et des institutions financières, un représentant des associations de consommateurs ou familiales, une personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique, nommée par le Préfet, une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale, nommée par le Préfet.

3. La circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en janvier 2002, l'émission nette cumulée a été multipliée par 4 pour l'ensemble Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Au 31 décembre 2011, elle atteint **936 millions € pour les billets et les pièces**. La progression de l'émission nette est restée soutenue dans le département avec une croissance de 10,9 % sur un an. Cette dernière est toutefois inférieure à celle observée en 2010 (+16,2 %) et à la croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2011 (+16,8 %).



Source : IEDOM

Conformément aux dispositions de l'article L122-1 du Code monétaire et financier, les remboursements des billets en francs ont pris fin définitivement le 17 février 2012. Les derniers billets remboursables sont ceux dont le cours légal a été supprimé le 18 février 2002 (500 F Pierre et Marie Curie ; 200 F Gustave Eiffel ; 100 F Paul Cézanne ; 50 F Saint-Exupéry ; 20 F Debussy). Les flux de retour enregistrés en 2011 par ces coupures s'établissent à 465 350 Francs, dont une part de 61 % s'est concentrée sur le dernier trimestre.

3.1 LES BILLETS EUROS

L'IEDOM, agissant pour le compte de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets ayant cours légal dans la zone euro depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002.

Les émissions nettes de billets représentent la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'IEDOM depuis 2002 dans le département, pour chaque coupure. Néanmoins, elles ne reflètent pas les billets effectivement mis en circulation à la Guadeloupe. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs, qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème est également confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro¹.

Depuis l'introduction de l'euro, le cumul des émissions nettes de billets a atteint 910,8 millions €, correspondant à un volume de 17,5 millions de billets. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 10,2 % en volume et de 11 % en valeur (contre respectivement +16,5 % et 16,4 % en 2010).

¹ La Banque Centrale Européenne estime que 10 à 20 % de la valeur totale des billets émis, sont utilisés hors de la zone euro.

En 2011, le nombre de billets mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe s'est élevé à 64,1 millions, soit 1,4 million de plus qu'en 2010. Parallèlement, le nombre de billets euros retirés du circuit s'est établi à 62,5 millions, en hausse de 3,4 % sur un an. En volume, l'émission nette (1,6 million de billets soit 90,6 millions €) enregistre un recul de 28,2 % par rapport à 2010 (-0,6 million de billets).

Ramenée au nombre d'habitants¹, la circulation fiduciaire apparente en billets s'établit à 2 037,3 € en 2011 contre 1 821,1 € en 2010, soit une augmentation de 216,1 € sur un an. En métropole ce ratio atteint 1 406,7 € (+9 %, soit +115,7 €) par habitant².

Les coupures de transaction³ demeurent importantes à la Guadeloupe, constituant 79,3 % de la circulation fiduciaire en 2011 (après 78,8 % en 2010). Cette proportion est proche de celle relevée dans la zone euro (83,7 %) mais reste nettement en deçà de celle de la métropole (95,7 %⁴).

En 2011, la coupure de 50 €, qui concentre 55,3 % du total des émissions nettes cumulées en volume, demeure la valeur faciale prédominante à la Guadeloupe. Sa part augmente de 2,4 points sur un an. Cette tendance est similaire à celle relevée au sein de l'Eurosystème avec 40,4 % des émissions nettes (contre 12,9 % en métropole).

En dépit de baisses consécutives depuis 2007, les billets de 20 € restent fortement utilisés dans l'île et constituent 22 % (-2,3 points sur un an) du total en volume. Contrairement à la Guadeloupe et à l'Eurosystème (19,1 % du total), les billets de 20 € représentent la coupure centrale en métropole avec 65 % des émissions nettes. Cette spécificité guadeloupéenne résulte d'une distribution par les DAB favorable aux billets de 20 et 50 euros.

La coupure de 100 € concentre pour sa part 20,8 % du total. Les billets de 500 € affichent une émission nette négative en 2011 (-21,5 milliers d'unités). S'agissant des vignettes de 10 € et de 200 €, une émission nette cumulée négative est également enregistrée : le nombre de billets reçus aux guichets de l'IEDOM est régulièrement supérieur à celui des billets émis. Cette situation pourrait s'expliquer par d'importants retours de billets provenant de l'importation de devises par les touristes.

Parmi les quatre plus grosses coupures, les billets de 50 € et de 100 € sont plus utilisés à la Guadeloupe (76 %) qu'au sein de l'Eurosystème (51,4 %) et qu'en métropole (17 %). Ce succès témoigne de l'existence d'une demande pour des billets de dénomination élevée et d'une forte thésaurisation régionale. En 2011, l'émission nette cumulée des coupures d'une valeur supérieure à 50 € se poursuit à un rythme soutenu (+9,7 %) mais éloigné des taux observés en 2010 (+15,5 %) et 2009 (+16,7 %).

A fin 2011, la valeur moyenne du billet en circulation reste stable aux environs de 52 €, ce qui représente un montant plus faible que la valeur moyenne au sein de la zone euro (59,5) mais supérieure à celle de la métropole (26,3 €).

¹ Estimation de la population par l'Insee au 1^{er} janvier 2011 pour la Guadeloupe et données démographiques 2009 pour les COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

² Les données démographiques relatives à la France hexagonale, arrêtées au 1^{er} janvier 2011, sont des estimations publiées par l'Insee et sont donc provisoires.

³ Les billets de 50, 20, 10 et 5 euros sont des coupures de transaction, par opposition aux billets de 100, 200 et 500 euros, coupures de thésaurisation.

⁴ Hors billets de cinq euros dont les émissions nettes sont négatives depuis août 2006.

Émissions nettes cumulées de billets (en milliers d'unités)

Années	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
2005	25	18	1 620	2 758	2 476	561	472	7 930
2006	21	8	1 888	3 704	2 595	-15	511	8 711
2007	12	0	2 087	4 627	2 720	-237	493	9 702
2008	8	-8	2 473	5 564	2 831	-26	497	11 338
2009	0,5	-13	2 897	6 975	3 299	36	471	13 666
2010	-7	-26	3 308	8 427	3 704	52	457	15 915
2011	-21	-39	3 652	9 705	3 849	-37	421	17 531
Variation 2011/2010	-186,1%	49,9%	10,4%	15,2%	3,9%	-171,0%	-7,8%	10,2%

Source : IEDOM

3.2 LES PIÈCES EUROS

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

A fin décembre 2011, l'émission nette cumulée de pièces métalliques s'élève à 25,1 millions €, en hausse de 4,7 % sur un an (après +11,6 % en 2010), pour un volume de 185,5 millions de pièces (+7,7 % après +10,6 % en 2010).

Émissions nettes cumulées de pièces (en milliers d'unités)

Années	2 €	1 €	0,5 €	0,2 €	0,1 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	103,4
2006	3,4	4,2	3,7	7,2	11,1	17,4	28,1	40,8	116,0
2007	3,7	4,5	4,0	7,9	12,1	19,7	31,5	46,4	129,8
2008	3,9	4,7	4,1	8,4	13,1	21,5	34,3	52,2	142,2
2009	4,2	5,0	4,4	9,2	14,4	23,7	37,5	57,5	155,8
2010	4,7	5,7	5,0	10,1	15,8	26,1	41,2	63,6	172,2
2011	4,8	6,0	5,3	10,8	17,1	28,5	44,3	68,7	185,5
Variation 2011/2010	1,5%	5,2%	6,7%	6,9%	8,4%	9,2%	7,6%	8,0%	7,7%

Source : IEDOM

L'émission nette cumulée des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes €), augmente de 7,5 % sur un an (contre +10,4 % en 2010). Ces pièces restent fortement thésaurisées et circulent peu. Elles représentent 76 % du total en volume, une part stable par rapport à 2010.

La structure de l'émission des pièces en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème et de la France hexagonale même si, au sein de ces deux ensembles, la part des pièces rouges (dites pièces d'appoint) est moins importante (respectivement 61,2 % et 68,7 %).

En 2011, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département demeure stable, à 13,5 centimes. Cette moyenne, relativement faible, est liée à l'importance des émissions nettes des pièces rouges. Elle s'élève à 24 centimes au sein de l'Eurosystème et à 18 centimes en France hexagonale. Le nombre moyen de pièces détenues par habitant s'inscrit en nette augmentation en 2011 pour atteindre 462 pièces (+80 pièces). L'émission nette de pièces par habitant s'élève désormais à 69,7 €. Ce ratio reste supérieur à celui de la métropole (44,2 €).

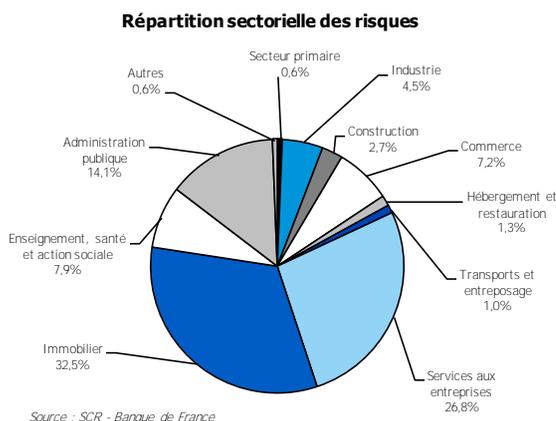
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France, et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit aux entreprises et aux collectivités locales dont le siège se situe dans le département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 euros de crédits par guichet bancaire et par entité juridique.

4.1 TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2011, le total des risques déclarés par les établissements de crédit au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,8 milliards €, en hausse de 7,7 % sur un an (après +5,7 % en 2010). Cette évolution, qui reflète l'amélioration de l'activité économique observée en 2011, est proche de celle relevée en 2008 (+8,3 %).

Le nombre de bénéficiaires de Guadeloupe recensés au SCR est passé de 7 562 en 2010 à 7 768 en 2011 (+246 bénéficiaires, soit +3,3 %). L'encours moyen enregistré pour sa part, une croissance de 4,2 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 614 699 €.



Les risques les plus importants sont concentrés sur le secteur immobilier (1,55 milliards €, soit 32,5 % des risques recensés au SCR), les services aux entreprises² (1,28 milliards €, soit 26,8 % du total) et les administrations publiques locales (671,5 millions €, soit 14,1 %). Ces trois secteurs concentrent les trois quarts des risques de la place.

¹ Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés. A titre de comparaison, le total de l'encours des crédits est donné à la section 3.2.

² Les services aux entreprises ici considérés regroupent les secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités de service ».

Par nature, les crédits à moyen et long termes alimentent l'essentiel du financement de l'économie guadeloupéenne. Ils représentent 84 % du total des risques. Les lignes de crédit à court terme, en hausse de 2,6 % sur un an (contre +3 % en 2010), constituent 10,9 % de l'encours total. Le financement par crédit-bail reste faible avec 4,8 % des risques.

4.2 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

Le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier s'élève, fin 2011, à 1,55 milliards €. Il augmente de 4,4 % sur un an, contre +4,8 % en 2010. Ce secteur, qui comptabilise 2 056 bénéficiaires, représente une part importante (32,5 %) de l'ensemble des encours recensés : il est le premier bénéficiaire des concours bancaires consentis par les établissements de crédit, devant les services aux entreprises (26,8 % du total). Sur un an, l'encours moyen diminue de -1,5 % à 755 332 €.

Le financement des activités de location de biens immobiliers¹ prédomine (94,8 % de l'encours immobilier). Les sociétés civiles immobilières (SCI) concentrent 36,4 % des risques portés par ce sous-secteur.

Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains...) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement administration d'immeubles et agences immobilières) représentent respectivement 2,7 % et 2,5 % de l'encours total.

Evolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Activités des marchands de biens immobiliers	52,0	43,6	41,2	42,1	-5,5%	2,2%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 297,2	1 336,2	1 397,4	1 471,7	4,6%	5,3%
- dont sociétés civiles immobilières	461,5	490,0	501,6	535,7	2,4%	6,8%
Activités immobilières pour compte de tiers	39,5	39,6	42,9	39,1	8,3%	-8,9%
Total	1 388,7	1 419,5	1 481,5	1 553,0	4,4%	4,8%

Source : SCR – Banque de France

Les crédits à moyen et long termes prédominent sur ce segment d'activité. Ils représentent 90 % du total des crédits consentis, contre respectivement 4,7 % et 5,3 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

4.3 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2011, l'encours de crédit des administrations publiques locales² s'élevait à 671,5 millions € (soit 14,1 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel est à moyen ou long terme (97,3 %). Il en hausse de 3,3 % (+21,3 millions €) sur un an (contre +9,9 % en 2010).

¹ Ces activités comprennent notamment celles des sociétés de location immobilière à loyers modérés (HLM de la Guadeloupe, Société immobilière de la Guadeloupe, SCP de Pointe-à-Pitre).

² Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

Les communes et communautés de communes, premiers emprunteurs du secteur public local (47 % de l'ensemble), affichent une croissance de 7,7 % de leurs encours en glissement annuel.

L'encours porté par le Conseil Régional (32 % des risques déclarés au SCR) augmente de 1,1 % sur un an (contre +64,1 % en 2010 et -12,6 % en 2009). L'exercice 2010 avait notamment été marqué par un prêt de 25 millions € contracté auprès de l'AFD pour le financement du volet « environnement de protection contre les risques naturels » de ses opérations.

A l'inverse, le Conseil général (15 % de l'encours total), a poursuivi sa politique de désendettement progressif, ses encours diminuant de nouveau en 2011 (-8,7 % après -1,4 % en 2010).

Montant total des risques des administrations publiques locales¹

	2008	2009	2010	2011	Var. 10/09	Var. 11/10
Communes	248,3	275,1	281,1	303,5	2,2%	8,0%
Communautés de communes	13,9	13,3	11,2	11,4	-15,2%	1,3%
Conseil général	123,1	112,4	110,9	101,2	-1,4%	-8,7%
Conseil régional	148,2	129,6	212,6	215,0	64,1%	1,1%
Autres	27,5	61,2	34,4	40,4	-43,8%	17,4%
Total	561,0	591,5	650,3	671,5	9,9%	3,3%

Source : SCR – Banque de France

¹ Y compris Collectivité de Saint-Martin.

Perspectives

L'amélioration de la conjoncture observée en 2011 devrait se poursuivre en 2012, même si certains indicateurs sont encore fragiles. Au-delà de l'attentisme qui perdure parfois, faute de visibilité, l'économie guadeloupéenne devrait bénéficier des efforts de rigueur déployés ces deux dernières années par les acteurs pour conforter la sortie de crise.

La hausse des prix, modérée en 2011, devrait rester contenue malgré les tensions toujours vives perceptibles sur les prix de l'énergie, élément important pour préserver le pouvoir d'achat et consolider la confiance. Cette modération est de nature à favoriser le maintien de la consommation des ménages, qui a retrouvé un certain dynamisme dès le second semestre 2010 et dépasse désormais son niveau d'avant-crise. Elle s'affiche de nouveau résolument comme le premier moteur de la croissance.

Les chefs d'entreprise, qui ont surmonté les crises récentes en améliorant sensiblement leur gestion et leur compétitivité, attendent en revanche une plus grande visibilité pour investir davantage.

Le confortement de l'économie guadeloupéenne est également lié à la relance des secteurs clés de l'économie que sont le tourisme et le BTP. Le niveau du chômage en particulier, toujours élevé, reculera difficilement tant que ces secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ne s'inscriront pas durablement dans une trajectoire de croissance soutenue.

Dans le tourisme, la mobilisation des acteurs, la pérennisation de la desserte aérienne au départ de Roissy et la dynamique de renforcement de l'offre de croisière devraient se traduire par une embellie durable : la haute saison s'annonce prometteuse. La rénovation hôtelière engagée doit se poursuivre, tout comme les efforts visant à redorer l'image de la destination.

La reprise est plus lente dans le BTP dans un contexte de ressources budgétaires contraintes. La bonne tenue du marché immobilier, favorisée par la persistance de taux d'intérêt historiquement bas, et la programmation accrue de logements sociaux pourraient faciliter le nécessaire retour à la confiance d'un secteur particulièrement sinistré. De nombreuses entreprises, en particulier les plus petites, resteront cependant confrontées à des difficultés de trésorerie et à l'importance de leurs arriérés sociaux et fiscaux.

Le système bancaire guadeloupéen devrait continuer à financer l'économie et les projets des différents acteurs à un rythme soutenu : cet accompagnement est essentiel pour préserver la croissance dans un environnement exigeant qui implique, tant pour les ménages que pour les entreprises, une grande rigueur dans leur gestion.

A ce titre, il convient de signaler que la dynamique d'amélioration des relations banques / entreprises lancée en 2011 (réduction des délais d'instruction des demandes de financement ; meilleure connaissance des attentes des banquiers...) sera de nature à faciliter, dès 2012, l'accès au financement des entreprises guadeloupéennes et notamment des TPE.



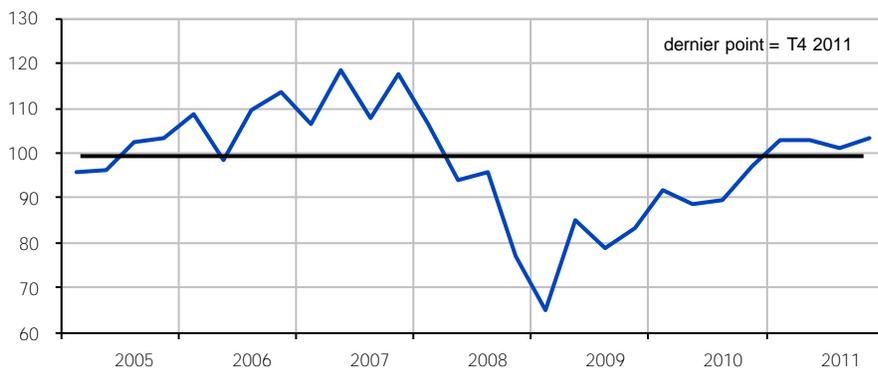
ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : L'indicateur du climat des affaires

Indicateur du climat des affaires à la Guadeloupe

(100=moyenne de longue période)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

L'ICA est un indicateur synthétique calculé à partir des soldes d'opinion des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.

Méthodologie

Dans le cadre de l'amélioration de l'information conjoncturelle diffusée sur les économies d'outre-mer, l'IEDOM et l'IEOM ont élaboré un indicateur synthétique du climat des affaires, suivant la méthodologie appliquée par la Banque de France pour l'analyse de la conjoncture en métropole. Cet indicateur est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, afin de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Il est centré sur sa moyenne de longue période (normée à 100) et réduit sur son écart-type (normé à 10), afin de faciliter sa lecture.

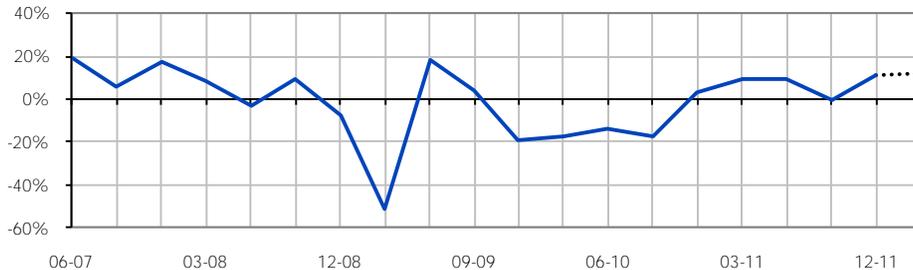
L'indicateur de climat des affaires s'interprète de la manière suivante : plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Pour plus d'informations sur l'indicateur de climat des affaires se référer à la note de l'Institut « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.iedom.fr.

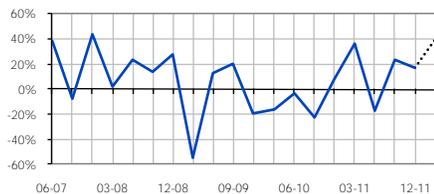
Tableau 2 : Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité

— Données CVS Prévision

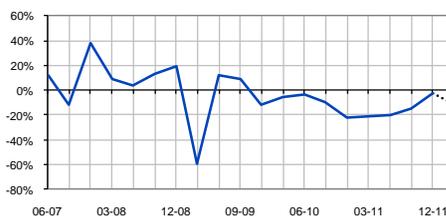
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



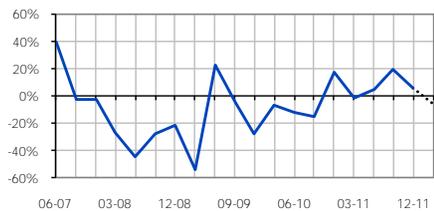
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



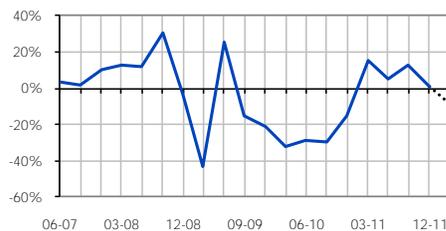
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



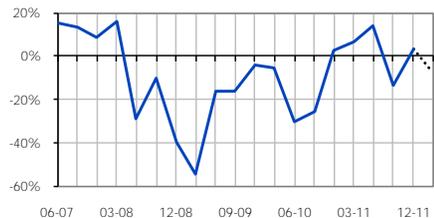
ACTIVITE – AUTRES INDUSTRIES



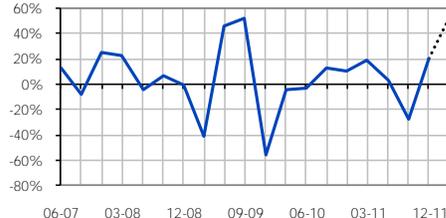
ACTIVITE – SERVICE AUX ENTREPRISES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – HOTELLERIE / TOURISME



Les soldes sont corrigés des variations saisonnières et centrés sur leur moyenne de longue période

Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources		Emplois				
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations
			Ménages	Administrations publiques et ISBL*			
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur							
2010e	8 597	2 536	5 499	3 384	1 823	-168	576
<i>Poids dans le PIB</i>		29%	64%	39%	21%	ns	7%
2009e	8 180	2 192	5 261	3 340	1 654	-416	522
2008e	8 375	2 713	5 451	3 195	1 925	-27	549
Taux de croissance annuels au prix courants							
2007	3,8%	6,2%	2,5%	3,4%	5,6%	ns	1,6%
2006	5,0%	1,7%	3,1%	8,1%	1,6%	ns	0,3%
2005	6,1%	22,1%	12,2%	4,5%	4,0%	ns	4,5%
2004	3,3%	-4,1%	3,7%	6,8%	-3,3%	ns	3,9%
2003	8,7%	0,9%	4,6%	4,8%	15,7%	ns	-5,2%
2002	4,4%	-1,9%	2,4%	8,1%	0,7%	ns	-8,8%

Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2008, 2009 et 2010

* Instituts sans but lucratif aux services des ménages.

Tableau 4 : Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture, pêche	I.A.A	Industrie manufacturière	Construction	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en millions d'euros courants							
2010e	8 193	233	90	305	633	4 196	2 736
Part dans la Valeur ajoutée							
2010e	100%	2,8%	1,1%	3,7%	7,7%	51,2%	33,4%
2009e	100%	2,9%	1,2%	4,8%	7,7%	48,9%	34,5%
2008e	100%	2,9%	1,2%	4,6%	8,8%	49,0%	33,5%
2007	100%	2,8%	1,3%	3,9%	9,2%	54,3%	33,8%
2006	100%	3,0%	1,0%	4,0%	10,0%	52,6%	33,6%
2005	100%	3,2%	1,4%	4,1%	8,9%	54,5%	33,2%
2004	100%	3,2%	1,4%	4,3%	8,6%	53,7%	33,1%
2003	100%	3,7%	1,5%	4,3%	9,0%	53,1%	32,3%
2002	100%	3,4%	1,3%	4,4%	7,8%	54,1%	33,0%
2001	100%	3,9%	1,4%	4,5%	9,3%	52,8%	32,0%
1993	100%	4,9%	1,8%	4,7%	9,8%	53,0%	30,4%

Source : INSEE, CEROM pour les estimations 2008, 2009 et 2010

Tableau 5 : Evolution des indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits			Services
		Alimentation	manufacturés	Energie	
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998					
2011	1,8%	2,5%	1,1%	11,8%	-0,2%
2010	3,3%	1,0%	0,1%	15,9%	3,8%
2009	0,8%	1,1%	1,3%	-6,3%	0,9%
2008	1,6%	5,4%	1,5%	-8,3%	2,4%
2007	1,2%	2,3%	-0,8%	-0,1%	2,0%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC en fin d'année (en point de %)					
2011	1,8	0,5	0,3	1,1	-0,1
2010	3,3	0,2	0,0	1,5	1,6

Source : INSEE

Tableau 6 : Taux de chômage au sens du BIT

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
Total	23,3%	24,3%	25,0%	23,0%	22,4%	22,8%	24,2%	22,6%	-1,6 pt

Source : INSEE, enquête emploi

Tableau 7 : Emploi salarié par secteur

	2009	2010	Var 2010/2009	Part dans l'emploi salarié
Agriculture, sylviculture et pêche	1 534	1 457	-5,0%	1,8%
Industries agroalimentaires	2 731	2 518	-7,8%	3,2%
Fabrication équipements mécaniques, matériel électrique et informati	742	703	-5,3%	0,9%
Fabrication de matériels de transport	31	19	-38,7%	0,0%
Fabrication autres produits industriels	4 086	3 674	-10,1%	4,6%
Hydrocarbures naturels, électricité, déchets	896	994	10,9%	1,2%
Construction	8 227	6 708	-18,5%	8,4%
Commerce et réparation automobile et motorcycle	18 192	17 261	-5,1%	21,7%
Transports et entreposage	4 531	4 442	-2,0%	5,6%
Hébergement et restauration	7 370	7 063	-4,2%	8,9%
Information et communication	1 666	1 601	-3,9%	2,0%
Activités financières et d'assurance	3 293	3 023	-8,2%	3,8%
Activités immobilières	1 381	1 256	-9,1%	1,6%
Activité spécialisée, services administratifs et de soutien	12 860	11 418	-11,2%	14,3%
Administration publiques, enseignement, santé et action sociale	12 025	11 903	-1,0%	14,9%
Autres activités de services	6 180	5 616	-9,1%	7,0%
Activité inconnue	1	11	1000,0%	0,0%
Total population salariée	85 746	79 667	-7%	100%

Source : ASSEDI

Tableau 8 : Structure des importations par produits

En millions d'euros	1999	2009	2010	2011	Part 2011 (en %)
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	40,5	39,2	46,9	50,3	1,9
Hydrocarbures naturels et produits des industries extractives	10,0	19,9	19,6	35,5	1,3
Produits des industries agroalimentaires	284,8	324,5	392,7	423,5	16,0
Textiles, habillement, cuir et chaussures	95,2	89,9	114,2	125,0	4,7
Bois, papier et carton	71,5	81,0	92,4	89,6	3,4
Produits pétroliers raffinés et coke	111,9	197,8	153,3	527,5	20,0
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	80,4	93,6	110,9	114,5	4,3
Produits pharmaceutiques	75,2	138,5	147,3	146,7	5,6
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	84,5	107,3	119,8	127,5	4,8
Produits métallurgiques et métalliques	91,3	115,3	163,4	145,9	5,5
Produits informatiques, électroniques et optiques	92,5	157,9	182,1	178,0	6,7
Équipements électriques et ménagers	75,2	98,3	131,7	120,3	4,6
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	94,9	112,0	138,1	156,9	5,9
Matériels de transport	249,7	281,2	290,4	267,2	10,1
Produits manufacturés divers	88,0	93,9	108,4	111,5	4,2
Déchets industriels et ménagers	0,1	0,5	0,6	0,6	0,0
Produits de l'édition et de la communication	39,9	22,4	20,7	21,8	0,8
TOTAL	1585,8	1973,4	2232,6	2642,4	100,0

Source : Douanes

Tableau 9 : Structure des exportations par produits

En millions d'euros	1999	2009	2010	2011	Part 2011 (en %)
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	44,2	31,9	23,9	30,4	12,9
Hydrocarbures naturels et produits des industries extractives	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Produits des industries agroalimentaires	51,9	50,9	54,6	57,2	24,4
Textiles, habillement, cuir et chaussures	1,3	2,9	4,5	3,7	1,6
Bois, papier et carton	1,7	2,3	2,1	2,2	0,9
Produits pétroliers raffinés et coke	0,3	5,1	0,4	45,0	19,2
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	3,9	13,2	11,4	10,1	4,3
Produits pharmaceutiques	0,1	0,3	2,2	4,0	1,7
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	2,0	4,5	5,3	5,0	2,1
Produits métallurgiques et métalliques	3,1	6,4	7,8	11,7	5,0
Produits informatiques, électroniques et optiques	4,5	17,2	18,2	13,2	5,6
Équipements électriques et ménagers	1,1	3,3	4,2	3,9	1,7
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	2,9	6,8	4,4	3,7	1,6
Matériels de transport	15,9	12,3	16,3	19,7	8,4
Produits manufacturés divers	1,5	8,7	11,7	8,0	3,4
Électricité et gaz manufacturé					0,0
Déchets industriels et ménagers	2,0	3,3	9,3	15,6	6,7
Produits de l'édition et de la communication	1,7	1,4	2,0	1,3	0,5
TOTAL	138,3	170,7	178,2	234,7	100,0

Source : Douanes

Tableau 10 : Compte de gestion de l'Etat dans la collectivité

Données en millions d'euros					
Recettes locales		2009	2010	Dépenses locales	
I. Budget général				2009	2010
Recettes fiscales		516,3	482,7	Dépenses de personnel	1021,0
<i>dont</i>				(y.c. les pensions)	881,5
Impôt sur le revenu	179,7	162,9	Dépenses de fonctionnement	52,2	45,4
Impôt sur les sociétés	50,4	36,4	<i>dont :</i>		
TVA	198,6	228,4	Justice	16,0	nd
Autres impôts d'Etat et ISF	54,3	26,3	Intérieur et collectivités locales	7,7	nd
Autres recettes fiscales	33,3	28,7	Equipement	6,2	nd
Recettes non fiscales	6,6	17,4	Budget, comptes publics	7,7	nd
Fonds de concours	2,1	1,7	Education nationale	5,1	nd
II. Comptes spéciaux		382,8	315,2	Dépenses d'investissement	14,4
<i>dont</i>				<i>dont :</i>	
Comptes d'affectations spéciales	0,1	0,4	Enseignement supérieur et recherche	5,2	nd
Comptes de concours financiers	379,0	311,6	Intérieur et collectivités locales	4,8	nd
Comptes de commerce	3,7	3,2	Santé, jeunesse et sport	0,9	nd
			Education nationale	0,4	nd
			Dépenses d'intervention	201,4	199,9
			<i>dont :</i>		
			Intérieur et collectivités locales	116,5	nd
			Education nationale	37,6	nd
			Economie, finances, emploi	10,2	nd
			Emploi, cohésion sociale et solidarité	10,8	nd
			Avance sur impôts locaux	356,0	273,8
			Restitutions et dégrèvements	249,3	225,6
			Dotations aux collectivités	574,9	651,8
			(dont TIPP aux départements)	147,9	147,9
Total des recettes	907,8	817,0	Total des dépenses	2469,2	2286,1
Solde déficitaire	1561,4	1469,1			

Source : DRFP

Tableau 11 : Compte administratif de la région

Données en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	Var 2010/2009	Structure en 2010
Recettes totales	420,0	396,6	487,2	430,9	-11,6%	100%
<i>Recettes de fonctionnement totales</i>	252,5	250,9	255,1	256,1	0,4%	59%
Recettes fiscales	190,9	188,2	177,4	183,7	3,6%	43%
Fiscalité directe locale	19,3	18,1	19,8	21,5	8,8%	5%
Fiscalité indirecte	171,7	170,1	157,6	162,2	2,9%	38%
Dotations, participations et subventions re	48,4	57,9	73,1	67,5	-7,7%	16%
dont dotation générale de décentralis:	3,1	9,8	9,8	34,8	256,1%	8%
dont dotation globale de fonctionnem	14,3	14,6	15,0	15,5	3,2%	4%
Attributions de péréquation et de compen:	0,4	0,5	0,5	0,8	66,7%	0%
<i>Recettes d'investissement totales</i>	167,5	145,7	232,2	174,8	-24,7%	41%
Fonds de compensation pour la TVA	7,5	5,6	3,8	8,2	117,7%	2%
Subventions d'équipement reçues	36,6	36,3	50,5	40,2	-20,2%	9%
Emprunts	0,0	0,0	75,0	25,0	-66,7%	6%
Dépenses totales	303,0	371,3	414,1	382,7	-7,6%	100%
<i>Dépenses totales de fonctionnement (2)</i>	147,0	185,0	202,9	212,7	4,8%	56%
dont achats et charges externes	22,4	30,5	33,6	32,2	-4,1%	8%
dont frais de personnel	26,7	31,7	42,2	44,3	5,0%	12%
dont intérêts de la dette	12,4	8,7	4,8	5,4	14,2%	1%
<i>Dépenses totales d'investissement</i>	156,0	186,4	211,2	170,0	-19,5%	44%
Subventions d'équipement versées	36,6	36,3	50,5	40,2	-20,2%	11%
Remboursement de dette (3)	26,0	24,8	23,8	19,4	-18,4%	5%
Dépenses d'équipement directes	69,3	101,8	121,2	95,6	-21,1%	25%
Epargne nette (1-2-3)	80	41	28	24	-15,4%	
Dette en capital au 1er janvier	194,0	169,2	220,4	226,0	2,5%	

Source : DGFIP

Tableau 12 : Compte administratif du département

Données en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	Var 2010/2009	Structure en 2010
Recettes totales	717,3	802,7	712,9	687,2	-0,2%	100%
<i>Recettes de fonctionnement totales</i>	559,0	624,7	572,5	571,2	-0,2%	83%
Recettes fiscales	348,0	341,1	359,5	370,2	3,0%	54%
Fiscalité directe locale	116,5	113,7	122,7	121,7	-0,8%	18%
Fiscalité indirecte	231,4	227,5	236,8	248,5	4,9%	36%
Dotations, participations et subventions reçues	197,4	260,7	189,9	179,0	-5,7%	26%
dont dotation générale de décentralisation	7,7	6,2	9,7	8,0	-17,5%	1%
dont dotation globale de fonctionnement	137,4	134,9	135,3	135,9	0,4%	20%
Attributions de péréquation et de compensation	8,6	14,3	8,4	10,1	20,2%	1%
<i>Recettes d'investissement totales</i>	158,2	178,0	140,5	116,0	-17,4%	17%
Fonds de compensation pour la TVA	1,0	16,0	12,1	10,9	-10,0%	2%
Subventions d'équipement reçues	20,8	28,0	31,2	13,3	-57,5%	2%
Emprunts	27,0	14,0	0,0	11,0		2%
Dépenses totales	648,6	664,3	646,9	677,2	4,7%	100%
<i>Dépenses totales de fonctionnement</i>	509,5	531,9	536,6	521,8	-2,8%	77%
dont subventions et contingents	383,6	376,0	379,1	375,2	-1,1%	55%
dont frais de personnel	78,1	82,7	96,6	96,4	-0,2%	14%
dont intérêts de la dette	5,5	4,2	4,1	4,7	12,8%	1%
<i>Dépenses totales d'investissement</i>	139,1	132,4	110,2	155,3	40,9%	23%
Subventions d'équipement versées	14,5	17,4	14,3	29,4	106,4%	4%
Remboursement de dette	11,0	10,9	10,1	13,9	38,1%	2%
Dépenses d'équipement directes	77,5	71,5	59,1	80,1	35,6%	12%
Dettes en capital au 1er janvier	120,5	123,6	113,5	110,7	-2,6%	

Source : DGFIP

Tableau 13
Compte administratif du secteur communal

Données en millions d'euros	2007	2008	2009	2010	Var 2010/2009	Structure en 2010
Recettes totales	732,8	682,2	683,6	719,5	5,3%	100,0%
<i>Recettes de fonctionnement</i>	542,9	517,4	510,9	560,8	9,8%	77,9%
Recettes fiscales	366,3	487,2	511,5	588,6	15,1%	81,8%
Fiscalite directe locale	146,4	189,8	143,7	198,9	38,4%	27,6%
dont taxe professionnelle net	47,6	54,3	56,7	103,8	83,1%	14,4%
dont taxe d'habitation net	31,5	37,8	36,1	38,1	5,5%	5,3%
dont taxes foncières bâties	59,5	68,9	73,1	76,4	4,5%	10,6%
dont taxes foncières non bâties	3,7	3,9	4,0	4	0,0%	0,6%
Fiscalite indirecte	219,9	197,1	213,0	230,1	8,0%	32,0%
dont octroi de mer	148,2	146,0	155,0	167,4	8,0%	23,3%
Dotations globales de fonctionnement	115,7	116,7	109,6	108,1	-1,4%	15,0%
<i>Recettes d'investissement</i>	189,9	164,7	172,7	158,7	-8,1%	22,1%
Dotations	55,5	64,7	64,2	39,1	-39,1%	5,4%
Emprunts	52,4	22,9	47,2	50,9	7,8%	7,1%
Fonds de compensation pour la TVA	12,9	30,4	26,5	14,8	-44,2%	2,1%
Dépenses totales	690,0	654,4	620,1	680,9	9,8%	100,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	513,3	493,1	472,6	519,6	9,9%	76,3%
dont frais de personnel	281,1	268,5	283,1	295,2	4,3%	43,4%
dont intérêts de la dette	9,7	9,6	9,4	9,9	5,3%	1,5%
<i>Dépenses d'investissement</i>	176,3	161,3	147,5	161,3	9,4%	23,7%
Subventions versées et contingents versée:	94,9	92,2	79,7	86,6	8,7%	12,7%
Remboursement de dette	21,1	18,6	19,6	20,5	4,6%	3,0%
Dépenses d'équipement brut	145,5	136,5	115,1	127,8	11,0%	18,8%
Dettes en capital au 1er janvier	230,1	189,8	246,9	273,1	9,6%	

Source : DRFIP

Annexe 2 : Statistiques monétaires

Tableau 1 : Liste des établissements de crédit installés localement

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectif	Total bilan Guadeloupe (M€)
Les banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activités de la Jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	13	218	1 090,0
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	11	196	557,5
BNP Paribas Guadeloupe	6,44	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	16	245	732,9
Société Générale de Banque aux Antilles	32,6	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahaut	Groupe Société Générale	6	115	269,3
Banque Postale	2 342,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	52	55	1 411,0
Les banques mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	341,4	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahaut	Groupe BPCE	21	179	1 068,4
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A Petit-Perou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	32	482	1 684,6
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	8	37	411,0
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion	761,8	20, Lotissement Plaza Rocado Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	11	83	355,6
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	2,9	36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BPCE	4	26	60,4
CASDEN - Banque Populaire	392	Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	1	6	299,1
Les sociétés financières						
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7	Rue René Rabat Z.I Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	1	87	570,1
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1	Le Patlo Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	1	1	12,8
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	1	9	75,5
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe Général Electric Money	2	89	273,0
BRED – Cofilease	12,2	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	3	18,8
Natixis Factor	15,0	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	10	30,9
Cafineo	8,3	Rue René Rabat Z.I Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	1	0 ¹	55,7
Les institutions financières spécialisées						
Agence Française de Développement	400 ²	Parc d'activités de la Jaille - Bât.7 97 122 Baie-Mahaut		1	19	340,8
OSEO Financement	594,8	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahaut	OSEO	1	0 ³	8,4
Les institutions spécifiques						
Caisse des dépôts et consignations		Parc d'activités de la Jaille - Bât.4 97 122 Baie-Mahaut	Groupe CDC	1	17	1 658,3
Total				185	1 877	10 984

¹ L'activité de Cafineo est assurée par l'effectif du Crédit Moderne Antilles-Guyane.

² Il s'agit du montant de la dotation de l'AFD.

³ L'activité d'OSEO est assurée par l'effectif de l'AFD.

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les actifs financiers

en millions €						Variations	
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	10/09	11/10
Sociétés non financières	1 257	1 210	1 268	1 320	1 386	4,1%	5,0%
Dépôts à vue	856	741	793	885	886	11,5%	0,2%
Placements liquides ou à court terme	353	425	427	382	456	-10,6%	19,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	2	1	3	4	6	58,4%	49,4%
Placements indexés sur les taux de marché	352	423	425	378	450	-11,0%	19,2%
dont comptes créditeurs à terme	136	199	192	196	258	1,9%	31,9%
dont OPCVM monétaires	176	173	192	144	148	-25,0%	2,3%
dont certificats de dépôts	40	52	40	38	44	-6,4%	17,5%
Epargne à long terme	47	44	48	54	44	11,6%	-18,3%
dont OPCVM non monétaires	29	22	21	28	23	37,2%	-18,7%
Ménages	4 210	4 437	4 678	4 942	5 050	5,7%	2,2%
Dépôts à vue	986	1 067	1 147	1 223	1 241	6,7%	1,5%
Placements liquides ou à court terme	1 468	1 632	1 629	1 658	1 728	1,8%	4,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 263	1 361	1 449	1 473	1 515	1,7%	2,9%
dont Livrets ordinaires	562	595	621	620	620	-0,2%	0,0%
dont Livrets A et bleu	398	439	507	536	579	5,7%	7,9%
dont livrets jeunes	15	16	15	15	15	-1,8%	-1,6%
dont Livrets d'épargne populaire	69	73	61	54	50	-11,4%	-7,9%
dont Livrets de développement durable	112	130	135	137	141	1,4%	3,2%
dont comptes d'épargne logement	107	109	110	111	111	1,2%	0,2%
Placements indexés sur les taux de marché	205	271	180	186	213	3,1%	14,7%
dont comptes créditeurs à terme	139	197	118	134	170	12,7%	27,0%
dont bons de caisse	1	1	1	1	1	-0,3%	-2,3%
dont OPCVM monétaires	65	73	61	51	42	-15,6%	-17,0%
Epargne à long terme	1 756	1 737	1 902	2 060	2 081	8,3%	1,0%
Plan d'épargne logement	463	445	444	446	450	0,5%	0,8%
Plan d'épargne populaire	89	84	82	77	71	-5,9%	-7,3%
Autres comptes d'épargne	7	7	7	6	6	-10,4%	0,0%
Porte-feuilles titres	166	146	181	186	181	2,9%	-2,7%
OPCVM non monétaires	101	82	81	76	72	-5,8%	-5,3%
Contrats d'assurance-vie	929	973	1 108	1 268	1 301	14,5%	2,5%
Autres agents	331	391	367	351	340	-4,4%	-3,0%
Dépôts à vue	179	227	222	229	217	3,5%	-5,4%
Placements liquides ou à court terme	134	146	131	99	109	-24,4%	10,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	28	29	42	41	44	-2,2%	8,1%
Placements indexés sur les taux de marché	106	117	89	58	65	-34,9%	11,7%
dont comptes à terme	57	74	55	21	48	-62,6%	132,5%
Epargne à long terme	18	17	14	22	14	57,8%	-37,7%
Total actifs financiers	5 798	6 037	6 313	6 612	6 776	4,7%	2,5%
Dépôts à vue	2 022	2 035	2 162	2 337	2 345	8,1%	0,3%
Placements liquides ou à court terme	1 956	2 203	2 187	2 139	2 293	-2,2%	7,2%
Epargne à long terme	1 821	1 799	1 964	2 136	2 139	8,8%	0,1%

Source : IEDOM

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions €						Structure	Variations	
	déc 07	déc 08	déc 09	déc 10	déc 11	déc.11	10/09	11/10
ENTREPRISES								
Crédits d'exploitation	456	450	397	352	325	4,2%	-11,4%	-7,5%
<i>Créances commerciales</i>	42	39	36	38	36	0,5%	4,6%	-4,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	190	201	175	153	138	1,8%	-12,5%	-10,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	48	46	43	40	37	0,5%	-6,1%	-6,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	188	183	161	129	124	1,6%	-20,0%	-3,4%
<i>Affecturation</i>	36	28	25	32	27	0,4%	28,6%	-15,6%
Crédits d'investissement	1 225	1 388	1 325	1 394	1 502	19,6%	5,2%	7,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 004	1 170	1 092	1 159	1 264	16,5%	6,1%	9,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	116	136	132	126	122	1,6%	-4,1%	-3,4%
<i>Crédit-bail</i>	221	218	234	235	238	3,1%	0,7%	1,1%
Crédits immobiliers	1 409	1 496	1 569	1 598	1 782	23,2%	1,8%	11,5%
Autres crédits	19	17	18	22	25	0,3%	21,4%	15,0%
Encours sain	3 109	3 351	3 310	3 366	3 634	47,4%	1,7%	8,0%
MENAGES								
Crédits à la consommation	885	921	903	951	989	12,9%	5,3%	4,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	805	835	829	875	910	11,9%	5,5%	4,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	40	46	43	47	52	0,7%	10,6%	8,7%
<i>Crédit-bail</i>	40	40	31	29	28	0,4%	-5,8%	-5,9%
Crédits à l'habitat	1 380	1 525	1 603	1 760	1 899	24,8%	9,8%	7,9%
Autres crédits	2	2	2	1	2	0,0%	-4,6%	33,1%
Encours sain	2 267	2 448	2 508	2 713	2 890	37,7%	8,2%	6,5%
COLLECTIVITES LOCALES								
Crédits d'exploitation	3	18	8	9	29	0,4%	15,8%	230,8%
Crédits d'investissement	617	634	660	742	783	10,2%	12,4%	5,5%
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	-	0,0%	-66,3%	-100,0%
Autres crédits	14	13	12	12	10	0,1%	-5,4%	-17,2%
Encours sain	634	665	680	762	822	10,7%	12,1%	7,8%
AUTRES AGENTS						0,0%		
Encours sain	151	191	224	321	321	4,2%	42,9%	-0,1%
ENSEMBLE								
Crédits d'exploitation	459	467	405	361	354	4,6%	-10,9%	-1,7%
Crédits à la consommation	885	921	903	951	989	12,9%	5,3%	4,0%
Crédits d'investissement	1 841	2 022	1 986	2 136	2 285	29,8%	7,6%	6,9%
Crédits à l'habitat	2 789	3 021	3 172	3 358	3 681	48,0%	5,9%	9,6%
Autres crédits	186	223	256	356	357	4,7%	38,8%	0,4%
Encours sain	6 160	6 655	6 722	7 162	7 666	100,0%	6,5%	7,0%
Créances douteuses brutes	597	564	575	662	597	7,2%	15,1%	-9,9%
<i>Provisions totales</i>	367	353	343	361	359	4,3%	5,2%	-0,4%
<i>Créances douteuses nettes</i>	230	211	232	301	238	2,9%	29,7%	-21,2%
Encours total	6 757	7 219	7 297	7 824	8 263	100,0%	7,2%	5,6%
Taux de créances douteuses	8,8%	7,8%	7,9%	8,5%	7,2%		0,6 pt	-1,2 pt
Taux de provisionnement	61,4%	62,6%	59,6%	54,5%	60,2%		-5,1 pt	5,7 pt

Source : IEDOM

Tableau 4 : Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						10/09	11/10
ACTIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	797	797	788	686	720	-12,9%	5,0%
Opérations avec la clientèle	1 732	1 889	1 945	2 183	2 302	12,2%	5,5%
Opérations sur titres	84	106	110	111	105	0,9%	-5,9%
Opérations diverses	177	167	126	180	216	42,5%	20,2%
Valeurs immobilisées	33	35	36	40	43	9,8%	8,4%
Total ACTIF	2 824	2 994	3 006	3 200	3 386	6,5%	5,8%
PASSIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	852	936	961	997	1 064	3,7%	6,7%
Opérations avec la clientèle	1 577	1 651	1 652	1 729	1 834	4,7%	6,1%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>1 068</i>	<i>1 091</i>	<i>1 110</i>	<i>1 204</i>	<i>1 214</i>	8,5%	0,8%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>270</i>	<i>275</i>	<i>305</i>	<i>311</i>	<i>313</i>	1,7%	0,9%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>206</i>	<i>260</i>	<i>208</i>	<i>191</i>	<i>277</i>	-8,1%	44,8%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-37,2%	-56,7%
Opérations diverses	203	204	184	241	236	31,0%	-1,8%
Capitaux propres, provisions et assimilés	192	203	209	233	252	11,9%	8,0%
<i>dont capital</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	-1,0%	0,6%
Total PASSIF	2 824	2 994	3 006	3 200	3 386	6,5%	5,8%
SOLDES (ACTIF-PASSIF)							
Opérations avec la clientèle	-155	-238	-293	-454	-469	-54,9%	-3,2%
Opérations sur titres	-84	-106	-110	-111	-105	-0,9%	5,9%
Opérations diverses	26	37	57	61	20	5,8%	-67,1%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	159	168	173	194	209	12,3%	8,0%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-54	-139	-174	-311	-344	-79,0%	-10,7%

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,6 % sur les crédits au 31 décembre 2011)

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						10/09	11/10
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-0,2	-5,5	-9,1	-5,3	-7,7	41,6%	-45,0%
(+) Opérations avec la clientèle	119,3	125,3	127,5	129,9	137,3	1,9%	5,8%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
(+) Opérations sur titres	1,3	0,9	0,7	0,2	0,1	-79,4%	-36,5%
(+) Opérations de financement à long terme	3,3	3,9	4,0	2,7	2,9	-33,2%	6,8%
(+) Opérations de change	2,4	2,3	1,9	2,1	2,6	7,7%	24,3%
(+) Opérations de hors-bilan	2,2	1,4	2,1	1,9	0,4	-8,5%	-79,9%
(+) Opérations de services financiers	21,7	22,6	22,9	24,2	25,2	5,6%	4,0%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	2,3	3,5	3,4	4,2	4,4	26,6%	4,3%
(+) Produits accessoires et divers nets	6,1	7,6	10,0	10,4	11,7	4,3%	12,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,4	-0,4	0,0	0,1	ns	ns
(=) Produit net bancaire	158,6	161,6	163,8	170,2	176,7	3,9%	3,8%
(-) Frais généraux	115,0	115,8	116,1	121,3	128,7	4,5%	6,1%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>71,1</i>	<i>70,3</i>	<i>68,6</i>	<i>69,4</i>	<i>73,1</i>	<i>1,1%</i>	<i>5,4%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>41,1</i>	<i>42,8</i>	<i>44,6</i>	<i>49,4</i>	<i>52,0</i>	<i>10,9%</i>	<i>5,2%</i>
(-) Dotations aux amortissements	4,4	4,3	4,4	4,5	4,3	1,6%	-4,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	1,2	1,4	1,1	1,2	1,0	4,6%	-11,3%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Charges refacturées	0,6	0,0	0,2	1,2	1,1	ns	ns
(=) Résultat brut d'exploitation	38,5	40,2	42,5	44,5	43,8	4,6%	-1,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	3,1	-6,3	-20,2	7,9	4,8	139,1%	-39,0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-8,7	-4,3	5,7	9,3	5,9	62,5%	-36,3%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	6,4	11,1	39,2	6,3	11,5	-84,1%	83,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	3,5	3,9	4,0	3,3	3,1	-17,4%	-5,8%
(=) Résultat d'exploitation	41,2	43,6	21,9	24,3	24,7	11,4%	1,7%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,2	-481,7%	202,9%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(=) Résultat courant avant impôt	41,2	43,7	21,9	24,2	25,2	10,6%	4,3%
(+) Produit net exceptionnel	-4,8	-6,7	-0,1	-0,2	0,6	-204,1%	354,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	1,3	0,8	0,8	0,7	1,1	-11,0%	62,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	ns	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	11,2	10,5	9,8	9,2	11,7	-6,4%	27,5%
(=) Résultat net	23,8	25,8	11,3	14,1	13,0	24,6%	-7,7%

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,2 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 32,6 % sur les crédits au 31 décembre 2011)

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Janvier

- Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur à la Guadeloupe le 1^{er} janvier. Il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation parent isolé (API) et à certaines aides temporaires comme la prime de retour à l'emploi (PRE). Le RSA assure un revenu minimum aux personnes sans ressource et complète également, jusqu'à un certain seuil, les revenus des personnes en activité.
- La nouvelle formule du prêt à taux zéro (PTZ+) destiné à faciliter l'accession à la propriété, remplace l'ancien prêt PTZ à compter du 1^{er} janvier. Le dispositif est désormais réservé aux primo-accédants. Le montant prêté dépend principalement du nombre de personnes destinées à occuper le logement, des ressources de ces personnes, de la zone géographique du bien et de son caractère neuf ou ancien.
- Le 3 janvier 2011, une convention a été signée entre l'Agence française de développement (AFD) et OSEO, organisme public de soutien aux petites et moyennes entreprises, afin d'élargir les capacités d'intervention de l'AFD en Outre-mer.

Février

- M. Hervé DAMOISEAU, président des rhums Damoiseau, a été nommé président du Centre interprofessionnel des rhums des départements d'outre-mer (CIRDOM).

Mars

- Du 9 au 11 mars 2011, le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) a participé pour la première fois au salon international du tourisme de Berlin (ITB).
- Début des travaux du projet Gabar'Belle le 28 mars 2011. Cette plateforme de traitement multi-filières des déchets située aux Abymes permettra de traiter, dans le respect des normes en vigueur, environ 140 000 tonnes de déchets par an, en combinant le tri secondaire, la valorisation organique et énergétique. Le budget de la plate-forme Gabar'Belle est de 170 millions d'euros.
- Le 10 mars 2011, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé a annoncé le lancement du second volet du plan chlordécone pour la période 2011-2013. L'accent sera mis sur la pêche et les milieux aquatiques, dont la vulnérabilité a été mise en évidence dans le précédent plan décliné pour les années 2008 à 2010. De plus, des actions spécifiques seront menées pour sensibiliser les populations aux dangers de l'autoconsommation agricole.

- Les élections cantonales se sont déroulées les 20 et 27 mars 2011 dans 19 cantons **pour 16 communes de la Guadeloupe. A l'issue du second tour, 19 candidats avaient été élus et rejoints les 21 autres conseillers généraux déjà en place. Le 31 mars, l'ensemble des conseillers généraux a procédé à la réélection pour trois ans du sénateur Jacques Gillot comme Président du Conseil général pour son quatrième mandat consécutif.**
- **Le Préfet de Guadeloupe a reconnu par arrêté du 14 mars 2011 l'état de calamité agricole pour les filières végétales et animales, sinistrées suite aux aléas climatiques du premier semestre 2010. Elles bénéficieront d'une indemnisation du Fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA) qui couvrira environ 30 % des pertes estimées.**

Mai

- Le 26 mai 2011, un contrat de destination a été signé entre les acteurs du tourisme en présence de **Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer** et Frédéric Lefebvre, **secrétaire d'Etat en charge du Tourisme. Cet accord-cadre vise à relancer le tourisme en Guadeloupe. Les acteurs se sont engagés à promouvoir l'ouverture par Air France à partir du 4 novembre 2011 d'une ligne aérienne hebdomadaire entre Roissy-Charles de Gaulle et Pointe-à-Pitre.**
- Michel Magras, Sénateur de Saint-Barthélemy, publie un rapport au nom de la **commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat. Ce document s'intitule « Guadeloupe et Martinique : d'un tourisme subi à un tourisme intégré ».**

Juin

- **L'association des CCI des Outre-mer (ACCIOM), présidée par Colette KOURY, a tenu en Guadeloupe sa conférence permanente des présidents. La Ministre en charge de l'Outre-mer, Marie-Luce PENCHARD, a participé aux débats et visites de terrains prévus dans le cadre de ses rencontres, et prononcé le 23 juin un discours dressant le bilan des économies ultramarines.**
- **Le nouveau décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon a été publié au Journal officiel le 24 mai 2011.**
- **Signature le 20 juin d'un partenariat entre la BRED Guadeloupe et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables région Guadeloupe afin de favoriser l'accès au crédit des TPE et d'assurer leur accompagnement financier.**
- Les députés ont adopté un amendement qui permettra aux contribuables ultramarins d'investir leurs économies via un fonds d'investissement de proximité. Le "FIP DOM" dont bénéficieront in fine les entreprises, accordera aux résidents d'outre-mer une réduction d'impôt sur le revenu.

Août

- Amaury de Saint Quentin a été nommé le 24 août en conseil des ministres Préfet de la **région Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, sur proposition du ministre de l'intérieur Claude Guéant, succédant** ainsi à Jean-Luc Fabre, nommé ce même jour Préfet d'Indre-et-Loire.

Septembre

- La Monnaie de Paris a lancé le 19 septembre une collection de 27 pièces de 10 € en argent mettant à l'honneur les plus célèbres monuments et sites de France. La Guadeloupe fait partie des régions mises à l'honneur. Pour l'illustrer, la Monnaie de Paris a retenu trois emblèmes qui font référence à l'identité de l'île antillaise : la fleur de lys, le soleil et la canne à sucre.
- Le 9 septembre, les sept magasins dépendant de la Société d'Exploitation et de Distribution des Supermarchés de Guadeloupe (SEMG) du groupe Honoré, exploités **sous l'enseigne Super-U ou Unik Market**, ont été placés en redressement judiciaire par décision du tribunal de commerce. Avant leur rachat par la SEMG le 4 janvier 2011, ces **sept supermarchés étaient exploités sous l'enseigne Match par le groupe belge SISB**, ancien propriétaire des supermarchés Cora, Match, Leader Price et Ecomax aux Antilles-Guyane.
- Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche 25 septembre. Il s'agissait pour les grands électeurs d'élire, parmi dix-huit candidats, les trois représentants de la Guadeloupe au Sénat. Le sénateur socialiste sortant Jacques Gillot a été réélu dès le premier tour avec 62,5 % des voix. Deux autres socialistes, élus au deuxième tour, **l'ont rejoint : le maire de Saint-Louis (Marie-Galante), Jacques Cornano et celui de la commune de Pointe-Noire, Félix Desplan.**
- Le préfet de Région a reconnu le 7 septembre par arrêté le caractère de calamité agricole pour les cultures vivrières et maraîchères des communes de Morne-à-l'Eau, le Moule, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Saint-François, Lamentin, Deshaies et les Abymes, **suite aux dégâts causés par la pluviométrie du début d'année. La perte de cheptel des producteurs installés dans ces mêmes communes a également été prise en compte dans le dispositif d'indemnisation.**

Octobre

- Liquidation judiciaire prononcée pour trois des sept magasins Super U ceux de Pointe-à-Pitre, de Baillif et de Capesterre-Belle-Eau. Trois autres ont été attribués à des repreneurs : celui de Saint-François à Sodial Nouy, celui de Grand-Camp au groupe Hayot et celui de Pliane au Gosier au groupe martiniquais Parfait.
- Le mercredi 4 octobre, la compagnie low-cost dénommée **Jeans, filiale de l'Express des Iles, a inauguré son nouveau bateau, le Liberty. D'une capacité de 437 passagers, le navire viendra renforcer les rotations actuelles du Silver Express entre Pointe-à-Pitre et Marie-Galante en offrant des tarifs de 20 à 30 % moins chers que son service régulier.**

- Dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, la barre AD de la Cité Henri IV a été démolie le 27 octobre 2011, après la barre AE en décembre 2010. La disparition de ce bloc de logements du paysage urbain constitue un temps fort de **ce projet d'envergure qui s'étale sur une dizaine d'années.**
- Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les débats publics autour du Grand Projet de Port de la Guadeloupe ont débuté et doivent permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer sur le sujet : au total, 20 réunions seront organisées sur tout le territoire entre le 3 octobre 2011 et le 27 janvier 2012. L'animation du débat est confiée à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), qui devrait rendre en mars 2012 **un rapport d'opportunité sur le projet.**
- Publication des premières données issues du recensement agricole 2010. Ces dernières mettent en exergue la diminution des exploitations agricoles, de la surface agricole utilisée (SAU) ainsi que la perte de 3 500 emplois permanents dans la filière agricole au **cours des dix dernières années. Comme au début de la décennie, l'orientation des exploitations reste principalement tournée vers la culture de la canne à sucre, qui occupe près de la moitié des surfaces cultivées.**

Novembre

- **L'arrêté sur la revalorisation du salaire minimum de croissance au 1er décembre 2011** a été publié le 30 novembre au Journal officiel. Le montant du SMIC applicable en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit, à compter de cette date, à 9,19 euros brut de l'heure. Le décret fixe également à 3,43 euros le montant du minimum garanti, qui sert notamment au calcul des avantages en nature dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration.
- Alain BODON, Inspecteur général des finances, a remis au gouvernement son rapport **sur la médiation de l'hôtellerie en Guadeloupe et Martinique.** Dans le cadre de cette mission, qui s'est déroulée sur une période de six mois, 103 établissements hôteliers ont été visités. Des propositions financières, totales ou partielles, ont été faites pour 50 hôtels en Martinique et 25 en Guadeloupe.
- Reprise de la liaison Air France entre Pointe-à-Pitre et Roissy afin de **faciliter l'accès des clientèles européennes aux Antilles françaises (qui représentent aujourd'hui moins de 5 % des voyageurs arrivant à l'aéroport Pôle-Caraïbes).** Le vol inaugural a eu lieu le 5 novembre, et suscite l'espoir que cette liaison aérienne aura plus de succès que les tentatives de 2001, 2003 et 2005.

Décembre

- Le 21 décembre 2011, **Stephan MARTENS a été nommé recteur de l'académie de la Guadeloupe** sur proposition du Ministre de l'Education nationale. Il succède à Laurent DEVER à cette fonction.
- 10 décembre 2011 : première mise en service par la compagnie aérienne Air Caraïbes **d'un 5^e gros porteur, airbus A330 – 300. L'avion permettra de renforcer les rotations d'hiver entre les Antilles et Paris.**

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Les notes expresses trimestrielles Tendances : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses

- N°137 – Tendances conjoncturelles 4ème trimestre 2011 (février 2012)
- N°136 – Premières tendances 4ème trimestre 2011 (février 2012)
- N°134 – Panorama 2010 de St-Barthélemy (janvier 2012)*
- N°129 – Tendances conjoncturelles 3ème trimestre 2011 (décembre 2011)
- N°126 – Panorama 2010 de Saint-Martin (novembre 2011)*
- N°125 – Panorama 2010 de la Guadeloupe (novembre 2011)*
- N°122 – Premières tendances 3ème trimestre 2011 (octobre 2011)
- N°116 – Tendances conjoncturelles 2ème trimestre 2011 (septembre 2011)
- N°112 – Premières tendances 2ème trimestre 2011 (juillet 2011)
- N°107 – **Echanges régionaux des Départements français d'Amérique** (juillet 2011)
- N°101 – Tendances conjoncturelles 1er trimestre 2011 (juin 2011)
- N°96 - **L'économie de la Guadeloupe en 2010** : premiers signes de reprise (Mars 2011)
- N°90 - Premières tendances en Guadeloupe - 4ème trimestre 2010 (février 2011)
- N°88 - Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 - Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (juillet 2011)

Le microcrédit professionnel en outre-mer (avril 2011)

Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines (janvier 2011)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (décembre 2010)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

Guyane-Amapa - Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges (*octobre 2011*)

Guyane - Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)

Guyane : un développement sous contraintes (*juin 2008*)

* disponible en langue anglaise

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Lorry HAJJAR

Florence MAR-PICART

Anne-Laure MICHEL

Eric MORIAME

Walguen OSCAR

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM
Imprimé par PRIM

Achévé d'imprimer : juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-52-6

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-52-6



9 782916 119526